LE PLUS FORT TIRAGE QUOTIDIEN AU CANADA

LA PRESSE

CIRCULATION DE L'EDITION QUOTIDIENNE MOYENNE PAR JOUR 68,861

DIX-SEPTIEME ANNEE—No 152 MONTREAL, MERCREDI 1 MAI 1901 DIX PAGES—UN CENTIN

LE CALME APRES LA TEMPETE

Le différend entre les débardeurs de Québec et la compagnie du Grand'Nord est réglé à l'amiable -- Les ouvriers sont à l'ouvrage ce matin

La compagnie consent à payer 37½ centins de l'heure, mais se réserve le droit d'employer qui elle veut.

Québec, 1er — Hier soir vers six heures, la foule augmenta aux abords du quai du Grand-Nord, et les émeutiers, groupés ensemble s'apprêtaient à répéter les scènes de massacre du midi, lors de la sortie des non-unionistes.

Aucun de ces derniers n'aurait voulu sortir du hangar à fret pour une fortune, excepté sous escorte de la police. Ils purent leur souper sous le hangar et attendirent patiemment, couchés sur le plancher, le bon moment pour rentrer dans leur foyer.

Vers huit heures, la foule avait presque doublé, mais une nouvelle que les difficultés étaient réglées à l'amiable, apportée par un des "leaders" de la société des débardeurs, eut un effet magique sur les récalcitrants. La foule se dispersa lentement et les non-unionnistes purent ainsi regagner leur logis sans être molestés.

La nouvelle du règlement des difficultés était fondée. Après une entrevue de quelques heures, les directeurs du Grand-Nord et trois délégués de la société des débardeurs en sont venus à une entente. Les deux parties ont fait des concessions. Ainsi, la compagnie a décidé de payer 37½ sous de l'heure aux débardeurs qui travailleront sur le navire pour le déchargement et le chargement du SS. "Belgian", mais elle s'est réservée la liberté d'employer les ouvriers de son choix. Quant aux journaliers chargés de transporter le fret de la passerelle du steamer au hangar, ils ne recevront que vingt sous de l'heure.

De plus la compagnie aura son propre contre-maître et elle emploiera le nombre d'ouvriers qu'elle jugera à propos. Ce matin tout va bien sur les lieux. Il n'y a plus de constables et les portes du hangar sont grandes ouvertes. Les unionnistes travaillent à l'intérieur du steamer et ceux qui travaillaient hier, contre leur gré, sont employés au maniement du fret dans le hangar. L'entente n'existe que pour un temps indéfini, mais il faut espérer que les intéressés signeront bientôt un pacte afin que la paix règne tout le temps.

Les non-unionnistes qui ont été, hier, l'objet des attaques de certains membres de la société des débardeurs, sont encore sous l'empire d'une grande crainte. Ils n'osent pas s'aventurer sur la passerelle de peur d'être victime de quelque accident prémédité par leurs compagnons de travail. Les autorités policières sont actuellement à la recherche des auteurs des massacres d'hier, afin de les citer en justice.

Le constable Coleman de la force municipale qui a ramassé Cunningham au moment où il était roué de coups de pied pourrait sûrement désigner quelques-uns des coupables, car il a été l'objet de leurs insultes et il les connaît tous personnellement.

Nous lisons ce qui suit dans l' "Evénement" d'hier :

"La Société des Débardeurs, qui n'a plus d'existence légale et dont les règlements ne font pas plus autorité que ceux de n'importe quelle société qui s'est constituée en corporation civile en vertu d'un acte du Parlement, recommence à faire des siennes. Nous pensions que ses récents déboires avec la justice et la vigoureuse campagne des journaux qui, il y a quelques mois, a si légitimement ligué contre elle toute l'opinion publique de cette ville, avaient eu pour effet de l'amener à de meilleures dispositions. Mais, non. La société des Débardeurs s'agite de nouveau, ce printemps-ci, et, comme par le passé, elle a recours aux moyens les plus arbitraires, les plus injustes pour réglementer ou plutôt pour entraver la liberté du travail dans notre port.

"La scène qui s'est passée, hier, au bassin Louise, près de l'élévateur du Grand Nord, ajoute énormément au discrédit que cette société s'est acquis depuis quelques années par une conduite qui a déjà eu de si désastreux effets pour le port de Québec.

"De quel droit ses chefs sont-ils intervenus dans le chargement du steamer "Belgian", de la ligne Leyland ? De quel droit ont-ils forcé une centaine d'hommes à quitter le steamer et à abandonner le travail du chargement ?

"C'est que la société des débardeurs se croit encore maîtresse du port et qu'elle va pouvoir, comme autrefois, y faire le beau et le mauvais temps et imposer une échelle de prix démesurément élevée. Mais elle s'illusionne singulièrement. Le travail est libre ici, et cette liberté du travail sur nos quais, les autorités municipales sont bien décidées de la faire respecter par tous les moyens possibles, même les plus sévères ; elles sont surtout bien déterminées de réduire, de gré ou de force, quiconque tentera de faire malicieusement obstacle à l'ère de progrès qui s'ouvre pour notre port, que ces obstacles viennent de la société des débardeurs ou de qui que ce soit. Et, en cela, les autorités municipales peuvent compter d'avance sur le plus ferme appui de l'opinion publique ; car l'on comprend partout, dans toutes les meilleures classes de la population, qu'il y va de l'avenir du commerce maritime de Québec.

"L'intervention de la société des débardeurs, hier, dans le chargement du "Belgian" est d'autant plus injuste que le Grand-Nord s'était engagé à payer des gages absolument raisonnables à ses ouvriers : $2 par jour, de dix heures d'ouvrage, et 20 centins de l'heure pour le travail extra, et 30 centins de l'heure pour les "grain trimmers", c'est-à-dire les ouvriers travaillant au chargement du grain.

"Mais, parce que la société des débardeurs a décrété, il y a bien des années, que la journée de travail de 10 heures, à bord d'un vaisseau dans ce port, devra se payer $4, elle a sans doute cru, hier, revendiquer un droit parfaitement légitime, en forçant les ouvriers du "Belgian" à abandonner l'ouvrage sous prétexte qu'ils n'avaient que $2 par jour, et n'étaient pas, pour un bon nombre du moins, des sociétaires. En un mot, la société s'est crue la reine du port. Mais elle a compté sans l'autorité légitime en cette ville. Et puisqu'il s'agit d'en finir une fois pour toute avec ces brandons de discorde et d'assurer la liberté du travail chez nous, puisqu'il est devenu de la plus urgente nécessité—si on ne veut pas ruiner à tout jamais le peu de prestige que notre port recommence à acquérir — de démontrer qui est maître à Québec, les autorités municipales ou la société des débardeurs, nous espérons bien que le maire et les conseillers maintiendront jusqu'au bout leur ferme détermination et ne permettront pas à des meneurs d'entraver le chargement ou le déchargement des navires.

"Nous sommes convaincu de nous faire ici l'écho du sentiment de tous les citoyens soucieux de l'ordre et de la liberté, en disant que la ville de Québec entend que son premier magistrat et les membres du conseil ne négligent rien pour faire respecter complètement la liberté du travail dans le port."

De son côté, le "Soleil" dit :

"Il s'est élevé, hier matin, un léger conflit entre un certain nombre d'ouvriers de bord et le capitaine du steamer "Belgian". Il n'y a pas eu de trouble, ni de menace ; seulement des pourparlers au sujet du tarif des gages à être payés pour le chargement.

"Le "Soleil" avait immédiatement demandé des renseignements à la compagnie, aux ouvriers, comme au chef de police, M. le capitaine Pennée.

"A l'aide de ces informations, nous avions préparé un exposé complet des faits.

"Cependant vers une heure de l'après-midi, le gérant de la compagnie du Grand-Nord nous pria par téléphone de ne rien publier à ce sujet, en nous disant que la moindre chose pourrait surexciter les esprits et compromettre le succès d'un règlement en voie de se compléter.

"Nous avons cru qu'il était de notre devoir de nous rendre au désir de M. Scott, sachant bien qu'il n'avait que l'intérêt public en vue.

"Le "Soleil" s'est contenté de publier la courte note que voici :

COMMENCEMENT DE CONFLIT DANS LE PORT

"A la demande des intéressés, nous supprimons le rapport d'une colonne que nous avions préparé à ce sujet. Ce silence doit, paraît-il, aider au rétablissement de l'accord.

"Puisse-t-il en être ainsi."

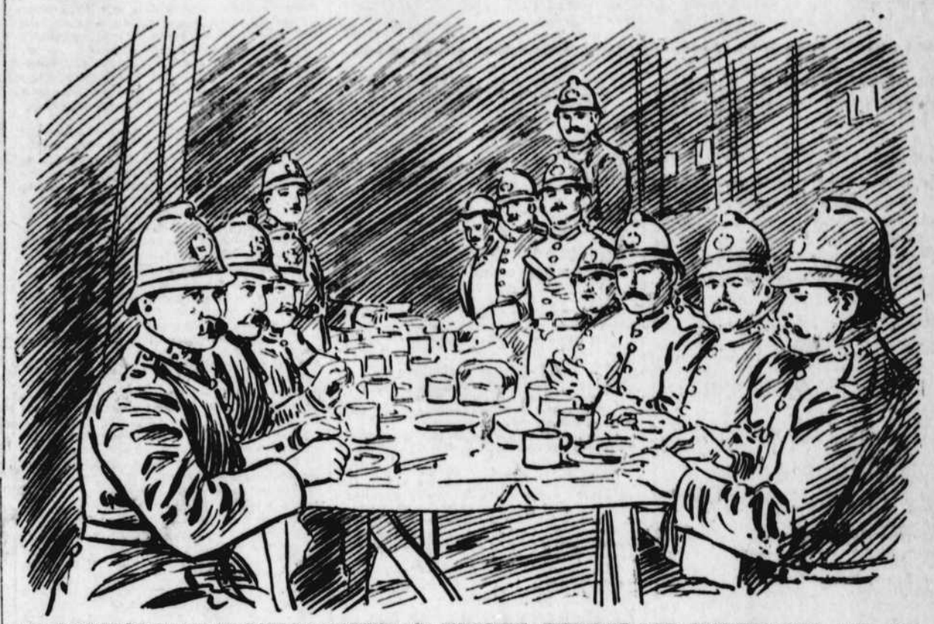
"Les événements ont prouvé que notre réserve était sage. Le conflit a cessé, et tout le monde est à l'ouvrage aujourd'hui, travaillant au chargement, au prix d'abord fixé par la compagnie.

"La seule cause de cet incident, c'est que les ouvriers de bord étaient sous l'impression que leurs confrères de Montréal recevaient davantage.

"La compagnie a bientôt tranché la difficulté en consentant à publier dans le "Soleil" d'aujourd'hui l'avis qu'on trouvera dans une autre colonne et par lequel elle s'engage à payer en outre de deux piastres par jour, aux ouvriers de Québec, ce qu'on paie de plus aux ouvriers de Montréal, si cette différence de prix est parfaitement établie par les débardeurs eux-mêmes."



UNE ESCOUADE DE CONSTABLES GARDANT L'ENTREE PRINCIPALE DU HANGAR A FRET DU GRAND NORD CONTRE L'INVASION DES EMEUTIERS, TANDIS QUE TROIS MALHEUREUX SE FONT ROUER DE COUPS A QUELQUES VERGES PLUS LOIN, PRES DE L'ESCALIER. LA CLOTURE TEMPORAIRE GARNIE D'AFFICHES. — Cliché de notre correspondant particulier.



LES HOMMES DE POLICE CHARGES DE CONTENIR LES EMEUTIERS, PRENNENT LEUR DEJEUNER DANS L'UN DES HANGARS DU GRAND NORD A QUEBEC. — Cliché de notre correspondant régulier.

TRISTE AVENTURE

Un Montréalais blessé sérieusement par un constable, au Sault Sainte-Marie, Mich.

(Spécial à " LA PRESSE ")

Sault Sainte-Marie, Mich., 1 — L'officier de police Jerry Dacy, a sérieusement blessé d'un coup de revolver, un prisonnier qui lui résistait, hier soir. Le prisonnier, qui dit se nommer Vincent et demeurer au No 53 rue Guitard, Montréal, est actuellement à l'hôpital Général. La balle du revolver a pénétré dans le poumon gauche et atteint l'épine dorsale. La blessure est considérée comme excessivement grave.

Voici comment le capitaine Stevens a raconté cette regrettable affaire, hier soir :

"L'officier Dacy faisait sa patrouille dans la partie ouest de la ville, comme à l'ordinaire. Vers neuf heures, il rencontra Vincent, qui s'en allait dans la rue Spruce, en compagnie d'une femme. Tous deux étaient ivres et causaient du scandale. Dacy tenta d'arrêter Vincent, mais celui-ci se défendit. Après échange de quelques coups, le constable réussit à mettre la main au collet du blessé ; mais alors, celui-ci se tournant brusquement, il tenta de plonger ses doigts dans les yeux du policier, et lui infligea de sérieuses blessures à la figure avec ses ongles. Dacy, tirant son revolver, le déchargea à bout portant dans la poitrine de son assaillant.

Le blessé fut transporté d'abord à la station de police et ensuite à l'hôpital.

La femme qui l'accompagnait a été arrêtée plus tard.

On ne connaît pas les antécédents de Vincent.

MORT DE McMANUS

D'après l'un des témoins, le défunt serait tombé dans le canal, avec son cheval et sa voiture, et aurait été asphyxié dans trois pieds d'eau

Le coroner MacMahon a commencé, l'enquête ce matin, à la morgue, sur la mort de Patrick McManus trouvé dans le canal de Lachine.

Le premier témoin entendu a été le Dr C. A. Dugas, médecin expert. Le témoin dit qu'il a fait l'autopsie du défunt avec le Dr Wyatt Johnson, et qu'ils ont trouvé que la mort a été causée par la submersion. En outre, ils ont trouvé une blessure non sérieuse à l'angle de l'oeil causée par un instrument contondant. Cette blessure a pu être aussi bien causée par la chute du défunt sur un objet quelconque que par un coup reçu. La blessure semble avoir été reçue avant la mort, mais récemment. Le coup, si c'était un coup, eut pu être assez fort pour faire perdre connaissance. Les organes étaient en assez bon état, mais ils exhalaient une forte odeur d'alcool.

Le fils du défunt, M. John McManus, donne ensuite son témoignage. Il dit : "J'ai vu mon père à trois heures, l'après-midi qu'il est disparu. Il a fait faire un tour de voiture à ses petits-enfants et à trois heures, il a dit : "Il est temps que je parte." Je ne m'attendais pas à ce qu'il ne revint pas le soir. Samedi dernier il dit : "Lundi, j'irai à la campagne pour acheter un cheval ou échanger le mien." Il était parti pour s'amuser plutôt que pour autre chose, et qu'il ferait les affaires, seulement si elles se présentaient.

Le 10 avril, il retira $30 de la banque. Il avait en outre, il y a une quinzaine de jours, recouvré la somme de près de $150, provenant d'un jugement en Cour Supérieure. Il avait aussi une montre en argent qui ne fut pas retrouvée sur lui lorsque l'on retrouva son cadavre.

Il avait pour habitude de porter sur lui la somme de $100. Mon père, malheureusement, avait pour habitude de s'enivrer. Même enivré, il parlait fort, mais ne se battait jamais. Cependant, dans cet état, il avait pour habitude de montrer son argent à tout le monde, et de traiter tous ceux qu'il rencontrait.

La charrette du défunt avait une roue et les deux timons cassés. Le cheval n'était pas blessé, mais le harnais était tout brisé. Il y a que que temps, on lui volait une somme de $100 alors qu'il était en état d'ivresse.

M. Alphonse Duhamel, 1454 St Jacques, hôtelier, donne son témoignage. Il dit qu'il connaissait le défunt. Il l'a vu avant-hier après-midi, entre 4 et 5 heures. Vers les 11 heures du matin, il l'a vu sobre. Il a pris un verre de bière chez lui. Il était en voiture. Dans l'avant-midi, il avait dit au témoin qu'il avait presque décidé d'acheter une victoria de M. Roy, carrossier. Dans l'après-midi, il dit au témoin, qu'il était décidé d'acheter la voiture en question et qu'il donnerait $300 comptant. Il était environ 4 heures alors, et était sobre. En partant, le défunt dit qu'il allait s'acheter un cheval et un harnais. La semaine dernière, il montra au témoin, la somme de $300 attachés en dedans de sa veste avec une épingle, trois billets de $50 et des $20.

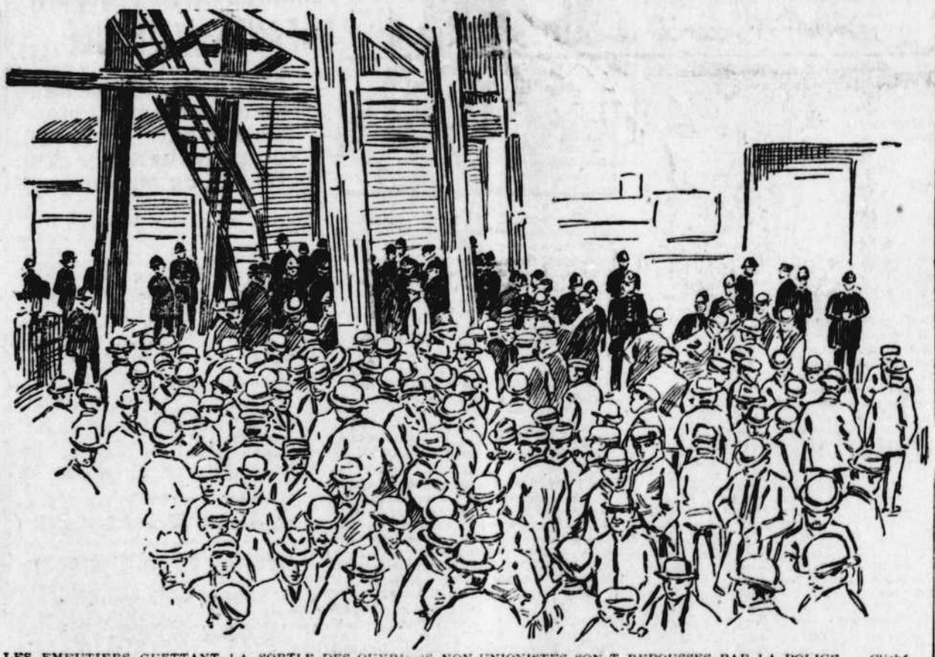
M. Joseph Migneault, de Ste Cunégonde, une des employés du pont du Grand Tronc, à St Henri, donne ensuite son témoignage. Il dit que le défunt a été trouvé à une centaine de pieds en bas du pont. C'est lui qui le premier a découvert le cadavre entre sept et huit heures, hier matin. Il vit une voiture à l'eau, et près de la voiture, à une distance de quatre pieds de la voiture, le cadavre. Il y avait environ trois pieds d'eau. Une partie de sa tête seule était sortie de l'eau. Il semblait être appuyé sur son coude. La place où il fut trouvé était justement vis-à-vis la rue Bourget. Le cheval fut trouvé dans le canal près du pont Napoléon. Le témoin dit qu'il a vu deux traces de roues, allant jusqu'à une distance de quatre pieds du canal, puis là une seule trace. C'est comme si le cheval s'était arrêté là et avait voulu tourner, mais qu'en tournant trop vite, la voiture aurait levée et serait tombée à la renverse dans le canal, entraînant le défunt dans sa chute. Il n'y avait aucune reste de pas humains.

M. D. Cayé autre témoin, est un des hommes qui a trouvé avec Migneault le cadavre dans le canal. Il donne le même témoignage que le précédent.

Le chef Massy, chef de la police de Saint-Henri, donne son témoignage. Il dit que la voiture était toute cassée et que c'était une voiture commune. C'est comme si le cheval avait fait de la résistance en arrivant près du canal, car on trouva des piétinements sur le sol. Les vêtements du défunt paraissaient en bon ordre.

M. McManus rappelle en témoignage dit que le défunt n'avait pas encore conclu le marché avec M. Roy.

L'enquête est ajournée à mardi matin, à 10 heures.



LES EMEUTIERS GUETTANT LA SORTIE DES OUVRIERS NON-UNIONISTES SONT REPOUSSES PAR LA POLICE. — Cliché du correspondant régulier de "La Presse".

LE MOIS DE MARIE

Une belle cérémonie hier soir à l'Eglise Bonsecours

Mgr BRUCHESI PRONONCE UNE TOUCHANTE ALLOCUTION

L'ouverture de ce beau mois dans toutes les églises de la ville

Hier soir, a eu lieu dans le populaire sanctuaire de Notre-Dame de Bonsecours l'ouverture du mois de Marie.

Après le chant du "Veni Creator," Sa Grandeur Mgr Bruchési a adressé à la foule une de ces belles allocutions évangéliques qui coulent toujours de source.

Prenant pour texte les paroles : "Servus tuus sum ego, et filius ancillae tuae," Monseigneur a démontré la légitimité du culte que les catholiques rendent à la Sainte Vierge.

Il a prouvé par l'Evangile et par la conduite de Jésus-Christ lui-même que la Sainte Vierge mérite notre vénération, notre confiance et notre obéissance.

Monseigneur a rappelé les origines si glorieuses de Montréal, la Ville de Marie, fondée par Maisonneuve et illustrée par les exemples de piété et de dévouement de tant d'illustres colons et particulièrement par le zèle de la vénérable mère Bourgeois.

Au cours de son allocution, Monseigneur a exprimé l'espoir que nos frères séparés ne tarderaient pas à rentrer dans le giron de l'Eglise catholique, de laquelle ils ont eu le malheur de se séparer, renonçant par là, non seulement aux consolations du culte de la Sainte Vierge, mais à l'adoration de Jésus-Christ au Très Saint Sacrement.

Enfin, Monseigneur s'est tourné vers l'autel et a terminé par une touchante prière à la Sainte Vierge, la suppliant d'être la patronne de cette grande cité de Montréal et de son diocèse.

Dans toutes les églises de la ville, les exercices en l'honneur de la Vierge Marie commenceront ce soir. Partout l'on a préparé d'excellents programmes de musique et des prédicateurs distingués se feront entendre pour rendre hommage à la mère de Dieu.

Nous apprenons avec plaisir que Mlle Blanche Abneyras jouera, durant le mois de Marie, à St Jacques. Disons brièvement que Mlle Abneyras est une humble musicienne de grand mérite. Elle est aussi excellente organiste et pianiste tout à la fois. Elle exécutera sur le Roi des instruments quelques pièces de Widor, Guilmant et Dubois. Nous entendrons aussi la voix superbe de Mlle G. Boucher, soprano distinguée. Souhaitons à ces deux jeunes musiciennes plein succès, et n'ayons, comme elles, qu'une ambition, faire connaître et aimer la bonne musique, en ne choisissant que des oeuvres sérieuses.

BIBLIOTHEQUE GRATUITE

Ceux qui ont entre les mains des livres de cette bibliothèque voudraient-ils bien, par charité et par justice, les rapporter immédiatement, afin de nous permettre d'en recommencer la distribution ? Actuellement la bibliothèque n'est ouverte que pour recevoir les livres en retard. Qu'on veuille donc se hâter de les rapporter.

MARIS ET FEMMES

Les femmes qui insistent pour faire emprisonner leurs maris, bien souvent sans raison, n'ont pas été heureuses, ce matin, à la cour de police, présidée par l'hon. juge Desnoyers.

Il y avait en effet trois causes de ce genre, sur le rôle, et toutes trois ont été déboutées, faute de preuves.

NOS SOUHAITS

Le "Monde Illustré", de Montréal, vient d'atteindre sa 18me année, et nous ne pouvons laisser passer cet anniversaire sans offrir à ce vaillant confrère nos sincères félicitations. Cette revue nationale et littéraire a fait de considérables progrès sous la direction de notre jeune écrivain de talent, M. E. Z. Massicotte, et nous lui souhaitons de continuer dans cette voie.

LES ALLEMANDS A CANTON

Hong Kong, 1er — On rapporte que les Allemands ont choisi une concession à Canton et en prendront possession bientôt.

DANS LA BANLIEUE

ST LOUIS—Hier soir, à l'assemblée du conseil, Zotique Roy a, par l'entremise de son avocat, M. Taillefer, demandé au conseil de reconsidérer la question de sa licence. Nos lecteurs se rappelleront que la semaine dernière, nous avons publié le refus du conseil et avons donné en même temps les raisons alléguées par ce dernier.

M. Roy, hier soir, n'a pas été plus heureux que la semaine dernière. L'avocat de M. Roy nous a dit qu'il allait aujourd'hui prendre les moyens d'amener le conseil à reconsidérer sa décision.

Les citoyens de la rue St Urbain ont approché l'échevin Shinnick au sujet de l'ouverture de cette rue ; M. Shinnick a fait part de la demande de ses électeurs et le résultat est que cette rue, sous peu, traversera la voie du C. P. R. Cette rue, temporairement ne sera ouverte qu'aux piétons.

Sur une proposition de l'échevin Goyer, le pont appartenant à la compagne du C. P. R., sur l'avenue du Parc, sera réparé.

La police de St Louis se plaignait, il y a quelque temps que l'ouvrage lui manquait ; aujourd'hui, ce n'est plus la même chose, si on en juge par les arrestations suivantes : F. Métivier Jos. Robley, A. Morelle et Jos. Lessard.

Le recorder a condamné les trois premiers pour ivresse et vagabondage. Lessard subira son procès aujourd'hui.

MAISONNEUVE — Un autre bicycliste vient d'être condamné par le recorder pour avoir circulé sur le trottoir ; le chef de police nous prie de crier "Gare !" encore une fois, car il sera très sévère pour ce genre d'offense.

—Quatre individus ont comparu devant le recorder pour vagabondage ; ces quatre champions de la bouteille étaient à boire, sur un terrain privé.

—Ce soir, à l'assemblée du conseil, la question d'un sous-chef sera encore remuée, mais, selon toute probabilité, les finances de la ville ne permettent pas de se payer le luxe d'un sous-chef, quant à présent du moins. Cette question sera renvoyée à plus tard

LE CREUSAGE DU CHENAL

Les "dragueurs" de la Commission du port sont déjà à l'oeuvre, et le creusage du port et du chenal est commencé.

MORT D'UN MILLIONNAIRE

Toledo, Ohio, 1er — S. B. Murray, le millionnaire fabricant de médecines brevetées, est mort, hier soir.

TOUCHANTE CONDUITE

Des autorités de la " North American Cigar Company "

Le jeune Miron est remis en liberté, dans des circonstances particulières

La justice ne doit pas toujours punir aveuglément un coupable. Il est des cas où une intervention trop sévère de sa part serait un crime. C'est à la cour de police qu'il nous est donné surtout de voir cette vérité, mise en pratique par les savants magistrats qui y siègent.

Bien souvent des citoyens y sont amenés pour répondre d'un égarement passager : pour ceux-là une condamnation immédiate et implacable, en outre qu'elle signifierait le déshonneur, ne ferait que les jeter définitivement dans la voie du crime.

Ce matin encore Son Honneur le magistrat Lafontaine a rendu à la liberté un jeune garçon du nom de Miron, accusé d'avoir fraudé la "North American Cigar Coy", où il était employé comme apprenti.

Miron appartient à une excellente famille. Lui-même, a toujours mérité par sa bonne conduite la confiance de ses patrons.

Ce n'est que ces jours derniers que le jeune garçon se laissa tromper par de faux amis, et consentit à suivre pour un moment, leurs conseils. Arrêté aussitôt il devait payer pour lui-même et pour ceux qui ont abusé de sa bonne foi.

Le magistrat a pris note de ces circonstances et a suspendu la sentence du jeune Miron.

Le gérant de la compagnie " North American" lui-même, M. J. Agnew, bien qu'étant le plaignant, comprenant comment toute cette affaire s'est passée, n'a pas voulu retirer sa confiance au jeune Miron, et il l'a repris sur-le-champ à son service, promettant même de s'occuper de lui tout particulièrement.

C'est là un exemple à être suivi par les patrons, en pareille circonstance.

LES NOMINATIONS

Elles seront faites cet après-midi au comité de police

Le capitaine Loye, candidat au poste d'inspecteur

Une importante assemblée de la commission de police aura lieu, cet après-midi. On fera le choix d'un successeur au lieutenant-colonel Hughes. "La Presse" a déjà fait connaître les noms des candidats qui aspirent à la position. Il est probable que le comité recommandera plusieurs noms au conseil.

Il y a aussi d'autres changements en perspective. Il s'agit de nommer un assistant chef de police à la place de M. Kehoe qui sera mis à la retraite et de choisir un nouvel inspecteur. Le capitaine Loye de la station de la rue Chenneville, qui est au service de la cité depuis au delà de 20 ans et qui est encore dans toute la force de l'âge, est un des plus forts candidats à cette dernière charge. C'est un homme énergique, à la conduite irréprochable et dont les membres du comité de police font le plus grand éloge. Il est probable qu'il aura la position convoitée. Voici ce qu'en disait, ce matin, un membre influent du conseil : "M. Loye possède toutes les qualités physiques, morales et intellectuelles pour occuper le poste important d'inspecteur. Sa nomination serait la reconnaissance de la justice au système de promotion et la récompense légitime due à un serviteur intègre du public. C'est le plus ancien parmi les aspirants et sans discréditer les autres, je crois que c'est le plus méritant. Pour moi, sa nomination ne fait pas de doute."

L'ECHEVIN LAPOINTE

Et la ligne de la rue des Commissaires

L'échevin Lapointe a déclaré, aujourd'hui, au reporter de "La Presse", que M. Wanklyn, gérant de la Compagnie du chemin de fer urbain, lui a donné l'assurance formelle que la ligne de la rue des Commissaires ne sera mise en opération qu'après l'élargissement de cette rue.

"Sans cette attitude, a ajouté M. Lapointe, je me serais certainement prononcé contre la Compagnie, à la dernière assemblée du conseil."

A BUFFALO

La grande exposition américaine a été pratiquement ouverte, ce matin

Buffalo, N. Y., 1.—Les portes de l'Exposition ont été ouvertes ce matin. En dépit de la température maussade, une foule énorme se tenait aux abords de l'entrée.

A 8.30 heures, les tourniquets commencèrent à fonctionner et la foule pénétra lentement dans l'enceinte de l'Exposition.

L'ouverture des portes n'a été marquée par aucune cérémonie spéciale, ce matin, la direction ayant décidé de célébrer en même temps, l'ouverture et la dédicace de l'exposition, le 20 mai.

FAUT PAS VENDRE

Ni le sirop d'érable, ni le sucre du pays sans licence

Le constable Collins de la station No 9 a arrêté cet avant-midi, trois fermiers qui sans être munis de licence, offraient en vente du sirop d'érable, du sucre et du tabac. Les prévenus ont été condamnés à $1 d'amende ou 8 jours de prison.

AGRESSION

Un individu du nom de Joseph Beaune est accusé d'agression sur sa femme, et ce matin, il a dû répondre de cette offense en cour de police.

Il paraîtrait que le prisonnier Beaune aurait dépensé à son profit la plus grande partie d'une somme $700 que son fils a reçue, à la suite d'un accident dont il a été victime.

Il en aurait même acheté un cheval et une voiture qu'il a revendus ces jours derniers, afin, dit-on, de se payer des consommations à l'hôtel.

L'accusé était terriblement énervé en face de son juge. Il soutient n'avoir jamais caressé trop fortement son épouse, et devra subir une enquête vendredi.

SECOURS AUX MALHEUREUX

Les recettes pour venir au secours de Feskin et de Rosen, qui ont perdu la vie dans un incendie, s'élèvent maintenant à $367.37. Les deux veuves ont ouvert une épicerie pour subvenir aux besoins de leurs familles.

LE CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE

M. Sawyer explique devant le Conseil du Board of Trade, les avantages du creusage d'un canal des grands lacs à l'océan

Le conseil du Board of Trade a reçu hier, d'un ingénieur dont la compétence n'inspire de doute à personne l'assurance qu'une dépense de $65,000,000 au creusage du canal de la Baie Georgienne amènerait à Montréal une grande quantité des grains de Buffalo. Avec ce canal, Montréal, qui n'a guère aujourd'hui plus de 22,000,000 de boisseaux de grains par an, serait en droit d'en attendre d'un million à huit millions de tonnes.

M. Sawyer a été envoyé au Canada par des capitalistes anglais intéressés dans l'entreprise du canal de la Baie Georgienne, dans le but de s'enquérir si ce canal peut être creusé, et si l'exploitation de cette voie peut réussir.

Deux routes apportent maintenant le grain de Chicago aux ports de l'ouest, l'une est la voie ferrée s'arrêtant au golfe du Mexique, l'autre les grands lacs par lesquels les vaisseaux déchargent à Buffalo le grain que les chemins de fer transportent ensuite aux ports de l'Atlantique.

Le canal Erié et la route de la rivière St Laurent comptent peu sur la mappemonde du trafic américain. Informations prises, M. Sawyer a conclu que notre rivière avec son chenal de 14 pieds, n'avait aucune chance de faire concurrence aux voies américaines.

A l'époque où les vaisseaux de 2,000 tonneaux semblaient des géants, ces canaux de 14 pieds de profondeur et leurs écluses suffisaient, aujourd'hui, le trafic des lacs se fait par des vaisseaux de 10,000 tonneaux. Le navire océanique a aussi augmenté ses proportions. La construction de navires d'un fort tonnage a été rendue nécessaire par la concurrence augmentant aussi avec rapidité.

De Chicago à New-York les taux les plus bas du transport du grain sont de 3, 3-4. La concurrence actuelle dans le commerce des grains ferait qu'une hausse ou qu'une baisse d'un huitième de cent amènerait soudain le trafic aux ports de l'Atlantique ou le porterait au golfe. Or, par le creusage de la baie Georgienne, le Canada pourrait réduire le tarif du transport à 3 cents. Un canal creusé par la rivière des Français, la baie Georgienne, l'Outaouais et le St Laurent coûterait environ $65,000,000.

Par cette voie, deux steamers quittant en même temps Chicago, l'un en destination de Buffalo, et l'autre pour Montréal, arriveraient au même jour à destination.

Le steamer arrivé à Buffalo devait débourser un cent et un quart (1¼) pour chaque boisseau de grain déchargé à Buffalo à 90 milles de Chicago ; celui arrivé à Montréal aurait parcouru 905 milles et devrait débourser 3 cents pour chaque boisseau de grain déchargé à Montréal. De ces 3 cents la moitié irait au paiement du fret et l'autre moitié au péage des canaux. Ces taux de péage, à peu près les mêmes que ceux du canal de Suez, feront fructifier à 4 pour cent les $65,000,000 qu'aura coûté l'ouverture de cette voie nouvelle.

Le grain qui sera taxé 3 cents à Montréal sera tout aussi bien à la portée des vaisseaux transatlantiques que le grain taxé 5 cents qui arrive aujourd'hui à New-York par voie de Buffalo.

Les capitalistes anglais sont prêts à placer des millions pour le creusage du canal à condition toutefois de recevoir l'encouragement du Canada.

Si le canal de la Baie Georgienne s'ouvre un jour, le port de Montréal, fait remarquer M. Sawyer, deviendrait le débouché du trafic du continent de l'Amérique Nord.

Le travail de creusage du canal durerait cinq ans.

LA COMETE A 3 QUEUES

Elle est si près du soleil qu'on ne peut lui en distinguer que 2 à l'observatoire Yerkes

Elle a été visible aussitôt après le coucher du soleil

Elkhorn, Wis., 30 avril. — La comète qu'on a vu la semaine dernière à l'observatoire Yerkes, à Williams Bay, a été découverte à Queenstown et observée pour la première fois par les astronomes au Cap de Bonne-Espérance, le matin du 23 avril dernier. Sa découverte fut enregistrée à l'observatoire Yerkes, vendredi dernier. Sa position alors était à environ seize degrés au Sud-Ouest du soleil et on constata qu'elle avait trois queues distinctes.

Le professeur E. B. Frost l'a étudiée, samedi matin, à l'observatoire Yerkes. Elle parut à l'horizon environ 30 minutes avant le lever du soleil, et demeura visible quinze minutes après. La position, telle que constatée par le professeur Frost, indiquait 15 degrés au nord-ouest du soleil. La comète était si basse à l'horizon et si près du soleil qu'il ne put se servir des instruments de l'observatoire. Il distingua deux queues, mais ne put voir la troisième. Depuis lors, le ciel a été couvert et nuageux à l'horizon, le matin comme le soir et on n'a pu faire d'autres observations.

On n'aura aucune connaissance importante et définie, touchant cette comète, avant 2 ou 3 jours. Les premiers renseignements nous viendront de Williams Bay.

Il faudra trois observations pour déterminer l'orbite et la direction de la comète et elle sera alors peut-être trop près du soleil pour qu'on puisse, au moyen du spectroscope déterminer sa composition.

Par un ciel clair et cerein, la comète serait visible quelque temps après le coucher du soleil.

M. BRYAN

Irait en Europe pour inviter M. Kruger à venir en Amérique

Londres, 1er — Un correspondant, à Genève, du "Daily Mail", dit qu'un certain nombre de démocrates influents, ayant peut-être à leur tête William Jennings Bryan, se rendront en Europe et pourront personnellement inviter M. Kruger à venir en Amérique.

HUMEURS

Quelques humeurs sont héréditaires, d'autres sont acquises, communément, par le dérangement des organes digestifs.

Héréditaires ou acquises, elles sont radicalement et permanemment enlevées, par l'unique et même remède, et c'est la

Hood's Sarsaparilla.

Elle nettoie le sang, perfectionne la digestion, guérit la dyspepsie, arrête toutes les éruptions, éclaircit le teint, reconstitue tout le système. (4)

COMPLOT NIHILISTE

Six cents arrestations ont été opérées, dans la Pologne russe, hier

Parmi les prisonniers, se trouvent plusieurs personnages importants

Berlin, 1 — Le "Lokal Anzeiger" publie une dépêche de Breslau, Silésie, disant :

"Un grand complot nihiliste a été découvert dans la Pologne russe. Six cents arrestations ont été faites hier.

Deux cents de ces prisonniers ont été transportés par train spécial à la citadelle de Varsovie. Les villes de Sosnovice, Sielce et Dombrowa ont été occupées par deux compagnies de Cosaques.

Le complot a été révélé par une correspondance secrète qui a été découverte à Sielce".

Paris, 1 — Une dépêche au "Soir", dit que le complot a été découvert à Varsovie et que la conspiration a des ramifications dans toutes les classes de la société polonaise et principalement parmi les ouvriers.

Au nombre des six cents personnes arrêtées depuis hier soir se trouvent plusieurs personnages haut placés.

La loi martiale a été proclamée dans trois villes occupées par les Cosaques.

LE CARDINAL MARTINELLI

A reçu hier, des mains du comte Calociochi, le chapeau rouge, insigne de sa dignité

Washington, D. C., 1 — Le cardinal Martinelli a reçu, hier soir, des mains du comte Stanislas Calociochi, membre de la garde-noble de Léon XIII, la lettre l'informant officiellement de son élévation au cardinalat, et le chapeau rouge, insigne de sa dignité. La cérémonie a été très simple et s'est déroulée dans les appartements de Son Eminence à la légation papale, en présence d'un certain nombre de dignitaires de l'Eglise.

Le grand salon de la légation était brillamment illuminé. C'est là que le cardinal a reçu l'envoyé du Pape. Saluant Son Eminence, le comte Calociochi lui remit d'abord sa lettre de créance, puis la lettre du Secrétaire d'Etat, conçue en ces termes :

"Monsignor Sébastien Martinelli :—

"Dans le Consistoire secret de ce matin, Sa Sainteté a désigné pour être élevé à la dignité sublime du cardinalat, Monsignor Sébastien Martinelli. Cette gracieuse et souveraine faveur est portée à la connaissance de Votre Eminence.

"M. CARDINAL RAMPOLLA."

Après la lecture de cette lettre, le comte Calociochi ouvrit une petite boîte en maroquin rouge, et en tira une calotte en soie rouge, qu'il posa sur la tête du nouveau cardinal.

Après échange de compliments de part et d'autres, Son Eminence invita ses hôtes distingués à dîner.

FEU Mme L. PERREAULT

M. George D. Fuchs, de Fuchs et Raymond, propriétaires du Queen's Hotel, est parti ce matin, pour Québec où il va assister aux funérailles de sa belle-mère, Mme L. Perreault, décédée hier, en cette ville. La défunte était aussi la belle-mère de M. Louis Lamontagne journaliste québecquois bien connu.

POUR GUERIR LA GRIPPE EN DEUX JOURS

Laxative Bromo-Quinine enlève la cause 73-n

UNION TYPO

NOUVELLES OUVRIERES

Jusqu'à ce moment pas un seul Cigarier en grève n'a fléchi

LE PLUS GRAND ENTHOUSIASME

Au contraire, n'a cessé un instant de régner tant chez les ouvrières que chez les ouvriers

LES NOMBREUX BRUITS MIS EN CIRCULATION

Les bénéfices que les chemins de fer de l'Etat rapportent en Australie

L'ESPRIT DE SOLIDARITE CHEZ LES CHARPENTIERS

Après treize jours de grève dans laquelle il y a six cents personnes affectées, hommes et femmes, les cigariers syndiqués intéressés dans ce conflit constatent avec orgueil que pas un seul des grévistes de l'un ou de l'autre sexe n'a encore songé à fléchir, qu'au contraire l'enthousiasme du premier moment n'a cessé un instant de régner parmi eux.

D'un autre côté, si les employeurs ne paraissent pas moins fermes en général que leurs employés à continuer la lutte jusqu'au bout, des bruits circulent avec persistance que quelques-uns d'entre eux sont sur le point de céder en reprenant leurs ouvriers aux conditions de l'Union.

Hier, les patrons et les ouvriers engagés dans ce conflit ont tenu, chacun de leur côté, une assemblée secrète dont rien de sérieux n'a encore transpiré au dehors.

D'après les rapports des agents secrets de l'Union, il n'est encore venu aucun ouvrier de l'étranger pour remplacer les grévistes. Deux ou trois patrons ont engagé de nouveaux apprentis, mais cela ne peut modifier sensiblement la situation, attendu que ces jeunes gens ne peuvent faire le travail de ceux qui ont quitté les ateliers et ne le pourront certainement pas avant l'issue de la lutte, durerait-elle aussi longtemps qu'on puisse se l'imaginer.

Cette grève sera certainement l'une des plus graves qui se soient encore produites à Montréal, si quelque heureux événement imprévu n'intervient pour y mettre fin.

Fort heureusement pour la bonne réputation des ouvriers, il ne s'est encore produit aucun désordre et rien ne fait prévoir qu'ils se départiront de leur conduite calme.

De leur côté, les patrons paraissent désireux de ne rien faire qui pourrait créer de l'excitation dans les esprits de ceux qui luttent contre eux.

Ce sont deux armées parfaitement bien disciplinées et toutes les règles de la guerre seront certainement observées.

Les cigariers prétendent que depuis que la lutte est engagée, les cigares portant le label de l'Union sont encore en plus grande demande qu'auparavant, excepté ceux dont les marques appartiennent à des employeurs engagés dans le conflit.

On répète que l'Association des manufacturiers a envoyé des agents à New-York pour acheter des machines à confectionner les cigares et pour embaucher de nouveaux employés, mais rien n'est confirmé et les patrons refusent de dire si ces bruits sont fondés ou non.

Dans tous les cas, les grévistes ne semblent en aucune façon redouter ce danger. D'après eux, ces machines, si elles étaient de quelque valeur, il y a longtemps qu'elles auraient été introduites à Montréal et l'on n'aurait pas attendu la grève pour s'en servir.

Quant aux ouvriers que l'on prétend avoir essayé d'embaucher à New-York, les salaires étant beaucoup plus élevés aux Etats-Unis qu'ils ne le sont au Canada, il n'est pas non plus à craindre qu'ils abandonnent leur pays pour venir ici nuire aux grévistes.

Les patrons qui sont demeurés fidèles à l'Union sont unanimes, assure-t-on, à affirmer que les règlements imposés par les ouvriers, y compris celui qui fixe le taux des salaires et le nombre des heures de travail, ne sont pas irraisonnables. Au contraire, disent-ils, aucun manufacturier qui veut se contenter d'un bénéfice raisonnable, ne peut pas s'y soumettre.

Voilà la situation telle qu'envisagée par les membres de l'Union ; il va sans dire que les employeurs engagés dans le conflit ne doivent pas le regarder de cette manière, mais ils refusent de faire connaître leur opinion pour le moment.

* * *

En dépit du déménagement, l'Union des charpentiers-menuisiers a eu hier soir une nombreuse assemblée, dans son local, rue Dorchester. En l'absence du président, M. Joseph Ainey a été appelé à présider. Dix-sept nouveaux adhérents ont été initiés. Chaque semaine depuis quelques mois cette organisation voit augmenter dans cette proportion le nombre de ses membres, et pour peu que cela se continue encore quelque temps, cette société ouvrière occupera le premier rang parmi les ouvriers syndiqués de Montréal.

* * *

Vingt-trois nouveaux adhérents ont été initiés hier soir, à l'Union des ferblantiers-couvreurs qui a eu une assemblée spéciale à cet effet.

M. Cyrille Bertrand a fait sur la question de l'organisation une conférence qui a été fort goûtée, et a été suivi par M. F. Roberge, le président du Conseil des Métiers Fédérés qui a parlé des progrès que fait le mouvement ouvrier à Montréal.

* * *

La Fraternité des cordonniers n'aura pas de réunion ce soir, à cause du déménagement. La première assemblée générale du mois aura donc lieu le 8 de mai prochain, à 8 heures du soir. Avis est en conséquence donné aux agents de recouvrement qu'ils doivent prévenir les adhérents à l'organisation qu'ils aient à se rendre à cette assemblée qui aura à délibérer sur des questions de la plus haute importance.

* * *

Les chemins de fer à la Nouvell-Zélande sont, comme on le sait, la propriété de l'Etat, moins une ou deux voies possédées par une compagnie privée. En 1898, les chemins de fer ont rapporté un bénéfice net de 3 pour cent qui a été, toutefois, absorbé par l'intérêt sur la dette contractée pour leur achat ou leur construction. En 1899, d'après un rapport du gouvernement publié en 1900, les bénéfices s'étaient sensiblement accru. Il est cependant bon de faire remarquer que le but de l'exploitation des chemins de fer à la Nouvelle-Zélande n'est pas, ainsi que cela se pratique au Canada par les compagnies privées, de leur faire rapporter de gros bénéfices, pécuniers, mais de favoriser aux habitants les moyens de transport et par suite le développement du pays.

La rémunération des employés est réglée par la législature. Il leur est interdit de faire grève, mais il leur est permis de présenter individuellement ou grouper leur revendication à leurs supérieurs immédiats d'abord ; et, ensuite, à un bureau d'appel constitué à cet effet; puis, en dernier ressort, au parlement lui-même.

Les politiciens et les chercheurs de places n'ont aucune chance pour arriver à capturer un emploi sur les chemins de fer, la route leur étant barrée par une Commission de service civile ayant tous les pouvois et la protection nécessaire pour ne pas subir l'influence d'aucune personnalité.

Le tarif de transport est fixé par le ministre des chemins de fer, mais peut être modifié à volonté par la Chambre des députés.

L'administration des chemins de fer de l'Etat ne reconnait pas la doctrine qui veut que les expéditeurs paient un taux moindre que les petits pour le transport de leurs produits, c'est plutôt la doctrine contraire qui prévaut. Aussi, les "trusts" à la Nouvelle-Zélande ne rencontre pas, comme ici, des complices dans les compagnies de chemins de fer, pour les aider à tuer la concurrence que pourraient lui faire les petits industriels détachés des syndicats de famine.

Le colon qui apportera à la gare sa seule balle de laine bénéficiera du même tarif qui sera appliqué à la grande compagnie qui en aura des milliers de balles à expédier.

Les enfants des écoles primaires sont transportés gratis sur les chemins de fer jusqu'à la première école qui suit leur point de départ. Les écoliers qui désirent continuer plus loin ainsi que les élèves des écoles supérieures peuvent acheter des billets de saison qui donne droit de voyager pendant trois mois dans un rayon de six milles pour deux dollars et demi à cinq dollars suivant l'âge. Les ouvriers jouissent du privilège de se servir des mêmes billets, les jours de fête que les élèves des écoles les jours de la semaine.

Le tarif pour les colis est extrêmement bas. Un colis pesant sept livres peut être expédié à trente milles pour douze cents, et à n'importe quel point de la colonie qu'atteint les chemins de fer pour vingt-cinq cents.

Afin de favoriser les cultivateurs—ce qui est préférable que de favoriser les monopoles—ceux-ci peuvent expédier cinquante-six livres de fruits ou de légumes à n'importe quel distance pour la légère somme de douze cents, et faire transporter gratis les substances destinées à l'engrais de leur terre, ainsi que tout animal destiné à l'usage de la ferme.

Maintenant, on demande quel système d'exploitation des chemins de fer est le meilleur, celui de la Nouvelle-Zélande ou celui du Canada ?

UN AMIRAL

Deviendrait le commandant en chef des troupes anglaises dans l'Amérique du Nord

Halifax, 1er — On rapporte ici que l'amiral de cette station navale, commandera peut-être toutes les troupes anglaises de l'Amérique du Nord. La rumeur veut que tous les militaires, à l'exception du régiment en garnison, soient rappelés et remplacés par deux mille marins, faisant ainsi de Halifax une grande base navale. Le délai apporté à la nomination d'un général pour succéder à Lord Wm Seymour, ainsi qu'à la nomination de nouveaux officiers d'état-major, donne une certaine vraisemblance à la rumeur que les autorités militaires ont en vue un changement radical.

M. RIENDEAU

Il fait une inspection à Ste Anne de Bellevue

M. Joseph Riendeau, inspecteur des pêcheries, pour le district compris entre Ottawa et Trois-Rivières, est revenu ce matin d'une visite de deux jours, à Ste Anne de Bellevue, où lui avait-on dit, les lois de pêche étaient impunément violées.

M. Riendeau s'est fait accompagner, dans son inspection, par le détective Plante. On a trouvé un grand nombre de "seines" et de "filets", que l'on a détruits aussitôt.

PERTE TOTALE

De la barge Ste Geneviève

Dans la débâcle de la rivière Saint-Maurice, la semaine dernière, la glace a emporté la barge à grain "Ste Geneviève," de Trois-Rivières, qui avait pris là ses quartiers d'hiver. Le pont de glace mouvant a brisé la barge et, hier, le capitaine Thomas Donnelly, de l'Ile Leoyds et gérant de la "Donnelly Salvage and Wrecking Co," s'est rendu à Trois-Rivières et a déclaré que la barge était complètement perdue. Les propriétaires du vaisseau ont accepté $3,000 en règlement de leur réclamation.

La barge "Ste Geneviève" existait depuis quinze ans et pendant tout ce temps elle a servi au transport de grain entre Kingston et Montréal.

TREBUCHETS ET REVOLVERS

MM. Duquette et Walter, agents de la Société protectrice des animaux, ont fait, ces jours derniers, une "razzia", dans la Côte Saint-Michel.

A un certain endroit, ils ont été assaillis par une douzaine de solides gaillards, et ils durent se servir de leur revolver pour se dégager.

Comme trophées de victoire, les deux agents ont apporté de leur expédition un grand nombre de "trébuchets."



HOMMES DE BUREAU, FEMMES A LA MAISON, ENFANTS A L'ÉCOLE,

Qui sont surmenés mentalement ou physiquement retirent un grand bénéfice des Pilules de Milburn.

Elles fournissent les éléments nécessaires pour rendre supportables les fatigues et le surmenage inhérents au mode de vie actuel qui domine dans ce siècle d'affaires et d'exigences sociales.

Chaque jour de la semaine et chaque semaine de l'année, les hommes, femmes et enfants souffrent de nervosité amenée par les efforts qu'ils font pour se tenir à la hauteur de la "haute pression" moderne exercée par le genre de vie nécessité de nos jours.

Des milliers trouvent la vie un fardeau et d'autres y trouvent une mort prématurée.

Le surcroît de travail est souvent la cause de tout, car il surexcite le système nerveux et détermine la nervosité, l'insomnie, la prostration nerveuse, la syncope et le vertige et la débilité générale.

Le sang devient faible et aqueux et éventuellement cause la mort.

Les Pilules de Milburn pour le Coeur et les Nerfs sont indiquées pour toutes les maladies dues à un état faible et débile des centres nerveux.

De l'Atlantique au Pacifique, nous recevons des lettres de personnes qui ont employé les Pilules de Milburn avec le plus grand succès.

En voici deux. Les autres seront envoyées sur demande.

Nortondale, N. B., 2 Janv. 1901.

The T. Milburn Co., Limited, Toronto.

Chers messieurs, — J'ai souffert pendant nombre d'années de palpitations causées par la faiblesse du coeur.

Tout mon système était épuisé, j'étais très nerveuse et ne pouvais dormir.

J'eus une boîte de Pilules de Milburn pour le Coeur et les Nerfs et après l'avoir épuisée j'étais parfaitement guérie et je puis les recommander hautement.

Ma mère était aussi sujette à la maladie de coeur et elle était si mal que les médecins disaient qu'elle ne pouvait vivre.

Elle prit vos pilules et dit que c'est par leur entremise qu'elle a été guérie.

Bien à vous.

Mme Wm CUME.

Inwood, Ont., 2 Avril 1900.

The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

Chers Messieurs, — Il y a quelque temps, j'étais si épuisée que je ne pouvais faire mon ouvrage.

Je souffrais de la courte haleine, de l'acidité de l'estomac et je pouvais à peine manger quoi que ce fût.

Mon coeur palpitait d'une façon inquiétante et m'occasionnait des syncopes et des vertiges.

Je me sentais faible et nerveuse et j'avais abandonné tout espoir de revenir à la santé, lorsque mon mari me procura deux boîtes de Pilules de Milburn pour le Coeur et les Nerfs, et depuis que je les ai prises, je me sens une toute autre personne. J'ai été bien depuis et capable de faire mon ouvrage.

Bien à vous,

Mme EDMOND BROWN.

(3) You w

DYSPEPSIE



Mon REMEDE CONTRE LA DYSPEPSIE guérit d'une manière certaine toutes sortes d'indigestions ou de maladie d'estomac. Il refait les estomacs épuisés, les estomacs qui ont été affaiblis par des puissants cathartiques et des vieilles panacées.

LE REMEDE DE MUNYON contre la dyspepsie empêche le gonflement d'estomac, palpitation du coeur, courte haleine et toutes les maladies de coeur causées par l'indigestion, vents ou acidité d'estomac, mauvaise bouche, mauvaise haleine, perte d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise circulation du sang, langue épaisse et pituite.

Son Remède contre le mal de tête guérit le mal de tête en trois minutes.

L'Onguent de Munyon contre les hémorroïdes guérit toutes sortes d'hémorroïdes.

Le Remède de Munyon pour le sang corrige toutes les impuretés du sang.

Le Remède de Munyon pour le foie enlève le mal de tête, la biliosité, la jaunisse, la constipation et toutes les maladies du foie.

Les Remèdes de Munyon pour les femmes sont une bénédiction pour les femmes.

Le Remède et les Herbes de Munyon contre l'asthme sont garantis soulager l'asthme en trois minutes et le guérir en cinq jours.

Les Remèdes de Munyon contre le catarrhe ne font jamais défaut.

Le Vitalisateur de Munyon renforce les hommes faibles.

Prix, $1.00.

Munyon a un remède pour chaque maladie. LE GUIDE DE LA SANTE — Gratis — traite de tous ces remèdes. Remèdes, la plupart à 25 cents.

Munyon, New-York et Philadelphie.

L'ASPIRATEUR DE MUNYON GUERIT LE CATARRHE. (6) y

La Maladie des Rognons

a été radicalement guérie par l'EAU MINERALE DE L'EPIPHANIE dans des cas désespérants, dans des cas abannés des médecins, après avoir encouru de fortes dépenses pour des remèdes et traitements des plus désagréables : l'EAU MINERALE DE L'EPIPHANIE, en vente seulement par

A. A. GRANGER,
de Granger Frères, Libraires,
Montréal, 125—1ms—

POUVOIR MOTEUR

Pour Machines de toutes Sortes

Si vous désirez en avoir un qui soit propre, recommandable et toujours prêt à fonctionner, employez L'ELECTRICITE avec courant direct ou alternatif.

S'adresser à la

STANDARD LIGHT & POWER CO.,
Bureau : No 9 rue Chenneville.
128—n



COMMON SENSE

Tue les rats, les souris, les coquerelles, les punaises. Pas d'odeur repoussante. Chez tous les pharmaciens ou **No 381 rue Queen Ouest, Toronto. DEFIEZ-VOUS des IMITATIONS.** 1:7—n



GRATIS

Graphophone offert gratuitement aux personnes qui vendront seulement que 3 douzaines de photographies de **Sa Sainteté Léon XIII.**, magnifiquement finies, grandeur Cabinet, 5x7 pouces, à 10c. chacune. Tout le monde veut en avoir. **Elles se vendent a premiere vue.** Ce merveilleux instrument est fait par la célèbre Phonograph Co., de New York et Paris. Avec cet instrument nous envoyons les cinq morceaux choisis suivants: Un discours, "Song of Sixpence"; Solo de Piccolo, "Mocking Bird"; imitation du chant du rouge gorge, cris du crapaud, des dindes, poulets, autruches, etc.; et un Solo de Cornet, "Dixie Land." Ecrivez pour avoir les photographies. Quand vous les aurez vendues envoyez-nous l'argent et nous vous enverrons ce splendide Graphophone, avec instructions complètes, tous frais payés. **THE PHOTO ART CO., Boîte 1073, TORONTO, ONT.** 140—Mn



GRATIS

Nous donnons une magnifique montre avec boîtier en nickel plaqué, bien ornementé, aiguilles marquant les heures, les minutes et les secondes à remontoir et véritable mouvement américain, aux personnes qui vendront seulement 3 douzaines de boutons de collet fortement plaqués en or à 10 cts. chacun. Ecrivez et nous vous enverrons les boutons, tous frais payés. Quand vous les aurez vendus, envoyez-nous l'argent et nous vous enverrons votre montre tout à fait gratuitement. **The Lever Button Co., Boîte 1401 Toronto, Can.**



GRATIS OR SOLID



Bague ornée d'une **reel tourquoise ou grenat et 2 perles** vraies Orientals, toutes de bonne grandeur, donnée en vendant seulement 15 magnifiques photographies de sa Sainteté Léon XIII, à 10 cts. chacune. Ces photographies sont de grandeur cabinet et sont dans les derniers goûts de l'art photographique. Tout le monde aimerait avoir une bonne photographie de sa Sainteté, c'est pour cela que nos photographies se vendent facilement. Ecrivez pour les photographies. Vendez-les, renvoyez l'argent, et nous enverrons tous frais payés dans un beau étui cette bague d'or solid ornée de **reels pierres. THE PHOTO ART CO., Boîte 1073 Toronto.** M—n

HOTELS

HOTEL ET RESTAURANT MARTY

45 et 47 West 24th St., New-York.
Lunch 40c. Diner 55c, vin compris.

Salles pour réunions et Cabinets particuliers. Maison recommandée aux Canadiens Français. 1ms—a

LE PACIFIQUE CANADIEN

COMMUNICATIONS DIRECTES
— ENTRE —
HOLYOKE, SPRINGFIELD ET MONTREAL

Départ de Montréal, *7.45 p.m.
Arrivée à Holyoke, *7.12 a.m.
Arrivée à Springfield, *7.30 a.m.
Dép. Springfield, *8.00 p.m., 9.15 a.m.
Dép. Holyoke, *8.18 p.m., 9.32 a.m.
Arr. Montréal, *8.20 a.m., 9.15 p.m.

Pas de changement de chars entre Montréal et Greenfield, Northampton, Holyoke, Springfield.

*Chaque jour, les autres convois les jours de semaine.

V. Ménard, 337 rue Main, Holyoke, Mass.
A. R. Vincent, " " "
Jos. D. Godu, chambre 41, Edifice Ball et Treworgy, Holyoke.
G. N. Morris, 325 rue Main, Springfield, Mass.
E. F. Payette, 367 rue Main, Springfield, Mass.
N. Lamoureux, Indian Orchard, Mass.
A. J. Brunelle, Ludlow, Mass.

Bureau des billets de la ville et du télégraphe, 129 rue St Jacques voisin du bureau de poste.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

THE INTERNATIONAL LIMITED

Quitte Montréal tous les jours à 9.00 a.m., arrivant à Toronto à 4.40 p.m., Hamilton 5.40 p.m., London 7.30 p.m., Détroit 9.40 p.m. (temps central), et Chicago à 7.20 le lendemain matin. Un char café-palais est attaché à ce train et un repas à la carte servi à toute heure durant le jour à la convenance des passagers.

Service rapide entre Montréal et Ottawa.

Les convois rapides partent de Montréal tous les jours, excepté le dimanche, à 9.15 a.m. et 4.10 p.m., arrivant à Ottawa à 11.35 a.m. et 6.35 p.m.

Les convois locaux pour tous les endroits du C. A. R. pour Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, à 5.45 p.m. tous les jours.

Route Pittoresque PAN-AMERICAINE pour BUFFALO.

Bureau des Billets de la ville, 137 rue St Jacques et à la gare Bonaventure

Cie Générale Transatlantique

Ligne FRANÇAISE directe de New-York au Havre, Paris, France, 32 B'way, New-York.
Départ chaque Jeudi, à 10 hrs a. m., de la jetée No 42 North River, au pied de la rue Morton.

La Bretagne	Mai	2	L'Aquitaine	Mai	23
La Champagne	Mai	9	La Gascogne(ext)	"	25
La Lorraine	Mai	16	La Bretagne	"	30

Pour détails s'adresser à
J. DE SIEYES,
Agent général au Canada,
14—n 1672 rue Notre-Dame, Montréal.

La vapeur ST LAURENT

Reprendra sa ligne, entre Montréal et Berthier, Dimanche, le 5 mai. Départ à 8 hrs a.m., et de Berthier à 3 hrs. Tous les mardis et vendredis, départ de Montréal à 1 hr p.m. Arrêt à St Sulpice, Lavaltrie, Lanoraie. Départ au bout du quai Victoria.

JOSEPH JEAN, Capitaine.
JOSEPH LANGLOIS, Prop. 27,1,4



Vente à l'Enchère

— DE —

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Propriétés de la Cité.

Le soussigné offrira en vente, pour le compte de la Cité de Montréal, tous les matériaux de construction que comprennent les propriétés suivantes :

Marché Ste Anne.
Marché à poisson Ste Anne.
Bâtiment en brique contigu au Château de Ramezay.
Bâtiment en brique en arrière du dit Château.

Les dits matériaux seront vendus jusqu'au niveau du sol, mais il ne sera pas permis d'excaver les rues pour enlever les fondations, et le déblaiement devra être effectué sans retard.

Tous les autres renseignements requis seront donnés au moment de la vente.

La vente aura lieu aux salles du soussigné, 1828 rue Notre-Dame, vendredi, le 3 mai, à 11 heures.

WALTER M. KEARNS,
24,30-1,2 Encanteur.

FEUILLETON DE LA PRESSE

AMES D'ELITE

DEUXIEME PARTIE

61 (Suite)

D'ailleurs, ajoutait-il, cela vaut mieux ainsi...

Nous sommes du même âge, toi et moi; nous porterions donc ensemble le pantalon rouge...

Et qui, alors, resterait ici, pour soigner, pour égayer, pour aider notre bon père ?...

C'est égal, concluait le jeune homme, dommage, je le répète, que je ne puisse pas te servir de remplaçant, mon pauvre vieux, car tu souffriras, pour sûr, et malgré tout, des duretés de la caserne...

—Peuh ! répliquait Emile, on me réformera peut-être.

Puis, comme tu le dis, il y a encore plus d'un an avant qu'on m'appelle, et en un an, il passe bien de l'eau sous le pont...

Dans le sourire mélancolique qui accompagnait ces paroles, y avait-il une intuition de l'avenir ?

Les êtres faibles, maladifs, ont quelquefois des presciences si extraordinaires !

Un après-midi d'automne, Jean, pour les nécessités du travail commun, avait dû se transporter assez loin du carrefour de la Reine-Blanche.

Il laissait Emile auprès du grand-père.

Une nouvelle atteinte de ses rhumatismes tracassait depuis quelques jours le vieillard, qui ne pouvait, cela étant, aucunement bouger de son lit.

Tandis que notre ami s'escrimait de la cognée contre un gros chêne qu'il était chargé d'abattre, un orage épouvantable, un de ces orages d'arrière-saison, dont l'invasion est quelquefois si inattendue, si soudaine, un orage éclata sur la forêt.

C'était plus et pis qu'un orage, c'était un ouragan, une trombe !

Les ramures les plus colossales, sous l'effort d'un vent d'une incalculable puissance, pliaient comme des fétus ; de terrifiants éclairs déchiraient le ciel, devenu subitement d'un noir d'encre ; les roulements presque ininterrompus du tonnerre étaient hachés, à chaque instants, par de brèves et craquantes vibrations, annonçant que le fluide accumulé dans les nuages s'était déchargé sur la terre, — que la foudre, pour se servir de l'expression ordinaire, "était tombée."

Une averse diluvienne, en même temps, faisait rage...

En quelques secondes, malgré le dôme protecteur que lui assuraient les arbres encore en partie couverts de leurs feuilles fanées, en quelques secondes le jeune bûchron se sentit transpercé jusqu'aux os...

Bah ! cela n'était guère pour effrayer le robuste garçon...

Il bûcherait un peu plus fort, la tourmente passée, pour se sécher, voilà tout...

Ainsi, fit-il, non sans murmurer avec satisfaction :

—Pour une chance, par exemple, c'est une vraie chance qu'Emile ait été aujourd'hui retenu !...

Il se trouve à couvert, au lieu que, s'il était venu avec moi, comme d'habitude, il serait à l'heure actuelle saucé ainsi que moi-même...

Pauvre petit ! avec sa poitrine délicate, il y aurait eu de quoi lui donner, selon l'expression du bon père Lombard, le "mal de la mort !"

Sa besogne terminée, notre ami, sa hache sur l'épaule, s'achemina vers la maison.

Il était six heures...

Le ciel s'était tout à fait éclairci, et, là-bas, le soleil ensevelissait son globe rutilant dans la ouate empourprée de l'horizon.

Jean allait du pas alerte qui lui était habituel.

Il en pressait même un peu les enjambées, car au fur et à mesure qu'il approchait de sa demeure, il se sentait mordre au coeur par une sorte de vague appréhension.

Suivant une coutume qui lui était chère, Emile, lorsqu'il savait par où son camarade devait rentrer, Emile venait toujours à sa rencontre.

Que faisait-il donc, aujourd'hui ?

Le sentier que suivait Jean s'allongeait tout droit jusqu'au carrefour.

Or, notre ami avait beau concentrer devant lui toute son acuité visuelle, il n'apercevait personne...

Pourtant, voyons, le petit-fils du vieux bûcheron n'ignorait pas que Jean revenait par là...

Et il était l'heure !

—Allons ! allons ! se disait le jeune homme, s'efforçant de se rassurer, quelles idées baroques vais-je donc me forger...

Est-ce que je deviendrais, avec l'âge, sentimental et bêbête comme une petite fille ?

Il est impossible, parbleu, évidemment impossible que rien de fâcheux soit survenu à mes amis.

Je vais les retrouver bien tranquilles, ces chères bonnes gens ; ils m'attendent, ils m'accueilleront avec le tendre sourire qu'ils ont toujours pour moi...

Hé oui ! je suis fou !... Emile n'est pas venu parce que, sans doute, le grand-père a eu besoin de quelque chose...

Mais tout en se raisonnant ainsi, il en était arrivé, le brave garçon, à courir presque, sous l'empire des craintes imprécises qui le hantaient malgré lui...

Enfin, il atteignit le carrefour...

Rien !... personne !...

La nuit était presque tombée...

Dans la pénombre crépusculaire, la cabane des bûcherons se profilait sombre, noire...

Pourquoi donc Emile n'avait-il pas déjà allumé la lampe ?

Avec une hâte fébrile, Jean s'approcha de la petite habitation...

Et ce qu'il aperçut alors lui fit dresser les cheveux sur la tête...

Derrière la vitre de l'unique fenêtre percée à côté de la porte, lui apparut, aux dernières clartés du jour, un visage hagard, terrifiant, convulsé par une épouvante sans nom...

C'était le père Lombard !...

Le père Lombard ayant réussi, chose incroyable, à quitter son lit de douleur pour se traîner jusque là, le père Lombard, cramponné d'une main à l'espagnolette qu'il avait été impuissant à ouvrir, et s'efforçant de l'autre de montrer à Jean quelque chose qui se trouvait au dehors, un objet sur lequel ses prunelles, effroyablement dilatées par l'angoisse, se fixaient désespérément.

L'éloquence de ce regard était telle que Jean, au lieu de se précipiter à l'intérieur pour demander une explication... que Jean, disons-nous, tourna les yeux brusquement dans la direction indiquée par cette muette supplication.

A quelques mètres de lui, sur la gauche de la maison, à l'entrée d'une des sentes qui aboutissaient au carrefour de la Reine-Blanche, une masse noirâtre bossuait le sol, au pied d'un gros arbre..

Le jeune homme y courut...

Il se baissa.

Et un grand cri, un cri de désespoir inexprimable, s'échappa de ses lèvres...

—Emile ! mon cher Emile ! mon frère ! Qu'a-t-il donc, grand Dieu !

Jean s'agenouilla...

Il voulut passer les deux mains sous le corps de son camarade, afin de le soulever dans ses bras, de l'emporter dans la cabane, sur son lit...

Mais voici — on dirait vraiment qu'en certains cas les horreurs du cauchemar prennent pied dans la vie réelle ! — voici que Jean, dans ses mains, ne sentit aucun poids, aucune résistance...

Il lui sembla que ses doigts ne touchaient rien, que ses bras ne rencontraient, ne saisissaient que le vide !

Le corps d'Emile, ou plutôt la forme dans laquelle Jean avait cru reconnaître tout à l'heure le corps de son ami, ce corps, cettte forme s'étaient évanouis...

Le pauvre Jean éclata en un ricanement d'idiot...

Il rêvait, il avait eu une hallucination parbleu !

Et il se réveillait maintenant...

Non, pourtant, il avait bien vu !

Il se tourna !...

Eh ! bien, et le visage du père Lombard, là-bas...

Ce visage qui l'avait terrifié tout à l'heure, ce visage dont il pouvait encore à distance distinguer très vaguement la tache blanchâtre dans la transparence de la vitre.

Oh ! l'orage !

Une fulgurante pensée avait soudain traversé le cerveau de notre ami!

L'orage de cet après-midi !

Jean comprenait, à présent...

Ou du moins il craignait de comprendre !

Avec une violence de promptitude inouïe le jeune homme se releva et se rua vers la maisonnette...

Il renversa, plutôt qu'il n'ouvrit la porte...

—Des allumettes !... la lampe !... vite !.. fit-il se parlant à lui-même, tout en cherchant à tâtons les objets qu'il voulait...

D'un coin de la pièce un gémissement s'éleva...

—Vous êtes là, cher grand-père, dit Jean...

Vous me direz, vous m'expliquerez tout à l'heure...

—Tu l'as vu?... Tu as vu Emile?... interrompit le vieillard d'une voix si affreusement contractée qu'elle n'était plus reconnaissable...

Tu l'as vu !... Et ! bien?

Il y avait dans ce "eh ! bien?", dans cette interrogation, bien plus de douleur que de fièvre...

Le père Lombard demandait, s'informait, interrogeait sans conviction, hélas! et Jean vit bien que son vieil ami avait, en lui adressant cette question, perdu tout espoir déjà.

—Eh ! bien, répéta le jeune homme en achevant de faire prendre la mèche... eh ! bien, je ne sais pas encore, je vais voir...

—C'est la foudre, tu sais ! prononça le pauvre grand-père.

Jean regarda le vieillard, et, sans répondre autrement, fit signe qu'il avait deviné cela !

Puis il sortit, pour revenir, peu d'instants après...

La figure du jeune bûcheron décelait un désespoir immense...

—Foudroyé, articula-t-il dans un sanglot. Emile, mon bien-aimé camarade, Emile n'est plus...

Lorsque j'ai voulu le prendre, il y a un instant, son cadavre s'est effondré, émietté, dissipé, anéanti...

Je n'ai retrouvé à la lumière que quelques débris carbonisés.

Nous ne pouvons, pauvre bon père, pleurer que sur une pincée de cendres !...

Le père Lombard se laissa aller, lamentable, entre les bras que lui tendait son fils d'adoption...

Celui-ci le porta jusque sur son lit, au chevet duquel il s'agenouilla, et, pendant quelques instants, les deux hommes mêlèrent leurs larmes...

Quand le premier accès fut un peu calmé Jean désira apprendre de son vieil ami de quelle façon l'événement tragique s'était passé...

Pourquoi Emile n'était-il pas resté à l'abri pendant l'orage ?...

—Ah ! mon pauvre Jean, soupira le vieillard, c'est la fatalité, vois-tu... On n'échappe pas à son destin !...

—Mais encore, bon père, comment se fait-il ?...

—Comment il se fait, mon fieu ? tu veux que je te dise comment il se fait que ton camarade se soit trouvé dehors ? Oh ! c'est bien simple, va !

Tu te rappelles peut-être qu'il y a huit jours, la dernière fois que j'ai pu aller travailler avant cette maudite attaque de douleurs, j'empruntai à Canivet—tu connais Canivet le charbonnier dont la hutte est établie près de la Mare-aux-Bestiaux ?

—Je connais, acquiesça Jean.

—Ben donc, continua le vieux bûcheron, j'empruntai à Canivet une pierre à briquet, car en voulant allumer ma pipe, je m'étais aperçu que j'avais oublié la mienne.

C'est de là que vient tout le mal ..

Et comme la figure du jeune homme manifestait un certain étonnement...

—T'es surpris, fieu, reprit le vieillard...Attends, tu vas voir comme cette bêtise de rien du tout s'enchaîne avec le malheur de ce tantôt.

Tu venais, c't'après-midi, de partir, quand Emile me dit : "Grand-père, si je profitais de ce que je travaille pas aujourd'hui pour pousser jusque chez Canivet, lui rapporter sa pierre ?...

"Fait beau et si t'as besoin de rien ?"

—Garçon ! que je lui dis, t'as une bonne idée, t'inquiète pas de moi ! j'ai tout ce qu'il me faut.

—Bon, alors, qu'y me répond, j'ai là quelques fagots à lier ; dès que j'aurai fini, je partirai...

Vers trois heures, le pauvre gars est venu m'embrasser...

—A bientôt, grand-père, qu'y dit... T'as ta pipe, ton tabac, tout ton fourniment sous la main ? Oui... bon! parfait!

Je vas chez Canivet... dans une heure je serai de retour...

(A suivre)

Les Enfants pleurent pour avoir de

CASTORIA.

Comment les Tablettes aux Ananas du Dr. Von Stan donnent un soulagement immédiat.

Elles sont commodes à porter — prenez-en une après avoir mangé — ou quand vous ressentez la faiblesse d'estomac vous envahir — les malades ont constaté que c'est le seul remède connu qui donne un soulagement immédiat et guérit pour toujours — pas de longs traitements ennuyeux avec des résultats problématiques — ce qu'il y a de mieux pour toutes sortes de maladies d'estomac. 35 cents. 96 w

NOUS SOUHAITONS

Voir toutes les mères de familles faire prendre à leurs enfants malades le "Sirop Calmant" du Dr Ed. Morin, pour les enfants. — Ce véritable bienfait pour les Bébés élimine SANS MISERICORDE tous les maux de l'enfance : Coliques, Diarrhées, Dyssenteries, Insomnies, etc. Bien faire attention aux directions. 17, 1.

Sirop calmant du Dr Fred. Demers pour les enfants

Ne peut être trop recommandé pour le calmer la dentition et les coliques.

SPORT

LA CINQUIEME DEFAITE POUR LE CLUB DE DOOLEY

Demain Montréal et Rochester

LA PROCHAINE BATAILLE DAOUST-NOLAN

Le public berné par certains organisateurs de tournois de boxe

BASEBALL

UNE CINQUIEME DEFAITE POUR MONTREAL

Rochester, N. Y., 1 — Rochester avait un homme de retiré et le score était de 3 à 3 dans la dixième inning, hier, lorsque Phelps envoya la balle par-dessus la piste pour bicycles dans le left field.

La balle se perdit et Phelps compléta sa course autour des buts au milieu d'un vif enthousiasme.

Comme il faisait presque nuit, ce fut là ce qui empêcha tout probablement la joute d'être nulle. Montréal parut devoir gagner au commencement de la partie, faisant deux points tandis que le club local se trouvait réduit à l'impuissance.

Il égala cependant le score dans la quatrième inning et prit l'avantage dans la cinquième. Montréal égala le score à son tour dans la huitième et la lutte se fit alors avec acharnement jusqu'au moment où Phelps assura la victoire à son club. Score :

MONTREAL

	AB	R	1B	PO	A	E
Sheehan, 3 b.	5	1	1	4	3	1
Shearon, r.f.	3	0	0	0	0	0
Odwell, c.f.	4	1	1	1	0	0
Eagan, l.f.	4	0	0	2	0	0
Agnew, c.	4	0	0	3	1	0
Delahanty, 1 b.	4	0	1	13	2	0
Johnson, 2 b.	2	0	0	3	2	1
Quinlan, s.	4	0	0	1	4	1
Souder, p.	3	1	1	1	7	0
Totaux	33	3	4	28	19	3

ROCHESTER

	AB	R	1B	PO	A	E
Lush, c.f.	4	0	2	1	0	0
Bean, s.s.	3	1	0	0	5	0
Barclay, l.f.	4	1	1	3	0	1
Smith, 2 b.	4	0	0	1	2	0
O'Hagen, 1 b.	4	0	2	15	0	0
Greminger, 3 b.	4	0	0	2	2	0
Walker, r.f.	4	0	0	3	0	0
Phelps, c.	4	2	5	0	0	0
Bowen, p.	3	0	1	0	4	1
Totaux	34	4	8	30	13	2

Score par inning :

		R.	H.	E.
Montréal	.1001000100—	3	4	3
Rochester	.0002100001—	4	8	2

SOMMAIRE

Coups bons pour deux buts—Sheehan, O'Hagan, Lush.
Coup bon pour trois buts. — O'Hagan.
Home run — Phelps.
Buts volés — Odwell, Johnson, Souders, Barclay.
Sacrifice hit — Shearon.
Double jeu — Johnson à Delehanty à Sheehan ; Smith à O'Hagan.
Premier but sur erreurs — Montréal, 1 ; Rochester, 3.
Premier but sur quatre balles — Par Bowen, 3.
Struck out — Par Bowen, 4 ; par Souders, 3.
Laissés sur les buts — Montréal, 4 ; Rochester, 3.
Passed balls — Agnew, Phelps.
Wild pitch — Bowen.
Umpire — Warner.
Temps — 2.20 heures.
Assistance — 500.

TORONTO MET UNE VICTOIRE A SON CREDIT

Buffalo, N. Y., 1 — Buffalo a perdu la partie d'hier par suite de son jeu misérable au champ.

Clymer, le short stop, commit quatre grosses erreurs sur des balles faciles et Halligan en laissa passer deux autres à côté de lui. Ces erreurs donnèrent sept points à Toronto. Score :

		R.	H.	E.
Buffalo	.000010400—	5	9	6
Toronto	.014100003—	9	15	4

Batteries — Kirwin et Speer ; Cooper et Ritter.

VICTOIRE DE SYRACUSE

Providence, 1 —Syracuse a triomphé hier des champions dans une brillante lutte de pitchers entre Flaherty et Dunkle.

Le jeu fut rapide et intelligent des deux côtés. La pluie menaça continuellement pendant toute la durée de la joute. Score :

		R.	H.	E.
Syracuse	.010100100—	3	5	2
Providence	.000010000—	1	8	1

Batteries — Roach et Flaherty ; McCauley et Dunkle. Umpire, Rinn.

PARTIE REMISE A WORCESTER

La partie Worcester-Hartford a été remise par suite de la pluie.

POSITION DES CLUBS

Club.	Gag.	Perd.	P.C.
Rochester	5	1	833
Worcester	2	1	667
Providence	3	2	600
Buffalo	3	3	500
Toronto	3	3	500
Syracuse	2	2	500
Hartford	1	3	250
Montréal	1	5	167

LIGUE NATIONALE

A Philadelphie :

		R.	H.	E.
Philadelphie	.000001100—	2	3	0
New-York	.000200001—	3	9	2

Batteries — Orth et Douglass ; Mathewson et Smith.

A Chicago :

		R.	H.	E.
Chicago	.202001008—	8	11	3
Cincinnati	.020021200—	7	10	4

Batteries — Menefee et Chance et Kling ; Newton et Peitz.

A Pittsburg :

		R.	H.	E.
Pittsburg	.001000001—	2	8	2
St Louis	.001100020—	4	8	2

Batteries — Phillipi et O'Connor ; Tarper et Ryan.

A Brooklyn :

		R.	H.	E.
Boston	.100000000—	1	5	4
Brooklyn	.0000000101—	2	7	0

Batteries — Willis et Kittredge ; Donovan et McGuire.

POSITION DES CLUBS

	Gag.	Perd.	P. C.
St Louis	5	3	625
Cincinnati	4	3	571
Brooklyn	4	3	571
Boston	3	3	500
Pittsburg	3	3	500
Philadelphie	4	4	500
New-York	2	3	400
Chicago	3	6	333

LIGUE AMERICAINE

A Philadelphie :

		R.	H.	E.
Boston	.0110011022—	8	16	3
Philadelphie	.0150000000—	6	12	2

Batteries — Young et Criger ; Milligan et Powers.

A Cleveland :

		R.	H.	E.
Cleveland	.000320001—	6	15	1
Milwaukee	.201012200—	8	9	2

Batteries — Scott et Yeager ; Dowling, Garvin et Leahy.

A Washington :

		R.	H.	E.
Washington	.23321001x—	12	6	5
Baltimore	.200120010—	6	13	7

Batteries — Lee et Clark ; Schmidt, Nops, Bresnahan et Latimer.

A Chicago :

		R.	H.	E.
Chicago	.30010000x—	4	9	4
Détroit	.000020000—	2	5	3

Batteries — Skopic et Sullivan ; Cronin, Buelow et McAllister.

POSITION DES CLUBS

Club.	Gag.	Perd.	P.C.
Washington	4	0	1.000
Détroit	5	1	833
Chicago	4	2	667
Baltimore	2	2	500
Cleveland	2	4	333
Philadelphie	1	3	250
Boston	1	3	250
Milwaukee	1	5	167

DEMAIN, OUVERTURE DE LA SAISON DE LA LIGUE DE L'EST A MONTREAL

L'ouverture de la saison de la Ligue de l'Est à Montréal aura lieu demain alors que le club Montréal en viendra aux prises avec Rochester, au Montreal Baseball Park.

Les deux clubs adversaires occupent aujourd'hui l'un la première position dans la ligue et l'autre la dernière.

L'équipe de Montréal renferme nombre de figures nouvelles et il y aura probablement une assistance assez nombreuse pour la partie d'ouverture.

LES MONTREAL JOUERONT LE DIMANCHE AU TERRAIN DES SHAMROCKS

Les amateurs de baseball qui ont l'habitude d'assister aux parties du club Montréal se demandaient depuis quelque temps où le club jouerait ses parties du dimanche, sur le terrain des Mascottes, sur celui du National, ou celui des Shamrocks.

Ce sera sur ce dernier. C'est là l'information que nous a donnée hier soir M. W. P. Lunny, du cub Shamrock.

Il a dit que le club Montréal avait loué le terrain du Mile-End, et qu'il jouerait là dimanche prochain.

ASSEMBLEE DE LA LIGUE PROVINCIALE CE SOIR

Une importante assemblée de la ligue provinciale aura lieu ce soir, à l'hôtel St James.

Un nouveau club du nom de Royal vient de se former à Saint-Henri.

Le président est Omer Rousseau et le capitaine Adolphe Myre.

Le club Côte des Neiges lance un défi à tous ceux formant la ligue du nord.

Le club de baseball jeune Saint-Louis lance un défi aux jeunes Saint-Gabriel, pour une partie de baseball qui sera jouée dimanche, à 2 heures, sur le Champ de Mars.

Pour informations, s'adresser au No 53 Ste Elizabeth, entre 5 et 6 heures p.m.

Semblable à celles VUES à l'EXPOSITION de Toronto.



Voiture Stanhope, pourvue de Bandages de Roues de Voiture Dunlop en Caoutchouc solide, " la plus chic voiture de l'exposition. "

Les Bandages de Roues Dunlop

(Pneumatiques et en Caoutchouc Solide), ont inauguré une nouvelle ère pour le commerce de Voitures, tout comme le firent les pneus Dunlop pour le commerce de Bicycles.

Venez vous assurer du luxe, du confort et de l'économie que procurent nos Bandages de Roues Dunlop.

THE DUNLOP TIRE CO., Limited, 17-21 rue Temperance, TORONTO.

SUCCURSALE A MONTREAL, 11 SQUARE PHILIPPE.

Marque de Fabrique.

ATHLETISME

LA RENCONTRE DAOUST-NOLAN

C'est vendredi soir qu'aura lieu la bataille entre le fameux Daoust, de St Henri, et Nolan, champion du Canada pour sa classe. Ce dernier est très agile, de sorte que Daoust aura besoin de toutes ses ressources pour vaincre.

Cette bataille excite vivement l'intérêt du public amateur et nombre de paris ont déjà été faits sur le résultat de la rencontre.



O. Daoust, boxeur, de Saint-Henri

Un fort montant a été déposé entre les mains de M. Poulin, au restaurant Queen's, pour être parié sur Daoust. Il est inutile d'insister sur le mérite des deux hommes. Tous ceux qui les ont déjà vus voudront les voir de nouveau.

La rencontre aura lieu au théâtre St Henri, coin des rues St Jean et Delisle. Outre cette bataille, il y en aura deux autres, entre Brière et Viau, et Laurin et Scott. Après cette bataille, Brière partira avec un cirque qui donnera des exhibitions dans tout le Canada.

Le programme pour vendredi, comprend aussi une exhibition de lutte à bras le corps.

TOURNOI DES SHAMROCKS

Samedi sera le tour des Shamrocks d'avoir leur tournoi de boxe.

L'affaire devait avoir lieu à la salle des Carabiniers Victoria, mais il a été décidé que les batailles auraient lieu à la maison du club, au Mile-End.

Voici le programme :

P. Roberts et J. Nolan, classe de 145 livres.

R. Weller et J. Payne, classe de 125 livres.

C. McCann et F. Hughes, classe de 125 livres.

W. McCarthy et H. Tomkins, classe de 125 livres.

M. Bourke et W. Cassidy, classe de 135 livres.

R. Payne et J. Hanley, classe de 115 livres.

D. Scott et P. Maloney, classe de 105 livres.

J. McBreaty est entré pour la classe de 156 livres.

Il y aura en outre une exhibition de lutte à bras le corps.

Le referee pour les batailles sera Fred Richard.

COMME AU COIN D'UN BOIS....

LE TOURNOI D'HIER SOIR EST UNE MAUVAISE FARCE

Le bon public qui paye pour aller voir de prétendues exhibitions de boxe, a reçu une rude leçon hier soir. Nous n'en sommes pas fâchés, car les choses en étaient rendues à un point où l'on nageait dans l'abus. Depuis une couple de semaines, la Cedar A.A.A. annonçait un tournoi athlétique à l'Arsenal des Carabiniers Victoria. Il devait y avoir trois ou quatre batailles, et une lutte entre Simon et Harrison. Les billets se vendaient rapidement et hier soir, la salle du tournoi était bondée.

Le premier numéro au programme fut une surprise, ce fut la déclaration faite au haut de la scène que la police ne tolèrerait aucune bataille. Restaient les luttes à bras le corps. Bell et Kennedy luttèrent pendant douze minutes avec un résultat nul, puis le prétendu Harrison, et Simon, firent leur apparition. Harrison n'était qu'un nom emprunté par un jeune homme de cette ville, qui réussit à renverser Simon en un dizaine de minutes, et qui fut renversé à son tour en 30 minutes.

Le prétendu Harrison est un novice et la lutte manqua totalement d'intérêt, Harrison ne voulant même pas aller jusqu'au bout. Il restait encore 12 minutes pour compléter l'heure, mais il trouva qu'il en avait assez.

Ce tournoi est pire que tout ce que nous avons vu jusqu'ici, et nous ne savons trop de quel terme il faudrait le qualifier. Le terme le plus doux serait une fumisterie, seulement comme le public avait payé pour voir un spectacle spécifié et qu'il n'eut rien du tout, nous trouvons l'expression trop faible.

LES VICISSITUDES DE LA CARRIERE DE BOXEUR

New-York, 1 — La nouvelle que le champion boxeur James J. Jeffries avait été mis hors de combat est arrivée hier en cette ville et elle a été reçue avec beaucoup de surprise.

Voici les faits qui ont toute apparence d'être authentiques :

Jeffries était, samedi, à Kansas City, Mo., ayant fait la connaissance de l'un des membres du congrès, James Butler, les deux hommes prirent quelques verres ensemble.

Au cours de la conversation, le pugiliste s'offusqua de certaines remarques faites par le politicien qui était d'humeur moqueuse. Il n'y avait qu'un malentendu, et lorsque Jeffries protesta, le congressman continua ses observations mais en devenant plus sarcastique.

"Répétez cela si vous l'osez, et je vous casse la tête," dit le boxeur.

—"Pas si facilement que cela," répondit le politicien provoqué, qui répéta ce qu'il venait de dire, mais en l'émaillant d'expressions peu convenables, mais très énergiques.

Les mots venaient à peine d'être prononcés que le poing droit de Jeffries traversait l'air, lancé vers la figure de Butler. Ce dernier fit un bond en arrière et comme le champion, entraîné par la force du coup tournait sur lui-même, le congressman lui envoya derrière l'oreille un coup de bouteille qui étendit le champion privé de connaissance.

On parvint à la ranimer et on le transporta à un établissement de bains turcs où on le soigna.

Là, il redevint bon ami avec Butler et oublia et pardonna tout.

Quelques instants avant cet incident, Jeffries avait eu une prise avec le propriétaire de la buvette où il se trouvait. Jeffries s'était mis en garde comme pour se battre et déclara que personne ne pouvait l'atteindre, grâce à une certaine manière de se défendre qu'il exposa.

Les restaurateur, voulant plaire à son client, releva ses manches et se mit à son tour en garde. Il fit quelques feintes, puis envoya un coup qui non seulement atteignit Jeffries, mais encore l'étendit sur le carreau.

GAUDAUR ACCEPTE LE DEFI DE TOWNE

Winnipeg, 1 — Jake Gaudaur, champion rameur du monde, a câblé hier, à Geo. Towne, de Londres, champion anglais, lui annonçant qu'il acceptait son défi de ramer pour la coupe London Sportsmen's, le titre de champion du monde et un pari de 250 louis.

La course aura lieu au mois d'août, au Portage du Rat, près de Winnipeg. Gaudaur accorde 50 louis à Towne pour ses dépenses.

Le club Montagnard II s'est réorganisé lundi avec les joueurs suivants :

Président, O. Jetté ; secrétaire trésorier, J. Markum ; capitaine, R. Rivet ; Jos. Nelson, c. ; Geo. Rivet, p. ; J. Market, 1 b. ; S. Jetté, 2 b. ; H. Lavallée, s.s. ; R. Rivet, 3 b. ; R. Laporte, r.f. ; R. Sauvé, c.f. ; L. Jetté, l.f. ; Bartelle, H. Roussin, substituts.

Le club de baseball Provincial aura une assemblée ce soir au No 2241 rue Notre-Dame.

Voici quelle est la composition de l'équipe de ce club :

E. Bourcier, c. ; A. Brabant, p. ; G. Gagnon, 1 b. ; A. Larente, 1 b. ; A. Despatie, 3 b. ; A. Bélisle, s.s. ; A. Gagné, r.f. ; E. Chartrand, c.f. ; A. Larose, l.f.

Président — A. Brabant ; capitaine, G. Gagnon.

Le club de baseball du collège Saint-Laurent désirerait arranger une joute pour dimanche avec les Mascottes II, les Sainte-Marie, Le Montagnard ou tout autre club de cette force.

Le club de crosse Saint-Denis, désirant se réorganiser tiendra une assemblée dimanche prochain, 5 mai, à 2 heures p.m.

Tou les membres et les amis du club sont priés d'être présents.

Plusieurs questions importantes seront discutées.

Il y aura jeudi une assemblée du club Delorimier II au No 637 rue Notre-Dame, coin Poupart, à 7.30 heures p.m.

Tous ceux qui faisaient partie de ce cub l'an dernier ainsi que ceux qui désirent en faire partie sont priés d'être présents.

Nous lisons dans le " Pembrooke Standard" :

"Le club de billard Allumette a retenu les services du professeur Gerstel, champion du monde au billard et au pool, pour les coups de fantaisie.

Le professeur donnera des leçons aux membres désireux de se perfectionner."

Le club Caporal tiendra une assemblée jeudi soir, à 8 heures.

Tous les joueurs devront se rendre sans faute.

L'assemblée aura lieu chez M. H. Lebeau, No 176 rue Montcalm.

Londres, 1 — La course pour deux mille guinées qui a eu lieu aujourd'hui, à Newmarket, a été gagnée par le poulain brun Handicapper, propriété de sir E. Cassell. Doricles est arrivé deuxième et Osboch, troisième.

Le club Toronto a eu une excellente pratique lundi soir.

Parmi le joueurs étaient Ralph Stewart, Hugh Lambe, Percy McBride, Fred Mara, Charlie Pringle, Charlie Querrie, Bill Greatrix, Bobby Gray, de Barrie ; Jack Dowling, Jim Murray, Bilton, Moore, Jeffrey, Barchard, Staples, Hastings et Maclean.

Comme on le voit, presque tous les joueurs de l'an dernier étaient présents.

Les absents étaient Moran, Wheeler, Yorke et Hanley.

Il est peu probable que Wheeler et Yorke jouent cette saison.

Jack Dowling, qui a fait si bonne figure l'an dernier avec les Tecumsehs, jouera selon toute apparence pour Toronto.

DES QUAIS A TROIS-RIVIERES

Pour repondre aux besoins croissants du Port

(De notre Correspondant Particulier)

Trois-Rivières, 1 — La saison des affaires de notre port pour 1901, s'annonce sous de si brillants auspices, que la commission du havre de Trois-Rivières, tout en se réjouissant de l'augmentation du trafic de notre vieille cité, ne laisse cependant pas d'entretenir des craintes graves et fondées, au sujet de l'espace dont elle peut disposer sur ses quais, pour le commerce d'outremer, espace qui a été, il est vrai, de beaucoup augmenté, pendant ces dernières années ; mais, aussi, qui était bien nécessaire. Les nouveaux quais étaient utilisés au fur et à mesure qu'on les terminait.

Les commissaires du havre de Trois-Rivières craignent que si le gouvernement fédéral ne leur tend pas une main secourable, sans retard, en continuant la ligne de quais déjà considérable qu'il a fait construire ici, ils se trouveront, sous peu, dans un sérieux embarras, à en juger par le grand nombre de navires pour lesquels l'espace est déjà demandé, malgré que la saison de navigation ne vienne que de s'ouvrir. Espérons que l'honorable ministre des Travaux Publics, qui a enrichi notre port de vastes quais, verra, avec plaisir, le développement que prend notre commerce avec le vieux continent et la république voisine, et qu'il parachèvera l'entreprise qui est en si bonne voie de donner à Trois-Rivières le rang qu'elle mérite parmi ses villes soeurs, par sa position géographique, tout en travaillant à la prospérité générale du pays.

ECHAPPE BELLE

M. et Mme Gagnon, rue Chambord ont failli être brulés vifs

Ce matin, un peu après minuit, un incendie dont on ignore la cause, s'est déclaré chez M. George Gagnon, No 283, rue Chambord. Des voisins ayant aperçu les flammes sortant par les fenêtres du rez-de-chaussée se sont précipités dans la maison et ils sont arrivés à temps pour sauver M. et Mme Gagnon qui dormaient profondément au 2e étage. L'alarme fut sonnée et les pompiers du quartier St Denis arrivèrent. Ils ne purent cependant sauver la maison. Celle-ci était en bois et elle a été rasée. Les dommages sont d'environ $600.

Vers 7 heures, hier soir, le feu a pris parmi les décorations faites pour Pâques à l'étal de M. Jos. Bonin, boucher, No 1106, rue DeMontigny. Les pompiers furent appelés et ils éteignirent les flammes avec des pompes chimiques portatives. Dommages insignifiants.

COURRIER D'ARTHABASKA

(De notre correspondant particulier)

Arthabaska, 1 — La Cour Supérieure et la Cour de Circuit siègeront lundi prochain, sous la présidence de l'hon juge Choquette. Plusieurs causes sont sur le rôle.

—Alphonse Boire a été arrêté, lundi dernier, à Roxton Pond, accusé du vol de 600 livres de vis, bonbons, etc., au moulin de M. George Payne, manufacturier de cigares, de Granby. Il a été conduit du chef-lieu à Sweetsburg, où il devra subir prochainement son procès devant le juge Mulvena.

—Il n'est pas bon de faire trop la noce. En voici encore une exemple: Ces jours derniers, à la résidence de M. Célestin Fontaine, de Stuckely Nord, plusieurs invités arrivaient pour célébrer dignement le mariage de l'un de leurs amis. Après force libations à Bacchus, la conversation s'échauffa, et finalement, on en vint aux coups. Fred et Hormisdas Simoneau et Joseph Roberge ont été traduits devant le magistrat de district, à Waterloo, la semaine dernière, pour assaut sur la personne de plusieurs des gens des noces. Convaincus de culpabilité, les deux premiers ont été condamnés à $4.00 d'amende chacun, et Roberge à deux piastres et les frais. Inutile d'ajouter qu'ils ont payé les frais.

—Lundi soir, la cabane à sucre de Willie Dumas, de Barnston, a été consumée par un incendie, avec tous les ustensiles nécessaires à la fabrication, ainsi qu'une quantité considérable de sucre et de sirop. C'est une perte de $400.

—Les compagnies d'assurance de Magog ont décidé d'augmenter de 25 pour cent le taux de leurs primes, pour la ville de Magog.

Sylveamis Tullington, de Mansonville, après avoir retiré $80 de la Banque des Cantons de l'Est, de Cowansville, vendredi dernier, s'enivra au lieu de se rendre à sa maison. Il fit la rencontre d'un ami obséquieux qui le soulagea de cette somme. Un nommé Jason Startwell fut arrêté par le constable Gales sur l'accusation d'être l'auteur de ce délit.

—Le sermon à la bénédiction de l'orgue de l'église de Magog, dimanche prochain, sera donné par Mgr O'Donnell. Dans la soirée un concert sacré sera donné dans l'église par Mme Charles Beaudoin, de Sherbrooke et MM. Saucier et Plamondon de Montréal. Plusieurs amateurs de l'endroit y prendront aussi part.

—A sa dernière séance, le conseil de Magog a émis le projet de faire l'acquisition d'une pompe à incendie ainsi qu'une pompe chimique et autres appareils pour se protéger contre toute autre catastrophe semblable à la dernière, dont la "Presse" a raconté les détails.

—M. Louis Benoit, demeurant à un mille et demi du village de Melbourne, a perdu dans un incendie, jeudi dernier, sa maison et trois granges. Les assurances couvrent en partie ces pertes.

NOS TRIBUNAUX CIVILS

JUGEMENTS EN APPEL—RESTRICTIONS DANS UN TESTAMENT SUR LA LIBERTE RELIGIEUSE DE SES HERITIERS.

La Cour d'Appel a rendu jugement, hier, dans la fameuse cause de Lamothe et al, (défendeurs en première instance), appelants et J. L. Renaud, (demandeur) en première instance).

Nous avons donné tous les détails de cette cause intéressante dans "La Presse", lors des plaidoiries des avocats devant la Cour d'Appel.

La seule question à décider était de savoir si la clause suivante dans un testament: "N'hériteront que ceux de mes enfants qui se seront mariés suivants les rites de l'Eglise catholique, ou de mes petits enfants qui auront été baptisés", était valide.

L'hon. juge Taschereau avait décidé que ces conditions étaient illicites et contraires à l'ordre public.

Mais la Cour d'Appel a renversé ce jugement, disant que dans une cause de ce genre on n'avait qu'à appliquer le principe de la liberté de tester, que nous avons depuis 1801 et celui de la faculté de recevoir d'après le code.

JUGEMENT RENVERSE

La Cour de Révision a renversé le jugement de la Cour Supérieure, dans une cause de Couture vs le Grand Tronc. Par ce jugement, la Compagnie défenderesse avait été condamnée à payer au demandeur la somme de $3,600 sur les $10,000 réclamés. La Cour de Révision, après considération de la preuve, a trouvé que la négligence était du côté du demandeur Couture.

DE LORIMIER vs MONTREAL

L'hon. juge Tellier, a rendu jugement dans la cause de La Cité de Montréal vs La Corporation du village de De Lorimier, accordant à la demanderesse $260 montant de la confession du jugement de la défenderesse avec les dépens d'une action de cette classe.

La Cité réclamait $8,509.58 pour de l'eau fournie par elle à la municipalité du village de De Lorimier, ainsi qu'aux citoyens individuellement.

Dans cette cause, l'hon. juge a dit que la municipalité défenderesse ne pouvait être tenue responsable des dettes contractées par ses citoyens, aucun contrat n'ayant été signé entre elle et le Cité de Montréal, pour la fourniture de l'eau. L'action a donc été en conséquence renvoyée quant au surplus.

LE TERME DE MAI

Sur demande du Barreau,la Cour d'Appel a décidé d'ouvrir le terme de mai, le 20 de mai, au lieu du 15. Les factums devront être produits le 11 de mai.

LES MATELOTS S'AMUSENT

Ils ont donné, hier soir, un agréable concert

L'inauguration de la série des concerts donnés par le Club des Matelots, a eu lieu hier soir, sous d'heureux auspices.

Plus de 250 matelots étaient présents. M. Charles S. J. Philipps présidait la réunion.

Mlle Mildred Meyers a été la première à se faire entendre et avec succès, dans une superbe composition pour piano.

Mlle Dick a chanté "The Navy", et fut rappelée plusieurs fois.

M. Charles Philips a déclamé plusieurs poèmes du Dr Drummond.

Ce sont cependant les marins qui ont fait la vie de ce concert.

MM. Charles Krowler, clairon du "Lake Champlain", et Wm Lomax, du "Parisian", ont fait preuve d'une grande habileté dans l'exécution de plusieurs solos de cornet.

M. Wm Ferris, du steamer "Carrigan Head", a fort amusé l'auditoire en chantant "There is nothing, too good for the Irish !" MM. Alfred Russell, Jno. Longshore, du "Parisian", et Alfred Dawson, du "Lake Champlain", ont aussi puissamment contribué au succès du concert ; le premier, par une intéressante déclamation ; le second, par un solo de "mouth organ", et le dernier, par des imitations et des mimiques de tons.

M. Bell a mis fin à la réunion par quelques bonnes paroles, souhaitant la bienvenue à tous.

L'assemblée annuelle aura lieu mardi prochain.

NOUVELLES DE PARTOUT

De nos correspondants spéciaux

SHERRINGTON

M. I. J. A. Marsan, conférencier agricole, vient de nous donner une conférence très instructive et très pratique. Il a traité de l'industrie laitière, des vaches de race, du choix à faire parmi celles-ci. Il recommande particulièrement la vache canadienne et la vache ayrshire. Il a aussi parlé de l'égouttement des terres en général. Il a indiqué les divers engrais qui conviennent aux diverses terres. Le conférencier a été bien écouté.

Nos deux beurreres sont déjà en pleine opération. Elles sont très encouragées.

Les semailles sont ici commencées. Les pâturages et les prairies offrent une très belle apparence.

SHERBROOKE

M. Jacques Picard, agent des terres de la Couronne, va être mis à la retraite et remplacé par M. Clément Millier, de la raison sociale Millier et Griffiths.

Le nouveau titulaire est pleinement qualifié pour remplir la charge qui lui vient d'être assignée.

M. Jacques Picard fut longtemps député au local, des comtés de Richmond et Wolfe. Son grand âge a décidé le commissaire des terres à la mettre à sa retraite.

RICHMOND

Le nombre d'élèves âgés de cinq à seize ans, qui ont fréquenté les écoles durant l'année dernière, dans le comté de Richmond, se chiffre à 3,978. Dans le comté de Wolfe, on en compte 3,200.

—Une chose que certaines personnes demeurant sur le bord de la rivière St François ignorent, c'est que tous les débris de fer, bois, fils, etc., ayant appartenu au pont, ne peuvent être enlevés par d'autres que les propriétaires.Le colonel Bernard,président de la compagnie, faisant une tournée d'inspection a pris sur le fait deux personnes chargeant leurs chaloupes de madriers. Le colonel les a avertis de ne plus recommencer, et il est déterminé à faire arrêter quiconque agira de la sorte. Le squelette du pont est sillonné par de nombreux fils électriques d'une valeur d'au delà $700.

—Des vauriens ou des voleurs se sont introduits dans le restaurant de M. Carrier, vis-à-vis la gare et ont enlevé tout ce qu'il y avait de cigares, boites de conserves, vins, etc., soit une valeur d'à peu près trente piastres. Il appert que dans la soirée, certains individus étaient entrés au restaurant et avaient demandé à luncher à crédit. M. Carrier refusa et il doute fort que ce soit les mêmes qui ont fait le coup dans la nuit de dimanche.

—La résidence, les granges et toutes les dépendances de M. Lucien Benoit, de Gallup Hill, Melbourne, ont été totalement détruites par le feu, jeudi dernier. On dit que les pertes s'élèvent à environ $2,500 couvertes en partie par les assurances.

—A une réunion des directeurs de la compagnie du pont St François, tenue récemment, M. W. L. Ball, gérant de la Banque des Cantons de l'Est, et capitaliste, a offert la somme de douze mille dollars pour l'achat des ruines du pont enlevé par la débâcle, ainsi que la propriété et avantages obtenus du gouvernement provincial. Cette offre de Monsieur Ball n'est pas définitive, car il se réserve le droit de tout abandonner d'ici à trente jours, afin de voir à l'eau basse, ce qui pourra servir à la construction d'un nouveau pont. Les directeurs ont accepté ce marché.

—Les restes mortels de John McGivney, mort de blessures reçues à Acton, vendredi, dernier, en travaillant sur le Grand Tronc, ont été inhumés ici lundi matin M. McGivney était un vieux ctoyen de Richmond qui avait travaillé sur les chemins de fer depuis au delà de 50 ans. Sa mort soudaine afflige beaucoup la population. Le défunt était âgé de 68 ans. Les citoyens les plus marquants de la ville ont assisté à ses funérailles.

DRUMMONDVILLE

Les membres de l'Union St Joseph ont célébré avec pompe leur fête patronale. Cette démonstration avait un caractère vraiment religieux. Tous les membres avec leurs insignes, et bannière en tête, se rendirent à l'église où ils s'approchèrent de la Sainte-Table. Le sermon de circonstance fut donné par le Rév. M. Thomas Quinn, qui félicita chaleureusement la société de ses progrès et lui souhaita la prospérité.

A l'issue de la messe, les membres revinrent à leur salle où eut lieu la présentation de M. le Dr Lasonde, comme nouveau médecin en chef. Des discours furent prononcés par le président général, M. Alex. Mercure, le directeur-général, M. Jos. Couture et le Dr Lasonde. Le président de la succursale, M. Elzéar Plante, a remercié tous les membres de s'être rendus en si grand nombre à l'appel de leur chef. Cette société compte 14 succursales.

Le maire, M. W. B. Mitchell est de retour d'une absence de quelques mois.

OKA

Après la messe paroissiale, dimanche, M. Louis Bédard, fermier de M. N. Fauteux, en s'en allant chez lui, est tombé à bas de sa voiture, mort subitement.

SWEETSBURG

Des agents de la "Telfer et Clime Co." sont ici pour acheter des chevaux pour le service militaire en Afrique ; preuve que la guerre est loin d'être terminée. La hauteur des chevaux doit être 15.2½ pour l'artillerie, 15.1½ pour la cavalerie, et 14.2½ à 15 pour les transports. Les chevaux gris ou blancs ne sont pas acceptés.

Deux prisonniers se sont évadés de la geôle d'une manière originale. Ils étaient dans la cour intérieure de la prison, entourée d'un mur de pierre haut de 20 pieds. Prenant un vieux dossier de chaise, ils l'accrochèrent à la partie supérieure du mur, après y avoir attaché un bout de corde à linge. Ils escaladèrent alors le mur, et sautèrent de l'autre côté. Prenant la clef des champs, ils traversèrent à la nage la rivière Yamaska, et piquèrent du côté d'un bois où ils disparurent. Toutes les recherches pour les replacer ont été vaines jusqu'à présent.

—Un nommé George Lavoie, de Bolton, s'est tué accidentellement, en tombant des rivages rocailleux d'un étang situé près de son établissement. Il fut trouvé dans les eaux basses, et avait une blessure à la tête.

Curieux caprice de la nature, M. Louis Paré, de Granby, a trouvé, ces jours-ci, des fraises mûres dans son jardin.

—MM. R. L. de Martigny, de Montréal, et J. L. Legren, de Springfield, Mass., ont proposé à la corporation de Granby, d'établir dans ce village, une fabrique de bandages de caoutchouc, moyennant un octroi de $25,000. Ils s'engagent d'employer 100 hommes et de payer des gages annuels de $35,000.

—Maher, le pugiliste bien connu, commence à être une personnalité familière dans nos rues. On se souvient de son procès et de sa sentence, à propos d'un combat de pugilat à Farnham. En cette même occasion, il fut assailli violemment, après la représentation, par un nommé Steele. Il a fait arrêter ce dernier pour assaut grave, et l'examen préliminaire ayant eu lieu, vendredi, Steele fut condamné par le magistrat Mulvena, à subir son procès aux prochaines assises criminelles.

—La cause en contestation de l'élection fédérale de Missisquoi est suspendue jusqu'après la session, sur demande de M. Meigs, député siégeant. Cette décision a été arrêtée, la semaine dernière, à l'occasion de la requête faite par M. Giroux, avocat du pétitionnaire, pour fixer le jour du procès. En attendant, l'appel sera entendu en Cour Suprême, du jugement qui a renvoyé les objections préliminaires.

Tout marchand de Vin qui tient un Stock convenablement assorti peut vous fournir le

" CHAMPAGNE DRY-ROYAL "

J. M. DOUGLAS & CO., Agents Canadiens, Montréal.

ENCORE UN TRUST

Les compagnies manufacturières de poëles s'uniront prochainement

Détroit, Mich., 1.—La "Tribune" dit: "La rumeur disant qu'une fusion de toutes les principales compagnies manufacturières de poëles, de ce pays, était sur le point de s'opérer, est confirmée.

M. Chas. B. Warren, avocat distingué de Détroit, a déclaré, hier soir, que le projet a été mis sérieusement à l'étude.

UN CAMP MILITAIRE

Serait établi bientôt à Trois-Rivières

(De notre correspondant particulier)

Trois-Rivières, 1er — Le lieutenant-colonel Cartwright, fils de l'hon. Richard Cartwright, en compagnie de M. Jacques Bureau, notre député fédéral, et du lt.-colonel John Houlaston, de Trois-Rivières, a visité les terrains pouvant servir à l'établissement d'un camp militaire, ici, et s'est déclaré enchanté de cette inspection, et a dit devoir faire un rapport très favorable à l'égard de Trois-Rivières, à son retour à Ottawa.

SERIEUSE MENACE

Les mineurs d'Angleterre se mettront en grève, si le taxe sur le charbon n'est pas retirée

Londres, 1 — A une assemblée de la Fédération des mineurs, tenue ce matin, et à laquelle assistaient des délégués venus de toutes les parties du Royaume-Uni, il a été recommandé que tous les mineurs quittent le travail, à moins que la taxe sur le charbon ne soit retirée.

Une autre assemblée a été convoquée pour le 7 mai, pour prendre une attitude décisive et fixer la date de la grève.

MORT D'UN DEPUTE ANGLAIS

Londres, 1 — L'hon. Armine Wodehouse, fils du comte de Kimberley, est mort. Il était né en 1860 et représentait la division de Saffron Waldon, aux Communes. Il était libéral en politique.

Avis Spécial

Un superbe piano Evans Bros., est actuellement exposé dans la vitrine de Layton Bros. La populaire maison anglaise de pianos et orgues. Entrepôts : 14, rue Peel. Cet instrument vient d'être vendu au Rév. M. Walter King, le nouveau recteur de Valleyfield.

FEUX DE FOLLET

Baraboo, Wis., 1.—Des feux de forêts font de grands ravages dans les environs. Le vent souffle avec force et active les flammes. Des centaines d'hommes luttent contre l'élément envahisseur.

AU CAP DE LA MAGDELEINE

Le 2 juin prochain, un nombreux pèlerinage quittera Montréal, pour se rendre au sanctuaire du Cap.

Le "Trois-Rivières" quittera le quai Bonsecours, à 6½ heures a.m. Les pèlerins seront de retour à Montréal, vers 9 heures du soir.

Sommaire du journal " Le Rosaire "

Et autres dévotions dominicaines, pour le mois de mai

Gravure : La Vierge, (Sassoferrato), 144; Notre-Dame Auxiliatrice, 24 mai, "D. C.," 129; Les Dons du St Esprit, d'après le T. R. P. Froget "A. L.," 135; Hymnes du Temps Pascal,"Prato.," 145; St Pie V., "Félix.," 147; Chronique, "D. C. G." 152 ; A propos d'un jugement, "Bernardo", 155; Calendrier, 160

CASTORIA

Pour Bebés et Enfants.

Le fac-similé de la signature de Chas. H. Fletcher est sur chaque enveloppe

Dr P. E MAURICE

Médecin vétérinaire, 1415 rue Ontario. Tel. Bell 970 Est. 1Mv-a

LA SATISFACTION ACTIVE LES AFFAIRES

Et les clients étant toujours satisfaits de nos marchandises, les détailleurs peuvent augmenter leur commerce en achetant nos

BIERES et PORTER

BRASSERIE UNION

Rues Ontario et Cadieux

Tel Bell East 75. - - - Marchand 307.

151—4—C

LA LUMIÈRE INCANDESCENTE C & B



Epargne 50 p. c. sur le compte de gaz.

Brûle 3 pieds de gaz.

75c POSKE.

Nous garantissons entière satisfaction — Vous trouverez les manteaux, globes, brûleurs, etc., à nos magasins, ainsi qu'un choix de lampes variées.

CIE CUDDY & BRODEUR,

233 St Laurent. 1513 Ste Catherine.

COURRIER DE HULL

Au Conseil de Ville — Projet de l'établissement d'une manufacture de chaussures — Constructions.

(De notre correspondant particulier)

Hull, 1 — Le conseil municipal de Hull s'est assemblé, lundi soir. La correspondance comprenait : demande de licence de colporteur de bière, par M. H. F. Brading ; demande d'intervention de la part de l'assurance North British pour la mise en vigueur du règlement relatif à la construction des maisons ; demande de licence d'hôtel, déjà refusée, par MM. F. X. Gauthier; Dolphis Charron et Marcel Dagenais, refusées ; demande d'instructions de la part du chef Genest, pour mettre en vigueur le règlement dont se plaint l'assurance plus haut nommée ; demande d'outils de la part de l'ingénieur Farley ; offre de M. F. Lefaibre, arboriculteur, de planter des arbres d'ornement ; demandes d'arrosage des rues dans les principaux quartiers ; demandes de trottoirs, d'égout, etc.; lettre de Lady Minto, au sujet des hôpitaux-cottage.

M. Clément Lafleur, Montréal, a demandé au conseil $30,000 d'octroi et 20 ans d'exemption de taxes pour établir une manufacture de chaussures à Hull. Réponse sera donnée à la prochaine assemblée. L'usine coûterait $50,000 et emploierait 200 mains.

L'offre de la Banque d'Ottawa pour des avances d'argent a été acceptée. Le comité de l'eau a été autorisé à commencer le plus tôt possible la construction de la nouvelle maison des pompes. Le comité des travaux a commencé de son côté à reconstruire l'hôtel de ville, édifice de $20,000, en pierre.

NOTES PERSONNELLES

Au St James — Léonidas Allard, Tupper Lake ; Phillias Diotte, do ; O. Lapierre, do ; L. Caren Tabère, do ; T. H. Rice, Boston, Mass. ; M. et Mme Barrington, Waterloo, Qué. ; J. Green, New York City ; H. Martin, Québec ; F. Thompson, Ottawa ; G. Brien, do ; Frank Casgard, et femme, cité ; G. Lévesque, do ; J. Gosselin, Ste Flavie ; L. Gosselin, do ; S. Gagnon, do ; M. et Mme Kenedy, do ; C. S. Allan, St André ; T. R. Baron, Toronto ; L. H. Murphy, do ; N. F. Cassidy, Portland ; J. S. Tison, St Jean, N. B. ; J. F. Silman, Boston, Mass. ; J. Judys, Portland ; E. White, do ; Z. Pratt, do ; F. Brigs et femme, Boston ; Théodore White, Old Forges ; Mlle M. Tucker, St Albans ; J. Norman, Toronto ; Mlle Arguhast, Boston, Mass. ; W. Mountain, Joliette ; N. E. C. Jones, cité ; R. Parlees, St Félix de Valois ; J. N. Lefebvre, Ottawa ; F. A. Lester, Washington ; A. Bessette, Richelieu ; E. Hamel, Marieville ; A. McGill, Toronto ; F. Prest, do ; J. A. Ross, Ste Flavie.

Au Queen's — R. Muburne, Ottawa ; H. H. Cummings, Boston ; C. H. Stearns, Vermont ; H. F. Bellow, cité ; M. R. C. Laramand, Ogdensburg ; A. A. Burbank, Ottawa ; J. L. Taylor, Toronto ; G. H. Willsy, Chester, Mass. ; Mme J. Mills, L'Orignal ; G. McGee, Ste Catherine ; D. R. Kittedal, Granby, Qué. ; A. L. Benket, New-York ; Mlle G. N. Ducharme, do ; J. W. McLachlan, Boston ; F. Donovan, C. H. Town ; C. R. Mitchell, Medicine Hat, T. N. O. ; F. E. Blackhall, Campbelton, N. B. ; Thos. Donnelly, Kingston ; A. Lesser, St John ; M. Stevenson, Toronto ; W. J. Jeandron, cité ; M. F. Anthes, Berlin ; W. W. H. Saunders, cité ; Sydney Crocker, Toronto ; M. J. Ritchie, cité ; J. Heal, New-York ; J. J. Hughes, Boston ; J. W. Bishop, Worcester ; S. Norman Mitchell, Kingston ; S. A. Cranee, Toronto ; Geo. F. Barrett, do ; A. R. Appleby, Courburg ; W. Seldon, Walkerville ; J. C. Boivin, Napierville ; H. G. Edwards, Boston ; T. J. Roy, London, Ont.

Au Richelieu — W. Dawes, Londres, Ang. ; A. Brien, do ; Mlle Flora Belliveau, Berlin, N. H. ; M. Louis M. Laplante, do ; M. A. G. Constant, Pugkeepsie ; A. Turgeon, Longueuil ; J. B. A. Mireault, Vaudreuil ; A. F. D. Grandpré, Grand'Mère ; Geo. A. Servil, Pointe aux Trembles ; Alf. Lavallée, Rutland, Vt. ; Jos. Lavallée, do ; Gédéon Beaudoin, Lawrence, Mass. ; Arth. Gareau, St Léonard ; Emile Laliberté, Joliette ; Alp. L'Heureux, L'Assomption ; J. A. Constant, St Léonard.

Sont au Rieudeau — Mlle E. Chaillez, St Pierre les Becquets ; Antonia Monpas, St Pierre les Becquets ; Jos. Simard, Québec ; O. Plon, Québec ; Adrien Daigneault et femme, Mascouche ; Katy Daigneault, Mascouche ; Ed. Blanchard, Mascouche ; Philippe E. Michaud, Mascouche ; G. E. Ouimet, Louiseville ; Jules Milot, Yamachiche ; Jos. Royle, Beauharnois ; D. A. Stockhouse, Buffalo ; V. Dessert, Saint-Guillaume ; Louis Lacouture, Sorel ; Art. Lefebvre, M. D., St Philippe de Laprairie ; Pierre D. Brunelle, Lévis ; P. E. Gravel, Saint-Prosper ; G. Bélanger, cité ; Alf. Gagnon, cité ; Jos. C. Gagnon, cité ; V. L. E. Prunel, cité ; J. E. Phaneuf, Saint-Hughes ; C. E. Major, Papineauville ; Dr Woods, Trois-Rivières ; Pinoneau Langlois, Saint-Grégoire, comté de Nicolet ; S. Bureau, Trois-Rivières ; N. Fgouin, Trois-Rivières ; George Châteauvert, Saint-Alban ; L. Saint-Jacques, Sainte-Anne de la Pérade ; Laurent Chamberland, Kamouraska ; N. Charland et femme, Sainte-Gertrude; David E. Bruneau, Blanford ; P. Stewart, Lévis ; C. Auger, Lévis ; J. Alf. Guertin, Saint-Casimir ; Dr H. Saint-Aubin et femme, Saint-Jean de Matha ; R. A. Trudeau, Saint-Hyacinthe ; J. Art. Pouliot, Québec ; Jos. Cusson, Berthier ; M. Allaire, Sherbrooke ; J. D. Lacerte, Plessisville ; Ch Déguise, Ste Geneviève de Bat. ; N. E. Parkman, cité ; L. Beauregard, Lauzon ; L. F. Cloutier, Beauharnois.

Au Place Viger — Louis Bergeron, Biddeford ; E. Sawyer, Ottawa ; E. B. Garneau, Québec ; L. P. Greenman, Worcester ; John S. Eakins, Brooklyn ; Frank Higgins, Victoria, C. A. ; Dr et Mme Wm Thompson, Chicago ; Mlle Flora Béliveau, Berlin, N. H. ; Louis M. Laplante, do ; Richard Ware, cité.

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
Propriétaire.

Coin de la rue St Jacques et de la Côte St Lambert, Montréal.

ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE { $3.00 par année. $1.50 pour 6 mois. $1.00 pour 4 mois.

EDITION HEBDOMADAIRE { $1.00 par année. 50c pour 6 mois.

Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boîte P. P. 2376, Montréal, Canada.
Tél. Bell : Rédaction, - - - Main 2089
— Administration, - " 1092
— Agents d'Annonces, " 183
— Malle et Dépôts, - " 4233

BUREAU A PARIS :
31 RUE TRONCHET,
EDMOND MONTEY,
Représentant.

BUREAU A LONDRES, (Angleterre) :
165 RUE FLEET, E. C.
Central Press Agency, Limited,
Agents Spéciaux

CIRCULATION DE LA PRESSE

Edition Quotidienne

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 27 AVRIL 1901.

LUNDI	67,071
MARDI	67,186
MERCREDI	67,269
JEUDI	67,164
VENDREDI	67,310
SAMEDI	77,166
TOTAL	413,166
Edition Hebdomadaire	38,281
Total des deux Editions Durant la semaine	451,447

MONTREAL, 1 MAI 1901

L'UNIVERSITE - LAVAL ET LA LITTERATURE

Chaque fois que Monsieur de Labriolle annonce la fin de son cours, annuel, c'est comme un deuil qui nous arrive. Le brillant conférencier a jeté toute une semence nouvelle dans les intelligences ; car deux choses manquaient à notre jeunesse instruite : le style châtié et la tournure originale. Ecrire comme tout le monde est crose facile ; mais c'est un effort qui ne dépasse guère la monotonie d'un robinet coulant toujours de la même manière. Monsieur de Labriolle, en vulgarisant les secrets du styliste, a probablement formé toute une génération d'écrivains nouveaux, plus concis, plus méthodiques, plus grammaticaux, plus nerveux. Savoir écrire est chose difficile. Souvent la lecture la plus aimée, la plus entraînante, est aussi la plus simple ; mais cette simplicité est toute d'apparence. Heureux celui qui peut livrer une production travaillée sans qu'on y voie le travail ; car tout bon écrit doit être repris, émondé, retissé. Le grand art est de n'en pas laisser de traces et de lui donner l'allure d'un premier jet. Voilà ce que M. de Labriolle a tâché d'inculquer à notre jeunesse studieuse, qui n'est pas au-dessous de ces précieux conseils.

Monseigneur l'Archevêque de Montréal a eu le vrai mot, lundi soir, en s'écriant : "Perfectionnons." Comme Monseigneur Bruchési, nous croyons notre éducation classique dans la bonne voie. Nous subissons le sort de toutes les choses humaines : toujours incomplètes, toujours susceptibles d'améliorations. Nos éducateurs, s'ils ne sont pas de la Sorbonne, s'ils n'ont pas atteint ces raffinements des lettres françaises, ont, tous, le feu sacré du bien public, le dévouement qui les transforme en apôtres zélés de l'enseignement. Nous avons franchi les étapes pénibles, les phases ingrates et décourageantes de l'organisation. Nos maisons d'éducation ont, aujourd'hui, une existence assurée. L'aisance va mettre à leur disposition plus de ressources pour la culture de l'esprit, plus de forme à ce fonds solide qui ne leur a jamais manqué, plus de dilettantisme dans les ébats littéraires ; car, les lettres sont une de ces rares convoitises que légitiment tous ses penchants, et qui font de l'orgueil une vertu. Si la parole est l'attribut qui nous rapproche le plus de la divinité, nous devons la glorifier par l'ambition constante, non seulement de bien dire, mais encore de mieux dire.

Les paroles suivantes de Monseigneur Bruchési, qui s'est imposé cette tâche du perfectionnement, sont un fructueux sujet de méditation :

Dans nos collèges et nos couvents, il se fait une étude constante des moyens à adopter pour améliorer les systèmes en usage, pour compléter les programmes et simplifier les méthodes. Je le répète, soyons modestes, mais n'allons pas paralyser tous les efforts et décourager toutes les énergies en humiliant et en critiquant notre province et notre nationalité. Ce n'est certes pas là faire acte de patriotisme. A entendre ce qui se dit parfois, à lire ce qui s'écrit, on croirait vraiment qu'il n'y a rien de bon dans notre pays. On ne trouve à vanter que ce qui se fait dans les autres provinces ou dans les Etats de la République voisine. Dieu merci ! Il y a beaucoup de bon ailleurs, mais j'ai la fierté de croire qu'il y a du très bon chez nous. Je suis attristé vraiment quand j'entends parler à tout propos de réforme scolaire, comme si, ici, tout était à refaire. Ne parlons donc pas tant de réforme, car on ne réforme que ce qui est mal, mais on perfectionne ce qui est bien. Perfectionnons nos institutions, nos écoles, nos systèmes d'enseignement, nous le voulons, nous y travaillons déjà, et avec succès, depuis longtemps, et nous faisons pour cela appel à toutes les bonnes volontés.

LA REFORME ET LES LOCATAIRES

Le Conseil de Ville a commencé la discussion d'un nouveau règlement de la taxe de l'eau, dont l'importance ne saurait être niée puisqu'il s'agit de la modification d'une taxe représentant le quart du revenu de la ville.

Représentant non la masse des électeurs, mais ces associations fastueuses qui surveillent et protègent exclusivement leurs intérêts en les abritant sous des qualificatifs très ronflants de réforme, de bon gouvernement, de "pureté" etc., etc., la Réforme issue de tous ces clans a, dès la première séance de cette discussion du règlement de l'eau, donné la mesure de sa mauvaise foi et de son mépris des intérêts de la masse.

L'échevin Martineau ayant proposé un amendement demandant la réduction de 7½ à 7 p. c. de la taxe de l'eau sur les logements, l'échevin Laporte demanda le renvoi de cet amendement aux avocats de la cité pour savoir s'il était légal.

Quand la Réforme perd la tête elle demande l'intervention des avocats de la Corporation pour deux raisons : 1o pour soumettre aux avocats une question posée de telle manière que la réponse sera favorable à ses prétentions ; 2o pour avoir le temps de se réunir en caucus et de fixer le vote qu'on imposera au Conseil.

La référence aux avocats, demandée par l'échevin Laporte, a pour but de savoir si une proposition tendant à réduire le revenu est légale.

Or, le règlement lui-même propose une réduction de revenu, puisqu'il propose de ramener au taux uniforme de 15c les 1,000 gallons l'eau consommée au compteur, variant actuellement de 28c à 15c.

Quand la Réforme représentant les gros consommateurs, les gros intérêts propose de réduire le prix de l'eau consommée au compteur, c'est légal ; mais si un échevin, n'étant pas de la Réforme, propose de réduire, dans le même règlement, l'eau des locataires de ½ p. c., ce n'est plus légal !

Quand l'échevin Martineau a fait sa motion, toute la Réforme a sorti ses trottoirs, ses pavages, etc., etc. Elle a gémi sur le sort des malheureux citoyens qui patataugeaient dans la boue, et un de ses membres a affirmé que les locataires préféraient payer 7½ p. c. et avoir des trottoirs que de payer 7 p. c. et en être privé.

Les échevins du comité des finances, ayant tenu ce langage, feront d'autres discours lorsqu'il s'agira de défendre la réduction de l'eau au compteur.

Pour combattre la réduction de la taxe des locataires on a donné des chiffres absolument fantaisistes.

On a dit que cette réduction ferait éprouver au revenu une perte de $50,000 ; c'est à peu près la moitié de trop, la perte sera de $27,700, alors que celle provenant de la réduction du prix de l'eau au compteur sera de $42,500.

Et la Réforme qui ne veut pas réduire la taxe de l'eau des locataires de crainte de perdre $27,700, demande qu'on réduise de $42,500, celle des gros consommateurs.

"La Presse" est favorable à cette dernière réduction ; il y a quinze ans qu'elle demande l'unification de la taxe de l'eau au compteur ; mais elle est en même temps favorable à une réduction, à une grande réduction de la taxe de l'eau sur les loyers.

Cette réduction peut être réalisée sans perte pour le trésor civique ; sans diminution de revenu ; mais pas avec le règlement actuel et encore moins avec celui que la Réforme propose.

Nous examinerons la situation ; en attendant nous tenions à signaler au public les faveurs que la Réforme veut accorder aux gros consommateurs d'eau et la justice qu'elle refuse aux locataires.

Nous voulions également signaler ce système d'obstruction constante inaugurée par la Réforme avec ses références aux avocats, chaque fois que ses adversaires lui prouvent qu'elle a tort.

Nous voulions enfin établir la duplicité des procédés et de la procédure proposant comme légale la réduction de l'eau au compteur et déclarant illégale celle de la taxe de l'eau des locataires.

La Réforme ne sait pas plus faire un tarif de l'eau qu'un emprunt.

L'EVOLUTION DE L'HABILLEMENT

Il aurait été remarquable que l'évolution ne se faufilât pas dans l'art de se vêtir, comme elle s'est insinuée en tant d'autres pratiques transformées. C'est, peut-être, l'église protestante qui nous offres les plus fortes surprises. Jusqu'à présent, la proscription contre les chapeaux de femmes ne régnait qu'au théâtre ; la voilà qui s'étend au temple. Il y a, dans une ville importante de la Pennsylvanie, Reading, une congrégation aristocratique qui s'appelle : "People's Methodist Episcopal Church", et qui est dirigée par le Révérend Dr Harcourt. Ce monsieur se plaignait de ne pouvoir distinguer, pendant le sermon, qui est la principale fonction du service protestant, les traits de ses ouailles féminines, perdus dans l'ombre de monumentales coiffures à clabaud. Il les invita donc à suivre les précédents du spectacle ; et, dimanche dernier, les dames durent faire le sacrifice du plus bel ornement qu'une élégante aime à montrer à ses voisines. Que faire, maintenant, d'un chapeau neuf, si l'on ne peut pas plus le montrer à l'église qu'au théâtre ? Le Dr Harcourt n'a pas songé, un instant, qu'il abolissait la plus antique des coutumes chrétiennes, en admettant les femmes nu-tête dans l'église. Il n'y a vu que le côté consolant des minois bons à dévisager, et il n'a pas manqué d'en exprimer sa satisfaction par des remerciements chaleureux.

Mais, ce n'est là que le commencement de la modernisation ecclésiastique dans l'accoutrement. Londres donne des points aux Etats-Unis, et les dames y sont invitées aux églises en toilettes d'opéra. C'est aussi dimanche dernier que la grande innovation s'est révélée. Le Dr Gray, recteur de l'église St Georges, rue Albermale, église à laquelle les romans de Thackeray ont donné de la renommée, avait prié les fidèles d'assister au service du soir en costume de bal, et la chose n'a pas manqué ; les hommes y portaient le col blanc et l'habit noir, et les femmes les robes décolletées. Ce révérend a encore mieux réussi que son collègue de Reading, à bien voir les traits de ses pénitentes.

Voilà pour le côté sacré ; mais le côté profane nous menace d'aberrations bien plus sérieuses encore. Nous voyons arriver, comme un fléau, la mode la plus horrible que le caprice humain ait encore inventée. On en a fait l'essai, l'an dernier, dans les grandes villes américaines, et les citadins, n'ayant pas demandé, sur le champ, l'intervention du sergent de ville, nous pouvons nous attendre, pour un excentrique qui bravait le bon goût et les convenances, l'an dernier, à en voir des centaines et des milliers, cette année. Il s'agit de la chemisette masculine. On accuse depuis longtemps les femmes d'avoir volé aux hommes leurs meilleur accoutrement, surtout le faux-col, la cravate et le plastron ; mais, d'un seul bond, ces messieurs les ont devancées en usurpant leur blouse.

Ceux qui ont visité New-York et Boston durant les chaleurs de l'été dernier ont pu voir l'effet de la chemisette d'homme, dans la rue. Les élégants du meilleur monde avaient leur habit plié sur le bras et escortaient leurs connaissances en manches de chemise. D'autres avaient, tout bonnement, le même genre de blouse que celle portée par leur compagne de promenade. La jupe seule faisait diversion dans les deux costumes. On a beau prêcher les lois de l'hygiène, les nécessités de la réconfortation, les palliatifs contre la chaleur et la prostration, il est impossible de ne pas trouver le spectacle choquant et déplacé. Le respect du au beau sexe n'y est plus, pas plus que le sentiment de sa propre dignité. Pour un caprice, une originalité, l'homme semble abdiquer sa virilité.

Qui sait si cette manie ne s'étendra pas au Canada ? Les modes sont si impérieuses, si incontrôlables ! Elles se moquent de la critique et du bon ton ; si elles ont un temps à faire, elles le font malgré le suffrage populaire. La blouse, hélas ! si gentille, si séduisante, si populaire sur les épaules gracieuses de la femme, va devenir un objet d'horreur dans une dégaine masculine.

Les gens de goût ont saisi l'inconvenance de ce déshabillé, qu'ils ont cherché à modifier dans l'apparence, sans en diminuer le confort ; ils ont inventé le pantalon à jupe, oui, nous avons bien dit : à jupe. C'est-à-dire qu'on supprime la partie du haut, le justeaucorps, mais qu'on y laisse la queue, qui y figurerait si l'habillement était au complet.

Nous reproduisons deux gravures qui donnent, l'une, l'idée de la blouse pure et simple, l'autre, de la combinaison blouse-jupe. On y adaptera, indifféremment, la queue de la redingote (Prince-Albert) ou celle de l'habit de chasse. Elles ne sont pas belles; mais on verra, tout de même, la jeunesse dorée sacrifier à la monstrueuse nouveauté.

ECHOS

Inoffensive et non "offensive"

Quelqu'un a relevé et commenté le mot "offensive" que "La Presse" a appliqué, hier, à la circulaire de M. Thomas Côté, sur le recensement. Pour éviter tout autre malentendu, nous devons dire que nous avions écrit : "inoffensive."

Signes d'été

Aux Bermudes, Antilles Anglaises, on signale le passage, au large de la côte est, d'un troupeau de cachalots, ou de baleines à sperma-ceti.

Au point de vue des pronostics de saisons, voilà un événement d'une certaine importance. Il indique un précoce été.

Le cachalot habite les mers tropicales et équatoriales. Il ne paraît que rarement, et seulement durant l'été, dans les mers de plus haute latitude, et ne dépasse jamais la 45ème parallèle. Il n'arrive que très rarement qu'un cachalot traînard ou égaré se montre aux approches des côtes britanniques, durant le printemps.

L'apparition, à cette saison, près des Bermudes, d'un aussi considérable troupeau de baleines, est quelque chose d'extraordinaire. On l'attribue au fait que la saison est déjà si avancée, en autant que l'océan est affecté par la chaleur, que le courant équatorial envahit rapidement les mers septentrionales.

Un sermon sensationnel

Le Dr Harcourt, ecclésiastique protestant, à Reading, Pe., a créé toute une sensation parmi les membres de sa congrégation, par des innovations extraordinaires dans la doctrine et le culte.

Dans son dernier sermon, il a soutenu comme thèse, la proposition suivante:

"C'est une doctrine immorale, et une tromperie de l'âme, de prêcher la répentance finale."

Le Dr Harcourt a en outre établi un ordre de diaconnesse, la communion individuelle par le vin, chacun emportant sa coupe, la prière aux repas, la concurrence dans le travail du dimanche pour l'oeuvre scolaire, ainsi que la pratique pour les dames d'ôter leurs chapeaux à l'église.

A réformateur, réformateur et demi !

Le Secret du Tsar

Un titre de mélodrame ? Non, une simple histoire authentique, paraît-il.

Dans le palais des tsars, à Gatchina, qui fut jadis la résidence préférée du tsar Alexandre III, il y a un petit musée historique ; on y a conservé, entre autres choses précieuses, une grande malle de fer dont les serrures furent fermées et scellées, d'après une légende, par le tsar Paul Ier lui-même.

La partie supérieure porterait l'inscription suivante de la main même de ce tsar : "N'ouvrez pas avant cent ans."

Le malheureux empereur mourut en l'année 1801, et c'est le 6 mai qu'arrive la date fixée pour l'ouverture de la malle.

La photographie en couleur

Le "Bund" publie un long article sur la découverte du secret de la photographie en couleur par un amateur de Berne, Adolphe Gartner. Depuis plusieurs années, Gartner travaillait à cette invention, mais, il y a quelques jours, par un heureux accident, il découvrit le secret qui consiste dans la manière de préparer le bain, procédé d'ailleurs très simple.

Gartner montre de magnifiques épreuves sur papier, porcelaine et verre, en bleu, rouge, brun et jaune foncé.

Les princes à l'école et à l'Université

Le genre de vie ou de traitement des princes de sang royal, à l'école et à l'université, n'est pas le même ni en Angleterre, ni en Allemagne.

A l'école, le petit prince, fils de roi ou d'empereur, ne jouit pas de distinction spéciale. A cet âge, ni les adulations, ni les flatteries, ni les complaisances, de la courtisannerie ne viennent gâter le jeune caractère en formation. Il est trempé à la même discipline que celle subie par tous les petits camarades que le sort lui a donnés pour quelques années. Il vit de la même vie qu'eux, prenant part aux mêmes jeux, recevant ou donnant des coups à l'occasion.

Mais à l'université, c'est tout autre chose. Là, le prince est prince avant d'être étudiant, et il devient l'objet d'une servilité de la part des professeurs et des étudiants, qui lui inculque, s'il ne l'a déjà, l'idée qu'il est au-dessus de l'humaine nature.

Les journaux signalent cette différence dans ces deux stages de la vie studieuse des princes royaux, précisément à l'occasion de l'entrée à l'Université de Bonn, du fils aîné de Guillaume, et prince héritier de la couronne. Ce prince a 19 ans. On le dit très affable, très modeste, de saine intelligence. Et on se demande, maintenant qu'il est à la veille d'apprécier pratiquement la différence sociale qui le sépare de ses futurs sujets, si ses belles qualités ne seront pas affectées par la royauté en miniature qu'il va exercer, dans l'une des premières et des plus célèbres institutions universitaires de l'empire allemand.

O feminisme, voilà de tes coups !

Les progrès du féminisme ont eu, dans un ménage de Chicago, des effets bien curieux autant qu'inattendus. Marié à une femme-médecin, un ingénieur se voyait à regret obligé, par les absences professionnelles de la doctoresse, de s'occuper lui-même de son fils, âgé de quelques mois.

Comme le petit ne se tenait tranquille qu'autant qu'il était bercé et qu'on lui chantait certaine berceuse, le père inventa un appareil qui, accroché à un commutateur, mettait en mouvement le berceau et faisait marcher en même temps ur. phonographe, lequel chantait la berceuse favorite de son rejeton.

Non content d'avoir ainsi réduit l'électricité au rôle de nourrice sèche, l'ingénieur a aussi pensé à ses enfants à venir en faisant construire un nouvel appareil électrique qui fait sortir le lait d'un biberon et approche par intervalles un petit récipient dont l'usage, difficile à décrire, se devine aisément.

Mais cette dernière invention si ingénieuse dans le principe, ne laisse pas que de rencontrer encore, dans l'application, quelques difficultés .

Le Pontificat de Léon XIII

Léon XIII, qui émerveille les générations présentes, par la façon alerte dont il porte son grand âge, ne vient qu'en sixième rang comme durée de pontificat. On a en effet :

Saint Pierre, 34 ans.
Pie IX, 31 ans et 7 mois.
Pie VI, 24 ans et 8 mois.
Adrien I, 23 ans et 10 mois.
Pie VII, 2 3ans et 5 mois.
Léon XIII, 23 ans.

Au point de vue de la longévité, il n'a avant lui que saint Agathon, mort en 682, à l'âge de 107 ans, Grégoire IX, mort en 1241 à l'âge de 99 ans et Célestin III, mort en 1198 à l'âge de 92 ans.

I'M. — QUAND LES FEMMES JOUISSENT-ELLES d'une santé parfaite ?
RÉP. — Lorsqu'elles font usage des "PILULES CARDINALES" du Dr Ed. Morin. 17, 1, 15

Dan un salon parisien. On parle du dernier accident de chemin de fer.

—Décidément, observe quelqu'un, on peut se dire quand on monte en wagon que la vie ne tient qu'à un fil.

Boireau, rectifiant.



LA BLOUSE SANS JUPE



BLOUSE MASCULINE AVEC JUPE

La Cie S. Carsley, Limitée

Rue Notre-Dame. Le Plus Grand Magasin de Montréal. 1er Mai 1901

DANS NOTRE EMPORIUM DE TAPIS
OU REGNE L'ACTIVITE.



Qu'il fasse le temps qu'il voudra une activité fébrile règne dans le département des tapis et couvertures de plancher du gros magasin qui, dans l'espèce, ne peut être battu. Il n'est pas bien étonnant que des foules de ménagères aux goûts délicats, bravant la pluie d'hier, se soient précipitées pour obtenir leur part des grands bargains offerts ici. L'assortiment est de beaucoup le plus considérable du Canada, y compris le plus modeste Ingrain, le magnifique Tapestry, les superbes Bruxelles, les riches Wiltons, jusqu'aux luxeux tapis et paillassons de Perse. ce qu'il y a de plus aristocratique en fait de couvertures de plancher, œuvres d'art authentiques de l'Orient empourpré. Quand vous achetez des tapis chez Carsley, vous obtenez non seulement la beauté, la durée et l'économie, mais aussi l'exclusivisme. Et les prix sont aussi intéressants que les tapis eux-mêmes.

Tapis Ingrain

29c, 35c, 48c, 60c la verge.

Tapis Ingrain à escalier, 22½ pouces de largeur, la verge 33c 44c

Tapis de chanvre de fantaisie, une verge de largeur, dessins fleuris, la verge 17c

Tapis de chanvre à escalier, 18 pouces de largeur, la verge. 10c

22 pouces de largeur, la verge..... 12c

Tapis Vanduaro, patron reversible bigarré, 27 pouces de largeur, la verge 29c

36 pouces de largeur, la verge..... 38c

Tapis Vanduara à escalier, 18 p. 19c
do do 22 p. 22c
do do 27 p. 29c
do do 36 p. 38c
la verge.

Tapis Tapestry

23c, 35c, 40c, 48c la verge.

Tapis Tapestry avec bordure 5/8 pour appareiller, la verge ... 63c

Tapis Tapestry Balmoral avec bordure 5/8 pour convenir. Spécial, la verge..... 75c

Tapis Tapestry à escalier :
1/2 5/8 3/4 4/4 la verge.
30c 35c 40c 65c

Tapis Bruxelles, la verge :
89c 97c $1.25

Tapis Velours Wilton, la verge..... $1.15

Tapis Axminster, la verge..... $1.25

Costumes-Tailleur



Costumes - tailleur en serge bleu-marin et noir, gilet doublé en drap italien, jupe bien faite, doublée en linenette, pour dames.... $5.55

Costumes en homespun bien taillés, genre Eton, gilet doublé en étoffe ressemblant à la soie, jupe doublée partout et bordée en velours, pour dames, $8.75

Costumes en cheviot noir tout laine, de la meilleure qualité, genre Eton, revers en soie, devant croisé, doublés partout, pour dames.... $18.75

Blouses



Chic Blouses en linon blanc, avec remplis sur le devant, garniture en dentelle valenciennes blanche, manches d'évêque, collet de même étoffe, pour dames. Spécial, 66c

Elégantes blouses en percale américaine, garnies de 8 points de broderie, jolis dessins fleuris rose, bleu et héliotrope, manchettes de même étoffe et collet blanc. Spécial..... 94c

Blouses mercerisé noir, remplis devant et derrière, manches d'évêque, nouveau collet, pour dames. Spécial..... $1.25

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE
Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, 184 à 194 St Jacques, MONTREAL.

Scroggie

Etoffes a Robes de Couleur

La bonne œuvre que nous avons commencée en vendant des marchandises de bonne qualité à des prix raisonnables se continue.

TARTANS ECOSSAIS dans tous les principaux clans, 40 pouces de largeur, la verge, de..... 25 à 59c

Ligne spéciale de MARCHANDISES CARREAUTÉES en blanc et bleu marin, 40 pouces de largeur, 35c ; 42 pouces 50c ; 46 pouces..... 79c

NOUVEAUX LUSTRES de couleur, dans les nuances suivantes : gris pâle, moyennement pâle et foncé, myrte, bleu marin foncé et moyennement foncé, cardinal, crème, faon et brun. (Voyez l'étalage des marchandises ci-dessus mentionnées dans notre vitrine de la rue Ste Catherine).

NOUVEAU VOILE de Paris, avec pois et rayé, de 75c à..... 95c

Aussi uni de 89c à $1.65

DRAPS TAFFETA tout laine, 42 pouces de largeur, dans toutes les nouvelles couleurs..... 55 à 79c

FOULE FRANCAIS, dans toutes les nouvelles couleurs. Serge bleu marin pour vêtements de places d'eau ; elle ne changera pas de couleur, la verge..... 29c à $1.10

Challies

NOUVEAUX CHALLIES de soie rayés, 27 pouces de largeur, en bleu, rose, héliotrope, mauve, etc., la verge, de..... 29 à 45c

Challies

CHALLIES tout laine, 30 pouces de largeur, fond pâle et foncé, en une variété de patrons, la vg. 29 à 45c

Soies et Satins

Les meilleures marchandises et les plus nouvelles à des prix qui vous feront épargner de l'argent. Trois lignes choisies pour démontrer ces faits.

BENGALINE DE SOIE pour garnitures de robes, dans toutes les plus nouvelles nuances, pour la saison, comprenant faon, gris, bluet, cardinal, bleu marin, brun, etc., 21 pouces de largeur, la verge..... 98c

NOUVELLES SOIES avec pois, fond pâle et foncé, en bleu et blanc, noir et blanc, cardinal et blanc, blanc et bleu, blanc et noir, blanc et cardinal, la verge, de..... 59 à 69c

Satin Oriental (Satin Liberty mou) dans toutes les nuances populaires, 20 pouces de largeur, la verge..... 75c

Valeurs sans Egales en Bas de Dames

Nouvelles qualités désirables de Bas que nous pouvons vendre à des prix beaucoup au-dessous de leur valeur régulière, parce que nous avons eu la chance de les acheter à très bas prix.

Bas de cachemire noir uni, cheville du pied et talons doubles, pour dames, 35c la paire, 3 paires pour $1.00

Bas de cachemire noir à côtes 2-1, mous et élastiques, pour dames. Prix régulier 30c. Notre prix..... 25c

Bas de cachemire noir à côtes, 2-1, pieds sans couture, pour dames, 35c la paire, 3 paires, pour..... 95c

Bas de cachemire noir, uni, tout laine, pieds sans coutures, pour dames, valant 25c. Notre prix..... 20c

Bas de cachemire noir uni, semelles, cheville du pied et bouts doubles, pour dames. Prix régulier 50c. Notre prix, 45c, 3 paires pour..... $1.25

Bas de cachemire noir à côtes, 2-1, faits de cachemire anglais de choix, semelles, cheville du pied, talons et bouts doubles, pour dames. Prix régulier 50c. Notre prix, 45c, 3 paires pour.. $1.25

Bas de cachemire noir tout laine, pieds sans coutures, talons doubles, pour dames, considérés bon marché à 30c. Notre prix..... 25c

W. H. Scroggie, Angle des rues Université et Ste Catherine.

AMEUBLEMENTS

Fashionables et Artistiques chez

N. G. Valiquette,

1541, 1547, 1552, 1554 Rue Ste Catherine.

Le plus Complet et le plus Elegant Assortiment de

MEUBLES de toutes sortes. Département Spécial de Fines TAPISSERIES et TAPIS du plus Beau Choix.

MEUBLES
TAPIS
POELES
CARROSSES de BÉBÉS
GO-CARTS
VAISSELLE, etc., etc.

N'Aimeriez-vous pas à Acheter à Crédit ?
POURQUOI PAS ?

Ne savez-vous pas que les gens construisent ou achètent des maisons à des conditions de paiements faciles ?
Ne savez-vous pas que les gens meublent leurs demeures et paient leurs meubles à des conditions de paiements faciles ? Ne savez-vous pas que les mêmes gens n'auraient pas pu ou n'auraient pas voulu être propriétaires de leurs demeures ou des meubles qui s'y trouvent, si des conditions libérales ne leur avaient pas été offertes et si elles ne les avaient pas acceptées.
Alors pourquoi attendre ? Pas d'argent comptant requis. Conditions de paiements pour convenir à tout le monde. Venez donc vous procurer ce qu'il vous faut — à votre guise — servez-vous des articles pendant que vous payez le montant qu'ils vous coûtent — vous pourrez en avoir si vous le voulez.

METROPOLITAN HOUSE FURNISHING CO.,
Qui meuble complètement les maisons.
1678 ET 1680 RUE NOTRE-DAME. Ms—n



Un Enfant Avec L'EMPOIS CHINOIS

REPASSERA ET GLACERA VOTRE LINGE aussi bien que n'importe quelle buanderie pourra le faire SANS L'ABIMER en aucune manière, même le linge le plus fin et le plus difficile à repasser.

St Boniface, Man., 29 mars 1901.
Monsieur,

Nous avons reçu votre empois qui nous a donné satisfaction, nous recommandons cet empois comme étant très bon.
S'il vous plaît de vouloir bien m'en envoyer une autre boîte, j'en ai donné une cuillérée à soupe à une de mes voisines et elle m'a dit de vous dire de lui en envoyer une à elle aussi. Je vous en vote 20 cents pour en avoir chacune une boîte.
Cette dame se nomme Madame Saraillon, à St Boniface, Manitoba.
J'ai parlé aussi de votre empois à notre épicier qui nous a promis d'en tenir.
Il a pris votre adresse ; cet épicier se nomme M. Jean, à St Boniface.
Signé, Madame BOUCHET LOUIS.
Si votre fournisseur ne vend pas L'EMPOIS CHINOIS, envoyez 10 cents et vous en recevrez une boîte d'une livre par la malle. Adresser :

MOULIN OCEAN, Montréal.
GARE AUX CONTREFAÇONS.

LETTRE PARLEMENTAIRE

Les griefs de la Colombie Anglaise— Départ de l'hon. S. Fisher — Commerce avec la Sibérie— La statue de la Reine — Le désaveu de la loi électorale de Québec.

(De notre correspondant parlementaire)

Ottawa, 3 avril 1901.

La séance a été empreinte d'une lassitude désolante.

Les longues discussions du Comité des chemins de fer, le matin, sur la question du Manitoba, ont un effet désastreux sur nos députés.

La Chambre était presque vide dans l'après-midi, lorsque le colonel Prior nous a étalé les griefs et les sujets de plaintes de la Colombie Anglaise.

Le soir, quand ont été examinés, les crédits budgétaires de l'hon. M. Blair, l'affaissement mental général de la Chambre était notoire.

Demain soir, il n'y aura pas grand travail de fait; c'est le banquet des conservateurs en l'honneur de M. Borden.

Le lendemain au soir, il y a grande réception au Russell House, sur invitation de Mme Borden.

Ou nous nous trompons fort, ou il ne se fera pas beaucoup de travail au Parlement, cette semaine.

Comment finira-t-on pour le 24 mai ?

• • •

La seule nouvelle du jour présentant quelqu'intérêt est celle du départ de l'hon. Sydney Fisher pour l'Angleterre, où il va assister à l'inauguration de l'exposition de Glasgow.

L'hon. M. Fisher partira la semaine prochaine et restera absent du Canada six semaines environ.

• • •

Les députés de l'Ouest en veulent décidément au Pacifique.

M. Scott, député d'Assiniboine, a donné avis que, lorsque le bill du C.P.R., relatif à l'extension de temps pour la construction de la ligne Canlon, Sifton's Landing, sera présenté pour la troisième lecture, il proposera le renvoi à six mois.

• • •

Le col. Prior a profité de l'absence de préparation au début de la séance pour nous glisser un long discours sur la Colombie Anglaise, ses richesses, ses espérances, ses besoins et ses griefs.

Il n'y avait pas grand chose de nouveau dans ce qu'il a dit. Il s'est plaint de l'immigration chinoise et japonaise, grief ancien. Il a à cet égard annoncé que le prochain recensement indiquerait que la Colombie Anglaise compte 180,000 habitants dont 35,000 Indiens, Chinois et Japonais.

M. Prior qui ne compte pas que la Colombie Anglaise a des ports d'entrée où se paient des droits par tout le Canada a établi que depuis la Confédération, les revenus perçus en Colombie Anglaise ont été de $42,475,249 et que la Colombie Anglaise n'a reçu en subsides que $28,-968,091, laissant une différence de $15,-507,258 que M. Prior est convaincu que le Canada tout entier doit à sa province.

M. Prior se plaint que l'on ne permette pas de placer des filets pour prendre le saumon à la montée.

M. Prior se plaint qu'un Hôtel des Monnaies et un bureau d'essai des métaux n'aient pas été établi malgré les promesses faites, particulièrement par le ministre des finances, à Montréal, l'automne dernier.

Ici, l'hon. M. Fielding est intervenu pour annoncer qu'un Bill allait être préparé et présenté immédiatement pour instituer au Canada une succursale de la Monnaie Royale Britannique ; mais il ne compte pas établir maintenant de bureau d'essais.

Enfin M. Prior déplore que les 20 millions de dollars trouvés au Klondike aient été essayés et monnayés à Seattle, en territoire américain, au lieu d'être manipulés au Canada.

De plus, M. Prior demande que le gouvernement encourage l'industrie de la construction des navires en bois en Colombie Anglaise en donnant une subvention de $10 par tonneau pendant cinq ans, puis de $5 par tonneau pour cinq ans encore.

M. Prior demande aussi que le gouvernement envoie en Sibérie une commission pour étudier le moyen de développer le commerce avec la Colombie Anglaise, si c'est possible.

• • •

Sir Wilfrid Laurier a répondu avec beaucoup de tact et une pointe d'ironie aux ambitieuses prétentions du député de Victoria.

Il a rappelé la sollicitude montrée par son gouvernement à l'égard de la Province du Pacifique ; les efforts faits pour entraver l'immigration chinoise en ce qu'elle peut avoir de dangereux ; les travaux publics accomplis.

Quant à l'importance prise par Seattle aux dépens des cités canadiennes, il en a rejeté toute la faute sur l'action du Sénat qui, en rejetant le bill du chemin de fer du Yukon avait livré le commerce de cette riche contrée aux mains des Américains et empêché pour de longues années à venir la réalisation d'un projet cher à tout le Canada, d'une route entièrement canadienne pour pénétrer au cœur du Yukon.

• • •

La Chambre a discuté dans la soirée les crédits du ministère des chemins de fer.

M. Osler a attaqué le mode de comptabilité en vertu duquel la capitalisation de l'Intercolonial prend des proportions extravagantes. Il a exposé que depuis cinq ans, dix-sept millions de dollars avaient été ajoutés au compte capital de l'Intercolonial, millions qui ne rapportent pas un sou d'intérêt.

A propos des travaux de Lévis, l'hon. M. Blair a annoncé à M. Morin que la gare serait construite cette année.

Arrête le Chatouillement

Toutes les maladies graves des poumons commençent par un chatouillement dans la gorge. Vous pouvez arrêter cela immédiatement en une seule nuit, une dose au moment du coucher donne un repos complet à la gorge.

Ayer's Cherry Pectoral

La guérison est si facile maintenant qu'il est étonnant que quelqu'un court le risque de la pneumonie et de la consomption, n'est-ce pas? Pour l'asthme, le croup, la coqueluche, la bronchite, la consomption, les gros rhumes et pour les toux de toutes sortes, Ayer's Cherry Pectoral est l'un des plus grands remèdes de famille depuis soixante ans.

Trois grandeurs : 25c, 50c, $1.00

Si votre pharmacien ne peut vous en fournir, envoyez-nous $1.00, et nous vous en enverrons une grosse bouteille par l'express, tous frais payés. Ne manquez pas de nous donner votre bureau d'express le plus rapproché. Adresse : J. C. AYER CO., Lowell, Mass. youw

Le comité des chemins de fer du Sénat a eu un échantillon des vigoureuses harangues de M. Edwards, le député de Russell.

M. Edwards, qui tire un magnifique revenu des produits de nos forêts, entend les protéger, contre tout le monde et surtout contre les colons.

Il a en horreur les chemins de fer bâtis pour promouvoir la colonisation, et qu'il considère comme des entreprises de dévastation forestière.

M. Edwards voit avec douleur que trois lignes de colonisation se fondent pour atteindre James Bay.

Il a vigoureusement combattu le bill de l'Ottawa and Gatineau Valley Ry Co., qui demande à se prolonger au Nord.

M. Edwards prétend qu'à quinze milles au nord du Désert, il n'y a pas un pouce de terrain cultivable, et que l'on demande, sous le prétexte de colonisation, des chartes simplement pour aller peller le bois.

En dépit de l'opposition de M. Edwards et de ses efforts pour le faire ajourner, le bill a passé.

• • •

Avant l'ajournement du Comité des chemins de fer, ce matin, l'hon. M. Blair a proposé d'ajouter au bill demandé par le Canadian Northern Ry, une clause copiée de l'Acte Général des Chemins de fer, et introduisant toute différence de tarif dans des distances et pour des articles analogues, tout rabais, remise ou concession pouvant agir au détriment de certaines personnes ou sections du pays et à l'avantage d'autres.

M. Lash, au nom du gouvernement du Manitoba, a accepté cet amendement.

Le Comité entendra demain M. Ewart, avocat, de Winnipeg, qui comparaît pour le Northern Pacific Ry.

Il est probable que le Comité en finira demain avec le bill.

• • •

L'hon. M. Mills a présenté au Sénat, un bill pour amender le code criminel.

Cet amendement a trait au bétail marqué qui se trouve au Nord-Ouest.

Au Nord-Ouest, le bétail est considéré comme égaré, s'il a quitté le troupeau, mais resté dans les limites du territoire. L'amendement pourvoit au châtiment des individus qui détiennent du bétail dans ces conditions.

L'amendement prescrit aussi que la présence de la marque sur les animaux, constituera, à première vue, une preuve de propriété et il prescrit l'emprisonnement des délinquants dans les prisons du Manitoba.

• • •

Enfin, l'on a trouvé un site pour la magnifique statue de la Reine, par notre grand sculpteur canadien, M. P. Hébert.

Le département des travaux publics, qui n'a rien négligé pour placer convenablement la statue, avait fait préparer une maquette de bois que l'on a essayée dans toutes les positions et sur toutes les faces.

Le site choisi est l'élévation à l'Ouest des Communes, et au nord du bloc de l'ouest, qui domine les pelouses du Parlement et commande la vue des Chaudières.

Il y avait là un kiosque autrefois qui va être détruit pour faire place au piédestal.

Le piédestal sera en granit, et aura quatorze pieds de haut. Toute la statue mesurera 23 pieds.

Le piédestal porte deux figures allégoriques en bronze. L'une représente une femme déposant une couronne aux pieds de la Reine, l'autre est un lion.

La statue se trouve actuellement dans la cour du bloc de l'Ouest.

• • •

Un effort sérieux va être tenté à Ottawa pour faire désavouer par le gouvernement fédéral la loi passée à Québec à la dernière session pour la péremption des contestations restées trois mois sans procédure.

L'hon. M. G. A. Nantel et son avocat, M. Siméon Beaudin, C.R., ont eu à cet effet, ce matin, une entrevue avec l'hon. D. Mills, ministre de la justice.

PASCAL.

NOTES PARLEMENTAIRES

—L'hon. M. Monk a demandé au gouvernement s'il voudra, cette fois, s'occuper de l'enquête des expéditeurs et assureurs sur l'état de navigabilité du Saint-Laurent, enquête qui reprend le 2 mai prochain. Il demande aussi si le gouvernement entend, cette fois, prendre part à l'enquête ?

—Le comité de l'agriculture a entendu, ce matin, M. Frank Pedley sur les lois du mariage et les lois agraires parmi les Doukhobors.

—Le comité des chemins de fer du Sénat a renvoyé par un vote de 14 à 11 le Bill de la Compagnie Electrique de la ville de Dawson.

—Le comité des Bills privés a aussi adopté, ce matin, le bill du Québec Terminal. Il a laissé en suspens une deuxième fois le bill du St Lawrence Power Co.

—Le comité des Bills privés a aussi adopté le Bill incorporant l'association des garde-malades canadiennes.

—Dans la discussion du Bill de l'Atlantique et Lac Supérieur, au Sénat, l'hon. sénateur Landry voulait introduire un amendement pour obliger la compagnie à pousser la ligne jusqu'au Bassin de Gaspé. Mais l'hon. M. Landry n'a pas trouvé de secondeur pour son amendement.

—Le bill relatif à la Grand Falls Power and Boom Co., du Nouveau-Brunswick, pour accorder à cette compagnie trois ans de plus pour achever ses travaux, a été adopté. Sir Wm Van Horne a proposé un amendement pour obliger la compagnie à dépenser en améliorations $250,-000 dans ces trois ans, mais l'amendement n'a pas été adopté.

—Le War Office a donné avis aux autorités canadiennes de ne pas rejeter à présent l'offre du capitaine Merritt d'enrôler un régiment canadien pour aller au Sud-Africain.

—Jeudi prochain, le comité de réception de l'exposition Pan-Américaine viendra à Ottawa, afin d'inviter notre Gouverneur-Général lord Minto pour prendre part à l'ouverture de l'exposition le 20 mai prochain.

LA SOCIÉTÉ OUVRIÈRE DE COLONISATION

Les ouvriers seuls doivent-ils en faire partie ?

M. Israël Saint-Amour a présidé, hier soir, la séance hebdomadaire de la Société de Colonisation Ouvrière. On n'a encore rien décidé au sujet des excursions qui auront lieu cet été vu que le président n'a pu encore rencontrer les autorités du Pacifique. La discussion sur l'opportunité d'admettre dans la société d'autres membres que des ouvriers, n'a peu duré. Cette question sera reprise à la séance de mardi prochain.

POUR L'ETRANGER

Le col.-sergent Nutter, des Carabiniers Victoria, doit partir aujourd'hui, pour Philadelphie, où il a accepté une position lucrative. Ses camarades se sont réunis hier soir pour lui souhaiter un bon voyage, et lui donner un témoignage de leur estime.

M. LE Dr DEGRANDPRE

Monsieur le docteur L. P. de Grandpré se propose de quitter Montréal sous peu, pour aller vivre à Los Angelos, Californie. Des raisons de santé le forcent à faire ce déplacement.

A cette occasion, la Société Médicale de Montréal, lors de sa dernière séance, a adopté les résolutions suivantes :

La Société Médicale regrette le départ d'un de ses membres assidus, M. de Grandpré. Elle le remercie des enseignements donnés à tous dans les communications qu'il a faites jusqu'ici et elle lui exprime l'espoir d'un prompt succès dans sa nouvelle sphère d'action.

M. le président a tenu à appuyer lui-même ces résolutions.

IL SE COUPE UNE MAIN

M. Wilfrid Perrault, commis à l'Hôtel St Laurent, s'est coupé une main en débouchant une bouteille d'eau gazeuse. Il a été transporté à l'Hôpital.

IL FAUT DEMENAGER

Tel est l'ultimatum du comité des parcs à la compagnie du funiculaire

L'on veut mettre en uniforme, les gardiens des parcs

Il y a eu, hier après-midi, séance de la commission des parcs et traverses, sous la présidence de l'échevin Gagnon. Le surintendant du parc Mont-Royal, M. Henderson, a été autorisé à faire le nettoyage de la ferme Fletcher, et à vider les fosses d'aisance qui s'y trouvent.

Permission a été accordée à Mme Léveillé de vendre des bonbons et autres friandises au parc Logan.

A la demande de l'échevin Ouimet, M. J. Bergeron, gardien à l'île Sainte-Hélène, a été transféré au parc Mont-Royal, malgré les objections de M. Desmarteau, gouverneur de l'île, qui croit ne pouvoir se dispenser des services de cet employé.

Un nouveau rapport sera fait au conseil recommandant d'ordonner à la compagnie du funiculaire de la montagne de cesser ses opérations et d'enlever son matériel et tout son outillage. Une assemblée spéciale sera convoquée pour considérer cette question.

Il a été question de mettre en uniforme les gardiens du parc Mont-Royal et du parc Logan, mais comme toujours, lorsqu'il s'agit de faire des améliorations à l'hôtel de ville, on se heurte contre cet obstacle : pas d'argent. Des estimés seront préparés, cependant, pour savoir ce que cela coûterait.

IMPORTANTS CHANGEMENTS

Dans le département de police — Le dernier ordre du jour du lieut.-colonel Hughes

Il y aura aujourd'hui plusieurs changements dans le département de police, et parmi les officiers et parmi les simples constables. Ces mesures ont été nécessitées par l'abolition du poste No 15, rue des Commissaires, et le transfert des hommes de ce poste aux quartiers-généraux de la police, à l'Hôtel-de-Ville. Un certain nombre de constables de réserve et de constables spéciaux devront faire le service de patrouille, ce qui va donner plus d'efficacité à la surveillance de nos rues. Dernièrement, on a fait un examen général du corps de police, avec le résultat qu'un grand nombre d'hommes, qui étaient occupés jusqu'ici au travail intérieur des postes, devront reprendre l'uniforme et se soumettre à la même discipline que leurs confrères.

Il en sera de même des constables spéciaux, qui faisaient leur service vêtus en civiliens.

Ces ordres portent la signature du lieutenant-colonel Hughes, surintendant de la police, et entreront en vigueur ce matin même. On s'y occupe d'abord des officiers, dont les mutations ont été annoncées la semaine dernière. Puis ce sont les hommes du poste No 15, que l'on caserne au poste central.

Le constable Morrison ira du poste No 15 au poste No 1 ; Langlois, du No 3 au No 4 ; Hammond, du No 8 au No 5 ; Quinn, du No 15 au No 9 ; Laporte, du No 13 au No 12 ; Mercier, du No 2 au No 13 ; Paquin, d'abord dans la réserve au No 1, ira au No 3 ; Racette, du No 4 au No 16 ; Laporte, du No 5 au No 2 ; Brodeur, du No 2 au No 6 ; Gravel, du No 6 au No 3; Fournier, du No 2 au No 7; Chartrand, du No 1 au No 16 ; Murray, du No 1 au No 7 ; Demers, du No 4 au No 14 ; Lanteigne, du No 3 au No 7 ; Ménard, du No 5 au No 3 ; Choquet, du No 3 au No 7 ; O'Connor, du No 7 au No 9 ; Ward, du No 10 au No 7 ; Perrault, du No 14 au No 4.

Les constables suivants ont reçu ordre de reprendre le service régulier dans leur poste respectif : Choquet, Lancey, Hunt, Hogue, Hudon et Payne.

A partir d'aujourd'hui, les hommes pour la patrouille de nuit seront divisés comme suit : — un tiers d'entre eux seront en devoir de 6 heures p. m. à 10 heures p. m., et de 4 heures du matin, jusqu'à 6 heures a. m. ; les deux autres tiers, depuis 10 heures du soir jusqu'à 4 heures du matin.

Les officiers ont aussi reçu des instructions particulières quant à la manière de visiter les constables qui sont sur le poste.

UN PRINCE A LA DOUANE

Des bagues, des bracelets, des tabatières et des châles d'une grande richesse sont trouvés cachés dans ses habits

Le prince Henri de Troy, membre de l'une des plus nobles familles de Belgique est dans une position embarrassante, envers les autorités douanières, au sujet d'une certaine collection de diamants rares et d'une grande richesse, d'antiques tabatières en argent et de deux magnifiques châles d'Angora, articles que les officiers de douane trouvèrent hier sur la personne du prince, au moment où ce dernier débarquait à Hoboken, du steamer "Potsdam."

Le prince, dont le vrai nom est Henri François Ghislain Louis-Marie de Troy, est bien connu dans les hautes sphères de la société, tant en Amérique qu'en Europe. Plus encore, depuis quelque temps, on parlait dans les salons aristocratiques de New-York, des fiançailles du prince à Mlle Madeleine Goddard, la jolie fille de M. R. H. T. Goddard, de Providence.

En débarquant du steamer "Potsdam", hier après-midi, le prince portait un habit de voyage, avec un pardessus et des gants de couleur pâle. Il déclara le contenu de ses deux valises et de trois malles.

L'inspecteur Andrew McCort, qui se trouvait à quelque distance du voyageur, remarqua la nervosité et le malaise du prince durant l'examen de ses malles. Au moment où ce dernier quittait le débarcadère, McCort posa la main sur l'épaule du prince Henri de Troy et poliment il lui dit :

—Un mot seulement, monsieur, une simple formalité à remplir, je vous le certifie. Prince, je vous demande pardon, mais je désire me conformer à la loi qui est très sévère. Voulez-vous venir avec moi sur le navire dans le bureau du médecin.

Le prince se rendit à la demande de l'inspecteur. Les deux hommes prirent place dans le bureau du docteur Wheat et là le douanier en uniforme de l'oncle Sam, obligea le prince à enlever ses habits. Ce dernier s'exécuta, et pendant ce temps, le rouge lui montait au visage. L'inspecteur découvrit bientôt une cachette de valeurs. Entre l'étoffe et la doublure du pardessus que portait de Troy, un peu plus haut que la ceinture, McCort trouva enveloppé dans un petit papier une bague avec diamant et émeraude pour homme. L'émeraude avait un quart de pouce carré, et était encerclé dans une couronne de brillants. Ces diamants étaient de couleur rose. Dans la poche de l'habit, l'inspecteur trouva la boîte pour la bague, une autre petite boîte en cuir et doublée en soie blanche. Dans une autre poche, McCort découvrit aussi un bracelet d'une valeur de $1,000 au moins. L'inspecteur continua ses recherches, et dans les autres poches se trouvaient trois antiques tabatières en argent, et deux châles d'un haut prix. Comme les bijoux, les tabatières et les châles n'avaient pas été déclarés par le prince ; ils furent saisis par l'officier de douane. Outre ces différentes valeurs, le prince avait en sa possession une traite de $50,000.

UN REMEDE RECOMMANDABLE CONTRE LES HEMORROIDES

Le remède "Pyramid" contre les hémorroïdes est le plus sûr et le plus inoffensif qui soit sur le marché, parce qu'il ne contient ni poisons minéraux, ni opium, ni cocaïne. On peut l'employer avec une sécurité absolue tout en étant certain d'être guéri.

Beaucoup de médecins emploient actuellement le remède "Pyramid" contre les hémorroïdes, au lieu de pratiquer des opérations chirurgicales, parce qu'il ne cause pas de souffrance et est facile à employer. Le patient peut vaquer à ses occupations journalières, tandis que la cure s'opère ; car ce remède est employé la nuit et il ne requiert pas de traitement additionnel.

Le Dr Wharton dit que le remède "Pyramid" contre les hémorroïdes sera regardé avant peu comme une bénédiction pour l'humanité, quand on se rappellera que jusqu'à son apparition, on considérait que le seul remède était une opération chirurgicale, dangereuse pour la vie, douloureuse et coûtant de $10 à $100, sans rien dire du retour possible de la maladie.

Le remède "Pyramid" contre les hémorroïdes est vendu dans toutes les pharmacies à 50 cts et $1.00 et il guérit promptement et sûrement.

Un livre sur les causes et le remède contre les hémorroïdes sera envoyé gratuitement par la malle, à tous ceux qui enverront leur adresse à la Pyramid Co., Marshall, Mich. w

GARDE VILLE-MARIE INDEPENDANTE

Plusieurs belles excursions en perspective

M. l'abbé Auclair accepte d'être l'aumônier de la Garde

Les vaillants militaires de la Garde Ville-Marie Indépendante, feront plusieurs excursions durant l'été.

La première aura lieu à Louiseville, le 16 juin, sous les auspices de l'Association des Commis-Epiciers ; le 30 juin, la Garde visitera Saint-Hyacinthe, et le 10 juillet elle passera la soirée à Terrebonne. D'autres excursions sont projetées, dont la date sera ultérieurement fixée.

Les membres de la Garde seront admis gratuitement à faire partie de ces excursions qui, nous n'en doutons pas, seront couronnées d'un succès égal, à ceux remportés les années dernières.

Le commandant Comte a encore besoin de recrues. Jeunes Canadiens-français, hâtez-vous d'aller vous enrôler sous les drapeaux de la Garde.

Le recrutement a lieu les lundis, mercredis, vendredis et samedis, au No 219 rue Mitcheson, près de la rue Marie-Anne.

M. l'abbé Auclair a accepté la charge d'aumônier de ce populaire corps militaire.

ON DEMENAGE AUJOURD'HUI

Quelques particularités de la loi sur les déménagements

Nous avons donné, hier, les principaux règlements de la loi qui traite des déménagements. Mais comme, à chaque année, il se trouve toujours des locataires qui se cherchent querelle, au sujet de ce déménagement, nous tenons à insister sur les moindres particularités de la loi à ce sujet.

A partir du 1er mai, les anciens locataires ne sont plus maîtres chez eux, ce sont les nouveaux locataires qui ont le droit de préséance. Ces derniers peuvent prendre possession de la maison immédiatement, puisque le loyer qu'ils paient commence à compter du 1er mai.

Les tribunaux cependant ont décidé que l'ancien occupant de la maison peut y rester jusqu'au 3 mai à midi. Il a été décidé ainsi, afin de donner aux personnes qui occupent de grandes maisons, le temps nécessaire de transporter leurs meubles.

On ne peut forcer personne de quitter leur logis avant le 3 mai, mais l'ancien locataire est obligé de réserver au nouvel arrivant, un endroit où il puisse déposer ses meubles.

Pour les déménagements de magasins, la loi accorde huit jours de grâce.

CONCERT DES MARINS CATHOLIQUES

Le premier concert hebdomadaire du Club des Marins Catholiques aura lieu, ce soir, sous le patronage des Chevaliers de Colomb.

La Banqueroute Physique.

Est sure de survenir quand la dépense de force nerveuse est plus grande que celle acquise chaque jour.

La fatigue, la crainte, l'inhabileté à concentrer ses pensées, sensations d'abattement et de découragement, mal de tête, mains et pieds froids, parpitations de coeur, sommeil fatigant et faiblesses fonctionnelles, sont des symptômes d'épuisement nerveux et de débilité.

Le repos et les aliments nutritifs sont d'urgence. Comme restauratif, parfait du système nerveux, la Nourriture du Dr Chase pour les nerfs n'a encore jamais été égalée. Elle contient sous la forme condensée de pilule, tous les éléments requis pour la formation de nouvelle force nerveuse et de vigueur corporelle.

Par ses merveilleuses qualités nutritives, la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs a remis sur pieds des milliers de gens faibles au point de vue physique et des nerfs. Ce n'est pas un simple soulagement. Elle ne fait pas les nerfs mais les restaure graduellement et complètement et les ramène à une parfaite santé. 50 cents la boîte, chez tous les marchands, ou d'Edmanson Bates et Co, Toronto. No 3

Royal Baking Powder



Absolutely Pure

Les pains chauds, biscuits chauds, gâteaux, muffins, poudings et croutes faits avec de la Royal Baking Powder sont hygiéniques, délicieux, faciles à faire, toujours légers, ne surissent jamais et sont des plus économiques.

La Royal Baking Powder est spécialement raffinée, et tout aussi précieuse pour préparer les aliments les plus fins et les plus délicieux que pour préparer la nourriture substantielle de tous les jours. Pour préparer d'une manière facile, expéditive et économique des aliments sains et appétissants, elle est indispensable.

Le "Royal Baker and Pastry Cook" contenant au delà de 800 recettes de cuisine les plus pratiques et les plus précieuses — gratis à chaque client. Envoyez une carte postale avec votre adresse au long.

Il y a des imitations de poudres à pâte, faites d'alun et qui se vendent à bon marché, qu'il est prudent de ne pas employer. L'alun dans les aliments est un poison.

ROYAL BAKING POWDER CO., 100 WILLIAM STREET, NEW YORK.

DANS LA CAPITALE PROVINCIALE



NOTES DE LA VILLE

(De notre correspondant particulier)

Québec, 1 — C'est cet après-midi que les élections annuelles du Barreau de Québec auront lieu.

Les hons. juges Routhier, Andrews et Sir L. N. Casault ont siégé, hier, en Cour de Révision et ont rendu les jugements suivants : Elie dit Breton vs Chabot, et Roy, opposant, jugement de la Cour Supérieure infirmé avec dépens. Tremblay vs Guay, de Chicoutimi, jugement du juge Gagné confirmé avec dépens.

—Le steamer "Ashantee" est arrivé hier après-midi à la remorque du "Lord Stanley". Une partie de la cargaison du vaisseau a été jetée par dessus bord afin de le renflouer. Il sera placé demain dans le bassin de carrénage.

—Un jeune homme nommé Louis Demers, de Lévis, est arrivé hier des Etats-Unis, et a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où il subira probablement l'amputation des deux jambes qu'il s'est fait écraser dans les chantiers, en abattant un arbre.

—Une dépêche de la rivière Godbout, sur la côte Nord annonce le passage de la goélette à vapeur "Marie-Joséphine", hier midi. Ce vaisseau porte un parti de Montréalais qui s'en vont faire la traite des pelleteries avec les sauvages de la côte.

—M. N. Garneau, M.P.P., président de la compagnie de fabrication de pulpe de Chicoutimi, est parti hier sur réception d'une dépêche, lui disant que la débâcle a causé pour quelque $25,000 de dommages aux moulins de la compagnie.

—Plusieurs jeunes gens du Cap Santé ont fait, dimanche dernier, une excursion en chaloupe qui, pour avoir été pleine d'agrément, n'en a pas moins failli tourner au tragique. Tous, un peu pompettes, s'amusaient à qui mieux mieux lorsque l'un d'eux, qui s'était mouillé la luette plus qu'il n'en avait besoin, fit une mauvaise pirouette et se mouilla, cette fois-ci, autre chose que la luette. Fort heureusement, un autre excursionniste l'empoigna au bon moment et le ramena dans la chaloupe. L'aventure a beaucoup fait jaser les braves femmes qui voient là un avertissement du ciel, car, le jour même, le curé de la place avait tonné contre la danse, la boisson et les autres plaisirs malsains.

—Lundi était le cinquantième anniversaire de naissance de M. le Principal de l'Ecole Normale. Messieurs les professeurs et les élèves des deux départements ont profité de l'occasion pour témoigner à leur digne directeur, dans une fête strictement intime, leur affection et leur respect. M. C. J. Magnan, au nom de ses confrères, présenta comme cadeau de fête, une très belle canne en ébène avec poignée d'or. Cette agréable surprise ne prit pas au dépourvu M. l'abbé Rouleau qui sut trouver un mot heureux, approprié à la circonstance, et, tout en remerciant MM. les professeurs pour leur aimable générosité, sut les amener jusqu'à la salle à dîner, où la plus franche gaieté régna durant deux heures et plus. C'était la famille disant à son père un sincère "ad multos annos."

Plusieurs communautés et un grand nombre d'amis ont profité de ce joyeux anniversaire pour adresser à M. le Principal de riches cadeaux. On signale entr'autres présents un superbe tableau généalogique, oeuvre des Révérendes Soeurs de la Charité de Québec, qui est de toute beauté.

Une assemblée d'amateurs enthousiastes du jeu national américain, a été tenue, sous la présidence de M. Alb. Genest.

Il fut décidé à l'unanimité de réorganiser le club "Star". Ce qui fut fait immédiatement.

Les amateurs se rappellent sans doute, qu'en 1897, les clubs Fraserville et Québec démissionnèrent de la ligue, après avoir succombé au club "Star" ; ce qui donnait à celui-ci le championnat que ses membres avaient gagné par leur habileté, leur jeu scientifique et leur travail persévérant.

Le président de la Ligue du district convoquera sous peu une assemblée de cette Ligue. Le club "Star" fera application pour en faire partie.

L'élection des officiers a été faite, hier soir, avec le résultat suivant :

Président, M. Armand Lavergne.
1er vice-président, M. Art. St Jacques.
2e vice-président, M. C. E. Bégin.
Secrétaire-trésorier, M. F. X. Lemieux, junior.
Capitaine, M. Louis Belcourt.
Comité : MM. Louis Demers, J. H. Noël, Nap. Belleau, L. Belcourt et Art. Marcotte.
Délégués à la Ligue du district : MM. Louis Belcourt, J. H. Noël, Art. Marcotte.

L'élection des officiers honoraires sera faite à une assemblée subséquente.

—Quand vous ne vous sentez pas bien, prenez la Salsepareille de Hood. Elle vous rendra décidément mieux. (2)

CONVERTISSEZ LES INFIDELES

Le R. P. Guillet met cette maxime du Christ en pratique

88 ans dans les missions lointaines

Edmonton, 1er — Nous lisons dans le "Bulletin" :

Le Père Guillet, de la mission catholique du Lac Caribou, était à bord du train de mercredi, allant au sud. Il est venu faire une courte visite à son évêque, ici, après trente-cinq ans de séjour parmi les Esquimaux. Le Lac Caribou est à l'ouest de la Baie d'Hudson, sur le chenal de Chesterfield. Durant dix ans, le Père Guillet n'a pas vu un seul homme blanc, et il n'a pas mangé de pain blanc durant vingt ans. Depuis quinze ans, on n'a pu avoir que trois sacs de farine par an, et, avant cela, on n'en pouvait avoir qu'un par an.

Le présent voyage du révérend Père est le premier qu'il a fait dans le monde civilisé depuis qu'il est parti pour le Nord, en 1866, et le but de son voyage actuel était d'aller faire visite à son frère, qui demeure à Esquimalt. Du Lac Caribou, il est venu en canot à Cumberland, et de là, en canot jusqu'à Prince Albert, où il a pris le train pour la côte. Il a fait visite à Edmonton en revenant d'Esquimalt, et, mardi, il est parti pour Prince Albert et le Nord, où il va reprendre son travail, interrompu, parmi les indigènes.

DE TROIS-RIVIERES

De passage — Les tramways électriques — Le square Champlain ouvert au public — Retour d'Europe.

(De notre correspondant particulier)

Trois-Rivières, 1 — M. William Argall, de Bristol, Angleterre, est en visite chez son père, M. John Argall, ici.

—Les travaux de localisation de la ligne du chemin de fer électrique entre Trois-Rivières et les Chutes Shawenegan, qui ont été régulièrement commencés, le 22 avril, sont poussés activement.

—Le Carré Champlain a été ouvert au public, mardi après-midi.

—La soeur du professeur de musique, M. Henri Weber, est arrivée d'Europe, pour demeurer avec son frère, ici.

Magog, 10 février 1898.

M. J. A. E. Gauvin, Phar., Montréal.

Cher Monsieur, — Je crois de mon devoir de vous féliciter du résultat magnifique que j'ai obtenu par l'emploi de votre Sirop d'Anis.

Je puis le recommander avantageusement contre le manque de sommeil chez les enfants, les coliques, la toux et la dentition. Bien à vous,

M. GILBERT, maire de Magog.

Prix de la bouteille 25 cents. En vente partout. (4)

IMMEUBLE VENDU

M. M. Marchand, marchand de nouveautés, s'est porté acquéreur du magnifique immeuble, appartenant à la succession Cloutier, et situé rue Notre-Dame, près de la rue McGill. M. Marchand a obtenu, au prix de $17,000, cette propriété, qui est évaluée à $36,000.00.

MAUX DE JAMBES

ULCÈRES VARICES DÉMANGEAISONS DARTRES, ECZEMAS Plaies de toute nature considérées comme incurables SOULAGEMENT IMMÉDIAT ET GUÉRISON ASSURÉE PAR

AVANT — APRÈS

L'EAU PRECIEUSE

Préparation recommandée par un grand nombre de médecins. Milliers de certificats de guérison. En vente dans toutes les bonnes pharmacies un dollar le flacon. Il existe des contrefaçons. Comme garantie, exigez une jambe moulée dans le flacon et le timbre de l'Union des Fabricants.

Dépot Général : Pharmacie DEPENSIER, à Rouen, France. Dépot Général à Montréal, Pharmacie ST DENIS, coin des rues St Denis et Dorchester. 152 Ma—n—w

SANTÉ des DAMES

APIOLINE DE CHAPOTEAUT

(Ne pas confondre avec l'Apiol)

Les Capsules d'Apioline de Chapoteault font cesser les RETARDS, les SUPPRESSIONS, ainsi que les MAUX DE TETE, L'IRRITATION NERVEUSE, les TIRAILLEMENTS, DOULEURS et les COLIQUES qui accompagnent les Epoques et compromettent si souvent la santé des dames.

prix, $1. Chez tous les pharmaciens.

PARIS, 8, RUE VIVIENNE, et toutes les pharmacies 160—M D K

SPÉCIAL DE JOLIETTE

Joliette, 1er mai. — Nous aurons sous peu de jours, à Joliette, un magasin de médecines patentées, (Proprietary Medecines). Ce sera quelque chose de nouveau. Ainsi, à la pharmacie de M. J. T. Gaudet, il y aura, vers le 15 de mai, l'installation d'une nouvelle maison commerciale, qui, sans déranger les opérations ordinaires de la pharmacie canadienne de J. T. Gaudet, à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-Paul, ouvrira et tiendra sur un excellent pied, un magasin pour la vente des médecines patentées. Le nouveau département sera sous le contrôle de MM. J. T. Gaudet, de Joliette, et R. W. Gibson, de Montréal, qui forment la raison sociale de la "Compagnie Chimique de Joliette", ou "The Joliette Chemical Co."

Le siège principal de la nouvelle société sera à Joliette, à la pharmacie J. T. Gaudet ; elle aura des agences locales dans différentes villes du Canada et de l'étranger.

Un programme-prospectus sera sous peu répandu et distribué dans le public et publié dans les colonnes de "La Presse."

Le Sang Impur

Cause toutes sortes de maladies de la peau. Les plus communes sont les boutons, clous, herpès, hérysipèle, varicèle globulaire, dartres, zona, maladies scrofuleuses et autres éruptions cutanées.

Les BURDOCK BLOOD BITTERS ont, pendant les derniers vingt ans, guéri toutes sortes de maladies du sang et de la peau, depuis le plus petit bouton ordinaire jusqu'aux pires plaies scrofuleuses. La preuve en est dans le témoignage individuel. En voici quelques-uns, d'autres seront fournis sur demande aux propriétaires.

THE T. MILBURN COMPANY, LIMITED, TORONTO, ONT.

6 Janvier 1900.

ALBERT NIXON, Vasey, Ont. : "Je souffrais de scrofule sur toute la figure depuis des années. J'ai essayé de tout, sans obtenir de soulagement permanent. Un voisin me dit d'essayer les BURDOCK BLOOD BITTERS—après en avoir pris une bouteille, j'étais complètement guéri. Je puis les recommander comme purificateurs du sang."

1 Mai, 1900.

"J'ai employé les BURDOCK BLOOD BITTERS pour purifier le sang, et j'ai trouvé qu'ils ne pouvaient être battus. J'étais couverte d'une terrible éruption, mais maintenant je suis bien." MME JAMES KECK, Petrolea, Ont. (2) youw

Pour mes Concitoyens seulement.

Pendant plusieurs années, j'ai souffert des conséquences des indiscrétions de ma jeunesse. J'ai payé des centaines de dollars à des médecins, sans obtenir de résultats. Finalement pendant un voyage en Europe, j'ai consulté un docteur parisien bien connu qui m'a ordonné des médicaments qui m'ont entièrement guéri. J'ai informé certains de mes amis de ma bonne fortune, et ceux qui souffraient du même genre d'affection, ont essayé le remède et ont aussi été parfaitement guéris. Alors je fus absolument convaincu, que n'importe qui pouvait se rétablir au moyen de ce remède merveilleux. Le vieux Docteur m'a donné cette prescription, et sachant bien que beaucoup de personnes peuvent en obtenir les mêmes bénéfices, j'ai décidé de l'offrir à ceux de mes concitoyens qui peuvent avoir besoin de ce genre de traitement.

Je n'ai rien à vendre, je ne demande pas d'argent et je publie ceci simplement parce que je crois être utile à ceux qui souffrent. Si donc, vous avez besoin de ce remède, écrivez-moi aujourd'hui, envoyez-moi un timbre-poste pour la réponse et je vous enverrai la prescription écrite en français.

CHARLES JOHNSON, No 157 Hohman St., Hammond, Ind.

M nh

MONTRE ET CHAINE POUR Une Journee de Travail



Des garçons et des filles peuvent gagner une montre nickel, mouvement à cylindre Américain, aussi une belle chaîne et breloque en vendant seulement 2 douzaines de photographies, cabinet très belles finies 5 x 7 pouces de Sa Sainteté Léon XIII à 10 cts chacune. Tout le monde veut une bonne photographie de Sa Sainteté. Elles se vendent très bien. Ecrivez pour les photographies. Vendez-les, renvoyez l'argent, et nous enverrons cette montre avec une chaîne et une breloque, tous frais payés. THE PHOTO ART CO., Boîte 1071, TORONTO 128-M-o

PETITES ANNONCES

—TARIF—

Strictement payable d'avance

ELEVES DEMANDES
EMPLOI DEMANDE
CHAMBRES A LOUER
TROUVE
— 20 Mots POUR 10 CENTS
½ CENT PAR MOT EXTRA.

SITUATION VACANTE
SERVANTE DEMANDEE
MAISON A LOUER
A VENDRE
PROPRIETE A VENDRE
PERDU
— 25 Mots POUR 25 CENTS
1 cent par mot extra.

"PERSONNEL" 20 mots, 40 cts. 2 cts par mot extra.

Petites Annonces de LA PRESSE

SUCCURSALES

....DE....

LA PRESSE

Les "Petites Annonces" de La Presse seront reçues à nos Succursales aux mêmes prix qu'au Bureau principal

Hors de Montréal

41 Succursales

BERTHIERVILLE, Qué.—J. V. Paquette.
BEAUHARNOIS, Q.—Mme M. Laberge.
BORDEAUX—Adolphe Provost.
COTE DES NEIGES—F. Desmarchais.
COTE SAINT-PAUL—Mlle Boudrias.
COTEAU LANDING, Qué.—Alex. Méthot.
CHICOUTIMI, Qué.—Guay et Godbout.
ETCHEMIN, Qué.—Jos. Garant.
FARNHAM, Qué.—Mme H. Sabourin.
GRANBY, Qué.—F. W. West.
GRAND'MERE, Qué.—F. X. Faucher.
HAWKESBURY, Ont.—F. X. Berthiaume.
HULL, Qué.—Mlle H. Lapierre.
JOLIETTE, Qué.—N. A. Guilbault et Cie.
LEVIS, Qué.—C. Carrier.
LEVIS, Qué.—D. Bourget.
LONGUEUIL, Qué.—E. Carrière.
LACHINE, Qué.—Henri Robert.
MARIEVILLE, Qué. — F. Arpin.
MONTMAGNY, Qué. — A. E. Michon.
NICOLET, Qué. — Z. A. Langlois.
OTTAWA, Ont.—P. C. Guillaume, No rue York.
RIGAUD, Qué.—Mlle J. Charlebois.
ST VINCENT DE PAUL, Qué.—Cyrille Bisson.
SOREL, Qué.—G. D. Lussier et Cie.
ST LAMBERT, Qué.—V. Trudeau.
ST JEROME, Qué.—J. E. Parent.
STE THERESE, Qué.—W. P. Brennan.
STE ANNE DE BELLEVUE, Qué.—Mlle Lamarche.
ST HYACINTHE, Qué.—A. Charpentier.
SHERBROOKE, Qué.—V. E. R. Archambault, 152 rue Wellington.
ST REMI, Qué.—Arthur Collette.
ST JEAN, Qué.—Ed. Arpin.
ST EUSTACHE, Qué.—Mme Bisaillon.
TROIS-RIVIERES, Qué.—J. Bellefeuille.
TERREBONNE, Qué.—J. Nap. Gauvreau.
VALLEYFIELD, Qué.—C. A. Choquette.
VERCHERES, Qué.—O. Desmarais.
WINDSOR MILLS, Qué.—C. Roy et Cie.
YAMACHICHE, Qué.—E. Melançon.

A Montréal

27 Succursales

1—LIBRAIRIE DEOM FRERES, 1877 rue Sainte-Catherine.
2—LIBRAIRIE CHAPMAN, 2407 rue Ste Catherine, 3e porte à l'ouest de la rue Windsor.
3—Pharmacie DECARY, rue Saint-Denis, coin Ste Catherine.
4—Dr W. GADBOIS, pharmacien, 739 rue St Antoine, Westmount.
5—Pharmacie N. H. NAULT, 2449 Notre-Dame, coin Richmond.
6—Pharmacie DR LEDUC et CIE, 2054 rue Notre-Dame, carré Chaboillez.
7—Pharmacie J. O. QUENNEVILLE, 397 rue Saint Antoine, coin Fulford.
8—Pharmacie BRAULT, 540 rue Saint-Denis, en face de la rue Cherrier.
9—F. X. LASALLE ET FILS, 349 rue Rachel, coin Rivard.
10—Pharmacie Dr B. THERRIEN, 1313 Saint-Denis, coin Carrières.
11—Pharmacie J. E. W. LECOURS, 370 rue Craig, coin Bonsecours.
12—Pharmacie V. LEVESQUE, 181 Rachel, coin Chambord.
13—Pharmacie A. D. QUINTIN, 1130 rue Ontario, coin Panet.
14—Pharmacie ROD. CARIERES, 1406 rue Ste Catherine, coin Visitation.
15—Pharmacie E. RICHARD, 743 rue Ste Catherine, coin Dufresne.
16—E. C. LALUMIERE, 259 rue Notre-Dame, coin Désery.
17—Pharmacie H. LANCTOT, 525 rue St Laurent, coin Prince-Arthur.
18—Pharmacie Dr DEMERS, 1157 rue St Laurent, coin Marie-Anne.
19—Pharmacie E. DUBERGER, 260 rue Centre, coin Island.
20—Pharmacie SENECAL, 100 rue Windsor, coin Saint-Antoine.
21—Pharmacie Dr E. PELLETIER, 1621 rue St Laurent, vis-à-vis l'avenue Fairmount, Saint-Louis du Mile-End.
22—A. BERNARD, 3637 rue Notre-Dame, près du pont, Saint-Henri.
23—Pharmacie LAURENCE, coin Saint-Denis et Ontario.
24—Pharmacie HUOT, 1934 rue Sainte-Catherine, angle Saint-Charles-Borromée.
25—Pharmacie FILION, coin Ontario et Fullum.
26—Pharmacie BOUTIN, coin Mont-Royal et Saint-André.
27—PHARMACIE CENTRALE, coin Amherst et Ontario.

A QUEBEC

8 Succursales

SUCCURSALE GÉNÉRALE
124½ RUE ST JOSEPH

Pharmacie ED. MORIN, 340 rue Saint-Jean.
Pharmacie J. B. MORIN, 325 rue Saint-Joseph.
CHS. VAILLANCOURT, marchand, 76½ rue Saint-Joseph, Saint-Roch.
ALEX. JEAN, marchand, 40 rue Saint-Jean, Haute-Ville.
F. LACROIX, 766 rue Saint-Valier.
A. LANGLOIS, 24 Côte La Montagne.
L. P. LAROCHELLE, 80 rue Sainte-Marguerite.

Une bonne situation attend celui qui fait connaitre ses aptitudes aux milliers de lecteurs des petites annonces de LA PRESSE.

EMPLOIS DEMANDES

20 mots : 10 cents : ½ cent par mot extra

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, No 1546 rue Notre-Dame, vis-à-vis l'hôtel de ville. Main-d'oeuvre de toutes sortes fournie.
On trouvera à ce bureau : Des commis-voyageurs, des assistants teneurs de livres, des commis-épiciers, des commis de bar, des charretiers, des conducteurs d'express, des agents, des collecteurs, des pressiers, des mécaniciens, des blanchisseuses, des apprentis, des cochers, des hommes de cour, des ingénieurs, des chauffeurs, des journaliers, des cuisiniers, des bouchers, des teneurs de livres des aides de cuisine, des gardes-malades, des femmes de journée, un homme utile pour réparations générales des bâtisses, un conducteur d'ascenseur, un commis dans la ferronnerie, des commis-voyageurs, des charpentiers-menuisiers, des copistes, des cultivateurs, des peintres, un polisseur de meubles, des ferblantiers, des poseurs d'appareils de chauffage, etc.
Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — Urbain Lafontaine, gérant.

Epargnez-vous des troubles et des démarches inutiles,
LAISSEZ VOS PETITES ANNONCES A LA

Succursale No 21
Pharmacie Dr E. PELLETIER,
1621 rue St Laurent (vis-à-vis l'av. Fairmount)
Saint-Louis du Mile-End.

Vous payerez les mêmes taux qu'aux bureaux de LA PRESSE.

EMPLOIS DEMANDES

20 mots : 10 cents : ½ cent par mot extra

EMPLOI DEMANDE — On trouvera une bonne femme de journée, au No 220 Cadieux, à 75c par jour, pour n'importe quel ouvrage. 151—2

FEMME — On trouvera une femme de journée, au No 788 Sanguinet, coin Marie-Anne. 152—1

HOMME — Un homme demande place comme gardien de nuit ou pour ouvrage général. Bonnes références. Ecrire à H., 1741 "La Presse." 150—3

HOMME — Un homme sobre et honnête demande place, soit pour petit ouvrage de bureau, manufacture ou magasin en gros ou comme gardien de nuit, ayant toutes les références et recommandations possibles. On répondra promptement si vous écrivez à A., 2040 "La Presse." 149—n

HOMME — Un homme d'une cinquantaine d'années, sobre, demande place, soit pour petit ouvrage de bureau, manufacture ou magasin en gros ou comme gardien de nuit, ayant toutes les références et recommandations possibles. On répondra promptement si vous écrivez à R. 221 "La Presse." 136—n

JEUNE HOMME — Sténographe et clavigraphiste anglais, expérimenté, connaissant le français et la tenue des livres, demande position, bonnes références. Ecrire D., 1745 "La Presse". 151—2

JEUNE HOMME — Un jeune homme, sachant la clavigraphie, demande place comme clavigraphiste, ou comme assistant-teneur de livres. Ecrire B., 1748 "La Presse". 152—2

AUX PATRONS

Les petites annonces dans LA PRESSE vous feront obtenir de bons employés.

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

APPRENTIS PEINTRES — On demande au No 1677 rue Notre-Dame, des apprentis peintres, pour statues et décorations. 152—2

APPRENTIS — On demande des apprentis pour apprendre la peinture des enseignes. S'adresser à Théo. David, 506 rue Craig. 152—1

APPRENTI — On demande immédiatement un apprenti tailleur, et une fille d'une couple d'années d'expérience, chez N. Tousignant, 295 rue St Laurent. 152—2

BARBIER — On demande un barbier de première classe. Inutile de se présenter sans être de première classe. 152—1

BARBIER — On demande un jeune barbier de six mois d'expérience, au No 1979 rue Sainte-Catherine. 152—1

BARBIER — On demande un barbier, garçon préféré, au No 387 rue Centre. 152—1

BARBIER — On demande un barbier, place permanente, No 615 St Laurent, garçon préféré. 152—1

BARBIER — On demande un barbier de 2 à 3 années d'expérience. Bons gages. 37 Côte Saint-Lambert. 152—1

BARBIER — On demande un bon barbier, sobre, place permanente. 103 rue Windsor. 152—1

BOULANGER — On demande un boulanger d'expérience, un jeune homme intelligent sachant parler anglais et français, pour voyager dans les intérêts d'une maison d'articles de boulanger. Se présenter au No 308 rue Saint-Jacques, entre 8 et 9 heures a.m. 152—1

BONNE — On demande une bonne d'enfants; une fille de chambre. Références exigées. 410 rue Sherbrooke. 29,1

COMMIS — On demande un commis de deux à trois ans d'expérience dans la marchandise sèche, sachant les deux langues, munis de bonnes références. Ecrire E., 1744 "La Presse". 151—2

COUTURIERES — On demande des filles d'expérience pour coudre dans les matinées de soie. S'adresser à Tooke Bros., Ltd., 320 Ste Elizabeth, St Henri. 150—6

COUTURIERES — On demande des personnes d'expérience dans tous les départements, pour faire des chemises à la machine, emploi permanent et bons gages. Aussi des filles comme apprenties. S'adresser à M. Davis, à la Standard Shirt Co., Limited, avenue Delorimier. 60—1Ms—n

COUTURIERES — On demande, au No 1677 rue Notre-Dame, des couturières d'expérience, pour les ornements d'église. 152—2

COUTURIER — On demande un bon couturier, ouvrage à l'année. S'adresser 4212 Ste Catherine. 152—1

COUTURIERE — On demande une couturière et un apprenti tailleur. S'adresser A. Pieau, 310L Rachel. 152—1

COUTURIERES — On demande des couturières dans les vestes, avec ou sans expérience. 538 Droiet. 152—1

COUTURIERES — COUTURIER — On demande des couturières, sachant faires les boutonnières, aussi un couturier pour travailler dans les habits d'hommes ; ouvrage de pratique. 19 rue Saint-Dominique. 152—1

CONFECTION DES MATINEES — On demande une personne qui comprend parfaitement la confection des matinées en soie, comme assistante du tailleur. S'adresser à M. D. Allaird, à la Standard Shirt Co., Limited. 145—12

COUPEUR — On demande un coupeur au couteau, habitué à se servir d'un long couteau, aussi 50 personnes pour coudre des habits d'enfants à la machine. S'adresser à John W. Peck et Co., entrée de la fabrique, 92½ rue Beaudry. 150—3

CAISSIERE — On demande une fille comme "cash", avec expérience, dans l'épicerie. S'adresser 1000 Ontario. 152—1

CUISINIERE — On demande une bonne cuisinière, pour aller dans un hôtel, à Boucherville. S'adresser au restaurant Grand Vatel, 50 rue St Jacques. 150—3

CUISINIER — On demande un bon cuisinier. S'adresser 319 Commissaires. 150—3

CLAVIGRAPHISTES — On demande deux clavigraphistes à domicile, clavigraphe et instructions gratis. Nous payons 10 cents de l'heure tout en apprenant. Envoyez 10 cents pour échantillon et renseignements. Maritime Supply Co., Dépt. H., Moncton, N. B. 147—6

CHARPENTIERS - MENUISIERS — On demande quatre charpentiers-menuisiers, immédiatement. S'adresser M. H. Tessier, 65 rue Rachel. 152—1

COCHER — On demande un cocher. S'adresser au Dr P. E. Maurice, 1415 rue Ontario. 152—1

CIGARIERS — On demande des cigariers pour travailler dans le tabac canadien. S'adresser à J. U. Gervais et Cie, Joliette. 152—4

CHEF — On demande de suite un chef pour un hôtel de première classe. Ecrire à V., 1776 "La Presse." 152—1

DEMOISELLE — On demande une jeune demoiselle parlant les deux langues, pour donner les instructions sur la machine à coudre aux pratiques, à leur maison. S'adresser à 243 rue Sainte-Catherine. 152-1

FORGERON — On demande un forgeron pour ouvrage général. S'adresser E. Garièpy, 1464 Frontenac. 152—1

FILLES — On demande des filles pour coudre dans les blouses à la manufacture sur machines Singer, pouvoir électrique. S'adresser 1869 et 1871 rue Notre-Dame. 152—1

FILLES — On demande des filles pour la confection des fleurs artificielles et des mains d'expérience. 936 Dorchester. 152—2

FILLES — On demande des filles pour finir les boutonnières, au No 1886 rue Notre-Dame, chez Freedman Bros. Des apprenties. 152—1

FILLE — On demande immédiatement une fille sachant parler anglais et français, comme commis de bar. S'adresser par lettre à C., 1747 "La Presse". 152—1

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

FILLE — On demande une fille de chambre dans une famille où il n'y a pas de jeunes enfants. Lavage hors de la maison. S'adresser 570 rue Saint-Denis. 152—1

FILLE — On demande une bonne fille pour la machine à paginer, place permanente. S'adresser au No 40 Place Jacques-Cartier. U. Perrault, relieur. 152—1

FILLES — On a besoin de filles pour empeser, pour repasser et aussi pour repasser les chemises à la machine, à la Toilet Laundry Co., Ltd, 290 rue Guy. 151—5

FILLES — On demande une fille pour une salle à dîner et une seconde cuisinière, au Grand Union Hotel. 152—1

FILLE — On demande immédiatement une jeune fille comme servante au No 382 rue Saint-André. 152—1

FILLES — On demande une fille pour le ménage, et une autre comme commis, dans un magasin de fruits. 108 Windsor. 152—1

FILLE — On demande une fille munie de références, et sachant parler anglais, pour faire les travaux légers du ménage. Se présenter au No 80A rue St Jacques. 152—1

FILLE — On demande une fille âgée de 25 à 30 ans, comme commis dans un magasin de marchandises de fantaisie, avec expérience, préférée. S'adresser 1962 rue Saint-Jacques, Saint-Henri. 151—3

FEMME — On demande une femme âgée pour avoir soin d'un enfant. No 200 St Paul. 152—1

FEMME — On demande une femme habituée pour laver la vaisselle dans un restaurant, pas d'ouvrage le dimanche. S'adresser à Mlle Nadon, 50 St Jacques. 152—1

GARCON — On demande un jeune garçon capable de travailler fort dans un entrepôt de marchandises sèches, excellente occasion pour un commençant. S'adresser au No 337 rue St Paul. 152—2

GARCON — On demande un jeune garçon pour prendre soin d'un cheval et se rendre utile dans une épicerie. 194 William. 152—1

GARCON — On demande un garçon pour faire les commissions. S'adresser à la Compagnie d'Imprimerie Perrault, 73 St Jacques. 152—1

GARCON — On demande un garçon de bureau, ayant de l'expérience. S'adresser à MM. Bélque, Lafontaine, Turgeon et Robertson, New York Life Building, chambre No 317. 152—1

GARCON — On demande un garçon ayant une bonne main d'écriture, pour se rendre utile dans un bureau. S'adresser L., bureau de "La Presse". 152—1

GARCON — On demande un jeune garçon avec expérience et sachant le métier de boucher, parlant anglais et français. 1130 St André. 152—1

GARCON — On demande un garçon de bureau, parlant les deux langues. Il devra avoir un bicycle. S'adresser à The National Coal Co, 21 rue Wellington. 152—1

HOMME — On dmande un homme sobre et capable de travailler dans une écurie. A. Patenaude, 234 rue Sanguinet. 152—1

HOMME — On demande un homme pourvu de tout ce qu'il faut pour faire sauter des pierres sur un terrain ; on demande aussi deux échelles de trente-six et quarante pieds. T. A. Dawes jr, Lachine. 152—1

HOMMES — On demande dix hommes au coin des rues Latour et Beaver Hall, comme menuisiers. 152—2

HOMMES — On demande partout des hommes actifs pour poser des enseignes, distribuer des circulaires, des échantillons, etc. pas de sollicitation, bons gages. Ecrire Sun Advertising Bureau, Chicago. 27,1

HOMMES — On demande plusieurs bons hommes pour travailler chez un jardinier, Côte St Paul. J. M. Beyries, près du canal. 152—1

INSPECTEUR — The National Life Assurance Company of Canada demande un jeune homme intelligent et actif d'expérience comme inspecteur des agences pour la province de Québec. S'adresser au bureau principal, Temple Building, Toronto. 151—6

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme, barbier, de deux ou trois ans d'expérience, chez Joseph Brassard, 198 St Antoine, angle de la rue de la Montagne. 152—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme fort pour magasin de meubles. The J. S. Prince Co, 33 rue Saint-Laurent. 152—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme de 2 ou 3 ans d'expérience comme commis dans la marchandise sèche. S'adresser avec références chez V. R. Benjamin, 208 rue Centre. 152—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme pour un bureau d'importations en gros. Ecrire, spécifiant l'âge et le salaire demandé, à R., 339 "La Presse." 129—Ms—n

JEUNE HOMME — On demande immédiatement un jeune homme connaissant les deux langues, la clavigraphie et la sténographie. Références requises. S'adresser à Mendoza Langlois, 58 rue Saint-Jacques. 151—n

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille de 15 à 16 ans, pour aider au ménage, elle pourra coucher chez elle. S'adresser immédiatement 936 rue Dorchester. 152—2

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille de 13 à 14 ans, pour prendre soin d'un bébé et aider un peu au ménage, au No 849C Cadieux. 152—1

JEUNE FILLE — On demande dans une petite famille, une jeune fille de 14 à 17 ans — de la campagne préférée, — références exigées. S'adresser au No 1983 rue Notre-Dame. 152—1

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille pour servir dans un restaurant. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations, au No 183 rue Dufferin, près de la rue Mont-Royal. 151—2

MEUNIER — On demande un meunier compétent, capable de prendre charge d'un moulin à farine, à scie, à bardeaux, et d'un "planer." Bons gages. S'adresser à H. Pepin, Sainte-Adèle, comté de Terrebonne. 150—3

MODISTES — On demande une modiste de chapeaux de première classe, expérimentée. Se présenter au No 1980 rue Notre-Dame. 152—1

MODISTES — On demande des modistes pour coudre à la main et des filles d'expérience pour coudre à la machine, dans les blouses de soie. American Silk Waist Mfg. Co., 323 rue St Jacques. 150—6

MODISTES — On demande des bonnes modistes pour tailler et faire des blouses, spécialité du magasin. A. Lamy, No 2023 rue Notre-Dame, près de la rue Inspecteurs. 152—1

MENUISIERS — On demande des menuisiers de première classe. S'adresser chez Castle et Fils, 20 Université. 152—1

MENUISIERS — On demande immédiatement deux menuisiers, au No 2501 rue Ste Catherine. 152—1

MENUISIER — On demande un très bon menuisier, 3 Hanover, 2e rue ouest Côte Beaver Hall. Em. Lacombe, entrepreneur. S'adresser de midi à 1 heure et 6 à 7 heures le soir. 152—1

MENUISIER — On demande un menuisier. S'adresser à Eug. Bertrand, au No 7 Ste Julie, en arrière, 160 St Denis. 152—1

MENAGERE POUR PRESBYTERE — On demande une bonne ménagère pour presbytère de campagne, on accepterait une femme avec son mari, s'il veut servir d'homme de cour. Adressez vos demandes à A., 1749 "La Presse, Montréal. Prière de donner des renseignements et références. 152—3

POUR CHEMISES — On demande des personnes compétentes pour faire des chemises. S'adresser à The Canadian Shirt and Overall Mnfg Co, 1623 rue Notre-Dame. 152—1

POUR CHEMISES — On demande des personnes pour faire des chemises à domicile, doivent présenter un échantillon de leur ouvrage. S'adresser 1869 et 1871 rue Notre-Dame. 152—1

POUR LUMIERE ELECTRIQUE — On demande des poseurs d'appareils à lumière électrique ; on demande aussi un jeune homme dans ce genre d'ouvrage. Se présenter à 7 heures a.m., au No 14 rue Lemoine. 152—1

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

PEINTRES — On demande des peintres immédiatment au No 389 rue Dorchester, M. G. H. Favreau. 152—1

PEINTRE — TAPISSIER — On demande un bon peintre et tapissier. Se présenter immédiatement au No 253 rue Guy. 152-1

PEINTRES, BLANCHISSEURS — On demande des peintres blanchisseurs. Se présenter ce soir, à l'angle des rues Ste Elizabeth et Dorchester, entre 7 et 8 heures. 152—1

PEINTRES — On demande de bons peintres. S'adresser à Théo. David, 506 rue Craig. 152—1

PEINTRES — On demande des bons peintres. S'adresser L. E. Poirier, 198 rue St Hubert. 152—4

PEINTRES — On demande des peintres tapissiers, au No 512 rue Dorchester. 152—1

REPASSEUSE — On demande de bonnes repasseuses et laveures d'expérience. Emploi permanent. Bons gages. S'adresser immédiatement au No 274 rue Saint-André. 152—1

SERVANTE — On demande une servante générale et une bonne d'enfants, au No 4 Montée du Zouave, sur la rue Saint-Denis, près Sherbrooke. 151—3

SERVANTE — On demande uen servante, 210 St André. 152—1

SERVANTE — FILLE — On demande une fille de chambre et une fille de salle, parlant l'anglais. S'adresser 73 rue Dubord. 152—1

SERVANTE — On demande une servante, au No 425 avenue Pie IX, Maisonneuve. 152—1

SERVANTE — On demande une servante au No 19 carré Saint-Louis, pas de lavage ni repassage. Références exigées. 152—2

SERVANTE — On demande une jeune fille comme servante générale, pour famille de trois, elle devra coucher chez elle. 81 Crescent. 152—1

SERVANTE — On demande à l'hôtel Union, coin Notre-Dame et Papineau, une servante pour la maison privée ; une personne de 35 à 40 ans, préférée. S'adresser à Jos. Gauvreau, 1 et 3 carré Papineau. 152—1

SERVANTE — On demande une bonne servante générale, pas de lavage ni de repassage, au No 386 rue Saint-Hubert. 152—1

SERVANTE — On demande une servante générale, bon chez-soi. S'adresser à Mme Corriveau, 44 rue Saint-Dominique. 152-1

SERVANTE — On demande une servante générale, petite famille, sachant faire la cuisine, avec références. 27 carré St Louis. 152—1

SERVANTE — On demande une servante générale, au No 433 St Denis. 152—1

SERVANTE — On demande une servante pour une famille de trois personnes ; pas de lavage ni de cuisine ; il faut qu'elle puisse parler anglais. Se présenter après 2 heures p.m., au No 357 rue Berri, partant de la rue Ontario. 152—1

SERVANTE — On demande une bonne servante générale, sachant faire la cuisine, avec références, lavage en dehors, bons gages. S'adresser 820 rue St Denis. 152—1

SERVANTE — On demande une servante pour l'ouvrage général, au No 523 rue Cadieux. 152—1

SERVANTE — On demande une bonne servante, petite famille, pas de blanchissage. S'adresser 153 rue Hutchison. 152—1

SERVANTE — On demande une servante générale, pas de lavage ni de repassage. Bons gages. S'adresser à 120 Bleury. 152-1

SERVANTE — On demande une servante générale, pour aller à la campagne pour l'été, références requises. Se présenter le soir, à 285 rue Peel. 152—3

SERVANTE — On demande pour une petite famille, une servante générale ; pas de lavage ni de repassage. Bons gages. 272 rue Mance. 152—1

SERVANTE — On demande une servante générale, une qui sait faire la cuisine. Se présenter à 1134 rue Dorchester. 151—3

SITUATIONS VACANTES — On demande quelques personnes dans chaque localité, pour travailler chez elles, pour nous. Travail agréable, bons gages, pas de sollicitations, pas d'expérience requise. Imperial Mfg. Co., London, Ont. 1,4,8,11,15,18,22,25

TISSERANDS — On demande des tisserands, ceux avec familles préférés, bons gages et emploi permanent. Merchants Cotton Co., St Henri de Montréal, P. Q. 147—n

TAILLEURS — On demande des tailleurs de première classe, pour vêtements faits sur commande, chez Smith et Co., 135 rue St Pierre. 152—1

VENDEURS — On demande trois jeunes gens ambitieux, comme vendeurs ; devront avoir des références et être strictement tempérants. Ecrire à R., 1774 bureau de "La Presse." 152—1

VOITURIER — On demande immédiatement un voiturier sachant travailler le bois ou la peinture. S'adresser à Arthur Champagne voiturier, Chambly Canton, P. Q. 152—1

AGENTS DEMANDES

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

AGENTS — On demande deux bons agents à commission, pour un article très nouveau et payant 200 pour cent. Inutile de se présenter sans aptitudes. Se présenter le soir, 355 rue Rachel, mercredi, jeudi et samedi. 152—3

AGENTS — On demande des agents pour vendre des recueils de recettes pour la fabrication de toutes sortes de vins, bières, etc., etc., à 10 cents. S'adresser à F. Rostan Rimouski, Qué. 152—4

AGENTS — On demande cinq agents pour la ville et district. Salaire et commission. Références. S'adresser ce soir, après 5 heures, à 861 rue Hôtel de Ville. 152-1

AGENTS — On demande des agents dans tous les territoires inoccupés pour la vente des Cabinets à bain de vapeur Niagara. Ecrivez aujourd'hui. Jones et Co., 37 rue Yonge, Toronto. 29.1,3

ASSOCIE DEMANDE

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

ASSOCIE—Un homme actif, bon comptable, pouvant disposer de 7 à 800 dollars, voudrait s'associer dans commerce ou industrie. Ecrire à F., 1743 "La Presse". 152—2

Pour louer vos maisons, adressez-vous aux locataires qui liront vos petites annonces dans LA PRESSE.

MAISONS A LOUER

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

BAS — A louer, magnifique bas de maison avec améliorations modernes et contenant neuf appartements, au No 483 rue St Denis, près du carré Saint-Louis. S'adresser 213 Saint-Paul. 151—5

FLAT — A louer, flat, No 15 Ernest, près de l'Ecole Aberdeen, milieu, 6 appartements, vacant. P. A. Gagnon, 256 St Paul. Tél. Bell M. 640. 152—1

LOGEMENT — A louer, un logement confortable, en bon ordre, 4 chambres, No 1 rue Bord de l'eau. Prix modéré. S'adresser à J. Christin et Cie, 149 Sanguinet. 150—n

LOGEMENTS — A louer, logements, flats, 454, 462, 470 rue Berri, de 6 chambres, cave et cour, b. w.c., en bon ordre, pour $12 par mois. S'adresser à A. Lapierre, 309 rue Sherbrooke. 147—6

LOGEMENTS — A louer, au centre, quelques logements de 3 à 8 appartements, très confortables, avec une grande boutique. Conditions faciles pour bons locataires. S'adresser 820 St Denis, l'après-midi. 152—1

LOGEMENTS — A louer, deux beaux logements confortables, 1 haut et 1 bas, 29 et 33 avenue Christohe Colomb. Aussi écurie sans charge extra. Loyer réduit. S'adresser à Z. Mayrand, N. P., 31 avenue Christophe Colomb. 151-3

LOGEMENTS — A louer, à bas prix, magasin 310C Rachel et plusieurs logis, 1400 à 1430 Saint-André, $5.50 ; des flats rue Saint-Denis, 1495-1497, $8. Alex. Hogue, 866 rue Saint-Hubert. 150—4

MAGASIN ET LOGEMENT — A louer, maison en pierre de taille, 183 rue Dufferin, près de la rue Mont-Royal, et faisant le coin d'une ruelle. Le tout muni de gaz et appareils électriques. Grandeur du magasin 25 x 50, même grandeur pour la cave, toute cimentée. Belle place pour une épicerie, magasin de chaussures ou pharmacie, avec écurie. Logement privé, 6 appartements, b. w.c., et passage, avec balcon en avant, loyer modique. S'adresser à Chs Brouillet, 183 rue Dufferin. 151—5

MAISON A LOUER

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

MAISON — A louer, au No 1051 rue Cadieux, maison de 8 chambres, avec chambre de bain, grande cour et écurie pour trois chevaux. S'adresser à T. F. Trihey, Imperial Building, 107 rue St Jacques. 151—n

MAISON — A louer, une maison située sur la rue St Laurent, No 260, place avantageuse pour maison de pension, 11 appartements, bain, w.c., gaz, chauffée à l'eau chaude par le propriétaire, en parfait ordre. Aussi au No 918 rue Saint-Urbain, un beau logement. S'adresser 133 avenue Esplanade. 152—1

MAISON — A louer, haut de maison, No 294 rue St Laurent. S'adresser au bureau du Parc Sohmer. 122—n

MAISON — A louer, 1525 rue Ontario, maison à quatre étages, contenant 15 chambres, fournaise à eau chaude, plomberie moderne, présentement occupée par Dr Villeneuve. Bonne place pour un médecin qui désirerait s'établir dans un bon quartier. Loyer $400 par année. S'adresser à Louis Fréchette, 406 Sherbrooke ou Blouin, Desforges et Latourelle, 516 rue Craig. 144—n

MAISON — A louer, 691 St Denis, 8 chambres, fournaise Daisy, poêle à gaz, galeries, grande cour pontée, en parfait ordre. S'adresser 693 St Denis, ou 516 Craig. Tél. Main 2235, East 1899. 152—3

MAISON — A louer, $15, pas de taxes, maison semi-détachée, No 886 avenue du Parc, 8 pièces, fournaise Daisy, gaz, porte de service, grande cour et cave cimentée. Geo. Marcil, 715 avenue du Parc, coin St Louis, l'après-midi seulement. 144—n

RESIDENCE SUBURBAINE — A louer, à Longueuil, près débarcadère et Boating Club, partie ouest, cottage, galerie, jardin, hiver et été, $50.00, meublée $100.00. Ecrire à X., 1777 "La Presse". 152—1

MAISONS DEMANDEES

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

MAISON DEMANDEE — On demande une maison meublée à la campagne, près de la ville. Répondez donnant détails, adressez B. P. boite 2400. 152—2

CHAMBRES A LOUER

20 mots : 10 cents : ½ cent par mot extra

CHAMBRES — A louer, chambres richement garnies, lumière Auer, eau chaude à chaque étage. 63 Dubord. 152—1

CHAMBRES — Magnifiques chambres meublées, grande garde-robe, lumière Auer, améliorations modernes, famille privée. S'adresser 32 rue Saint-Denis, Jardin Viger. 150—3

CHAMBRES — A louer, petite et grande chambres meublées, dans une famille respectable et tranquille, sans enfants. 454 Dorchester. 152—1

CHAMBRE — Chambre double à louer, devant le carré Viger. 30 St Denis, repas de table. 152—1

CHAMBRE — Chambre meublée à louer, avec gaz et eau chaude, au No 357 rue Dorchester. 152—1

CHAMBRE — A louer, une grande chambre sur le devant, avec tout le confort du chez soi. 585 Lagauchetière. 152—3

CHAMBRE — Belle grande chambre double, en avant, dans une famille privée, pas d'enfants, au No 109½ St Denis. 152—1

CHAMBRES — A louer, dans une famille privée, pas d'enfants, une ou deux chambres pour couple marié, modiste ou autre, bain, w.c. S'adresser 10 rue Dufaux, rue Sainte-Elizabeth, entre les rues de Montigny et Sainte-Catherine. 152—3

CHAMBRES A LOUER — Magnifiques chambres doubles ou simples, gaz, eau chaude, étage du bain, prix raisonnable. On ne louera qu'à des personnes strictement respectables. 1684 rue Sainte-Catherine, coin Saint-Denis. 152—1

CHAMBRE — A louer, belle grande chambre double à l'étage du bain, gaz et eau chaude, avec ou sans pension, 130 Champs de Mars. 150—3

CHAMBRE — Belle chambre meublée avec ou sans pension, dans une famille parisienne, 744a rue Saint-Laurent, près Prince Arthur. 152—1

CHAMBRE — Belle grande chambre sur le devant, avec bonne pension, pour deux messieurs, $3.50 par semaine. 307 rue St Denis. 152—1

CHAMBRES—A louer, grandes chambres meublées ou non, étage du bain et w. c. Aussi grand salon au deuxième, meublée ou non, 267 St Denis, coin de Montigny. 150-6

CHAMBRE — Chambre meublée à louer, dans une famille privée, sans enfants, 132 Cadieux, entre Dorchester et Lagauchetière. 151—2

CHAMBRE — Chambre à louer, sur le devant ; une très jolie grande chambre, double, conviendrait pour couple marié ou deux messieurs, 46 Saint-Denis. 149—11

CHAMBRES ET PENSION

20 mots : 10 cents : ½ cent par mot extra

CHAMBRE ET PENSION — On trouvera chambre et pension de première classe, au No 57 St Denis. 151—6

A LOUER

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

BOUTIQUE — A vendre, une boutique de pâtissier, avec chevaux, voitures et tout le nécessaire pour le commerce de gros, le tout en bonnes conditions. 864 St Hubert. 152—1

BUREAUX A LOUER — Une série de quatre très beaux bureaux, présentement occupés par la Canada Registry Co, comprenant les fixtures électriques, comptoirs, coffre-fort, etc., au No 20 rue Saint-Alexis. Possession 1er mai. Prix très bas. S'adresser sur les lieux. 129—n

ETAGES — A louer, deux grands étages, chauffés ou non, au No 40 Place Jacques-Cartier. S'adresser sur les lieux. U. Perrault, relieur. 152—1

ETAGE — Bel étage, au rez-de-chaussée, et cave, à louer, 140 x 24 pieds, entrée sur les deux rues, convenable pour entrepôt, ou manufacture. Aussi partie du second plancher. Loyer modique. Moulton et Co, 12 rue Saint-Pierre. 151—2

LIEU D'AMUSEMENT — A louer, Longueuil, cottage, jardin, 10,000 pieds, près du débarcadère, du Boating Club et du dépôt — West End — chance exceptionnelle pour faire de l'argent. Ecrire à Y., 1778 "La Presse". 152—1

MAGASIN A LOUER — A Trois-Rivières, magnifique magasin, 23 rue Des Forges, place centrale et commerciale, grandeur 85 x 25, avec cave, hangar et place d'écurie, conditions faciles. S'adresser 116 Champ de Mars, Montréal, ou M. J. E. Morrissette, marchand, Trois-Rivières. 150—3

MAGASIN — Bon établissement à louer, ayant toujours été occupé comme magasin de chaussures. Conditions faciles. S'adresser 281 rue Notre-Dame. 152—2

Vous avez quelques articles à vendre, une petite annonce dans LA PRESSE sera lue par ceux qui en ont besoin.

A VENDRE

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

AMEUBLEMENTS — A vendre, comptant ou à crédit, ameublements de salon, de chambre à coucher, de salle à dîner, tapis, rideaux et poêles. Prince Co, 33 rue Saint-Laurent. 266—n

AUX HOTELIERS — A vendre, agrès complet de pompes à bière, au nombre de 7, avec glacière, le tout en parfait ordre, appareils faits en cuivre et d'argent, et les seules du genre dans le Canada. Conditions faciles. S'adresser à Adélard Limoges, 1546 rue Notre-Dame. 151—3

APPAREILS A GAZ, ETC. — A vendre, appareils à gaz et à lumière électrique, un merveilleux bargain, à vendre pour $10, tous les élégants appareils à gaz et à lumière qui se trouvent dans une maison de six chambres. Ouvert le soir jusqu'à 10 heures. Creed et Co, 818 rue Dorchester, près de la rue Université. 151—5

BELLE PLACE D'AFFAIRES — Au centre du village de Côteau Landing, à proximité du canal de Soulanges, comprenant magasin avec dépendances ainsi qu'un magnifique cottage situé sur le même lot, en face de l'élévateur de Côteau Landing. 2. Une ferme située dans la paroisse de Côteau du Lac, à proximité du village et contenant environ 80 arpents en superficie. 3. Une autre ferme située dans la paroisse de Saint-Zotique, contenant environ 50 arpents en superficie, en bon ordre et en bon état de culture. Le propriétaire ayant décidé d'aller demeurer à Montréal, vu sa position, vendra le tout à des conditons très avantageuses. S'adresser à Alex. Méthot, agent de "La Presse," Côteau Landing. 151—5

A VENDRE

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

COFFRE-FORT — A vendre, 1 grand coffre-fort complètement à l'épreuve des voleurs, coûtant $380.00 pour $135.00, à un prompt acheteur. S'adresser au Canada Registry Co., 20 St Alexis, Montréal. 129—n

COMPTOIR — A vendre, un comptoir de 16 pieds, en noyer noir, à des conditions très faciles. S'adresser au No 97 Plessis. 152—1

COMPTOIRS — A vendre, comptoirs en très bon ordre, aussi 1 grand coffre-fort, complètement à l'épreuve des voleurs, il a coûté $300.00, nous le vendrons cette semaine à $135.00 seulement. S'adresser au Canada Registry Co., 20 St Alexis, Montréal. 129—n

DIVERS — A vendre, ceux qui désirent s'installer pour tenir maison de pension ou maison privée, trouveront au centre de la ville un magnifique logement de 10 appartements, loyer $13 par mois. Etant obligé de discontinuer pour cause de maladie, l'ameublement la lingerie et toutes les fournitures qui sont au complet seront sacrifiées. Pour plus de détails, s'adresser au No 398 rue Lagauchetière. 151—2

DEBENTURES A VENDRE — Des soumissions seront reçues jusqu'au 15 mai 1901, pour les débentures municipales à quatre pour cent, de la corporation de Coaticook, au montant de $25,000 au moins, et peut-être jusqu'à $29,000, payables en neuf ans, avec intérêt semi annuel. Otis Shurtleff, secrétaire-trésorier, Coaticook, Qué. 1,3,6

DIVERS — Whiskey sans alambic, nouvelle méthode, coûte moitié prix, facilement préparé, pas d'essences. Recette $1. Produits pour le faire obtenus partout. Em. Leclaire, chimiste, Cummings Bridge, Ont. 1,2,4

DIVISIONS — A vendre, un lot de divisions vitrées et portes de toutes dimentions, le tout en bon ordre. S'adresser au surintendant de "La Presse". 146—n

EPICERIE - RESTAURANT — A vendre une épicerie et restaurant, bonne clientèle, meilleure recette de petite bière au Canada, 7 ans d'existence. A vendre pour cause de santé, 175 Panet. 149—4

MONTRE — A vendre, une magnifique montre en or 4 karats garantie bien tenir le temps, un bargain, on peut l'examiner en s'adressant à M. Robert, bureau de "La Presse". 152—4

PRESSE — A vendre, presse hydraulique. Leddell, Lespérance et Cie, 350 rue St Paul. 151—2

PIANO — A vendre, un petit piano droit, fabrique canadienne touches en ivoire, son doux et en parfait ordre, prix $85, payables $5 comptant et $4 par mois. La populaire maison anglaise de pianos et orgues. Layton Bros., 144 rue Peel, carré Dominion. N. B. Ouvert le soir. M. G. de Foy, gérant du département français. 27,1

POELES — Poêles à vendre, à conditions faciles, $6.00 en donnant la commande, et $6.00 par année, pendant deux ans, après lesquels le poêle vous appartient. Posé et raccordé — prêt pour s'en servir — gratuitement. Cie du Gaz de Montréal. 151—6

RESTAURANT — A vendre, un restaurant de bonbons, cigares, etc., aussi piano; établi depuis 15 ans, bonne place d'affaires, et bonne raison pour vendre. S'adresser à O. Séguin, 667 Ontario. 150—6

COMBUSTIBLE A VENDRE

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

BOIS — A vendre, $1 le voyage, bois sec, de moulin, scié, bois franc, $1.40. Chez T. Cyr, coin Beaudry et Robin. Tél. Marchand 131. 141—26—

BOIS — A vendre, pour tout le monde: Bois pour allumer le poêle, etc., $2 ; érable coupée, $2.50 ; blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, carré Richmond. Téléphone Up 2588. 136—n

CHAUFFAGE A BON MARCHE — Epinette rouge, $1.50 ; slabs sciées, $1 le voyage, livrées à domicile. Leclaire et Bruneau, 1334 Ontario. Téléphones : Bell Est 1095 ; Marchands. 150. 273—n

HOTELS A VENDRE

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

HOTELS — Restaurants licenciés, au centre, $2,450, valant $4,000. 3 autres barbains incroyables. Venez voir. La seule licence transférable d'ici à deux jours. Epiceries, tout autre commerce, chances exceptionnelles. Toujours Dagenais et Cie, 505 Craig. Téléphone East 1810. 152—1

HOTELS — A vendre, restaurants licenciés, rue Ste Catherine, recettes $250.00 par semaine garanties, conditions $1,500 comptant, balance longs termes. Autre restaurant, licence payée, conditions $800 comptant, balance facile. Trois hôtels près des gares, deux hôtels de campagne, avec propriétés. Aussi certificats, licences transférables, bon marché. Plusieurs magasins cigares, bonbons, de tous prix, épiceries, salle à dîner, clos de bois, charbon et autre commerce. Je ne charge aucune commission à l'acheteur. Oscar Laferrière, 1613 Notre-Dame. Tél. Bell Main 1519. 152—1

Vous trouverez des acquéreurs pour vos propriétés en vous servant des petites annonces de LA PRESSE.

PROPRIETES A VENDRE

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

COTTAGE — A Longueuil. A vendre, à échanger ou à louer, un cottage situé sur le bord de l'eau, 7 chambres, bain, w.c., à moitié meublé, jardins en avant et en arrière, à environ 150 pieds du quai du vapeur "Hosanna", loyer $100, pas de taxes. S'adresser 490 St Denis. 148—5

LOT — A vendre, un des plus beaux lots de l'avenue Delorimier, en haut Rachel, aucune offre raisonnable refusée, doit être vendu. S'adresser 413 Lafontaine. 152—1

PROPRIETES A VENDRE — Nous enverrons franco par la poste, sur demande, notre pamphlet illustré, intitulé "How to secure a home" — comment obtenir une maison — ou des lots à bâtir, par versements mensuels. S. Husselbee, 23 rue Waverley. Tél. Up 2203. 148—8

TERRE A VENDRE

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

TERRE — A vendre, à bon marché, 400 acres de terre, bien bâtie, 140 arpents de défrichés et la balance en forêts, l'acheteur pourra acheter le tout ou une partie, belle place d'été, bien bâtie, à deux milles de la station, et à 3 milles du village, dans le 8e rang de St Faustin. S'adresser Joseph Florent, St Faustin, Qué. 152—2

ON DEMANDE A ACHETER

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

ETOUPE — On demande à acheter de l'étoupe ou de la bourre de lin, pour fabriquer du papier. J. R. Walker et Co., 35 rue Common. 150—3

FIXTURES — On demande à acheter à bon marché, des fixtures d'occasion, pour une boutique de modiste de chapeaux. Argent comptant. Ecrire à K., 1739 "La Presse." 152—1

EMPRUNT

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

$20,000 — On demande à emprunter $20,000 sur première hypothèque, sur propriété de campagne située à 90 milles de Montréal, évaluée à $45,000. En outre d'un bon intérêt, vous pouvez obtenir une bonne position ou une part dans un commerce manufacturier sûr et payant. Ecrire à T., 1775 bureau de "La Presse." 152—2

PERDU

25 mots : 25 cents : 1 cent par mot extra

COUVERTURE — Perdu, entre Beaurepaire et Beaconsfield, dimanche dernier, une couverture de voiture en toile. La rapporter au bureau du "Star." 152-1

CHIEN — Perdu, un jeune chien Sette Terrier, marqué comme suit : tête jaune, deux taches jaunes sur le dos et la queue jaune, répondant au nom de Fritz, portant un collier dans le cou. Une récompense libérale chez le Dr F. T. Daubigny, No 378 rue Craig. 152—2

CHIENNE — Perdu, une chienne sable et blanc. La personne qui la ramènera au No 2 avenue Lorne Crescent, sera récompensée. Celle qui la détiendra, après l'insertion de cette annonce sera poursuivie. 152—1

CHIEN — Perdu, samedi, le 27 avril, un jeune chien lévrier. — fox hound — âgé de 5 mois, bouts des pattes blancs. La personne qui le ramènera au No 604 rue Cadieux sera récompensée. 152—2

EPINGLETTE — Perdu, dimanche après-midi, sur le parcours des rues Desrivières, Saint-Antoine, Windsor, Dorchester, Fort et Sainte-Catherine, une épinglette en or, ornée de rubis. La personne qui la rapportera au No 137 rue St Pierre, à D. Beatty, sera récompensée. 150—3

MONTRE — CHAINE — MEDAILLON — Perdu, samedi après-midi, une montre, chaîne et médaille le tout en or, sur la rue Sainte-Catherine, de chez Dupuis à chez Morgan. Le nom est inscrit sur la médaille. Récompense libérale à qui rapportera à Mlle J. Guilbault, 34 rue Massue. 152—1

PORTE-MONNAIE — Perdu, un porte-monnaie contenant environ $400, perdu le 2 avril, en la paroisse Saint-Jacques des Piles. Récompense libérale à qui le remettra à J. E. Trottier, Grandes Piles. 152—1

PERSONNEL

20 mots : 40 cents : 2 cents par mot extra

PERSONNE — On demande aux ateliers de la Steam Carpet Beating Co., 11 rue Hermine, cent mille verges de tapis à nettoyer. Confiance, ponctualité, promptitude. Tél. Main 798. 121—n

DIVERS

ASSURANCES — Assurances contre le feu, sur maisons, magasins, ménage, etc., placées dans les meilleures compagnies, par Isidore Crépeau, courtier d'assurances, chambre 4, bâtisse New-York Life. 151—6

DIVERS — Une personne d'un certain âge désire garder pour la saison d'été, une maison, meilleures références seront fournies. S'adresser au No 74 rue St Jacques, 3e étage. 153—2

DEMENAGEMENT — M. R. Roy, maître-charretier, au premier mai, déménagera au No 16 rue Maisonneuve. Les personnes ayant besoin de voitures pour déménagement trouveront à cette adresse, entière satisfaction. 150—3

REMERCIEMENTS à saint Antoine de Padoue pour position obtenue avec promesse de publier. M. D. 153—1

REMERCIEMENTS à saint Antoine de Padoue et à saint Expédit, pour position obtenue. H. D. C. 152—1

REMERCIEMENTS à l'Enfant Jésus de Prague et à saint Expédit, pour avoir réussi dans une position et dans une affaire difficile, avec promesse de publier. 152—1

REMERCIEMENTS à l'Enfant Jésus de Prague et à la sainte Vierge, pour faveur obtenue. E. C. 153—1

TERRE — A échanger, une bonne terre près de la ville, aussi à vendre une bonne maison, deux logements, $1,200, un bargain. Cew. Chaput et Cie édifice "La Presse". 30,1,4

PROFESSIONNEL

Dr JOSEPH DESJARDINS,
OCULISTE.

Maladies des Yeux, du Nez, de la Gorge et des Oreilles. Consultation de 10 à 4 heures. Dimanche de 11 heures à midi.

153 Rue St Denis, Montréal.
147—9h—n—F

Dr. EDOUARD PLAMONDON

Ex-Chef de clinique du Dr ABADIE, Paris.

Affections des Yeux, du Nez, des Oreilles et de la Gorge.

Diphtérie, traitement par intubation.

139 rue St Denis, Montréal.
264—n

GENDREAU .. Dentiste

22 rue St Laurent, Montréal.
Tél. Bell Main 2818. 219-n

Dentistes

Nos dents sont d'une grande beauté; naturelles, inusables, incassables, sans traces d'artifices et donnent la plus grande satisfaction à tous. Elles sont garanties. Or, ciment, argent pour plombage. Electricité.

INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN
162 rue Saint-Denis.

SOLLICITEURS DE PATENTES

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une idée? Si oui, demandez notre "Guide des Inventeurs," pour savoir comment s'obtiennent les patentes. Informations fournies gratuitement. MARION & MARION, Experts. Bureaux: Edifice New York Life, Montréal, et Atlantic Build., Washington, D. C.

TIMBRES

A vendre, Timbres américains. S'adresser au bureau de LA PRESSE. 125—n

PHARMACIE A VENDRE

Une pharmacie bien garnie au milieu d'un centre très populeux. Stock à la portée d'un commençant.

S'adresser à MARCOTTE & MACOTTE
26 rue St Jacques,
Montréal, 29 Avril, 1901. Montréal
50-3

NOUS vous donnerons de l'argent — Avez-vous des articles de ménage, des pianos, des orgues, des chevaux, des véhicules ou des bicycles ? Si oui, venez nous voir et nous vous ferons un prêt sur ce que vous avez, de $10 jusqu'à $1,000, sans déménagement ni publicité. Ouvert tous les jours, de 8 heures a.m. à 6 heures p.m. Montreal Loan and Brokerage Co, chambre 204, édifice du New-York Life, coin Saint-Jacques et Place d'Armes. 122—n

A LOUER

Maison confortable, douze chambres sur la rue Ste Famille, fournaise à eau chaude, plombage moderne ; loyer $30.00 par mois. S'adresser à

R. MEREDITH,
121—l-m-s—n 57 rue St François-Xavier.

TERRAIN A VENDRE

Un beau terrain comprenant trois lots de 22 x 99 chacun, situé sur la rue St Denis, près de la rue Mont-Royal. Conditions faciles. S'adresser à T. 1339, bureau de La Presse

A LOUER

Plusieurs beaux bureaux, dans la batisse de LA PRESSE. S'adresser à l'Administration. 299—n

"QUICKCURE"
Pour le Mal de Dents.

Guérit immédiatement. En pots à 15c 25c et 50c. En vente chez tous les pharmaciens.

Lyman Sons & Co., agents en gros, Montréal.
(1) l-m-v

ENCORE LES ELEVATEURS

La commission du port a décidé que la construction des élévateurs ne commencerait que quand le gouvernement aura voté le million promis.

D'ici là, l'ingénieur du port, M. Kennedy, étudiera la comparaison du coût des élévateurs construits sur les quais et les élévateurs flottants ; il fera en même temps un relevé des avantages qu'offrent les deux genres d'élévateurs.

Mme CARRIE NATION

Wichuta, Kan., 1 — Madame Carrie Nation a été libérée sur paroles, pour lui permettre d'assister aux funérailles de son frère, à Kansas City. Elle est dans un état d'excitation tel, qu'elle ne cesse de combler d'injures tous ceux qui approchent d'elle.

POUR QUI LA VICTOIRE?

La Commission du Port parait prête à accéder aux réclamations des grandes compagnies de navigation

UN NOUVEAU REGLEMENT POUR ABOLIR LE TOUR DE ROLE DES PILOTES

Le malade choisit son médecin, le client son avocat, pourquoi, allèguent les expéditeurs, ne choisirion-nous pas nos pilotes ?

L'EXPOSE DE M. MEREDITH

La question sera discutée lundi et la décision rendue — On croit que la Commission sera en faveur des expéditeurs

L'entrevue qui a eu lieu, hier, entre les expéditeurs de Montréal et les Commissaires du Port, n'a encore eu jusqu'ici aucun résultat définitif.

Mais il est probable que les troubles au sujet du pilotage seront réglés à la prochaine assemblée de la Commission, qui sans doute, lundi prochain, se rendra aux demandes des expéditeurs et adoptera, comme le meilleur moyen de régler les difficultés existantes, le règlement que ces derniers ont suggéré. Cette nouvelle clause, proposée pour être insérée dans les règlements de la Commission, limite à trente les voyages que pourra faire un pilote de ligne, mais pour une certaine raison que les expéditeurs expliquèrent au président de la Commission, ou à celui le remplaçant, le pilote pourrait avoir la permission de dépasser ce nombre. En outre, les expéditeurs demandent que, si un agent représente plus d'une compagnie de navigation, le pilote engagé par cet agent, ne soit pas restreint à prendre charge seulement des vaisseaux de la ligne particulière pour laquelle il a été choisi; mais qu'il soit permis au même pilote de conduire tout vaisseau de n'importe quelle ligne, vaisseau qui serait consigné au même agent.

L'hon. Robert Mackay occupait le fauteuil présidentiel, et tous les Commissaires étaient présents, à l'exception de M. Allan. Les expéditeurs maritimes étaient représentés par MM. H. A. Allan et D. A. Watt, de la ligne Allan ; N. T. Gear, représentant la compagnie Robert Reford ; O. E. Cooke, de la ligne Elder-Dempster ; T. R. McCarthy, gérant de Paterson, Tate et Cie, et M. Benny, représentant de Furness, Witby et Cie.

M. Meredith, de la société légale Campbell, Meredith, Allan et Hague, parla au nom des expéditeurs.

D'abord, le président expliqua la raison de la convocation de l'assemblée, et le secrétaire donna ensuite lecture des lettres envoyées à la Commission par les expéditeurs, lettres dont tous les journaux ont parlé, avant-hier.

L'EXPOSE DE M. MEREDITH

M. Meredith, d'abord, déclare que les Commissaires du Port comprenaient facilement que tout conflit ou commencement de conflit entre deux corporations très importantes, comme les Commissaires du Port et les Expéditeurs maritimes, était non seulement un désavantage pour les premiers, mais préjudiciable encore aux intérêts du port de Montréal.

Les expéditeurs maritimes ont donc résolu, pour demander et obtenir des concessions, qu'ils ont crues raisonnables, de rencontrer à cet effet les Commissaires du Port.

Les expéditeurs maritimes ont été capables d'en venir à une certaine entente, et maintenant, ils viennent eux-mêmes, comme des hommes d'affaires, dire ce qu'ils veulent offrir et accepter. Tous sont ici, et soumettent respectueusement leurs réclamations, reconnaissant le titre et l'autorité des Commissaires.

Les expéditeurs sont de l'avis unanime que dans les intérêts du pays, le choix des pilotes ne devrait être soumis à aucune restriction, et que le propriétaire ait le droit du choix du pilote chargé de monter son navire de Québec à Montréal.

Jusqu'ici, comme le comporte la lettre des commissaires aux expéditeurs, ces derniers doivent accepter les pilotes désignés par la commission. Cet état de choses est vraiment impraticable, car quelquefois, le pilote désigné n'a nullement la confiance des agents, et en outre le steamer peut être confié à des hommes qui ne connaissent rien des particularités du navire, dont la commission lui donne charge.

Le maire : — Voulez-vous prétendre, M. Meredith, qu'il devrait y avoir une certaine classe de gens, qui, après avoir subi leurs examens, pourraient être qualifiés comme pilotes, ou voulez-vous laisser l'entrée libre à tous ceux que vous choisirez ?

M. Meredith est d'avis que le choix du pilote soit laissé au propriétaire du navire.

Le sujet est d'une haute importance, car l'échouement d'un steamer à Contrecoeur, échouement dont on ne connait pas encore les causes, a causé des ennuis aux expéditeurs, de la part des assureurs.

Il est impossible de prendre les pilotes au tour de rôle, et les expéditeurs sont convaincus qu'en agissant ainsi, le résultat amènera l'échouement de plusieurs vaisseaux, et l'augmentation des taux d'assurances qui aujourd'hui sont déjà trop élevés. L'expéditeur devrait choisir lui-même son pilote, comme le client choisit son avocat, et le malade son médecin.

Les expéditeurs ne veulent pas venir en conflit avec personne. Mais rappelons que la plus grande partie des produits canadiens vient à Montréal, et l'autre partie va par Portland, Boston et New-York. Quelques-uns ont même affirmé qu'il était préférable au fermier d'Ontario, d'expédier ses produits par Portland, Boston ou New-York, plutôt que par le Saint-Laurent, qui est cependant la route nationale.

La Commission devrait donc considérer sérieusement cette question qui peut être vraie. Les expéditeurs maritimes demandent respectueusement que le règlement No 109 soit remplacé par le suivant :

" Tout pilote peut, sujet à l'approbation de la Commission, convenir avec l'agent de toute ligne ou lignes transatlantiques, d'un service spécial pour une saison de navigation sur tous vaisseaux consignés à tel agent, pour pas plus de 30 voyages, sauf pour cause démontrée au président de la Commission du port, ou à celui qui le représente, entre Montréal et Québec, soit en haut ou en bas. ; ou avec l'agent de toute ligne d'un port du golfe, d'un service semblable sur tous vaisseaux de telle ligne, pour pas plus du nombre proportionnel de voyages qui écherrait à tel pilote, si telle ligne employait un pilote pour chaque deux vaisseaux.".

M. Meredith dit que cette clause règlerait la question. Les expéditeurs demandent que quand un agent représente plusieurs lignes différentes, les pilotes de ces lignes aient le droit de conduire s'il est nécessaire, n'importe lequel vaisseau des lignes que représente l'agent.

M. Crathern — Je crois comprendre que les expéditeurs veulent faire leur choix en dehors des 55 pilotes.

M. Meredith — Oui.

M. Crathern — Le résultat sera que ceux qui ne sont point compétents n'auront point de navires à conduire.

M. Meredith fait remarquer que les expéditeurs doivent avoir le droit de choisir eux-mêmes le pilote qu'ils jugent capable de conduire à bon port leurs navires.

Le président croit que les commissaires sympathisent avec les expéditeurs, mais le nouveau règlement ne pourra pas être sanctionné par le gouvernement jusqu'à ce que les pilotes soient consultés.

Le secrétaire fait remarquer que les expéditeurs sont responsables des troubles; car l'an dernier, on les avertit, à l'ouverture de la navigation, que la loi serait mise en force. Cependant les agents des compagnies déclarèrent qu'ils devaient avoir leurs pilotes respectifs pour les navires de lignes. Alors les pilotes du tour de rôle ne purent avoir aucun steamer de ligne et ainsi ces derniers n'acquirent aucune connaissance. L'an dernier, quarante pilotes de lignes gagnèrent $36,000 et les pilotes du tour de rôle $7,000. Le plus fort salaire d'un pilote de ligne fut $1,939, et le moindre $847. Le plus haut salaire d'un pilote de tour de rôle ne s'éleva qu'à $760, et le moindre à $594. Les pilotes du tour de rôle comme les pilotes de ligne, ont, l'an dernier, causé aucun accident, et même plus, le seul navire qui s'échoua était sous la charge d'un pilote de ligne.

Les pilotes du tour de rôle sont aussi capables que ceux des lignes.

La délégation se retira dans une autre salle, et les commissaires discutèrent la question.

M. Contant est d'avis que le règlement proposé devrait être accepté.

M. Torrance suggère que le règlement 109 soit restreint, et M. Contant le seconde.

Le secrétaire.—Vous voulez tuer le tour de rôle ?

Le maire.—Les pilotes sont blâmables, et je n'ai aucune sympathie pour eux. Pourquoi ne consentent-ils pas de faire comme ceux de Québec?

La motion de Torrance est finalement adoptée, le président cependant s'y oppose.

MM. Hodgson et Racine pensent que la décision a été prise trop vite et demandent de remettre la discussion à lundi matin. Durant l'intervalle, les avocats de la Commssion seront consultés sur la légalité du règlement, et comment il sera affecté par la section 73, des règlements du pilote. M. Racine partage la même opinion, et l'amendement est adopté. M. Bickerdike n'était pas présent à ce vote de l'amendement.

LA SARDINE

Un individu est arrêté après une pêche miraculeuse dans le port de Montréal

Joseph Lapierre, 25 ans, 290 rue Logan, se trouvait hier soir dans un hôtel, s'efforçant d'écouler à 5 sous la pièce, une douzaine de boites de sardines.

Les détectives Reid et Picard entrèrent au moment où Lapierre était à vanter la qualité de sa marchandise. Questionné sur la provenance de ces articles, notre personnage ne trouva que répondre, et les agents l'arrêtèrent sous soupçon de vol.

Le prisonnier a dit, ce matin, à la cour de police, avoir acheté ces sardines d'un inconnu rencontré sur le port. Il en aurait acheté en tout 24 boites.

Son Honneur le magistrat Lafontaine renvoie l'affaire à 8 jours, afin de permettre à la sûreté d'y jeter un peu de lumière.

Le prisonnier Lapierre est libéré sous caution.

FASCINEE PAR LES BIJOUX

Loretta Mulligan est une brunette âgée de 21 ans, qui, depuis deux semaines, était employée à l'hôtel Albion.

Fascinée par l'éclat des bijoux que portent quelquefois des pensionnaires de l'établissement, elle ne put résister au désir de s'en faire un ornement à elle-même; et, hier matin, elle s'emparait d'une montre avec chaînette, appartenant à Mme J. Coyle. Un porte-monnaie contenant $2.75 excita aussi sa cupidité, et elle fit passer le tout dans le même gousset que les autres objets.

Arrêtée par le détective Gallagher, elle a reconnu, ce matin, sa culpabilité, et le juge l'a renvoyée en prison en attendant qu'il prononce sa sentence.

JOUR D'ECHEANCE

La cité paie $800,000 tant en intérêts qu'en obligations échues

Le 1er mai de chaque année, est une date toujours mémorable dans les annales de la trésorerie civique. C'est un jour d'échéance. Aujourd'hui, M. Robb a payé ici $250,000 d'obligations échues, et $80,000 d'intérêts.

Il a aussi payé $52,000 d'intérêts dûs à New-York, et 95,000 louis sterling dûs à Londres. C'est la Banque de Montréal qui avance l'argent à 5 p.c., d'ici à ce que la question des emprunts soit réglée.

POUR FAIRE UNE ETUDE PRATIQUE DES MINES

Un wagon spécial a été attaché, ce matin, à l'"Imperial Limited", qui est parti de la gare Windsor pour la côte du Pacifique. Il renfermait un parti de 40 étudiants de l'université McGill, qui s'en allaient à Rossland pour faire une étude pratique des mines. Un grand nombre de leurs amis les ont accompagnés à la gare pour leur souhaiter bon voyage.

PARTIS

Le "Symra", un steamer norvégien, commandé par le capitaine Harlitz, arrivé cette nuit dans le port, est immédiatement reparti, ce matin, pour Sydney. Le pilote Dussault est sur le navire.

Le "Manchester Trader" a aussi quitté notre port avec une cargaison consignée à MM. Furness, Withy et Cie. Le pilote Perrault a charge du navire jusqu'à Québec.

EN ROUTE POUR OTTAWA

M. Walter Weatherhed, collecteur américain des douanes du district de Champlain, N. Y., et M. John Myers inspecteur des douanes à Rouses Point, sont passés par Montréal ce matin, en route pour Ottawa, afin de consulter le gouvernement.

ARRESTATION DE JACK L'EVENTREUR

Ludwigshaffen (Bade), 1er mai.—Le fameux "Jack l'éventreur," après avoir tué et mutilé dix-huit femmes, a été pris ici par deux détectives déguisés en femmes.

COURRIER D'OTTAWA

Echevins aux prises — Questions municipales—Journal indien—La statue Victoria — Action déboutée — Feu John Wm Peachy.

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 1 — L'échevin Stroud et le président Campbell, du comité de salubrité publique, ont failli se battre, lundi soir, à l'hôtel de ville, après l'assemblée du conseil municipal, au sujet de l'hôpital des contagieux. M. Stroud s'est opposé au projet de construire un nouvel hôpital, quand une trentaine de mille piastres ont déjà été dépensées à ces fins, sur l'île Porter. M. Campbell a blâmé M. Stroud. Celui-ci a retorqué que M. Campbell était intéressé. Ce dernier fâché, a menacé M. Stroud de lui taper les joues. M. Stroud a retorqué qu'il n'était pas boxeur et qu'il n'avait pas l'intention de se faire une réputation en commençant par battre M. Campbell. Ca s'échauffait quand des amis sont intervenus pour empêcher une bagarre.

—Le sous-comité du comité du feu a rencontré M. J. R. Booth, hier, au sujet des enclos à bois situés dans les quartiers Dalhousie et Victoria. Au cours de la discussion, M. Booth a demandé qu'on ne dérangeât point pour le présent ses enclos et qu'il s'engagerait à n'y pas empiler un autre morceau de bois d'ici à trois ans. Cette réponse énigmatique a rendu le comité perplexe. On commence à craindre que M. Booth enlève ses scieries à Ottawa dans ces trois ans.

—Le maire a menacé plusieurs des échevins de révocation de leur mandat, s'ils persistent à vouloir dépenser illégalement l'argent du peuple. Il dit qu'il connait plusieurs contribuables qui sont prêts à intenter des poursuites au conseil, dès qu'un chèque sera signé sans qu'il y ait de l'argent en caisse.

—Les employés de l'Imprimerie Nationale demandent que la rue St Patrice soit arrosée devant cet édifice.

—Le transport du grain sur le Canada Atlantique est commencé et va grand train.

—Le R. P. Fisher, qui vient d'être remplacé comme secrétaire de Mgr Falconio, par le R. P. Solam Schafer, partira ces jours-ci pour l'Angleterre.

—M. Chs. A. Cooke, du département des sauvages, un Mohawk pur sang, qui publiait depuis quelque temps "L'Oukweouwe", magazine bi-mensuel, a fait de sa publication indienne un véritable journal à nouvelles, le deuxième en Amérique. Le seul autre est le "Cherokee Advocate". M. Cooke raconte une curieuse histoire au sujet d'un Mohawk d'Eganville, nommé John, qui est aujourd'hui âgé de 80 ans. Le vieux trappeur couche depuis plusieurs années dans son cercueil. C'est un cercueil qu'il s'est construit lui-même, et il s'y couche tous les soirs, enveloppé dans sa couverte. Il a demandé que quand on l'y trouvera mort de l'y laisser et de l'enterrer avec son fusil.

—La statue de Victoria sera placée sur le petit monticule où se trouvent les deux canons de Sébastopol, à l'ouest de la chambre des communes, et derrière le bloc ouest. La statue sera tournée du côté de la chûte des Chaudières.

—F. X. Piché réclamait $1,000 de dommages de l'Electrique d'Ottawa, pour blessures corporelles subies en montant sur un tramway. La cause s'est instruite hier, devant le juge Ferguson et la plainte a été déboutée.

—La mort vient d'enlever un autre vieux citoyen d'Ottawa, M. John Wm Peachy. Le défunt était âgé de 74 ans. Il était malade depuis deux mois. Il a succombé aux effets de la grippe. Il laisse une veuve et plusieurs enfants pour déplorer sa perte. Ces derniers sont Maria Peachy, Robert, qui est assistant agent général du fret pour l'Illinois Central, à Chicago, Jules-Charles, employé à l'Imprimerie Nationale, Mme Telmont Aumond, et Mme F. F. Rouleau, Ottawa, Mme Chs. Lefebvre, Québec. Le défunt est venu de Québec il y a 35 ans, au service de l'Etat. Il a continué ici dans le département des douanes jusqu'à 16 ans passés, alors qu'il fut mis à la retraite.

ST LEONARD DE PORT-MAURICE

Concert, par l'Union Sainte-Cécile

Les Forestiers Catholiques de la Cour St Léonard, paroisse St Léonard de Port-Maurice, donneront le 18 mai prochain, à 8¼ heures, une grande soirée au bénéfice de leur Cour.

L'Union Ste Cécile de Montréal, choeur et orchestre, plusieurs de nos artistes les plus distingués, et les acteurs applaudis souvent dans les salles, soit du Monument National, soit à l'Ecole Montcalm, et ailleurs, donneront les comédies les plus désopilantes de leur répertoire.

Les Forestiers de la Cour St Léonard, serviront à leurs auditeurs, qui promettent d'être très nombreux, un magnifique programme.

On a choisi pour cette représentation, la grande salle de concert, autrefois connue sous le nom de Salle Vervais, Hôtel Vervais et située à l'angle du chemin St Laurent et du Sault, soit village Bougie.

Les tramways du Parc et de l'Ile, via le Sault Récollet, passent à la porte de cette salle, qui peut contenir plus de mille personnes.

Il y aura pour la circonstance un service spécial de tramways, jusqu'à une heure avancée.

De plus, ont promis d'être présents les personnages politiques les plus en vue des comtés de Laval, Jacques-Cartier et Hochelaga; plusieurs ont accepté de porter la parole pendant les entr'actes de cette soirée.

Il y aura pour tous les goûts, de la musique, du chant, de l'éloquence : et l'on rira à gorge déployée à l'audition d'une délicieuse comédie de Labiche et d'une opérette charmante.

LE CAPITAINE LAFRANCE

Il vient de mourir à Kingston

La compagnie Montreal Transportation a reçu, hier, une dépêche qui annonce la mort du capitaine Frank Lafrance, commandant durant de longues années du steamer "Kildonan." Le capitaine est décédé à Kingston, Ontario, et récemment il venait d'être chargé du commandement d'une des barges servant au transport de l'acier.

COMPARAISON

L'ouverture de la navigation s'est faite, cette année, plus à bonne heure que l'an dernier. Six steamers seulement se trouvaient dans notre port, au 30 avril 1900, et hier soir, nous comptions 15 vapeurs transatlantiques.

Si nous pouvons augurer favorablement de l'augmentation des steamers, à l'ouverture de la navigation, la saison sera excellente.

JEAN CANADIEN

Le gros Jean Canadien, était hier, pour ainsi dire au comble de son bonheur. A lui avait incombé l'honneur de piloter le premier radeau de bois, à travers les rapides de Lachine. Malgré son âge avancé, il réussit à merveille, en sautant les rapides avec le radeau, et il en est glorieux, car, dit-il, "je ne croyais pas vivre assez longtemps pour pouvoir sauter les rapides cette dernière fois."

VISITE DE Mgr CLOUTIER

(De notre correspondant particulier)

Trois-Rivières, 1 — Sa Grandeur Mgr F. X. Cloutier est parti, ce matin, pour Yamachiche, en compagnie de Mgr Louis Richard, supérieur du Séminaire. De là, l'évêque et son compagnon de voyage se rendront en voiture à Saint-Barnabé, pour faire une visite chez M. le chanoine Thos. Martel, curé de la localité. M. Martel, dont la santé est assez bonne, ne peut cependant sortir de son presbytère. On pense que la visite de Monseigneur a aussi pour objet l'affaire de la desserte d'une nouvelle paroisse qu'il est question de fonder, en démembrant les deux paroisses d'Yamachiche et de St Barnabé, avec une légère portion de St Etienne des Grès.

MORT D'UN VETERAN

M. Joseph Edmond Mousseau, vétéran de 1837-38, et rentier de Lavaltrie, vient de s'éteindre à l'âge de 75 ans. Les funérailles du défunt auront lieu demain matin, à 10 heures, à Lavaltrie.

Carnet Social

M. et Mme Joseph Hurteau, de la rue St André, ont été, hier soir, l'objet d'une démonstration toute spontanée de la part de nombreux parents et d'amis, à l'occasion du quinzième anniversaire de leur mariage.

L'hospitalité n'est jamais prise au dépourvu. C'est ce que se répétaient ceux qui sont allés offrir leurs voeux de fête aux deux époux et qui se sont vu honorer d'une réception des plus cordiales.

M. J. Albéric Mayrand lut d'abord une adresse à M. et à Mme Hurteau, au nom du groupe d'intimes qui les entouraient.

M. Hurteau y répondit en termes émus et bien sentis, remerciant de tout coeur ceux qui lui avaient ménagé une si touchante surprise. Il se fit aussi l'interprète de son épouse pour exprimer les sentiments de gratitude qu'elle éprouvait à l'endroit de ses hôtes.

Des cadeaux aussi riches que variés furent ensuite présentés aux héros de la fête.

La soirée s'écoula au milieu des amusements les plus gais, si gais que la nuit ne fut pas assez longue pour les contenir, et que pour leur donner libre cours, on dut empiéter joliment sur le domaine du lendemain.

Un banquet, princièrement improvisé, réconforta les visiteurs,qui ne songèrent à se retirer de la maison hospitalière qu'au lever de l'aurore.

Les organisateurs de cette fête intime, qui a été un succès, méritent des félicitations.

M. Alphonse Primeau, avocat, est maintenant en état de convalescence. Dans un mois, il pourra retourner à son bureau.

M. de Labriolle, professeur de littérature à l'Université Laval, et Madame de Labriolle, partiront le 15 mai pour Paris. Ils passeront l'été en Bretagne et reviendront à Montréal en octobre.

L'honorable T. C. Casgrain est parti, hier soir pour Québec où il est allé plaider devant la Cour d'Appel.

MM. D. R. Murphy, ci-devant secrétaire du Barreau du District de Montréal ; Joseph Lussier et F. X. Roy, de la société légale "Geoffrion, Geoffrion, Roy et Cusson", ont formé une société et pratiqueront leur profession au No 97 de la rue St Jacques, édifice de la banque d'Hochelaga (autrefois Banque du Peuple), sous la raison sociale "Murphy, Lussier et Roy".

M. Ephrem Prévost, étudiant en pharmacie, fils de M. C. A. Prévost, et les deux demoiselles Prévost, Mathilde et Joséphine, sont partis pour un voyage de 3 semaines aux Etats-Unis.

Hier, à Masson, a eu lieu le mariage du populaire hôtelier, M. Thomas Fournier et de demoiselle Alphonsine Moncion, de Notre-Dame de Laus. Un grand nombre d'amis assistaient à l'imposante célébration du mariage.

La toilette de la mariée était ravissante.

L'heureux couple est aujourd'hui de passage à Montréal. Nous lui souhaitons bonheur et succès.

Hier matin, à l'église St Pierre, avait lieu le mariage de M. Albert Payfer, officier du coroner, et de Mlle Théodorina Beauchamp.

A la sainte messe, il y avait assistance nombreuse. Remarqués, MM. P. I. Beauchamp, père de la mariée, et L. R. Payfer, père du marié ; Isidore Beauchamp, frère de la mariée ; L. W. Payfer et L. Ach. Payfer et demoiselles Albertine et Augustine Payfer, frère et soeurs du marié ; Jos. Authier, Jos. Langlois, J. A. Beaudry, de la maison C. A. Dumaine et Cie ; Alph. Reed, E. Beaulieu, E.E.D., Jos. Lafrenière, E.E.M., Philias Bourdon, Geo. Duval, organiste, Mesdemoiselles Graziella Ethier, Alex. Gignac, Judith Courcelles, Evélina Gignac. Les cadeaux étaient nombreux. L'heureux couple est parti pour un voyage à Albany, N. Y. Nos meilleurs souhaits de bonheur.

M. F. F. Proctor, jr., New-York, est au Windsor.

—M. H. G. Elliott, assistant-agent général des passagers du Grand-Tronc, est revenu de New-York.

Le Dr Charles Enderman, Chicago, est au Windsor.

—M. R. Boudreau et M. H. Laurier, Ottawa sont au Windsor.

Le lieutenant-colonel Anderson et Mme Anderson, Ottawa, sont au Windsor.

Sir Charles Ross et son valet sont au Windsor. Sir Charles arrive de l'ouest.

Dimanche dernier, il y avait un intéressant concours de whist chez Mme Gendreau, rue Shaw. Les personnes suivantes y ont pris part : M. et Mme Hector Dubois ; M. et Mme Joseph Bacon ; M. et Mme Joseph Soucy ; Mlles Blanche Perras, Evéline Sénécal, Marie, Azilda, Alphonsine et Félicité Gendreau ; MM. Elzéar, Joseph et Cléophas Soucy, et le Dr Ricard. La partie a été vivement contestée et a dû être prolongée après l'heure fixée pour la clôture de la compétition, afin de déterminer les droits des vainqueurs. Les heureux gagnants ont été Mme Joseph Bacon et M. Elzéar Soucy, qui ont tous deux reçu de magnifiques cadeaux. Le prix de consolation fut gagné par Mlle Alphonsine Gendreau.

Quelques accidents, inévitables aux parties de whist, ont émaillé le concours de leurs émotionnantes péripéties et ont valu à Mlle B. Perras un prix d'une actualité piquante. Un succulent réveillon fut servi.

M. Robert Sinclair, le roi du bois, de Miramichi, malade au Queen's, prend beaucoup de mieux.

M. J. D. Arthur Godbout, de Chicoutimi, est au Queen's.

M. F. X. Dion, de Lévis, est descendu au Queen's.

OUVERTURE DU CANAL

Le canal de Lachine est ouvert depuis ce matin à la navigation. Le steamer "Bonavista", venant de Sydney, avec un chargement de charbon, attend au quai, en face de la Commission, pour entrer dans le bassin du canal, car l'eau n'est pas encore descendue jusqu'à la partie inférieure, et ce n'est que cette après-midi que toutes les écluses seront remplies.

Le "Bonavista" est parti de Sydney le 26 avril.

Des barges chargées de bois sont entrées dans le canal ; elles attendaient depuis quelques jours au lac St Louis.

Voici les noms de ces barges, qui, toutes, viennent d'Ottawa : "Fred", "Crane", "Ned", "Muriel", "Dudley", "Walcot", "Davidson", "Williamson", "Moose", "Crane I".

Le remorqueur "Andrew Grant" est parti pour Ottawa.

Ce matin, la barge "Laliberté", venant de Québec, est aussi entrée dans le canal.

Demain, nos quais seront entourés par toute une flottille arrivant d'en haut.

LES PREMIERES EXCURSIONS

Aujourd'hui, 1er mai, a vu le commencement des excursions à l'exposition panaméricaine de Buffalo. Un bon nombre de montréalais sont partis ce matin des deux gares pour l'exposition.

NOUVELLES DE ST CONSTANT

Le recensement dans le comté de Laprairie, qui avait été confié à M. F. E. Arnould, est terminé.

—Les exercices du mois de Marie sont commencés d'hier ; un choeur de trente jeunes demoiselles, sous la direction de Mlle Préfontaine, organiste, se fera entendre pendant tout le mois.

LA 1ère COMMUNION

Nous avons reçu des spécialités en chaussures pour fillettes et garçons, ce sont des nouveautés que vous apprécierez. O. P. DeMONTIGNY, 1420 Ste Catherine, Montréal.

Service du Samedi à St Jérôme et Ste Agathe

A partir du 4 mai, le Pacifique Canadien fera circuler un convoi du samedi, quittant Montréal, Place Viger, à 1.25 p. m., pour Shawbridge, Sainte-Agathe et les gares intermédiaires.

Ceci ne nuira en rien au convoi du samedi quittant Montréal, Place Viger, à 1.45 p. m., pour Saint Jérôme et les gares intermédiaires.

152-3

Départ le 28 Juin.

VOYAGE D'EUROPE

Le voyage par excellence. Pas d'ennuis, pas d'anxiétés, pas de trains manqués. Il n'y a qu'à se laisser conduire.

Les itinéraires sont maintenant prêts et envoyés sur demande : $190.00, $225.00, $375.00, $450.

Toutes dépenses payées.

VOYAGES-RIVET, 97 rue St Jacques.

PRIMES

DONNEES pour les Marques de Fabrique de

Savon GILT EDGE de Lessive en Poudre pure et Parfumée de POUDRE ORIENTALE à laver de STRACHAN STRACHAN STRACHAN

POUR SIDEBOARDS—Jardinières, plats à fruit, paniers à bonbons, etc, en argent, quadruple placage et en argent au titre de 999-1000 — 400 enveloppes, ou 25 enveloppes et $1.25 en argent.

POUR PARTIES DE PLAISIR—Votre choix parmi 14 valses, marches ou autre musique, pour 15 enveloppes.

POUR L'USAGE DE LA CUISINE—Les meilleurs articles en granit, casseroles, canards, bouillottes à confitures, moules à gelée, etc.

POUR LA TABLE DE SALLE A MANGER—Pots à crème en verre et en porcelaine, beurriers, pots à confiture et à gelée — dessins élégants.

N'oubliez pas de lire soigneusement les directions qui se trouvent sur l'enveloppe du savon Gilt Edge de Strachan.

PAR M. HICKS & CIE

No 268 Rue St Hubert

Vente de très beaux meubles et effets de ménage, à la résidence ci-dessus mentionnée,

JEUDI MATIN, 3 MAI

Comprenant : Ameublement de salon en noyer sculpté à la main — nouvellement rembourré — a coûté $225.00, tables en chêne, chaises dépareillées, tapis de Bruxelles et tapestry, miroir, ornements, belles fixtures, rideaux, etc., sideboard en chêne, table et chaises de salle à manger, porcelaine, verrerie et argenterie, lampes suspendues, prélart, etc., porte-chapeaux en chêne, tapis de passage, ameublements de chambre à coucher, en chêne, sommiers élastiques, matelas, oreillers, toile de lit, services de toilette, canapé, chaises et berceuses, etc., etc., range Jewell — pour charbon et bois, glacière Challenge, a coûté $32.00, aussi bonne qu'une neuve, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Tout est en parfait ordre et n'a servi qu'un an.

Vente à 10 heures.

M. HICKS ET CO., Encanteurs.

151—2

Tapis et Articles de Ménage

Grande vente pour écouler de tapis Axminster, Wilton, Bruxelles et Tapestry, en carpettes et à la verge, tapis d'escalier, prélart et linoléums, rideaux en dentelle et en étoffes, étoffes à rideaux, nattes, coupons, et un grand assortiment d'articles généraux de ménage, au magasin de

M. THOS LIGGET

1884 RUE NOTRE-DAME, Edifice Glenora.

Demain, Jeudi, Après-Midi, A 2.30 HEURES.

M. HICKS & CO., Encanteurs.

PAR RAE & DONNELLY

VENTE A L'ENCAN DE

Magnifiques Tapis Axminster, Wilton, Bruxelles et Tapestry, Prélart Anglais, Linoléums, Rideaux et Portières, Pianos, Articles de Fantaisie, etc.

Les soussignés vendront à leurs salles, 241 et 243 rue Saint-Jacques,

VENDREDI APRES-MIDI, LE 3 MAI

Un gros assortiment de magnifiques tapis de différentes grandeurs, et de jolis dessins, aussi lisières de passage, paillassons, nattes, tapis dispendieux à escaliers, prélart anglais et linoléums, 500 paires de rideaux en dentelle suisse, couvrepieds en édredon et de Marseille, articles de ménage, services à thé et à diner, coutellerie, articles de fantaisie, aussi un beau lot d'environ soixante comptoirs et vitrines d'étalage, à vendre sans la moindre réserve, pour le compte de ceux y concernés.

Aussi un lot de meubles de ménage, ameublement de chambre à coucher, bureaux dépareillés et couchettes, tapis, ameublements de salon et de chambre à coucher, neufs et d'occasion.

Vente à 2.30 heures p.m.

RAE et DONNELLY, Encanteurs.

N. B.—S'il vous faut des tapis ou des articles de ménage, venez voir notre grand assortiment. Vente à l'encan ou à vente privée. 152—2

$75,000,000 SEULEMENT

Par une augmentation sur le prix du charbon

Telle est l'augmentation annuelle des profits du syndicat Morgan, Rockefeller et Vanderbilt

J. Pierpont Morgan, John D. Rockfeller et les Vanderbilts, qui contrôlent le syndicat du charbon anthracite, ont décidé d'ajouter $75,000,000 à leurs profits annuels.

Ils gagneront un tiers de cette somme par des méthodes économiques et $50,000,000 en élevant le prix du charbon d'une piastre par tonne.

Aussi, avant la fin de la saison, le charbon sera plus cher qu'il ne l'a jamais été depuis la fameuse crise du monopole McLeod, il y a huit ans.

L'été dernier les consommateurs privés payaient le charbon $4.75,tandis qu'ils paieront $5.80 cette année. L'été dernier, le prix du gros était de $3.90 ; cette année, il sera de $4.55.

PAR MARCOTTE FRERES

Vente d'Epiceries

Provenant du stock de HUDON, HEBERT & CIE., endommagées par l'eau et le feu,

Jeudi, le 2 Mai prochain, à 10 hrs, à nos magasins, 69 rue Saint-Jacques, en lots pour le commerce et absolument sans réserve.

Une grande quantité de marchandises françaises, marmelades, conserves et marinades anglaises, moutarde, olives, harengs, oignons, gelées, sardines, sauces, huile d'olive, raisins, figues, prunes, champignons, macaroni, petits pois, empois, cafres, poli, etc. etc.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

149—4

Au No. 58 Ave. SOUVENIR

Pour le compte d'une personne qui cesse de tenir maison.

Vente à l'encan de beaux meubles et effets, JEUDI APRES-MIDI PROCHAIN, LE 2 MAI

Le tout pour être vendu sans la moindre réserve.

Vente à 2 heures.

Comprenant :

1 splendide piano cottage coûtant $450, seulement 7 mois en usage. Bel ameublement de salon, rideaux en net, portières, 1 magnifique tapis de salon, chaises de fantaisie, sideboard en chêne, table à diner, set de chaises, 1 belle machine à coudre, vaisselle, argenterie, matelas et literie, 1 beau poêle à gaz, ustensiles de cuisine, etc., etc.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

152—1

VENTE A L'ENCAN

De Meubles Neufs et de Seconde Main

Nous avons reçu instruction de vendre sans la moindre réserve, un magnifique lot de meubles,

VENDREDI PROCHAIN, 3 MAI 1901.

Comprenant :

1 splendide piano cottage neuf, meubles et ameublements pour salon, boudoir, chambre à coucher, salle à diner, bureau, porte-chapeaux, 90 rouleaux de tapis et prélarts anglais, beaux cadres, rideaux en net, portières, etc., 70 carrés de tapis, rug, de toutes les grandeurs, chaises, tables, etc.

Aussi, venant des maisons privées, un beau lot de meubles comprenant 1 beau piano carré, gazeliers en cuivre, lampe suspendue, set de salon, set de chambre, sommiers, matelas, literie, lit de plume, tapis, prélart, lit-corniche, chaises, tables, etc., etc.

Le tout pour être vendu au plus haut enchérisseur, au magasin, 1693 et 1695 rue Notre-Dame.

Vente à 2.30 heures.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

P. S. — Le magasin est ouvert tous les soirs pour les ventes privées. 152-2

PAR FRASER FRERES

AU NO 36 AVENUE OVERDALE,

(Partant de la rue Aqueduc.)

Vente à l'Encan de Beaux Meubles de Ménage, (presque neufs)

Comprenant ameublement de salon couvert en peluche fleurie, chaises et tables dont on se sert en certaines occasions, images et ornements, lampe de fantaisie, bibliothèque, portières et rideaux, sideboard, table et chaises de salle à manger, tapis et prélarts, articles plaqués, articles en cristal et coutellerie, services à diner et à thé, ameublement de chambre à coucher, matelas, traversins et oreillers, couvertes, toile de lit et de table, lit-corniche, sofa-lit, service de chambre, bureaux et lavabos dépareillés, table et chaises, hamac, range de cuisine Happy Thought, articles ordinaires de cuisine, etc., etc.

Vente jeudi, le 2 mai, à 10 heures a.m.

FRASER FRERES, Encanteurs.

Cette maison a été meublée à neuf, il y a environ un an et tout est en bon ordre. 15. 2

Avis de Faillite

In Re

E. LEPAGE ET CIE

Montréal.

Vente à l'encan, en lots pour le commerce, au magasin coin des rues Ste Catherine et St Laurent,

MERCREDI, 8 MAI 1901, A 10 HEURES

Stock d'étoffes à robes, soies, manteaux, blouses, modes, rubans, lingerie et articles de fantaisie, etc., etc. $82,429.50

Mobilier du magasin. 8,893.90

Roulant. 450.00

KENT ET TURCOTTE, 97 rue St Jacques.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs. 27.29.1,3,6,7

AMUSEMENTS

ACADEMIE, Toute cette Semaine. Matinée Samedi.

Le Prestidigitateur renommé dans le monde entier, HERRMANN accompagné de la famille de célèbres musiciens de l'Amérique — 5 NO...

Prix spéciaux : 25c, 50c, 75c et $1.00.

Prochainement—Francis Wilson. 100—6

PROCTOR'S | 10, 25, 50c

Le Théâtre Populaire des Familles. REPRESENTATIONS CONTINUES

J. K. Emmet et Lotue Gilson, Press Eldridge, Conway et Leland, Les Baileys, W. H. Clemart, Geo. Hammersmith, Marionnette de Rhoad. Le Kalatechnoscope et vues de voyage. Sièges de loges réservés. Tél. up 2435. Représentations Spéciales pour Dames et Enfants Après-midi, tout l'orchestre, 25c ; partout ailleurs 10c. Portes ouvertes à 1.30 et 7.30 p. m. tous les jours. 149—5

THEATRE FRANCAIS CETTE SEMAINE

Matinée, Lundi, Jeudi et Samedi. "The Royal Lilliputians" dans la farce à spectacles

The Merry Tramps

Faisant voir les plus petits et les plus grands acteurs comédiens, chanteurs et danseurs de l'univers. Prix—10c, 20c, 30c et 50c. Pas plus. LA SEMAINE PROCHAINE—"Human Spiders." 150—6

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS

SEMAINE DU 29 AVRIL

Les Deux Orphelines

(PAUL CAZENEUVE dans le chevalier.)

Représentations tous les soirs à 8.15 hrs. Matinées tous les jours à 2.15 hrs. Soirées, 10, 20, 25 et 30c. Matinées, 10 et 15c (pour dames seulement). La semaine prochaine : EAST LYNNE. 152—4

THEATRE ROYAL, chaque après-midi et soir. Cette Semaine, 29 Avril

MIACO'S JOLLY GRASS WIDOWS et les célèbres duettistes français, Paula et Dika. Prix 10c, 20c et 30c.

Semaine prochaine — THE SPAN OF LIFE. 150—6

THEATRE DELVILLE, 1452 rue Ste Catherine. Semaine commençant le 29 avril, 1901. "FEU TOUPINEL," comédie en 3 actes. Matinée et soirée tous les jours. 151-4

MONUMENT NATIONAL

ALBANI

Grand Concert—Jeudi, 9 Mai

Billets en vente maintenant au magasin de musique de Hardy, 1676 rue Notre-Dame, et au magasin de musique de Shaw, 2274 rue Ste Catherine.

Prix 75c, $1.00, $1.50, $2.00.

ARENA VENDREDI, 3 MAI

DEUX GRANDS CONCERTS

SOUSA Et sa Fanfare.

Prix populaires. Sièges maintenant en vente au magasin de musique de Shaw, rue Ste Catherine. 130—4

SECONDE Exposition Annuelle DE Chevaux A MONTREAL A L'ARENA

Les 8, 9, 10 et 11 Mai 1901

A cause du grand nombre d'entrées reçues, les directeurs sont forcés d'ouvrir l'exposition mercredi soir, le 8 mai courant, au lieu de jeudi après-midi, comme il avait d'abord été décidé et les personnes qui veulent exposer des chevaux sont, par les présentes, notifiées de se conformer à cet avis et d'avoir leurs chevaux prêts à les exposer quand on leur en fera la demande.

TAUX DE CHEMINS DE FER REDUITS COMME SUIT : DE KINGSTON, PEMBROKE, ISLAND POND, COOKSHIRE, NEWPORT, QUEBEC, TROIS-RIVIERES, DOUCETS LANDING, ROUSES POINT, MASSENA SPRINGS, HEMMINGFORD ET LES GARES INTERMEDIAIRES.

BONS POUR ALLER, LE 9 DE MAI, AU PRIX D'UN PASSAGE de première classe, avec, en plus, cinquante cents pour l'admission.

LES 10 et 11 DE MAI, AU PRIX D'UN BILLET ET UN TIERS de première classe, avec, en plus, cinquante cents pour l'admission.

TOUS LES BILLETS sont bons pour revenir jusqu'au 3 DE MAI 1901.

PRIX D'ADMISSION

25c, 50c et $1.00. Billets de saison, bons pour les sept représentations, $5.00. 1,4

BANQUE D'HOCHELAGA

Avis est par la présente donné qu'un dividende de trois et demi pour cent (3½ p.c.) pour le semestre courant, égal au taux de sept pour cent (7 p.c.) par année, a été déclaré sur le capital payé de cette institution, et qu'il sera payable au bureau chef ou à ses succursales le ou après samedi, le 1er jour de juin prochain.

Les livres de transferts seront fermés du 17 au 31 mai prochain, ces deux jours inclus.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au bureau chef de cette banque, samedi, le 15 juin prochain, de midi.

Par ordre du conseil de direction.

M. J. A. PRENDERGAST, Gérant-général.

245—1,M,v—n

AUX MANUFACTURIERS

La ville de Saint-Lambert est prête à offrir certains privilèges aux personnes qui érigeront et maintendront des manufactures dans les limites de la municipalité. Un système d'aqueduc et d'égouts moderne a été installé, et des facilités de transport de première classe sont fournies par quatre chemins de fer, le Grand Tronc, l'Intercolonial, le Vermont Central et le chemin de la Rive Sud.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à

P. M. WICKHAM, Maire.
J. R. BEATTY, Sec.-trés.
St Lambert.

27,29,1,4,11

Avis de Faillite

In Re

SUCCESSION ULRIC LAMOUREUX,

Faillie.

Les soussignés vendront à l'encan public, en bloc, au No 69 rue St Jacques, Montréal,

MERCREDI, LE 29 MAI 1901, A 11 HEURES A. M.

Les immeubles suivants, savoir :

1o Les lots numéros 17, 18, 33, 53, 29 et 30 de la subdivision officielle du lot numéro 1707 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, moins la partie qui a été expropriée sur les deux derniers lots par la cité de St Henri, pour l'élargissement de la rue St Jacques, avec bâtisses sus-érigées, et portant les numéros 369 à 345 rue Ste Elizabeth, 3822 rue St Jacques, et 330 à 336 de la rue Delinelle.

2o Un terrain vacant situé à St Lambert, à l'ouest du pont Victoria, ayant front sur le fleuve, de forme irrégulière, contenant 4341 pieds en superficie, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse St Antoine de Longueuil, comme partie du numéro 67 de la subdivision du lot original 261.

Pour plus amples informations s'adresser à

ALEX. DESMARTEAU, Curateur.
1598 et 1608 rue Notre-Dame, Montréal.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs. LA.18.22

L'HOPITAL

PAR MARCELLE DU LAC.

Rien n'est plus saisissant et plus poignant que la visite d'un hôpital.

L'aspect de toutes ces infortunes serre le cœur et remplit l'âme d'une incomparable tristesse.

C'est le quartier des femmes, en particulier, qui donne généralement matière aux plus tristes réflexions.

De toutes ces alignées de lits, d'une blancheur sépulcrale, émergent de pauvres figures lamentablement pâles, navrées et désolées.

Involontairement, l'esprit se reporte sur ces délicieuses créatures que nous admirons et que nous vénérons, qui font la joie de notre foyer, le plaisir de nos jours heureux et la consolation des heures mauvaises.

Et nous nous demandons s'il est bien possible que ce soient là les mêmes visages qui nous ont charmés, les mêmes corps qui nous ont séduits, mais qui maintenant gisent sans force et reposent sans grâce, ayant tout oublié, jusqu'au plus mince instinct de la coquetterie qui, pourtant, est le dernier à subsister dans le cœur féminin.

Quelle est donc l'affection qui flétrit ainsi les roses de nos parterres, les fleurs de nos jardins ?

Quel souffle malfaisant a couché sur leur tige tous ces beaux lys ?

Pour le savoir, il suffit d'interroger le premier interne qui traverse la salle et vers lequel toutes les têtes se lèvent pour demander le secours qui ne vient jamais et ne peut pas venir à l'heure du supplice qui doit impitoyablement sonner pour une et chacune des patientes.

Toutes ces femmes, vous dira-t-il, souffrent d'affections des organes essentiels de leur sexe ; toutes sont ici pour attendre le moment où elles devront être remises aux mains des chirurgiens, tailladées coupées et découpées, seul soulagement qui puisse maintenant être apporté à leur mal.

Et si vous poussez plus loin votre enquête, vous apprendrez encore, avec douleur, que le nombre des femmes qui viennent s'inscrire dans les hôpitaux augmente sans cesse et que la catégorie d'affections qui se présentent de plus en plus fréquemment est celle de ce qu'on appelle : les Maladies des Femmes.

Avec la rigueur croissante de la lutte pour la vie ; avec le développement des obligations et des fatigues qui s'imposent à cette frêle créature, pour tenir sa place dans la grande concurrence humaine, la machine se trouve soumise à de telles secousses et à de telles épreuves qu'il n'est pas étonnant qu'elle se détraque, si l'on ne prend pas les soins et les précautions qu'exige sa conservation.

Mais il ne faut pas croire pour cela que l'hôpital et le couteau du chirurgien soient le seul remède, soient le vrai salut des femmes qui souffrent.

La science a d'autres ressources pour soulager l'humanité.

La grande doctrine médicale n'est pas de couper, mais de guérir, pas d'extirper, mais d'assainir, pas de détruire, mais de fortifier.

De toutes ces femmes que vous voyez étendues, brisées sur leur couche hospitalière, il n'y en a pas une qui n'aurait évité ce triste sort, qui n'aurait échappé à cette cruelle situation, si elle eut pris à temps le seul vrai remède constitutionnel pour les femmes, les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine.

C'est un fait admis aujourd'hui que toute maladie des organes féminins, prise au début et traitée conformément aux prescriptions des Médecins Spécialistes de cette Compagnie, est promptement arrêtée et que toutes les complications successives sont alors évitées sans aucun dérangement dans le régime et sans arrêt dans les occupations.

Mais, nous ne saurions trop le répéter, il faut avant tout ne pas perdre un instant et il faut avoir recours aux Pilules Rouges, dès que la moindre complication survient dans le fonctionnement des organes.

Une femme ne doit pas perdre de vue que les besoins de son sexe sont tels, qu'il n'y a pour elle que deux alternatives dans la vie : ou le traitement raisonné des organes essentiels ou l'hôpital avec son cortège de frayeurs et de douleurs.

Qui donc hésiterait à choisir entre ces deux alternatives ?

La maxime anglaise, que la *vigilence est le prix de la liberté*, est vraie surtout pour les femmes.

Les symptômes de leurs maladies particulières sont multiples et surtout, ils ne sont pas toujours d'une intensité proportionnelle à l'état d'avancement de la maladie.

Il ne faut donc pas simplement se guider sur l'accuité de la douleur, ni sur la rigueur de la gêne éprouvée.

Le plus léger malaise, le point de côté le plus anodin peuvent être le résultat ou l'indication d'un dérangement grave et appeler une médication énergique.

Aussi, dès qu'une femme, jusque-là bien portante, se sent atteinte d'une douleur quelconque, d'une fatigue non motivée, d'une souffrance dans les reins ou dans le dos, c'est le moment de prendre les Pilules Rouges.

Il n'y a pas un moment à perdre ; il faut aller sans retard consulter les Médecins Spécialistes de la Compagnie Chimique Franco-Américaine.

Là, et là seulement est le salut.

La femme, qui ayant sous sa main et à sa portée la guérison, sachant que les Pilules Rouges sont la guérison, sachant que les Pilules Rouges sont là pour soulager son mal et lui rendre la vie, laisse empirer son mal, se laisse acheminer vers l'hôpital, commet un crime, un vrai suicide.

Le lit d'hôpital et la table d'opération constituent le tribunal de dernier ressort et il n'est pas permis de s'y laisser trainer sans avoir épuisé toutes les juridictions.

La première et la plus bénigne est celle de la Compagnie Chimique Franco-Américaine qui sait faire prompte justice et dispense de comparaitre devant d'autres prétoires

Femmes qui souffrez, pensez-y :

Les hôpitaux devraient tous porter sur le fronton de leur portail, la devise fatale du Dante :

" Vous qui pénétrez dans ce lieu de souffrances,
" A la porte en entrant, laissez l'espérance.

N'oubliez pas que les Médecins Spécialistes de la Cie Chimique Franco-Américaine peuvent vous conserver l'espérance ; que les Pilules Rouges peuvent vous éviter la souffrance !

Adressez-vous sans crainte à ces nobles serviteurs du public.

Procurez-vous sans retard ces remèdes infaillibles.

Et pleurez sur le sort des malheureuses, dont l'imprévoyance ou l'ignorance n'ont pu trouver d'autre refuge que le lit glacé du sombre hôpital.

Marcelle DuLac

THOMAS LIGGET

L'ASSORTIMENT DE TAPIS COMPREND

Tapis Tapestry à 20c, 27c, 36c, 39c.
Tapis Tapestry, bordés, depuis 60c.
Tapis de Bruxelles, depuis 83c, 95c.
Tapis de velours, depuis $1.00.
Tapis Wilton, spécial, depuis $1.10.
Tapis Axminster, depuis $1.25.

Aussi un assortiment considérable de meilleurs tapis de toutes qualités.

THOMAS LIGGET, EDIFICE EMPIRE, 2474, 2476 rue Ste Catherine

UNE GIFLE

M. Keir Hardie, député socialiste, déclare en pleine Chambre des Communes, que le Parlement Anglais est une succursale de la Bourse

UN DEBAT INTERESSANT

Londres, 1er.—La discussion d'un bill privé conférant des pouvoirs additionnels au London and Northwestern Ry, à la Chambre des Communes, hier, a donné lieu à un débat acrimonieux.

M. John Burns, socialiste, qui, avec l'opposition s'oppose au bill, a été pris à partie par l'Orateur pour avoir qualifié de cochons d'Inde, le représentant du chemin de fer.

M. Burns faisait allusion à M. McArtney, élu directeur du Lincoln and Northwestern Ry., après avoir été nommé secrétaire financier de l'Amirauté.

Le bill a été finalement rejeté par un vote de 210 contre 202.

M. Swift McNeil, libéral, attaqua vivement M. McArtney, parce que celui-ci, bien que financièrement intéressé, vota en faveur du bill. Il proposa que son vote fut effacé.

M. McArtney se défendit en disant qu'il avait suivi un précédent.

M. Balfour, leader du gouvernement, demanda à la Chambre de se prononcer d'une manière décisive contre l'abus signalé par M. MacNeil.

Sir Campbell Bannerman, M. John Dillon et d'autres exprimèrent l'opinion que l'occasion était bonne d'établir une règle générale pour ne pas permettre à un directeur d'une compagnie de voter sur un bill concernant cette compagnie.

M. Keir Hardie, socialiste, dit : "Il est temps que la Chambre se purifie. L'opinion générale dans le pays est que la Chambre devient de plus en plus corrompue, financièrement parlant.

Ces remarques soulevèrent une tempête, et l'Orateur rappela à M. Hardie qu'il ne devait pas insulter la Chambre."

M. Hardie n'en continua pas moins sur le même ton, et dit que parmi les ouvriers, la Chambre est considérée comme une succursale de la Bourse. La motion de M. McNeil fut rejetée par un vote de 268 contre 205.

PAS D'ARGENT

Pour poser les tuyaux de service et acheter des compteurs

Triste situation dans laquelle se trouve le département de l'aqueduc

Le comité de l'aqueduc a constaté, hier après-midi, dans quelle position embarrassante le met le manque de fonds. Il lui faudrait encore $40,000 pour faire les travaux les plus urgents. Dans un rapport lu à l'assemblée d'hier après-midi, le surintendant, M. Janin, a attiré l'attention sur la chose. Il y a quelques semaines, on a opéré le virement d'une somme de $2,372 pour les tuyaux de service. Tout a été dépensé depuis, à raison de $200 par semaine. On se trouve actuellement dans l'obligation de refuser toutes les demandes de tuyaux de service pour les maisons nouvelles. De plus, les fonds pour les compteurs sont épuisés. Ce fait mérite considération, car il y a actuellement devant le conseil un règlement défendant aux propriétaires d'acheter leurs compteurs eux-mêmes. La conséquence de ceci, c'est qu'il va falloir refuser les compteurs tout comme les services d'eau. Il a été résolu de demander $5,000 au comité des finances, pour l'achat des compteurs, sans cette somme on n'aura pas d'autre alternative que de fournir l'eau gratuitement aux manufactures, hôtels, etc.

M. Janin a fait un autre rapport relativement à l'accident qui est arrivé à la station de pompes du haut niveau. Le cylindre qui s'est brisé a été réparé au coût de $280. Il fonctionne assez bien, maintenant, mais il n'offre guère de sécurité. Il faudrait $5,000 pour se procurer un nouveau cylindre et comme le conseil n'a voté que $3,000, on va demander un crédit additionnel de $2,000.

Après quelques affaires de routine on a levé la séance.

L'ECLAIRAGE PUBLIC

Ce que la ville de Détroit payait autrefois et ce qu'elle paye aujourd'hui

Lundi soir, M. Frederick F. Ingram, président de la commission de l'éclairage de Détroit, a donné une conférence à la salle Karn, devant les membres de la Single Tax Association et une centaine de citoyens de cette ville.

M. Ingram est en faveur de la taxe imposée à la valeur immobilière.

"De cette façon, dit-il, les puissantes compagnies paient une taxe fort avantageuse au gouvernement et peu préjudiciable à elles-mêmes; les pauvres n'en souffrent point."

"Le gouvernement, ajoute M. Ingram, devrait exploiter lui-même, pour le compte du peuple, la navigation, les chemins de fer, le télégraphe, le téléphone, l'industrie, et les municipalités devraient distribuer elles-mêmes l'eau et la lumière aux citoyens.

Voici d'après M. Ingram ce que payait autrefois et ce que paie maintenant pour l'éclairage la ville de Détroit :

En 1883 la ville fit un contrat avec une compagnie privée pour l'éclairage à l'électricité de deux des principales rues et en 1884, le contrat pour l'éclairage de toutes les rues fut accordé à la compagnie de lumière électrique. On se servit de lampes à arc d'un pouvoir de 300-2000 bougies. La ville paya ces lumières aux taux de $240 chacune.

En 1890, il y avait 719 lampes et la ville payait $191 chacune; quand une compagnie rivale obtint un contrat pour 3 ans à $130 par lampe. A l'expiration du contrat pour l'éclairage des rues de la ville en 1893, on demanda de nouvelles soumissions. On n'en reçut aucune, excepté de la compagnie faisant alors le service. Sa soumission était de $155.73 par lampe pour un contrat d'un an, $124.10 pour un contrat de trois ans, et $102.20 pour un contrat de 10 ans.

Le nombre des lampes s'était accru jusqu'à 1,279. Toutes les offres furent rejetées.

La législature passa un acte et le 13 avril 1893 les électeurs de la ville se déclaraient par un vote de 15,282 contre 1,245 en faveur de l'établissement par la ville d'une usine d'éclairage.

L'éclarage de la ville, par l'usine municipale, commença en avril 1895. Au mois d'octobre, cet usine éclairait toute la ville; il y avait alors 1,470 lampes dans les rues et 2,456 dans les édifices publics.

Il y a actuellement 3,000 lampes électriques dans les rues et environ 8,000 lampes incandescentes dans les édifices publics, et l'on est à en poser encore de nouvelles.

Le coût de l'éclairage public a diminué graduellement de $130 par contrat privé, à environ $100 pour les années 1896 et 1897, et à $66.45 pour la dernière année fiscale. Le coût d'opération est de $40.66, auxquels il faut ajouter l'intérêt à 4 pour cent du montant mis dans l'entreprise, etc. Le coût brut par MM. Killwatt est de 4 pour cent.

Le coût de l'éclairage public pour l'année finissant le 30 juin 1900, y compris l'intérêt, la dépréciation et les taxes perdues, a été de $66.45, mais nous pouvons dire que le coût moyen pour ces deux dernières années ($71.00) sera le prix de l'avenir, nonobstant le fait que les frais diminuent et que le nombre de lumières augmente. Le nombre de lampes à arc le premier mai 1901 était de 2,751; en supposant que la moyenne pour les prochains cinq ans soit de 3,500, la différence entre la plus basse soumission, et le coût auquel l'usine municipal fournit la lumière sera de $31.20 par lampes à arc par année; 3,500 lampes à arc pendant cinq ans, alors que le contrat aurait expiré à $31.20 par année, forme un montant de $546,000, et le montant total économisé par la ville sur la plus basse soumission d'une compagnie privée est de $420,553.33 plus $546,000 ou $966,555.33 ou $96,655.53 par année.

Cette économie sera encore augmentée si on permet à la Commission de mettre ses plans à exécution et d'éclairer toutes les bâtisses publiques, dont la plus grande partie par des compagnies privées, au double du prix environ que revient la lumière à l'usine municipale.

Détroit, tout en réalisant de notables économies avec son usine municipale, a démontré également que le coût de fabrication de la lumière à cette dernière est moindre que dans les établissements des compagnies privées.

NOTES MARITIMES

"L'Ottawa," de la compagnie Canada Atlantique s'est échoué, hier matin, sur la Grosse Pointe. Le brouillard épais a été la cause de l'accident. Le navire avait une cargaison de 100,000 boisseaux de maïs, et tirait 17 pieds d'eau. On déchargea une partie de la cargaison et le steamer fut tiré de sa dangereuse position sans avoir subi aucun dommage. "L'Ottawa" était parti de Chicago pour le canal de la Baie Georgienne, le capitaine Birnie avait charge du navire.

MM. Reford et Cie., agents de la compagnie Donaldson ont en ce moment deux steamers dans le port, "l'Amarynthia" et "l'Alcides." Une forte cargaison de liqueurs qui sera bientôt déchargée, est à bord de "l'Amarynthia". La pluie d'hier a empêché les jaugeurs du gouvernement de faire leur besogne. "L'Alcides" est entré dans le port, hier après-midi, venant de Glasgow. Le pilote Auger avait charge du navire qui est actuellement au quai de la Pointe du Moulin à Vent. On déchargera à cet endroit une petite cargaison de charbon et "l'Alcides" se rendra ensuite à son quai pour le déchargement du reste de la cargaison. M. Horsburgh est le capitaine de "l'Alcides."

Port Arthur, 1er.—La navigation est ouverte. Le steamer "Mabel Bradshaw" est arrivé de Duluth ce matin, et a passé à travers les glaces flottantes sans grandes difficultés.

Queenstown, 1er.—"L'Océanic" de la ligne "White Star" parti de New-York, est arrivé ici, hier soir, à 7.30 heures et immédiatement s'est mis en route pour Liverpool. Les passagers et les malles n'ont pu être mis à terre ici.

Kingston, Ont., 1er.—La compagnie de transport de Montréal (Montreal Transportation), a loué à la compagnie du chemin de fer du Canada Atlantique, le steamer "Bannockburn" qui fera deux voyages entre Duluth et Depot Harbor pour le transport du grain. Le Grand Tronc a aussi loué de la même compagnie pour le transport du grain le "Rosemont" qui fera deux voyages entre Chicago et Goderich.

St Jean, N. B., 1er.—La barque "Artisan" est complètement perdue.

Le steamer "Sicilian" de la ligne Allan, est arrivé à New-York hier, à 8.80 heures a.m. Le "Numidian" de la même compagnie parti de Portland pour Liverpool, est parti à Kinsale hier, à 3.50 heures a.m.

"L'Europa" apportera dans notre port une cargaison de sucre venant des Iles Barbades.

Les agents sont MM. Elder Dempster et Cie. Le steamer "Nyanga", est parti de Londres samedi, le 27 avril, pour Montréal.

Hier, la profondeur de l'eau dans le chenal du port était de 35 pieds et à Sorel de 36 pieds.

NAVIRES DANS LE PORT

"Jacona", capitaine Lindsay, au pied de la rue St Sulpice. R. Reford et Cie., agents.

"Manchester Trader," capitaine Blake, au quai de l'Ile. Furness, Withey et Cie, agents.

"Bellona", capitaine Mudie, au pied de la rue Berri. R. Reford et Cie., agents.

"Amarynthia", capitaine Abernethy, près des élévateurs du C. P. R. R. Reford et Cie., agents.

"Assyrian", capitaine Dingle, au pied de la rue St François-Xavier. Robert Leyland et Cie., agents.

"Tiverton", capitaine Collingwood, au pied de la place Jacques-Cartier. McLean, Kennedy et Cie, agents.

"Lake Champlain," capitaine Stewart, au pied de la rue Berri. Elder Dempster et Cie, agents.

"Parisian", capitaine Wallace, en face de la place Jacques-Cartier. H. et A. Allan, agents.

"Carrigan Head," capitaine Auld, au pied de la rue Malborough, à Hochelaga. McLean, Kennedy et Cie, agents.

"Brazilian" capitaine Williams, au quai de la place Jacques-Cartier. H. et A. Allan, agents.

Le "Montenegro", de la ligne Beaver, arrivera ce matin avec une cargaison générale consignée à Elder Dempster.

Le steamer "Ramore Head", de la ligne Head, de Belfast, en route pour Montréal, a été signalé à 8 heures 15 hier matin, à la Pointe au Père.

Au canal de Cornwall.—Le premier steamer qui a passé dans le canal est un bateau du gouvernement qui s'en va placer les bouées à gaz à l'est de Cornwall et dans le lac St Louis.

L'ECHOUEMENT DU "TIVERTON"

M. Guérin, juge de la Cour des Pilotes, a reçu hier matin, la lettre suivante du capitaine du "Tiverton :"

Mon cher Monsieur,

Le "Tiverton" pendant son voyage de Québec à Montréal, en charge du pilote Liboire Perrault, s'est échoué hors du chenal en face de Contrecoeur.

Pour cette raison, je désire une enquête, afin que la faute, s'il y en a, retombe sur celui qui l'a commise.

Vous m'obligeriez en accordant une attention immédiate à cette affaire, car je m'attends à quitter le port de Montréal d'ici à huit jours.

Votre tout dévoué serviteur,
EDW. COLLINGWOOD,
Capitaine du "Tiverton."

M. Guérin, interrogé à ce sujet par un de nos reporters, a répondu qu'il ne pouvait procéder dans cette affaire sans avoir reçu une plainte motivée et assermentée des agents de la compagnie propriétaire du "Tiverton." Il faut procéder à la Cour des Pilotes comme dans toute autre cour, et bien qu'il désire rendre justice à qui de droit, M. Guérin ne peut faire une enquête sur la simple plainte du capitaine Collingwood.

Cook's Cotton Root Compound

Windsor, Ont.

En vente chez B. E. McGale ... rue Notre Dame et toutes les pharmacies au Canada.

Exposition Pan-Américaine

Le New-York Central annonce des taux d'excursion de Montréal, gare Windsor, à Buffalo ou Chutes Niagara, et retour, à l'occasion de l'exposition Pan-américaine. Les billets sont en vente du 30 avril au 31 octobre, comme suit : Bons pour revenir le ou avant le 30 novembre, $17.60. Retour limité à 15 jours, $11.90. Retour limité à 8 jours, $10.25. On peut obtenir des renseignements supplémentaires en s'adressant à 129 rue Saint-Jacques, Montréal, ou au bureau des billets, à la gare Windsor. z

LE BATONNIER SORTANT DE CHARGE

On lui présentera son portrait à l'huile

Les avocats du Barreau de Montréal ont décidé d'offrir à leur bâtonnier sortant de charge son portrait peint à l'huile, par notre jeune artiste Saint-Charles. M. J. A. C. Madore, durant ses deux années de bâtonnat, a su s'attirer l'estime de tous ses confrères, par sa courtoisie, son affabilité et sa dignité.

ETES-VOUS

affecté d'un de ces symptômes ?

Maigrissez-vous?
Etes-vous constipé?
Y a-t-il des nausées?
Avez-vous le rhume?
Toussez-vous la nuit?
Votre nez est-il obstrué?
Y a-t-il des vomissements?
Votre voix est-elle enrouée?
Vous sentez-vous souffrant?
Etes-vous nerveux et faible?
Perdez-vous le sens du goût?
Votre vue est-elle obscurcie?
Avez-vous des maux de tête?
Y a-t-il une douleur au front?
Avez-vous des renvois de gaz?
Votre langue est-elle chargée?
La peau est-elle pâle et sèche?
Avez-vous des éblouissements?
Vous fatiguez-vous facilement?
Etes-vous de mauvaise humeur?
Le regard est-il morne et effaré?
La gorge est-elle sèche le matin?
L'urine est-elle noire et épaisse?
Le nez démange-t-il et brûle-t-il?
Crachez-vous de la matière jaune?
Avez-vous de l'écume à la bouche?
Avez-vous quelquefois la diarrhée?
Avez-vous des frissons dans le dos?
Un dépôt se forme-t-il dans l'urine?
Avez-vous des palpitations de cœur?
Avez-vous une douleur dans le côté?
Eprouvez-vous des douleurs partout?
Vos mains et vos pieds sont-ils enflés?
Votre toux est-elle courte et saccadée?
Souffrez-vous de douleurs aux tempes?
Sentez-vous que vous vous affaiblissez?
Sentez-vous une douleur aux omoplates?
Y a-t-il des boursouflures sous les yeux?
Y a-t-il un mauvais goût dans la bouche?
Y a-t-il des chatouillements dans la gorge?
Eprouvez-vous un chatouillement au palais?
Avez-vous des dérangements après les repas?
Les jambes vous semblent-elles trop lourdes?
Sentez-vous une douleur à la chute des reins?
Toussez-vous jusqu'à ne plus pouvoir respirer?
Après avoir mangé, vous sentez-vous oppressé?
Sentez-vous des douleurs dans les articulations?

Si tel est votre cas, vous pouvez être sûr que vous êtes malade.

Répondez oui ou non à ces questions.

Ecrivez en français au **Professeur COLLINS, du New York Medical Institute, 140 West 34th Street, New York ;** il vous répondra en français et vous guérira certainement.

Le Prof. COLLINS



tient le premier rang parmi les grands médecins du siècle pour toutes les maladies des hommes, femmes et enfants.

Les médicaments sont envoyés par express dans quelque endroit que ce soit.

Si vous êtes à New York, allez personnellement aux heures de consultation; si vous ne pouvez pas y aller, écrivez en français au

Prof. COLLINS
New York Medical Institute
140 West 34th Street
NEW YORK



PILULES DE BRISTOL

Couvertes de sucre ; faciles à prendre. **Purement végétales,** par conséquent efficaces.

CE SONT, POUR USAGE GENERAL, LES MEILLEURES PILULES POUR LE FOIE ET L'ESTOMAC.

Pas de diète requise. Ne rendent pas malade et ne causent pas de coliques. Tous les bons effets du Calomel—sans ses dangers. (1)

Les Enfants pleurent pour avoir du

CASTORIA.

Si votre petit garçon ou votre petite fille contracte un rhume grave et devient fiévreux et atteint du croup, vous devriez essayer Powley's Liquified Ozone. Ne craignez pas de lui en donner. Une pleine bouteille ne ferait aucun tort à l'estomac le plus délicat et guérira un rhume. "Un point à temps en épargne neuf" et vous pouvez épargner une vie en ayant toujours une bouteille à la maison en cas d'urgence. Oxygène condensé et antiseptique.

$1 la grosse bouteille, 50c la petite bouteille, chez tous les pharmaciens ou aux laboratoires de la Ozone Co. of Toronto, Limited, 48 Colborne St., Toronto.



Powley's Liquified Ozone.

Seuls agents pour la Province de Québec et les Provinces Maritimes, D. WATSON & CO., Montréal, Qué. x

PUR BRANDY ESPAGNOL

DISTILLE PAR **JIMENEZ & LAMOTHE**
De MALAGA, ESPAGNE

Les meilleures autorités médicales et les experts disent que les Cognacs Espagnols sont les plus purs qui soient faits.

DON SEBASTIEN PEREZ SOUVIRON, chirurgien en chef de l'hôpital civique de Malaga, écrit ce qui suit :

"Je certifie, qu'ayant fait usage, pour mes malades, du Cognac Jimenez & Lamothe, les effets stimulants obtenus dépassèrent mes attentes."

LA MEILLEURE MARQUE Il n'est pas surpassé. Il est vieux et d'un bon goût

TROIS ETOILES ★★★.... ... $1.25 la bouteille

CHEZ TOUS LES EPICIERS, MARCHANDS DE VINS, ETC.

LAWRENCE A. WILSON & CIE, Agents au Canada, Montréal.

23,1.

Aux Artisans de toute Profession

LA CITE ELECTRIQUE DU CANADA.

Ouvriers, artisans, il vous est donné d'améliorer votre position actuelle en venant vous établir à Shawinigan Falls. Le montant considérable de force motrice, d'un bon marché sans pareil, a induit nombre de manufactures importantes à venir s'y établir; et plusieurs usines sont actuellement en voie de construction. Les services d'ouvriers expérimentés et ceux d'ouvriers inexpérimentés sont requis dans n'importe quelle branche d'industrie. De bons salaires sont assurés et l'ouvrage permanent. L'établissement d'une importante manufacture de pulpe et de papier, dont l'érection vient justement d'être commencée, assurera du travail pour plusieurs centaines d'artisans et d'ouvriers pendant plusieurs mois. Lors de l'achèvement de la construction de l'usine, plusieurs centaines d'ouvriers trouveront de l'emploi, de même que des commis, auxquels une position permanente et de bons salaires seront garantis.

Shawinigan Falls, la Cité Electrique du Canada, est située sur les rives de la rivière St-Maurice, à 21 milles de la ville de Trois-Rivières. Elle est située au centre d'une magnifique contrée, dont le climat est d'une salubrité remarquable et, comme la ville a été bâtie d'après les données les plus récentes de la science de l'hygiène et de la construction, avec tous les avantages et perfectionnements des cités modernes, elle constitue l'idéal pour toute personne désirant s'y établir.

Toute personne, désirant se fixer à **Shawinigan Falls,** peut faire l'acquisition de **terrains à batir,** à des conditions avantageuses, avec grandes facilités de paiement. Tout travailleur peut se créer un foyer dans cette ville croissante, dont la prospérité augmente journellement, de même que la valeur des propriétés, et où il y aura toujours du travail en abondance, tant pour lui que pour sa famille. On peut se rendre à **Shawinigan Falls,** soit par le Pacifique Canadien, soit par le chemin de fer du Grand Nord.

Pour détails, cartes et plans, s'adresser à la

SHAWINIGAN WATER & POWER COMPANY, Shawinigan Falls, P.Q.

IL y a deux ans, je tombai malade, je perdis l'appétit, mes intestins devinrent en désordre et je commençai à souffrir par tout le corps. J'avais des douleurs dans le dos et les côtés. Tout cela était dû à la pauvreté du sang. J'étais très découragée, car j'étais atteinte de toutes sortes de maladies. Un jour, je lus, dans les journaux, le bien que faisaient les Ripans Tabules et j'en envoyai chercher une boîte. Après en avoir pris trois boîtes, je remarquai qu'elles me faisaient du bien. Je continuai à en prendre, et chaque jour je prenais du mieux. Je suis maintenant très bien. Je ne ressens plus de douleurs, je mange bien, je digère bien, je dors bien, et maintenant je fais tout mon ouvrage, grâce aux Ripans Tabules. Je les recommande et les donne à tous ceux qui, d'après moi, en ont besoin. Si quelqu'un doute de la véracité de mes avancés qu'il écrive à W. N. Côté, juge de paix ; à Mme Boudard, au Dr Lemieux.—DAME AIMÉ MOREAU, maître de poste, village de Weedon, P.Q. 4 déc. 1900.

24,1,8

Déménagez-vous ? Si oui, vous êtes fatiguée et vous n'avez pas le temps de vous occuper de la cuisine.

Nos viandes cuites sont toujours délicieuses, appétissantes et prêtes pour la table.

THE LAING PACKING & PROVISION CO., LTD.

SEPT MAGASINS DE DETAIL.

A VILLE ST LOUIS

Intéressante séance du Conseil, hier soir

LES JOURNAUX SONT EN GRANDE FAVEUR, AUPRES DES ECHEVINS DE CETTE MUNICIPALITE

Qui votent pour qu'ils aient accès à toutes les opérations municipales

Le maire Gélinas tient aussi une attitude ferme et digne

La question est enfin vidée. Tous nos lecteurs se rappellent que depuis une huitaine, le maire de la localité et le secrétaire en étaient aux prises, par la voix des journaux ; il s'agissait de décider si réellement M. le maire avait défendu au secrétaire de donner ou de faire des rapports aux journaux.

Hâtons-nous de dire que le secrétaire, M. Vincent, gagna sa cause et M. le maire Gélinas ne perdit pas la sienne ; car pour nous, cette fameuse controverse est encore une énigme. Le vote pris sur la motion demandant de juger si vraiment le maire avait défendu au secrétaire de faire des rapports, bien que ayant été de sept contre trois, pour nous ne conclut rien, et voici pourquoi : il semble y avoir un gros malentendu ou plutôt une mauvaise interprétation des deux mots "donner" et "faire." On n'a certainement pas compris la différence entre ces deux mots, et pour preuve, le reporter de "La Presse" a été appelé à les expliquer.

Tous les échevins, hier soir, s'étaient rendus, sans exception.

Après lecture des procès-verbaux des séances privées du 16 et du 19 avril, et avant que le conseil procédât à l'ordre du jour, maître Taillefer, du No 34 rue St Vincent, demanda au conseil de suspendre sa séance, alléguant que le client pour lequel il devait plaider devant le conseil, n'était pas encore arrivé ; avant que la discussion sur ce sujet ne se terminât, le client de M. Taillefer était arrivé, et les choses du conseil reprirent leur cours habituel.

Une lettre de l'avocat de la ville St Louis en réponse à une demande du conseil, fut lue ; cette lettre dit que, avant que la ville puisse faire des travaux d'aqueduc, elle doit d'après son contrat avec la Montreal Water and Power Company, demander des soumissions pour ces travaux.

Les requêtes de MM. J. B. Brunet, Geo. Townsend, Gobeil et Alarie, demandant des licences pour magasins de liqueurs en détail ont été accordées.

L'avocat de la corporation fait aussi connaître sa décision à propos des taxes à être prélevées sur les propriétés et les industries des sourds-muets.

Déjà, nous avons annoncé que la compagnie des tramways du Parc et de l'Ile exigeait un certificat de résidence de la part des citoyens de la Ville St Louis, certificat qui permet aux citoyens de ne pas payer entre cette localité et Montréal cinq cents ; dès aujourd'hui, à la mairie de St Louis, des certificats seront émis à tous ceux des citoyens qui se présenteront. Cette question a soulevé quelques remarques de la part de l'échevin Chaussé, mais quand le maire eut expliqué la nécessité de ces certificats, tout fut dit.

Un entrepreneur qui a construit plusieurs belles maisons dans la localité demande au conseil de faire niveler le chemin Ste Catherine et d'autres rues ; il demande aussi que la ville fasse poser des trottoirs dans les rues de ce quartier; ce qui, dit-il, l'encouragera à construire d'autres maisons dans cette même localité.

Vint ensuite la fameuse question, qui, sans aucun doute, avait, à elle seule, attiré la majeure partie des contribuables à l'assemblée.

L'échevin Martel l'attaqua de front.

Cet échevin, donc, aborda le premier la question en offrant de prouver que ceux des échevins qui n'avaient pas compris que le maire avait dit au secrétaire de ne pas donner de rapport, étaient ceux qui étaient absents.

A ce moment, un peu de bruit se produisit dans la salle ; le maire réclama le silence et M. Martel indiquant du doigt un certain côté de la salle, alla même jusqu'à nommer un citoyen en disant : "C'est de là, monsieur, que vient le bruit, et c'est M..... qui......"

Monsieur Martel ne put en dire plus long, car un bon gros gaillard s'écria alors :

"Vous en avez menti, M. Martel."

M. Martel ayant entamé la conversation, le maire Gélinas demanda au conseil de faire siéger le pro-maire, afin de lui permettre de prendre part aux débats, et de se défendre contre les attaques qu'on dirigeait contre lui.

"Laissez-moi prendre part aux débats, dit-il, non comme maire, mais comme citoyen."

M. le maire fut acclamé par l'auditoire, mais dut rester sur son banc ; ce que voyant, il déclara savoir qu'il y avait un complot contre lui, et il ajouta même être certain que certaines gens seraient fières de le voir résigner comme maire. C'est alors qu'il s'écria :

"Je resterai à la mairie tant que les contribuables trouveront que je sauvegarde leurs intérêts, et messieurs, si je n'ai pas le droit de parler comme citoyen, dites-le....." (Des cris de : Parlez ! parlez !)

A ce moment, une motion fut faite pour savoir si le maire avait dit au secrétaire : "Ne faites pas de rapports" ou "ne donnez pas de rapports."

Cette motion, secondée par l'échevin Goyer, après une discussion qui dura plus d'une heure, fut mise au vote. L'échevin Goyer, avant le vote, dit que la lettre du maire, publiée par "La Presse", était des plus insultantes, et avec la permission du maire, M. Goyer, lut la lettre et en commente certains passages.

L'échevin Jubinville, cause une petite surprise, en disant qu'il avait, avant l'assemblée, rencontré les échevins Chaussé et Martel, et que ces deux échevins lui avaient dit : "Que le maire avait défendu au secrétaire de "ne pas faire" de rapports, et non "de ne pas donner" de rapports."

Après que chaque échevin eût dit son mot, sur cette question, le vote fut pris et donna le résultat suivant :

Les échevins Martel, Godon, Goyer, Demers, Shinik, Collerette, Chaussé, contre le maire.

L'échevin Jubinville en faveur du maire.

L'échevin Hurteau étant occupé à autre chose quand le maire avait donné des explications, et l'échevin Legault, qui était absent de la mémorable séance où ces paroles auraient été dites, ne votèrent pas.

Bref, cette fâcheuse affaire, amena quelque chose de bon pour les citoyens de Saint-Louis ; car, désormais, toutes les affaires du conseil seront faites publiquement. Hier soir, l'échevin Goyer, à cet effet, fit une motion qui fut secondée par l'échevin Chaussé.

Dorénavant les séances des comités seront publiques.

LE GRAND TRONC

Prochain voyage de Sir Charles Rivers Wilson au Canada

CONSTRUCTION PROJETEE D'UN ELEVATEUR A PORTLAND

La compagnie ne veut pas nuire au port de Montréal

L'"Evening Telegram" a reçu hier, de Londres, la dépêche suivante :

"Londres, 30 — La Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc a tenu son assemblée semestrielle aujourd'hui, à l'hôtel de la rue Cannon. L'assemblée n'a duré que trois quarts d'heure, et a été tout-à-fait tranquille et digne. Elle était peu nombreuse. Sir Charles Rivers-Wilson, le président, était au fauteuil. Il a annoncé qu'il partait cette semaine pour un voyage au Canada. En présentant le rapport des directeurs, sir Charles a dit que le semestre n'avait été signalé par aucun événement, excepté la perte des services de M. Chas. M. Hays, qui a démissionné comme gérant-général, pour accepter une position au Southern Pacific. Le président a dit qu'il espérait qu'il y aurait bientôt réciprocité dans le commerce de charbon entre le Canada et les Etats-Unis."

M. Rivers-Wilson parle de la décision prise par les directeurs de la compagnie de construire un élévateur à Portland, Maine. Cependant, a ajouté le président, la compagnie n'a nullement l'intention de nuire au port de Montréal. La perspective est très encourageante pour le chemin de fer.

Tout le rapport a été adopté et les directeurs sortant de charge, ainsi que les auditeurs, ont été réélus.

UN LEPREUX DECOUVERT

Il était en liberté depuis cinq ans à Chicago avec cette maladie

Chicago, 1er — Un individu atteint de la lèpre depuis cinq ans, et qui, depuis, a toujours été mêlé à la population, a été découvert par le Rush Medical College. Cet homme est allé à cette institution pour faire diagnostiquer sa maladie et on a trouvé toutes les preuves de la lèpre. Le Dr Alfred Schalek, un des professeurs, a dit, à ce sujet : "La maladie a été contractée dans les Iles Sandwich où le jeune homme est resté deux ans. Il est impossible de dire combien de temps la maladie prendra pour tuer sa victime. Cela peut prendre 5 ans et même 20 ans".

L'infortuné a 23 ans. On lui permettra de rester avec ses parents et de fréquenter ses amis, car, dit le docteur, le danger n'est pas aussi grand que dans un cas ordinaire de tuberculose.

UN BEAU CHAPEAU

Pour le beau temps, est désirable. Venez, messieurs, voir ce choix incomparable et à quel bas prix vous les aurez. Clavet et Ginchereau, No 1437, rue Sainte-Catherine, Montréal.

VERDICT ACCUSATEUR

La responsabilité des compagnies de chemins de fer

Parkill, 1 —Le Dr Cow, coroner, a tenu, hier, une enquête sur la cause de la mort du chauffeur Grieve, tué ici lundi, et le jury a rendu le verdict suivant :

"Nous trouvons que le chauffeur Nessian Grieve, autrefois du township McGillivray, dans le comté de Middlesex, chauffeur sur la locomotive No 739 du G. T. R. est mort dans le village de Parkill dans l'après-midi de lundi, le 29e jour d'avril 1901. Les jurys sont d'opinion que cette collision qui a causé la mort du dit Nessian Grieve, est attribuable à la compagnie du Grand Tronc, qui n'a pas un nombre suffisant d'employés pour leur permettre de faire leur devoir convenablement, et aussi par la grande vitesse avec laquelle le train est entré dans le village de Parkill, lequel fait est démontré par la preuve, qui établit que, malgré que vingt chars fussent pourvus de freins pneumatiques, il a été impossible d'arrêter le train, quoique les freins aient été appliqués à quatre cents verges de l'endroit où le tamponnement a eu lieu."

LES VOYOUS ENTRENT EN SCENE

Les "rats" de quais et les voyous de tous genres qui infestent le port ont déjà fait leur apparition.

Ce matin même, plusieurs d'entre eux se tenaient près de la rue St Vincent, sollicitant quelques sous des passants, et ils insultaient grossièrement tous ceux qui leur en refusaient.

Ce mal violent et constant entre les yeux, cette ennuyeuse douleur au front, sont les symptômes du Catarrhe. Les membranes, dans les passages nasaux, au bas du front, sont enflammées. Elles sont probablement une masse d'ulcères. Une chose certaine—si vous laissez le catarrhe s'implanter, les germes du catarrhe mangeront les os et détruiront les passages nasaux. Le Remède Japonais contre le Catarrhe est certainement le seul véritable Remède contre le Catarrhe qui existe dans le monde aujourd'hui. Les poudres et lotions peuvent soulager pendant quelque temps, mais elles ne peuvent guérir. Le Remède Japonais contre le Catarrhe guérit et guérit pour toujours. Il atteint directement le siège de la maladie, tuant le germe du catarrhe, calmant l'inflammation, diminuant l'enflure des tissus, chassant toute trace de catarrhe, quel qu'en soit le siège. La première application du



Remède Japonais Contre le Catarrhe

ouvre les passages nasaux et fait disparaître le mal de tête.

"J'eus le catarrhe pendant plusieurs années. J'avais mal à la tête et le nez bouché ; j'avais des écoulements constants dans la gorge. Je graillonnais et expectorais constamment. Je pris tous les remèdes contre le catarrhe dont j'entendis parler—des poudres, lotions et autres soi-disant remèdes, mais le Remède Japonais contre le Catarrhe est le seul remède qui m'ait donné plus qu'un soulagement temporaire, de fait, le Remède Japonais contre le Catarrhe m'a parfaitement guéri. Mon cerveau est maintenant entièrement nettoyé et débarrassé de toute douleur cuisante, et l'écoulement que j'avais dans la gorge a cessé. Je dois entièrement ma guérison au Remède Japonais contre le Catarrhe".

R. D. ATKINSON,
Avocat du havre, comté de Cumberland, N.E.

Le Remède Japonais contre le Catarrhe, se vend 50c la boîte, chez tous les pharmaciens, ou est envoyé franco par la poste par la Griffiths and Macpherson Co., Limited, Toronto. (1 M) y ou w

LETTRE DE PARIS

(De notre correspondant particulier)

Paris, le 16 avril 1901.

La conférence que M. de Nevers a faite devant l'Institut Canadien, à Québec, le mois dernier, a été très diversement appréciée en France.

Quelques-uns se sont appliqués seulement à y relever des inexactitudes très corsées, pendant que d'autres faisaient la pénible constatation que le conférencier prétexte de dénigrer l'ami sincère, dévoué et désintéressé qu'est M. Louis Herbette, pour tous nos compatriotes.

Un sentiment général de réprobation s'est produit ici dans tous les cercles bien pensants, à la suite de cette incartade de M. de Nevers.

Mais quoi, se disait-on, voici un écrivain canadien ayant du talent, qui, à un moment donné, n'a pas cru mauvais de fréquenter les salons de l'ami du Canada, où il lui a manifesté son amitié, son admiration même, et qui maintenant l'attaque d'une façon toute personnelle à l'aide d'arguments aussi spécieux qu'inexacts et injustes. !

Voici, de plus, un Intitut, une Académie, qui, il n'y a pas longtemps, s'honorait de la visite de M. Louis Herbette, et où maintenant l'on souffre que les attaques les plus calomnieuses soient débitées sur son compte, par un de nos compatriotes.

Tout cela, on l'avouera, a pu surprendre très péniblement M. Herbette et ses nombreux amis. Il comptait parmi ses impressions les plus douces, le fait d'avoir pu vivre et pénétrer un peu dans l'intimité du peuple canadien-français, d'avoir cru apercevoir, là-bas, sur les rives du Saint-Laurent, des âmes soeurs, où l'influence française pourrait se développer au grand jour, et il se faisait la douce illusion qu'en aidant à ce développement, l'amour du bien, du beau, du vrai, cette trilogie idéale, rayonnerait bientôt dans sa toute-puissance chez les nôtres. Il ne cherchait pour lui dans cette bienfaisante mission, que la satisfaction d'avoir contribué à répandre le bien. Pas de vaine gloriole, pas d'honneurs, pas même de reconnaissance. M. Herbette n'ambitionnait rien de tout ce cortège de vanités faites pour berner et satisfaire l'amour-propre de ceux qui, ici-bas, ne recherchent que leur intérêt personnel.

Il comptait puiser dans la satisfaction du devoir accompli toute la récompense à ses labeurs et à ses dévouements.

M. de Nevers n'ignorait pas ces sentiments de M. Herbette lorsqu'il l'a attaqué. Il s'est senti loin, hors d'atteinte, et s'est dit : "Je m'en moque." Il n'a pas eu tort. M. Herbette ne répondra à ses insultes que par beaucoup de pitié. Il conçoit l'inconscience et les tourments d'une âme maladive dans un corps débile, et il sait bien qu'en frappant sur un être de ce genre, ça ne serait ni charitable, ni juste.

Mais ce que M. Herbette ne se croit pas le devoir de faire, il convient aux Canadiens, ses amis, de le faire pour lui.

M. Herbette a joui au Canada d'une hospitalité empreinte de grande cordialité. Il s'est cru en pays ami, chez des frères, et il n'a pu résister au désir de leur être agréable de toutes façons depuis qu'il est rentré en France. Il ne s'est pas formulé un souhait, un voeu intéressant les Canadiens chez lui, sans qu'il ne se soit empressé d'en provoquer la plus complète réalisation.

Eh bien, c'est à ces amis de M. Herbette qu'il appartient aujourd'hui de prendre sa défense. M. de Nevers a fait fausse route. Qu'on lui indique le droit sentier.

Il a adressé des injures gratuites à un homme de bien. Qu'il les répare avant qu'on soit forcé de les répudier.

* * *

Je suis allé, la semaine dernière, en compagnie d'un groupe de Canadiens, au nombre desquels se trouvaient M. Victor Morin, Suprême Vice-Chef Forestier de l'Ordre Indépendant des Forestiers du Canada, rendre visite à M. Louis Philippe Hébert, qui vient d'achever la statue de Mgr Bourget.

L'artiste modelait les derniers traits de la figure très ressemblante du vénérable prélat. L'attitude de Mgr Bourget est celle du prédicateur sacré. Il a le bras droit levé à la hauteur de la bouche, appuyant d'un geste ample, de la main ouverte, le débit du sermon dont il garde les notes essentielles sur un parchemin tenu à portée de la main gauche.

La croix épiscopale retombe en fléchissant sur les plis de son surplis en s'y incrustant profondément. Le visage du prélat, fatigué par l'âge, n'est pas celui de Mgr Bourget à la porte du tombeau. Le regard est plein de vigueur malgré les profondes rides qui encerclent des traits remplis de douceur et de mansuétude.

La ressemblance est très frappante, et comme attestation de ce fait, je citerai l'opinion du R. P. Lajoie, un prêtre de Paris, qui fut ordonné par Mgr Bourget, au Canada, il y a un demi-siècle. Le R. P. Lajoie était dans l'atelier de l'artiste, ces jours derniers, et il lui a manifesté toute son admiration pour l'exactitude avec laquelle il avait reconstitué les traits du prélat. "C'est bien Mgr Bourget au moment de toute sa force apostolique, que vous vous donnez là, a-t-il dit. Cette pensée, cette énergie, cette fougue que le visage de la statue reflète, est pleine de sentiment artistique et de vérité. Votre oeuvre est grande et belle."

Au nombre des autres personnes qui, ces jours derniers, ont vu la statue, je citerai les noms de MM. J. Emile Vanier, Duncan Macdonald, Richard, de Martigny, Marchand, etc.

En ce moment, les plâtriers sont à l'oeuvre pour faire le moule devant servir au coulage de l'oeuvre en bronze, travail très délicat, mais que M. Hébert a confié à des mains habiles.

M. Hébert doit se mettre de suite au travail sur les bas-reliefs et les deux groupes qui compléteront l'ensemble de cette oeuvre admirable.

* * *

L'affaire de la succession de Mme Maxwell Heddle est de nouveau sur le tapis. Il s'agit, on le sait, de Melle Hortense Leduc, épouse divorcée de feu Jéhin-Prume, puis remariée à un vieillard très riche, nommé Heddle, duquel elle hérita d'une grosse fortune, léguée à son tour, par elle, à son décès, à des institutions de charité, en France, et à quelques personnes de son entourage.

Plusieurs familles canadiennes, notamment les Martel, les Leduc, les Prume, sont intéressées dans cette succession, et c'est afin de régler définitivement les droits et prétentions de chacun des intéressés que M. Victor Morin, notaire à Montréal, est actuellement à Paris.

Le chiffre de la fortune de feu Mme Heddle était de $1,000,000 environ.

* * *

Je m'empresse d'enregistrer un important succès que M. F. X. Mercier, un de nos compatriotes, vient de remporter en Europe.

Comme on le sait, M. Mercier est doué d'une très jolie voix de ténor qu'il faisait valoir depuis quelque temps déjà à l'Opéra Comique de Paris.

M. Mercier vient d'obtenir un engagement de quatre années pour chanter, à Covent Garden, à Londres. Il chantera cette année "Faust", "Roméo et Juliette", Raoul dans "Les Huguenots", Don José dans "Carmen".

De plus, il doit créer le rôle de Claudio dans "Much ado about nothing", de Shakespeare.

M. Mercier vient de quitter l'Opéra Comique, où il était depuis deux ans.

Nos félicitations sur son nouvel engagement.

* * *

M. Simard, président de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, s'est embarqué, mercredi, à bord du steamer "Kaiser Wilhelm der Grosse" pour retourner en Amérique. M. Simard est venu en France pour lancer les célèbres pilules rouges sur le marché français. Il a pleinement réussi.

La semaine dernière, j'ai eu le plaisir d'aller visiter avec lui et M. Victor Morin, le club de polo établi au Bois de Boulogne dont on doit faire le pendant à Montréal-Sud pour les amateurs de ce genre de sport.

* * *

M. le docteur F. X. de Martigny, vient d'inventer une table portative, pour les opérations chirurgicales. Cette table est en aluminium et n'est pas très coûteuse.

* * *

Il y a eu assemblée de la Boucane, samedi dernier, au café de Fleurus. Rien d'intéressant à noter.

* * *

Au nombre des personnes enregistrées au commissariat Général du Canada, 10 rue de Rome, je trouve les noms suivants: J. J. A. Labrecque, M.D., de Québec, 56 rue de Sèvres ; colonel et Mme J. L. Hubert Nelson, Ottawa, Hôtel St James. E. A. Richard, professeur, Québec, 88 rue du Cherche-Midi.

M. Larue, de Québec, rue de l'Estrapade.

Mme Théo. Beaudry et Mme P. Ev. Leblanc, de Montréal, momentanément au Grand Hôtel.

Victor Morin, notaire, Montréal, 31 rue Trouchet.

Marie-Alice Donaldson, Québec, en route pour Marseille.

Maria Larivière, de Montréal, en route pour Marseille.

Mme Louis Masson et Mlle de Salaberry, Hôtel Bellevue.

E. M.

[signature] E. W. Grove

Cette signature est sur chaque boîte des Vraies Tablettes LAXATIVE BROMO-QUININE, le remède qui guérit le rhume en un jour. may—ad

EN VOUS SERVANT DE SAUCE
EMPLOYEZ LA MEILLEURE.....

LEA & PERRIN.

Ses ingrédients sont ce qu'il y a de mieux.

J. M. DOUGLAS & CO.,

Agents Canadiens, Montréal, Qué. x

COMMENT CALCULER LES HEURES DE LA MAREE

Indications Officielles

Renseignement sur les marées et les courants du bas du St Laurent

Les tables données plus bas, permettent de trouver l'heure de l'eau haute et de l'eau basse dans le bas du fleuve St Laurent, ainsi que le virement du courant. Elles sont les résultats préliminaires d'observations de marée prises dans tout l'estuaire du Saint-Laurent, durant l'été de 1900, par M. W. Bell Dawson, chargé du service hydrographique de ce département.

Pour l'heure de la marée depuis l'Islet jusqu'à Québec, et en amont de Québec jusqu'à Trois-Rivières, des différences de marée corrigées seront publiées avec les tables de marée de Québec. Les observations obtenues jusqu'ici ont démontré que la marée et le courant depuis la Traverse en descendant, jusqu'à l'embouchure de l'estuaire, peuvent se rapporter plus correctement à la Pointe au Père qu'à Québec. En conséquence, les différences de marée telles que rapportées aujourd'hui à la Pointe au Père, sont données dans la table I. Pour se servir de cette table, la règle suivante donnera approximativement l'heure de l'eau haute et de l'eau basse à la Pointe au Père, d'après les tables de marée de Québec :

Pour l'eau haute.—Durant le mois ; déduisez. 4h 20m
Pour l'eau basse.—Vers les marées du printemps ; déduisez. . . 5h 20m
Vers l'époque des basses marées ; déduisez. 5h 18m

Dans l'intervalle, le virement du courant dans la Table II, est partout rapporté à Québec, pour plus de facilité, jusqu'à ce que les tables de marée pour la Pointe au Père même soient calculées et publiées.

TABLE I.—Différences de Marée à appliquer à l'heure de l'eau haute et de l'eau basse à la Pointe au Père, telle que trouvée par la règle ci-dessus. Ces différences sont basées sur des observations faites simultanément en 1900 à huit endroits sur le bas du Saint-Laurent, savoir, à Québec, Grosse-Ile, L'Islet, Pointe aux Orignaux, Rivière du Loup, Tadoussac, Pointe au Père, et Cap Chatte.

Aussi, sur les observations d'une année entière à la Pointe Sud-Ouest, Anticosti, en 1895-96 ; et sur des observations à Carleton, à la tête de la Baie des Chaleurs, dans l'été de 1896. Ces observations ont toutes été obtenues au moyen de maréomètres automatiques. Les différences pour quelques endroits intermédiaires sont le résultat d'une comparaison avec les établissements donnés dans la liste de l'Amirauté.

Localités.	Différences à appliquer à la Pointe au Père: Pour eau haute. Ajoutez.	Pour eau basse. Ajoutez.	Haut'r de la Marée: Printemps.	Basses marées
	H.M.	H.M	Pds.	Pds.
Pte aux Orignaux...	1.35	1.48	17½	13
Riv. du Loup. . .	0.56	0.59	16	10½
Pots à l'Eau-de-vie.	0.46	0.49	17	10
Tadoussac.	0.32	0.36	17	10
Ile Verte.	0.35	0.39	16	9½
Ile du Bic.	0.05	0.08	14	8½
Pte au Père.. ...	0.00	0.00	14	8½
Petit Métis. . . .	0.03	0.03	13	8
Matane.	0.05	0.05	11	7
Pointe des Monts..	0.08	0.10	12	6
Cap Chatte. . . .	0.08	0.10	13	8
Bassin de Gaspé...	0.03	....	5	3
Ile d'Anticosti—				
Pte Sud-Ouest. .	1.04	1.02	6	4
Baie des Chaleurs—				
Pte Carleton. . .	0.22	0.22	8	5
Dalhousie.	0.33	0.27	9	6
Campbellton. . .	1.25	....	10	7

TABLE II.—Virement du courant. Cette table qui indique l'heure où les courants de marée tournent est basée sur les renseignements suivants :—1. Sur l'heure de la marée dans tout le bas du Saint-Laurent, telle que constatée par les observations ci-dessus mentionnées. 2. Sur les relations entre les courants et la marée, telles que données sur les cartes de l'Amirauté. Le virement des courants à l'Islet et dans la Traverse, toutefois, est basé sur des observations faites par le service hydrographique en 1900. Dans la Traverse ces observations ont été continuées jour et nuit pendant quatre mois, et comparées avec des observations prises simultanément à la Pointe aux Orignaux. Le virement du courant fut noté, dans le jour, des deux côtés du chenal, en observant l'évitement des bouées, sur le côté nord, et la différence fut allouée, en obtenant l'heure du virement en plein chenal qui est donné dans la table.

Courants de marée au large des localités données.	Le Montant commence avant ou après l'E. B. à Québec.	Le Jusant commence avant ou après l'E. H. à Québec.	Duré du montant.	Durée du baissant.
	H.M.	H.M.	H.M.	H.M.
Québec.	1.10 après	1.05 après	5.00	7.30
St Laurent.	0.31 après	54 après	5.00	7.25
Berthier.	0.10 après	0.25 après	5.05	7.20
Grosse-Isle	0.19 avant	0.08 après	5.10	7.10
L'Islet.	1.19 avant	0.57 avant	5.30	6.50
Dans la Traverse d'en bas . .	Voir pl. bas	Voir pl. bas	5.35	7.00
Dans la Traverse d'en bas. .	" "	" "	5.45	6.45
Pointe aux Orignaux. . .	" "	" "	5.55	6.30
Dans le chenal du Pot à l'Eau-de-Vie. . . .	3.25 avant	2.34 avant	6.05	6.20
Tadoussac.	....	....	6.08	6.15
Ile Verte.	....	....	6.00	6.24
Ile du Bic.	....	....	5.30	6.34

Pour la Traverse.	Le montant commence avant l'E. B. à Québec: Vers l'époque des marées du printemps.	Vers l'époque des marées basses.	Le jusant commence avant l'E.H. à Québec: Pendant tout le mois.
	H.M. avant.	H.M. avant	H.M. avant.
Dans la traverse d'en haut. . .	1.54	1.33	1.05
Dans la traverse d'en bas. . . .	148	1.27	0.45
Au large de la Pte aux Orignaux	3.25	2.55	1.25

Tous les résultats obtenus par l'usage des susdites tables, sont au temps universel de l'Est ; pour le 75e méridien à l'ouest de Greenwich.

Cet avis concerne le renseignement sur les Marées et Courants sur les cartes de l'Amirauté, Nos 318, 319, 313, 315 ; et le "St Lawrence Pilot", vol. 1, 1894, p. 349.

F. GOURDEAU,
Sous-Ministre de la Marine et des Pêcheries.
Ministère de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa, Canada, 6 avril 1901.

☞ Tous les relèvements, à moins d'avis contraire, sont magnétiques et sont donnés venant de la mer, les milles sont des milles marin, les hauteurs sont au-dessus des hautes eaux, et toutes les profondeurs sont à l'eau basse moyenne.

Les pilotes, capitaines et autres intéressés sont instamment priés d'envoyer tous renseignements quant aux dangers, changements aux aides à la navigation, avis de nouvelles battures ou de nouveaux chenaux, erreurs dans les publications, ou autres faits touchant la navigation dans les eaux canadiennes, à l'Ingénieur en chef, ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, Canada"

LE R. P. YOUNAN

Sa troisième conférence à Saint-Patrice

Il y avait foule, hier, à Saint-Patrice, pour entendre le Révd. Père Younan. Les femmes et les jeunes filles formaient la plus grande partie de l'auditoire.

D'abord, le prédicateur a répondu à plusieurs questions qui lui ont été faites sur l'Enfer, le Purgatoire, et les prières offertes pour les âmes du purgatoire. Il a prouvé ensuite que l'homme jouit de son libre arbitre, qu'il peut soit se sauver ou se perdre, suivant sa volonté. Le prédicateur parle ensuite de l'infaillibilité du pape qui est un dogme de foi.

Dans son sermon, il a parlé de la Passion de Jésus-Christ. Il s'est écrié en terminant :

"Ne désespérez jamais de votre salut. Quand un Dieu est mort pour vous, vous pouvez bien lui demander pardon sans jamais douter de votre rédemption, car il vous est impossible de douter de son amour !"

LEON TOLSTOI

Répond au décret d'excommunication lancé contre lui par le Saint-Synode de l'Eglise Russe

Paris, 1—Le "Temps" publiait, hier, une lettre de deux colonnes du comte Léon Tolstoï, en réponse au décret d'excommunication lancé contre lui par le Saint Synode de l'Eglise russe.

Cette lettre est datée de Moscou, le 13 avril. Il dit que l'un des résultats du décret a été de soulever contre lui une foule d'ignorants dont plusieurs lui ont envoyé des lettres, renfermant des menaces de mort.

Tolstoï déclare que le décret est illégal ou intentionnellement équivoque, arbitraire, injuste et plein de mensonges. De plus, dit-il, ce décret constitue une instigation aux mauvais sentiments et aux mauvaises actions.

Le fameux réformateur dénonce les pratiques de l'Eglise Orthodoxe, et déclare que ses enseignements injurieux, mensongers, sont un mélange de vulgaire superstition et de sorcellerie où disparaît entièrement le sens de la doctrine chrétienne.

LA CONSTRUCTION

Permis obtenus la semaine dernière de l'inspecteur des bâtiments

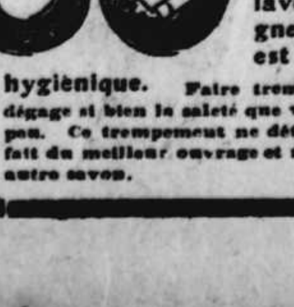
Dans le cours de la semaine dernière, les personnes suivantes ont obtenu de l'inspecteur des bâtisses, M. Chaussé, les permis de construire, ou de réparations, suivants :

Mme Théo. Tay, 30 avenue McGill College, pour réparation de la maison No 2, Saint-Dominique, $300 ; M. G. Paquin, 467 rue Gain, pour réparations à la maison 30a Saint-Jacques, $75 ; M. J. B. Courtois, réparations au No 348 rue Mont-Royal, $2,500 ; M. A. Z. Richer, 45, Côte Saint-Lambert, $150 ; M. Wilfrid Chapleau, 287 Saint-Germain, $800 ; M. Charles Willis, 2 maisons rue de Montigny, $250 ; Dame Léonie Lemaitre, 4 maisons, rue Island, $4,800 ; M. Vincent, rue de la Montagne, $100 ; Mme E. Scott, No 380, rue Sainte-Catherine, $300 ; M. E. Lacas, sr., No 1361 Sainte-Catherine, $75 ; M. Osence Payette, cuisine au No 149 avenue Maisonneuve, $200 ; l'Institution des Sourds et Muets, Mile-End, maisons rue Seaton, $250 ; Mme J. H. Parent, rue Cowan, $800 ; Nap. Deslauriers, 3 maisons rue Cadieux, $12,000, et 3 maisons, avenue Hôtel de Ville, $6,000 ; Mme B. Casey, maison rue Centre, $300 ; F. H. P. Allard, 1004 Saint-André, $925.00.

—Les mères trouveront que le Sirop Calmant de Mme Winslow est le meilleur remède pour les enfants. 25c la bouteille. 1—1Mv—o

DECES DE LA SEMAINE

Il y a eu, la semaine dernière, 118 décès. Les principaux cas de maladie sont comme suit : débilité infantile, 34 ; consomption, 18 ; fièvre scarlatine, 6 ; pneumonie et congestion des poumons, 10.



Minutes

pour tremper et rincer le linge quand on lave avec de la PEARLINE, contre une heure de frottage dur quand on lave à l'ancienne façon. Vous épargnez la moitié du temps. Le travail est plus facile, plus agréable et plus hygiènique. Faire tremper le linge dans la PEARLINE et l'eau dégage si bien la saleté que vous n'avez qu'à le rincer et à le frotter bien peu. Ce trempement ne détériore nullement le linge, est plus efficace, fait du meilleur ouvrage et nettoie le linge plus facilement que tout autre savon. 1,4 y ou w

Colonial House

Square Philippe.

Articles en Argent Plaqué

DE HAUTE CLASSE.

Fabriqués par les manufacturiers Anglais, Américains et Canadiens les plus recommandables, et plainement garantis de métal de la meilleure qualité et plaqués de la meilleure manière possible.

Cuillers à Thé..........	$2.00 à $3.50	la douz.
Cuillers à Dessert.....	$3.75 à $6.00	do
Cuillers à Soupe.......	$4.00 à $7.00	do
Couteaux................	$4.00 à $6.00	do
Fourchettes à Dessert	$3.75 à $6.00	do
Fourchette à Diner...	$4.00 à $7.00	do

Nous avons aussi en stock pour convenir à n'importe lequel des patrons ci-dessus : Grandes Cuillers à fruits, Cuillers à sucre, Fourchettes à marinades, Sets à salade, Couteaux à beurre, Plateaux à tomates, Cuillers à sel et à moutarde, Fourchettes à huîtres et à sardines, etc.

COUPES pour PRIX

Jolies Coupes pour prix convenables pour Lawn Tennis Cricket, Baseball, Billard, Courses de Yacht et de Chaloupe, le Tir, Courses en Bicycle.

Un gros assortiment d'Articles convenables pour Cadeaux toujours en mains.

Médailles en Or et en Argent pour toutes sortes d'amusements athlétiques.

Articles de Jeux Sportiques et Athlétiques

Tout ce qu'il faut pour jeu de Baseball, de Crosse, de Lawn Tennis, Cricket, Golf, la Boxe, pour aller en Bicycle, la Pêche et jeux de toutes sortes en plein air.

COMMANDES PAR LA POSTE SOIGNEUSEMENT EXECUTÉES.

Henry Morgan & Co

MONTREAL.

TAPIS

Vers le premier le mai, nous sommes toujours bien occupés dans notre Département des Tapis. Nous nous faisons toujours un plaisir de montrer nos Tapis à tout le monde. Ce département est au dernier étage ; prenez l'ascenseur pour vous y rendre.

PAILLASSONS AXMINSTER. Nous avons un magnifique assortiment de Paillassons Axminster, dans les couleurs pour convenir à n'importe quelle chambre.

Nous exposons en vente un assortiment considérable de Tapis Wilton, de Bruxelles et Axminster, dans tous les plus nouveaux dessins, pour convenir aux chambres de n'importe quelle couleur.

NATTES. Les chaleurs approchent et tout le monde se prépare à partir pour son cottage à la campagne, ou au bord de la mer. Les nattes, convenables pour ces cottages, de belles couleurs fraîches, venant d'arriver de Chine et du Japon, sont exposées à votre vue en sortant de l'ascenseur, dans le département des tapis.

PORTIERES. Les nouvelles maisons sont toutes décorées de différentes manières. Il y a peut-être des alcôves dans ces maisons. Pourquoi n'achetez-vous pas quelques-unes de nos nouvelles portières ; elles contribueront beaucoup à les améliorer. Nous en avons pour convenir à N'IMPORTE quelle chambre et à N'IMPORTE quelle personne, dans toutes les plus nouvelles couleurs et les plus nouveaux dessins.

STORES. Cet item peut vous paraître insignifiant, mais nous considérons qu'il est très important. Nous les faisons sur commande, unis et de fantaisie, dans toutes les différentes nuances avec garnitures à l'avenant ; convenables pour fenêtres de bureau et de maison privée.

OGILVY.

TROUVE COUPABLE

Le constable spécial Burns recevra sa sentence vendredi

Le constable spécial Burns a comparu, hier après-midi, devant le Recorder Weir, sous l'accusation d'avoir maltraité un prisonnier du nom de George Marshall. Burns a été trouvé coupable et recevra sa sentence vendredi.

PREVENIR OU GUERIR

Précaution nécessaire contre le rhume; éviter les courants d'air. Précaution essentielle pour guérir le rhume : prendre du BAUME RHUMAL. 152—4.

DE NOUVEAUX OFFICIERS DE DOUANE

MM. P. Sansfaçon, L. Girard, J. A. A. Larin, James McNichol, E. Béland, L. Brien et J. R. Birks, viennent d'être nommés officiers temporaires pour le service de la douane. Le port de Montréal compte maintenant 210 officiers.

ON NE S'ENTEND PAS

Les Anglicans qui fréquentent la cathédrale "Christ Church", ont passé, lundi dernier, la résolution suivante :

"Que le Rév. recteur Norton soit requis de retenir les services du Rév. professeur Steen, pour la cathédrale de "Christ Church."

Si la requête ci-dessus n'est pas accordée, les fidèles ont menacé de se retirer de la cathédrale. Le Rév. M. Norton présidait l'assemblée, qui a été très orageuse. Il a déclaré que tant qu'à lui il garderait bien le Rév. M. Steen, mais, qu'avant tout, il devait obéissance à son archevêque.

Dewar's Whisky

Le Meilleur Whisky

Ecossais sur le

Marché

N'en Buvez Pas d'autre

1,3,6,8,10,13 k

Aqueduc de Montréal

Tuyaux d'Arrosage

AVIS PUBLIC est par le présent donné que toutes personnes qui désirent se servir des tuyaux d'arrosage approvisionnés avec l'eau de la ville, doivent se procurer auparavant un permis à cet effet, que l'on peut obtenir au Bureau du trésorier en payant la taxe de $2.00, imposée sous peine d'amende.

Toutes personnes qui, après cette date, se serviront de tels tuyaux sans avoir obtenu la permission requise seront poursuivies selon la loi.

Par ordre,

GEO. JANIN,
Surintendant de l'Aqueduc.

Hôtel-de-Ville, 30 avril 1901.

TEMPERATURE



Toronto, 1.

Beau et plus doux.

Montréal, 1er mai 1901.

Température d'après le thermomètre de MM. Hearn et Harrison, Nos 1640 et 1642 rue Notre-Dame.

Maximum aujourd'hui.	61
Maximum l'an dernier.	49
Minimum aujourd'hui.	45
Minimum l'an dernier.	35

Baromètre — 8 heures a.m., 29.98 ; 11 heures a.m., 29.97 ; 1 heure p.m., 29.96.

AVIS

Nous prions nos abonnés qui changent de domicile de bien vouloir nous donner leur ancienne adresse en même temps que la nouvelle. (2)

VISITEUR DISTINGUE

Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, a visité, cet avant-midi, à 11 heures, les bureaux de la banque "Hochelaga", dans la nouveau local de l'institution.

LES RUELLES

Le nettoyage ne commencera que lundi prochain

Les ruelles sont dans une condition de malpropreté inouïe, et tout le monde s'en plaint, non sans raison. Il n'y en a pas une qui ne soit un véritable cloaque où se trouvent tous les déchets accumulés pendant l'hiver. Maintenant que le soleil fait son oeuvre de décomposition, la situation est devenue intolérable. Malheureusement, le département de l'incinérateur n'y peut rien. Ses crédits ont été rognés de $5,000, et il lui faut user de la plus grande parcimonie. Il est impossible de faire deux nettoyages des ruelles, cette année.

Il va falloir attendre encore jusqu'à lundi prochain, alors que les déménagements seront finis.

Il est à espérer que le nouveau surintendant, dont chacun se plaît à faire l'éloge, saura donner un service satisfaisant pour le public.

DES CHEVAUX POUR LE SUD AFRICAIN

Le lieut.-col. Dent marque les bêtes de Sa Majesté

Les cours du Grand Tronc à la Pointe Saint-Charles, sont l'entrepôt où sont envoyés tous les chevaux achetés par le lieut.-col. Dent et le major Gore, pour le service dans le Sud-Africain. Les chevaux sont expédiés à cet endroit pour être ferrés et équipés avant leur départ pour le long voyage qui les transportera sur le théâtre de la guerre. Le lieut.-col. Dent et le major Gore sont arrivés hier soir de l'Ouest et se sont enregistrés à l'hôtel Windsor. Ce matin, ils ont pris une voiture et se sont fait conduire aux cours du Grand Tronc.

Le colonel apportait avec lui une longue tige en fer à l'extrémité de laquelle se trouvaient deux grosses lettres également en fer : "E. R." Cela signifie Edouard, Roi, et cette marque rougie au feu devra être imprimée sur la croupe des 200 chevaux qui sont dans les cours. Ils deviennent alors sans restriction la propriété de l'armée impériale, et comme autant de recrues à quatre pieds. Les chevaux, comme bien on pense, ne se prêtent pas facilement à cette opération, qui s'accompagne ordinairement de ruades furieuses. La blessure prend de cinq à six jours pour se cicatriser.

Depuis que l'on s'est aperçu que les chevaux expédiés de la Nouvelle-Orléans au Sud-Africain avaient été empoisonnés, on prend des précautions spéciales aux cours du Grand Tronc pour protéger les chevaux et empêcher qu'on ne les empoisonne. Il y a des gardes qui veillent nuit et jour et on dit que pendant ces deux dernières semaines plusieurs personnes que l'on suppose être sympathiques aux Boers ont été expulsées de la cour.

LA GARE BONAVENTURE

Subira bientôt plusieurs réparations

La Compagnie du Grand Tronc va bientôt faire subir d'importantes réparations à l'intérieur de la gare Bonaventure. La grande salle d'hôtel public, située près de salle de bagage, sera déplacée et occupera le soubassement. L'espace vacant sera employé à agrandir le bar et le restaurant de la gare.

Le parquet de la grande salle, actuellement de bois, sera enlevé pour être remplacé par un pavé en mosaïque rouge, blanche et bleue. Au centre de la salle, juste en face de la porte d'entrée, à la salle d'attente, une élégante fontaine sera érigée. Cette fontaine sera illuminée durant la nuit. Les lampes grossières actuelles seront remplacées par des lampes incandescentes.

Plusieurs autres améliorations seront aussi faites, de manière à rendre aussi moderne que possile le présent édifice.

Les travaux projetés commenceront la semaine prochaine.

JAMES SKELLY GAGNE SA CAUSE

M. James Skelly, avantageusement connu du public montréalais a gagné la cause en séparation de corps que lui avait intenté à tort son épouse.

L'hon. juge Archibald, devant qui la cause s'est plaidée et qui a rendu le jugement a dit qu'une action en séparation de corps motivée uniquement sur le motif que le mari ne donnait pas à sa femme des revenus selon la condition de sa propre fortune ne pouvait être maintenue.

Alors, sans entrer dans le mérite de cette dernière considération, l'hon. juge a débouté l'action avec dépens.

D'aiilleurs l'enquête a démontré que M. James Skelly avait toujours rempli ses devoirs de père de famille.

PERSONNEL

M. A. R. Prendergast, professeur à l'école Olier, a terminé un cours de littérature et de philosophie à Kingston et vient d'être nommé Bachelier ès-Arts à l'Université Queens.

NOTES DE LA POLICE

Les constables du poste No 1 ont commencé leur devoir, ce matin, sur la rue des Commissaires, en remplacement des policiers de l'ancien poste No 15.

—M. Conrad Despault, chef de police de Valleyfield, était à Montréal, hier, pour affaires regardant son département. Chaque jour, le nouveau chef reçoit de nombreux témoignages de satisfaction de la part des citoyens de Valleyfield.

Tous n'ont qu'à se féliciter de lui avoir confié la surveillance de cette ville.

UN TRAMWAY FAIT DES SIENNES

Un tramway électrique de la rue Notre-Dame a dévié de la voie, hier, et a donné contre un poteau en fer. Sans cela, il aurait brisé la vitrine de M. Frank Maguire, cigarier, 1990 rue Notre-Dame. Le serrefrein a été légèrement blessé au bras.

LES ELECTIONS DU BARREAU

M. Donald MacMaster décline l'honneur—La lutte se fait entre MM. White et Hutchison

TROIS CANDIDATS AU POSTE DE SECRETAIRE

Le Syndict et le Trésorier élus par acclamation

Ce matin, au Palais de Justice, à 11 heures, la chambre 24 était remplie de disciples de Thémis, anxieux de connaître les noms à la charge de bâtonnier, et aux différentes charges de trésorier, syndic, et secrétaire.

Lorsque Mtre J. A. C. Madore, C. R. et Bâtonnier, sortant de charge, prit le fauteuil d'honneur, il fut vivement applaudi par l'assistance. M. Madore prit place au banc du greffier de la Cour, et au-dessus de lui, sur le banc des juges, se trouvait le magnifique portrait de M. Madore, à l'huile, par M. St Charles, et présenté par le barreau de Montréal, à leur bâtonnier sortant de charge, en reconnaissance de ses excellents services et comme marque de leur estime.

M. Madore ouvrit l'assemblée en annonçant que le secrétaire, M. E. Brassard, allait lire le rapport de l'année écoulée.

Ce rapport rendait compte des deniers prélevés, rapportait fidèlement le nombre des assemblées du barreau, le nombre de plaintes portées devant le conseil, et leur résultat. Onze plaintes furent portées, et sur ce nombre plusieurs furent retirées. Une fut portée avant d'être entendue par le syndic, M. E. Lafontaine, ex-officier, et quatre eurent leur effet, par le fait que les accusés furent suspendus pour une soixantaine de jours environ.

Le secrétaire repassa ensuite les morts de l'année, et, au nom du conseil et du barreau, on exprima les plus sincères condoléances. Parmi les plus distingués, nous citons l'hon. juge Ouimet, du district de Richelieu.

M. White, le trésorier du conseil sortant de charge et candidat au Bâtonnat, lut alors son rapport détaillé pour l'année qui vient de s'écouler.

M. C. Piché, secrétaire du comité de législation, en fit autant et sur proposition de M. Madore, ces rapports furent acceptés à l'unanimité des membres du barreau.

M. Surveyer, s'adressant alors au Bâtonnier au nom du jeune Barreau, lui demanda des explications au sujet de la soumission aux Chambre du projet de loi présenté par M. Dupuis.

Il demanda d'abord au nom de tous ses confrères quels étaient les auteurs de ce fameux projet de refonte, dont nous avons déjà parlé dans "La Presse," et qui avait chargé les auteurs de ce projet de le mettre à exécution.

M. Madore répondit que ce projet de refonte avait vu jour sous le conseil antérieur au sien, et que son administration n'avait fait que continuer l'oeuvre de ses prédécesseurs.

Quant aux personnes qui auraient été chargés de la rédaction de ce projet, ce seraient MM. Carter, L. J. Ethier et M. Henri Archambault, le syndic sortant de charge. Sous le conseil actuel, ce comité se serait adjoint MM. Gouin, Brodeur et le Bâtonnier actuel.

M. Dupuis donna alors à l'assemblée des explications au sujet de la présentation de son bill. Il aurait reçu du ministre directement l'offre de présenter le fameux bill dont il ignorait d'ailleurs la teneure. En terminant, M. Dupuis dit que dans son opinion le projet contenait des clauses tout à fait contraires à la confraternité du barreau.

M. Surveyer content de cette explication en remercia le Bâtonnier et M. Dupuis et demanda si le conseil avait voté un subside pour aider à la rédaction du projet sujet de tant de discussion depuis quelque temps.

M. Madore répondit qu'on avait donné $200 à cet effet.

M. Eugène Lafontaine, syndic se leva alors pour dire que le conseil actuel n'avait rien eu à faire avec ce bill tant décrié.

On procède ensuite à la mise en nomination des candidats.

Mtre Donald McMaster, C. R., fut alors proposé comme bâtonnier ; M. Stephens, C., R., seconda, et l'assemblée applaudit vivement cette proposition.

Le proposeur, parlant de son candidat, dit que M. MacMaster était sympathique à tout le monde et que si l'on enterrait la hache de guerre de la politique pour ne s'en tenir qu'au mérite, il serait certainement élu.

M. E. Lafontaine, secondé par M. Busteed, proposa alors en amendement, M. W. White, comme bâtonnier, et M. McGown, secondé par M. Dupuis, proposa en sous-amendement l'élection de Mtre Hutchison, examinateur du barreau, comme futur bâtonnier, en remplacement de M. J. A. C. Madore.

Mtre Honoré Gervais, examinateur du barreau et professeur à l'Université Laval, proposa ensuite, secondé par M. R. de Lorimier, la réélection de M. Eugène Lafontaine, à la charge de syndic.

Il n'y eut pas d'autres propositions et M. Madore déclara M. Lafontaine élu syndic par acclamation.

Il fut alors proposé par MM. Béique et Gustave Lamothe, secondé par toute l'assemblée, que M. Eugène Lafleur, C. R., et professeur à l'Université McGill, soit nommé trésorier par acclamation.

Il en fut ainsi, et Mtre Madore déclara M. E. Lafelur trésorier en remplacement de M. White, sortant de charge.

Les propositions suivantes eurent lieu à propos de l'élection du secrétaire. Il y eut trois candidats de proposés :

M. Edmond Brassard, élu l'an dernier; M. J. I. Fournier et M. R. Taschereau.

Restèrent les conseillers. Il y en avait huit à élire, et il y en eut 16 de proposés.

Voici leurs noms : MM. H. Gervais, R. C.; Smith, P. J. Coyle, E. Pellissier, Jos. A. Descarries, S. G. Foster, J. S. Buchan, Francis McLennan, H. G. Lajoie, Alex. Falconer, J. T. Cardinal, Philippe Demers, Selkirk Cross, G. Desaulniers et Raoul de Lorimier.

Avant de faire procéder à la votation, le bâtonnier annonça que les scrutateurs ne recevraient aucun vote après 3 heures, cette après-midi.

C'est justement à 3 heures qu'on présentera à Mtre J. A. C. Madore le magnifique buste, grandeur naturelle, dont nous parlions plus haut, et peint à l'huile, par notre distingué artiste canadien, M. Jos. St Charles.

De l'aveu de tous les avocats présents ce matin, ce portrait est un véritable chef-d'oeuvre, de nuance, de couleur et de naturel, et fait le plus grand honneur à son auteur, qui vient d'être admis membre de la Canadian Royal Art Association.

NOUVELLES BAGARRES

La police provinciale appelée au steamer "Belgian," ce midi

(Spécial à LA PRESSE)

Québec, 1er.—Vers midi, un message téléphonique me dit que la police provinciale a été appelée au "SS. Belgian". Le sergent McCarthy descendit pour voir de quoi il s'agissait, tandis que toute la force policière était sur pieu, prête à descendre au pas de course. Un incident avait donné lieu à cet appel à la police. A midi, lorsque les débardeurs de l'union montèrent sur le pont ou vaisseau pour prendre leur dîner quelques-uns d'entre eux échauffés par leurs succès de la veille traversèrent la passerelle, conduisant au hangar à fret et engendrèrent la chicane à quelques ouvriers non unionistes, lesquels sont employés pour le quai. Des mots on en vint aux coups et il y a eu une bagarre qui ne dura cependant que quelques instants. L'équipage du steamer réussit à séparer les combattants.

Il est fort à craindre que l'entente intervenue entre les chefs des deux parties intéressées ne soit que passagères. Le bal recommencera avant longtemps et il sera alors du devoir des autorités d'appliquer les grands remèdes.

NOTES PARLEMENTAIRES

(De notre correspondant parlementaire)

(LA CANADIAN NORTHERN RY.)

Ottawa, 1.—M. Puttee, député de Winnipeg, a ouvert la discussion sur le bill, dans le comité des chemins de fer. Il a demandé que le gouvernement, par se représentants au moins, indique son opinion sur ce bill et fasse savoir ce qu'il pense de cette législation. M. Puttee voudrait que le gouvernement intervienne. Il ne redoute pas le désaveu. M. Puttee est convaincu qu'il règne au Manitoba un fort courant d'opinion contre le bill.

M. Bourassa insiste à son tour, encore une fois sur la suprématie du comité des chemins de fer du Conseil Privé et son pouvoir absolu de réglementer entièrement les tarifs. Il veut que le gouvernement fédéral ait le pouvoir d'obliger le gouvernement du Manitoba à relever ses tarifs, si l'abaissement du tarif avait pour résultat de conduire aux Etats-Unis le commerce du Manitoba. M. Bourassa demande que le bill ne passe pas, pour empêcher de voir survenir bien des difficultés inévitables qui seront, soit de voir le trafic de l'Ouest aller aux Etats-Unis ou d'être obligé, avant peu de forcer le Manitoba à relever les tarifs pour éviter cet inconvénient.

M. Oliver, député d'Alberta, prend ensuite la parole. Il est en faveur du bill, parce qu'il est un premier essai de concurrence. M. Oliver dit que c'est une pure invention et un simple jeu d'argumentation de parler de protection contre la discrimination, mais elle existe toujours, et, parlant en ce moment, au Canada, il ne part pas de Montréal, un train de marchandises qui ne contienne des articles similaires, transportés à d'égales distances pour des prix différents, même des articles allant aux Etats-Unis et payant moins pour des distances plus longues que les marchandises canadiennes envoyées à des Canadiens.

Du moment que ceci existe, à quoi bon faire un épouvantail de cette discrimination, s'il y a en échange certains avantages pour le Canada.

M. Richardson, député de Lisgar, combat le bill comme contraire au grand principe, cher au Manitoba, celui de l'exploitation des chemins de fer par le gouvernement, pour empêcher l'écrasement du peuple entre des compagnies qui s'accordent pour en tirer tout ce qu'elles peuvent. M. Richardson prétend que le Manitoba n'aura pas le contrôle et demande qu'on se réunisse immédiatement pour examiner ce nouveau contrat, pour faire comprendre la nouvelle interprétation du contrat et pour voir que le Manitoba n'aura pas le contrôle des tarifs qu'il veut avoir.

Une altercation assez vive s'ensuivit dans laquelle M. Olivier a obligé M. Richardson d'avouer qu'en ce moment, la loi relative au contrôle et à la suprématie du gouvernement fédéral est telle qu'elle était lorsque le contrat a été adopté par la législature, qui ne pouvait pas ignorer l'état de la loi.

M. John Charlton se prononce contre l'arrangement, disant que cela est une monumentale folie de la part du Manitoba de l'accepter. M. Charlton dit que si le Manitoba eût attendu, l'effet seul de la concurrence aurait baissé les tarifs. M. Charlton demande qu'on étudie la question et qu'on attende, qu'on avertisse le Manitoba et qu'on attende sa décision.

Enfin, à midi, le vote est pris sur le préambule.

Les "ouis" sont appelés d'abord. Presque tout le comité répond. Pour les "nons", à peine cinq voix se font entendre. Le préambule, c'est-à-dire le principe du bill, est donc adopté, après quatre jours de discussion, à une immense majorité.

Le comité passe à l'examen du bill clause par clause.

EN FRANCE

La journée du 1er mai s'est passée paisiblement

Paris, 1 — La journée du 1er mai s'est passée paisiblement. Les ouvriers sont au travail comme d'habitude. Un calme absolu règne dans toute la France.

FEU Mlle HOGUE

Ses funérailles ont lieu ce matin à l'église St Jacques

Ca matin, ont eu lieu, à l'église Saint-Jacques, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, les funérailles de Mlle Flore Hogue, fille unique de M. Alphonse Hogue, décédée dimanche dernier, à l'âge de 26 ans.

Le convoi funèbre est parti de la demeure de la défunte, rue St Christophe, No 205.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Tranchemontagne, P. S. S. Le service divin a été chanté par ce dernier, assisté d'un diacre et d'un sous-diacre.

L'église était toute tendue de noir et un riche catafalque s'élevait en avant de la nef.

De nombreux tributs floraux ont été envoyés à la défunte.

Nous prions la famille de bien vouloir accepter l'expression de nos plus sincères condoléances.

Le deuil était conduit par M. A. Hogue, père; O. Hogue, frère; Octave Hogue, O. Hogue G. Hogue, cousins; M. T. Barry, M. A. Fleury, A. Fleury fils, Ernest Hogue ; T. Barry, A. Barry, E. Brosseau. Philippe Barrette, O. Baile.

COLLISION

Emigrant Gap, Calofornie, 1—Un train d'excursion a frappé le train No 2 à Yuba Pass, à quatre milles à l'est d'ici, ce matin. Le char privé de M. D. O. Mills, qui était attaché à l'arrière du train No 2, a été considérablement endommagé. Les occupants ont été légèrement blessés.

Le chauffeur James Saunders, de Dalles, Orégon, a été tué instantanément.

FEU L'ABBE JOLY

L'enquête du coroner démontre qu'il s'est noyé dans un moment d'aliénation mentale

DIX CENTS DANS SA POCHE

C'est toute la fortune que l'on découvre sur sa personne—La diligence de l'ordinaire et les résultats des recherches au moment de la fonte des neiges

Le correspondant spécial, que nous avions dépêché à Saint-Emile, pour assister à l'enquête du coroner sur le corps de l'abbé Joly, est arrivé ce matin, et nous fournit tous les détails qui peuvent compléter le rapport que nous avons publié hier concernant ce douloureux événement, qui afflige tous les paroissiens de Saint-Emile, car M. Joly était tenu en grande estime dans cette paroisse naissante, au développement de laquelle il s'était consacré avec beaucoup de zèle et de dévouement. Tous se plaisent à rendre hommage à sa courtoisie, à sa générosité et surtout à l'ardeur infatigable qu'il a déployée pour la construction de la chapelle dont sera bientôt dotée la paroisse de Saint-Emile. Il n'épargnait aucun sacrifice pour mener cette entreprise à bonne fin, et bien que généralement secondé dans ses efforts pour élever le temple, qu'il avait rêvé, la moindre indifférence, le plus léger obstacle qu'il rencontrait sous ce rapport, l'affectaient sensiblement, et il est probable que tant de fatigues et de dévouement pour la tâche qu'il s'était imposée en arrivant à Saint-Emile, aient dépassé ses forces, fait revenir l'ancien dérangement de cerveau qui l'avait déjà tenu sept ou huit mois à l'asile des aliénés de la Longue-Pointe, dérangement qui le poussa à se donner la mort dans les circonstances déjà relatées par "La Presse".

(De notre envoyé spécial)

St Emile, 30 avril.—A une heure cette après-midi, le jury assermenté pour l'enquête du coroner sur le corps de l'abbé Joly, trouvé noyé dans le lac des Iles a rendu le verdict suivant : "suicide dans un moment d'aliénation mentale." Le corps avait été trouvé samedi après-midi par M. l'abbé Poitras, le desservant actuel de St Emile, accompagné de MM. Alexandre Daoust et Octave Brouillette. Le cadavre flottait dans les eaux du lac, laissant émerger seulement la partie supérieure de la tête, toute recouverte par le léger paletot que portait M. l'abbé Joly et qu'il avait ramené pardessus la tête comme s'il eût voulu s'en faire un bandeau. Sans rien déranger, en prenant des précautions infinies pour lui garder autant que possible la même position, on a transporté le corps dans la grange du presbytère. Il était évident dès lors qu'on était en présence du cadavre de l'abbé, cependant, personne ne l'a identifié avant l'arrivée du coroner, car dans l'intérêt de la justice, on n'a pas voulu soulever le paletot qui recouvrait toute la figure du défunt. La grange a été fermée à clef et deux hommes veillaient constamment aux alentours, afin que le coroner puisse, à son arrivée, constater que le corps du défunt n'avait pas été examiné et faciliter ainsi son enquête qu'on attendait avec impatience. Mais il ne faut pas oublier que St Emile est au fond des montagnes du canton Chertsey et que pour s'y rendre il faut se faire cahoter à travers des chemins plus rudes que les plus étroits sentiers de la plus âpre vertu. Le Dr Bernard, de Joliette, coroner-conjoint pour le district avait été mandé samedi soir, mais comme on le priait de passer par Montréal, et qu'il ne pouvait prendre le train avant lundi, il avait répondu que ses conjoints, M. le notaire Lemire, de l'Assomption ou M. le Dr Lafontaine de Berthier, pouvaient probablement arriver plus vite. Finalement, M. le Dr Lafontaine est arrivé lundi soir, un peu après minuit au presbytère de St Emile où je l'avais devancé de quelques minutes. Il était accompagné du détective McCaskill. Le détective Bouchard de Québec, qui avait déjà passé plusieurs jours à St Emile pour s'enquérir de cette mystérieuse affaire, était revenu sur l'ordre de l'assistant-procureur, M. Cannon, à la première dépêche l'informant qu'un corps avait été trouvé flottant dans le lac des Iles.

Vu l'heure avancée, l'enquête a été remise au lendemain et elle commençait hier à dix heures avant-midi. M. le docteur Tancrède Fontaine, de Sainte-Marguerite, assistait le coroner. Une foule de personnes s'étaient rendues sur les lieux pour suivre l'enquête avec beaucoup d'intérêt. M. l'abbé Poitras a remis les clefs de la grange à M. le docteur Lafontaine et le docteur Fontaine a procédé à l'examen médical requis pour l'enquête. On a soulevé le coin du paletot qui recouvrait la figure et tout le monde a pu facilement reconnaître l'abbé Joly. Les mains étaient jointes en avant du corps, la figure était fortement tuméfiée, comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre après un aussi long séjour dans les eaux du lac ; le sang s'était échappé par les yeux, la bouche, le nez et les oreilles, mais peu abondamment. Le corps ne présentait aucune blessure ni trace de violence quelconque. L'abbé Joly, à part ses habits de nuit et son pantalon, portait sa soutane et le léger paletot dont il s'était recouvert la tête. Dans une des poches de ses habits on a trouvé un fragment de lettre qui lui avait été adressée par une personne qui faisait appel à sa générosité et sollicitait un peu de secours de sa part. Dans une autre poche, à l'intérieur de sa soutane, on a trouvé un conteau de table et une petite fiole portant l'étiquette : "vin de messe." On a trouvé dans les autres poches de ses habits, deux mouchoirs, un paquet d'allumettes, dix centins et un peu de tabac. Le corps était dans un état de décomposition relativement peu avancé pour le temps considérable qui s'était écoulé depuis la mort. La figure était salie par le sang qui s'était échappé et par la vase, mais tous les traits étaient parfaitement reconnaissables.

L'enquête s'est tenue aussitôt après, au presbytère, que M. l'abbé Poitras a très gracieusement mis à la disposition du coroner Lafontaine. Les jurés suivants ont été assermentés : Octave Brouillette, Adolphe Riopel, maire de Saint-Emile, Evariste Leboeuf, Israël Boyer, père, Euclide Giguère. Noé Daoust, Alexandre Daoust, Edmond Daoust, Trefflé Pagé, Israël Boyer, fils, Jean-Louis Perreault, tous coultivateurs de Saint-Emile, et M. Thaddée Bouchard, constable provincial, de Québec. M. Adolphe Riopel a été choisi comme président. J. E. Ladouceur, E. E D., de Joliette, agissait comme greffier du coroner.

Le premier témoin entendu a été M. l'abbé Elie Poitras, qui remplace l'abbé Joly, depuis le mois de janvier dernier, à la desserte de la mission naissante de Saint-Emile. M. l'abbé Poitras dit qu'il connaissait bien le défunt, ; qu'il avait déjà été interné pendant plusieurs mois à l'asile Saint-Jean de Dieu ; qu'il l'avait rencontré depuis et l'avait cru parfaitement rétabli, qu'il ne croit pas à un meurtre, mais à un suicide probablement causé par une nouvelle attaque de folie, mais qu'il ignore complètement la cause qui a pu produire ce dérangement du cerveau.

M. J. Bte Laverdure, rentier, du village de Saint-Emile, a passé avec M. l'abbé Joly, la veillée qui a précédée sa mystérieuse disparition. M. le curé était seul au presbytère depuis trois jours; sa servante l'ayant quitté le lundi, pour retourner dans sa famille. Depuis quelques jours, le défunt se plaignait de malaises sérieux, qui allaient le forcer, disait-il, à partir pour l'hôpital. Il craignait beaucoup de subir une opération très dangereuse; mais enfin, il s'était décidé à gagner l'hôpital le lendemain, et lorsque M. Laverdure quitta le presbytère avec sa femme, un peu après dix heures, il le pria de voir M. Jules Provost et de le prier de le conduire à la gare de Sainte-Marguerite, à deux heures, le lendemain matin. En même temps, il lui remit une enveloppe bien cachetée, qu'il devait porter à M. l'abbé Proulx, curé de Saint-Lin. Le reste de son témoignage est en tous points conforme à l'entrevue de notre correspondant avec M. l'abbé Proulx, et publié hier. M. Laverdure, M. Jules Provost, M. Arthur Guilbault, marchand de Joliette, Mlle Emélia Provost, Madame Laverdure, les autres témoins entendus n'ont appris aucun détails nouveau. Tous sont convaincus que M. l'abbé Joly s'est donné la mort dans un moment d'aberration mentale. C'est aussi la conclusion à laquelle en est arrivé M. le docteur Fontaine. Sous ces circonstances, le jury a unanimement rendu le verdict : suicide dans un moment de trouble mental.

Voilà le dernier mot de cette mystérieuse affaire, qui a pris naissance et s'est déroulée entièrement sur un théâtre bien éloigné de Toronto, contrairement à ce qui avait été annoncé d'abord. Dans le temps de cette soudaine disparition, l'Ordinaire du diocèse convaincu, que M. l'abbé Joly avait trouvé la mort dans le lac des Iles, a fait faire des perquisitions qui n'ont pu être continuées vu les obstacles insurmontables de la froide saison. Mais avec le retour du printemps, la tâche devenant plus facile, on s'est empressé de poursuivre dans les eaux profondes du lac des Iles, les perquisitions forcément arrêtées l'automne dernier, et samedi, à trois heures de l'après-midi, M. l'abbé Poitras, a pu découvrir à quelques pieds du rivage, le corps de M. l'abbé Joly, qui sera inhumé dans la paroisse de Saint-Emile.

Pendant son séjour à Saint-Emile, notre correspondant a eu l'occasion d'assister au premier service chanté dans cette paroisse naissante, qui compte à peine une population de trois cents âmes. L'un des pionniers de cete région reculée, M. Jean-Baptiste Beauchamp, âgé de 96 ans, ce qui prouve que la paroisse de Saint-Emile est tout-à-fait salubre, a été conduit à sa dernière demeure, hier matin. Le service a été chanté par M. l'abbé Poitras.

FEU A. ROCHELEAU

Ses funerailles ont eu lieu, ce matin, à Saint-Hubert

(Spécial à "La Presse")

Saint-Hubert, 1 — Saint-Hubert était témoin, ce matin, d'une de ces démonstrations touchantes et sympathiques, qui font époque dans l'histoire d'une paroisse, à l'occasion des funérailles de M. Antoine Rocheleau, qui fut député du comté de Chambly durant de longues années.

Dès 7 heures du matin, de nombreux amis arrivaient des quatre coins de la province, rendre un dernier tribut d'hommage à ce citoyen respecté.

De l'aveu général, ce sont les obsèques les plus imposantes dont fassent mention les annales de cette florissante paroisse.

Toutes les paroisses des comtés avoisinants étaient largement représentées dans le cortège, qui se composait de plusieurs centaines de personnes.

Montréal avait envoyé aussi un puissant contingent de ses principaux citoyens, prendre part à ces funérailles importantes, à titre de marque de reconnaissance envers celui qui dépensa les plus fécondes années de sa vie au service de son pays.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. Alfred Baillargeon, Alfred Charron, Frédéric Bouthillier, Alfred Girard, Théophile David. Ses gendres, Joseph Chagnon et François Marin, ses deux frères, ainsi que Elie Sainte-Marie, son cousin.

Le deuil était conduit par MM. Aubert et Henri Rocheleau, ses fils, Joseph Rocheleau, son frère; Frédéric Bouthillier, Alfred Baillargeon, Théophile David, Alfred Charron et A. Girard, M. P. P., ses gendres. François Marin, Joseph Chagnon, M. Monast, Louis Marin, ses beaux-frères; A. Lapointe, Max. Chagnon, Emile et Honore David, Léopold Baillargeon, Joseph, Aristide, Chas Emile et Oliva Rocheleau, ses neveux et petits-fils.

Dans le cortége funèbre, nous avons remarqué MM. A. Girard, M. P. P., pour Rouville ; M. Perrault, M. P., pour Chambly ; Victor Geoffrion, M. P., pour Chambly-Verchères; l'honorable Dr J. Lanctôt, C. L. J. A. Descarries, M. P., pour Hochelaga; Jos. Morin, M. P. P., pour Saint-Hyacinthe ; Etienne Blanchard, M. P. P., pour Bagot ; E. A. Sainte-Marie, Toussaint Préfontaine, Eusèbe Senécal, fils, J. L. Perron, avocat, l'échevin A. Chassé, O. Berthiaume, Louis Marcil, P. Dumas. A. Gingras, M. Larivière, Dr Roma Tremblay, etc., tous de Montréal ; Bruno Normandin, ex-maire, David Globensky, sr., H. A. Cholette, avocat ; L. D. Gareau, Alexandre Riendeau, Joseph Lamarre, avocat ; P. B. Lamarre, régistrateur conjoint pour le comté de Chambly; Amédé Robert, régistrateur conjoint pour le comté de Chambly ; Francis Saint-Mars, Alfred Williams, Lorenzo Perras, Henri Bourdon, P. Brais, notaire, tous citoyens de Longueuil ; Joseph Charron, Wilfrid Tremblay, François Robert, secrétaire de la municipalité ; Henri Marcil, François Charron, Alfred Charron, Elie Ste Marie, Théo. Charron, Alfred Martin, Louis Brosseau, sr., Dr Quintal, de Saint-Hubert; Moïse Brais, Louis Bernard, Adélard Benoit, Louis Baillargeon, Léopold Brais, J. Leprohon, M. D., W. Lachance, Vital Deslières, maire, tous de Saint-Bruno ; Dr J. Merrill, Désaulniers, de Saint-Lambert ; J. Chagnon, de Chambly; Chas Lafontaine, M. Ménard, Eusèbe Lalumière, de Saint-Basile ; Léon Descarries, de Notre-Dame de Grâce ; J. Bousquet, de Varennes.

La levée du corps fut faite par l'abbé Lesage, curé de Chambly, et le service fut chanté par l'abbé Pérodeau, ancien curé de Saint-Hubert, assisté des révérends A. Ouellette et M. Roux, comme diacre et sous-diacre.

Dans le choeur se trouvaient les abbés Rabeau, curé de Saint-Lambert ; H. Mongeau, de Sainte-Brigide de Montréal ; M. Lesage, curé de Chambly et Fr. Baillargé, curé de Saint-Hubert.

Un puissant choeur, sous la direction du Dr J. Leprohon, de Saint-Bruno, rendit avec beaucoup d'harmonie et d'ensemble la messe des morts harmonisée.

A l'offertoire, M. H. A. Cholette, de Longueuil, rendit avec âme et précision, le "Pie Jesu Domine."

Le choeur de la paroisse était assisté des messieurs suivants : H. A. Cholette, L. D. Garneau, Jos. Lamarre, N. Lachance, Dr A. Quintal, Louis Baillargeon, H. A. Martin, M. Berthiaume, M. P., A. B. Racette, vicaire à Saint-Lambert ; R. Mercille, Frs Charron, L. Brais, C. A. Bénard et de plusieurs autres.

La splendide et coquette église de Saint-Hubert était revêtue pour la circonstance de ses plus riches ornements de deuil. La voûte disparaissait sous une avalanche de lumières de toutes descriptions, présentant le coup d'oeil le plus saisissant.

Plusieurs tributs et offrandes ont été offerts par un grand nombre de parents et d'amis. Entre autres, par M. E. A. Sainte-Marie, ainsi que les élèves et religieuses du couvent du Bon Pasteur.

Après la cérémonie funèbre, la dépouille mortelle de ce dévoué et regretté citoyen fut reconduite à sa dernière demeure.

COURRIER DE QUEBEC

(De notre correspondant régulier)

Québec, 1 — MM. W. C. Edwards Fraser, Egan et autres, d'Ottawa, ont eu une entrevue, hier, avec l'hon. M. Parent et ils ont acheté le pouvoir d'eau situé en amont de Table Rock, pour $27,700. Les nouveaux propriétaires se proposent de construire une fabrique de pulpe à cet endroit.

—Il y eut réunion du conseil de ville, hier soir, sous la présidence de S. H. le maire Parent. Le rapport du comité des chemins ordonnant à la compagnie de tramways électriques de prolonger sa voie à travers le quartier Champlain jusqu'à la barrière du Cap Blanc, en passant par la rue Champlain jusqu'à la barrière du Cap Blanc, fut adopté Cette ligne ne sera pas en opération avant un an, je crois

—Il a été décidé de commencer bientôt les travaux de pavage en asphalte de la rue MacMahon. Le comité des chemins recommande aussi au conseil de ville d'accepter la limite de terrain que M. Peters offre au prix de $2 000 pour l'élargissement de la rue Laporte.

—La compagnie du Pacifique Canadien vient de faire un grand changement dans l'administration de la divion Est, c'est-à-dire de Montréal à Québec. Le bureau du surintendant, qui était à Québec depuis la construction du chemin est transféré à Outremont ; ce changement entraîne le départ de nos murs de plusieurs familles, entre autres celles de M. J. E. A. Robillard, surintendant de train ; MM. J. Lepage, E. Maneau et N. Trottier.

Le secrétaire du surintendant Emmett, Reynolds, est aussi parti, hier soir, en compagnie de son patron pour Outremont. M. W. C. Hall, ci-devant surintendant, a pris charge, ce matin, de la gare du Palais, en qualité d'agent. On lui accordera l'assistance de deux agents un pour le jour et l'autre pour la nuit.

—L'action du Pacifique Canadien n'aura pour effet que de nous enlever quelques familles. Les affaires de la Compagnie, en ce qui regarde Québec ne devront pas en souffrir.

Le Pacifique a résolu de joindre la surintendance de la division Est de Québec à celle d'Ottawa. De là, la nécessité de déménager le bureau à Outremont, qui se trouve le point de ralliement entre Québec et Ottawa.

—J'ai eu le plaisir de serrer la main du major Boulanger, ce matin. Notre compatriote est arrivé hier soir de la Chine via Vancouver. Comme on le sait, il a fait la campagne d'Afrique en qualité de major d'artillerie dans le contingent canadien, puis il fut dépêché en Chine où il prit part au siège de Pékin, ainsi qu'à plusieurs mêlées.

Le major est en parfaite santé et il est fier de revoir le sol natal. Il a réintégré ses anciennes fonctions d'agent de publicité. Il nous donnera sous peu une intéressante conférence sur ce qu'il a vu au cours de ses deux campagnes.

—Mtre J. A. Lane est allé à Sherbrooke pour plaider l'affaire de contestation de M. Lovell, M. P. P., pour Stanstead.

—J'ai vu M. D. Arcand, ce matin, au sujet des déclarations de son ancien comptable, M. S. Picard, et il dit simplement qu'il croit que Picard est devenu fou à la suite des spéculations malheureuses qui l'ont ruiné. M. Arcand m'a montré la lettre que M. Picard lui laissa sur son pupitre lui annonçant son départ. Dans cette lettre, écrite et signée de la main de Picard, celui-ci confesse à son patron les déficits qu'il laisse dans ses livres et termine en demandant pardon de cet abus de confiance. M. Arcand est encore sous le coup de la démoralisation dans laquelle le départ sous de telles circonstances de son comptable l'a plongé. Il préparera pour demain une déclaration réfutant les avancés de M Picard.

—Une maîtresse de pension de Grand'Mère est ici à la recherche d'un nommé John Barton Lister, supposé être un fugitif de la frégate "Crescent" qui, après s'être fait héberger chez elle une partie de l'hiver, s'est enfui sans payer, emportant plusieurs bijoux de valeur.

LA BOURSE

Montréal, 1er mai 1901.

La bourse est terne, ce matin, on ne sait trop pourquoi. Les cours, comme de raison, sont plus faibles, manquant de support. Il y a des dépressions de 1 à 2 points, dans la Royal Electric et le Gaz. Le Pacifique a peine à se maintenir au pair. La baisse ne dépasse pas une fraction dans le Richelieu, Twin City, Dominion Cotton, Câble et Télégraphe. War Eagle perd encore 2 points.

A New-York, il y a toujours une activité fiévreuse. Deux désappointements ce matin : Pennsylvania et Atcheson ont tous deux annoncé le dividende régulier, quoique l'on eut prédit une augmentation. Aussi ces stocks baissent. L'Union Pacific monte ; les autres valeurs sont en général soutenues.

La bourse de Londres ne siège pas aujourd'hui : "May Day".

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie, courtiers, 77 rue St François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 p.m.

VALEURS	Vend	Ach.	VALEURS	Vend	Ach.
Can. Pac.	100⅛	100⅛	B. Ont	......	124
D.S.S.&A.C.	7½	6	B. B. N. Am.	......	127½
" Pfd	16½	14	B. Mol.	200	197
M St Ry. xd	281	282	B. Toron.	250	......
" New. xd	280	276½	B. Jac.-C.	......	......
T. St. Ry.	111½	111	B. Merc.	......	159½
H. S. Ry	95	92	B. M. H. xd	180	175
St J. E. Ry.	117½	116	B. N. Scotia	235	232
L. St Ry	......	......	B. Est. T.	......	......
T.City T. xd	75½	75¼	B. Québ.	......	......
" Pfd	......	......	B. Nat.	......	......
M Belt Line	......	......	B. Union.	105½	......
R.&O. xd	117	115⅞	B. Com.	......	......
C.Cab	181	178¾	B. Dom.	......	......
M.Tel	170	166	B. Hamil.	......	......
B T.	175	170	B. Standard	......	......
M.Gas Co.	241½	240	B. Imperial	......	......
O. Gas Co.	......	......	B. Hoch	146	......
Roy. El.	242½	240	B. Ottaw.	......	......
P H & L.	......	......	Wind. H.	......	......
Auer L.	......	......	N. W. L. Co.	......	......
M. Cott.	132½	128	" Pfd	......	......
D. C. Com.	73½	73	Can. Paper	......	......
" Pref.	......	65	L. & Mort.	......	......
C.C.C.Co.	......	......	Diam. G. Co.	......	......
Md. Cot Co.	......	......	W.L.&T. Co	......	......
Mtm.C.C.	......	......	Zool. Grd.	......	......
W. Eagle.	13½	13	Mtm C Bds.	......	......
Repub.	28	17	L. G. Bds.	112½	110
P. M. Co.	22	25	Cab. C. Bds.	104	102
M. & L.	......	......	Cab. R. Bds.	104	......
Virtue	12	10	H. & L. Bds.	60	......
Car. Mck	......	......	R.&O.N.C.b.	......	......
N Star M.	......	60	H. Ry. Bds.	104	100
L Pulp Co.	......	......	M. Gas. Bds.	......	......
N Sal Co.	......	......	Bell T. Bds.	......	......
pfd	......	......	Can. P. Bds.	......	......
D.I.& S.Co.	37⅝	37	Can.C.Bds.	......	......
" pfd	87	85½	Col. C. Bds.	99½	98½
D Coal Co.	39	37	D. Cot. Bds.	......	......
" pfd	117	115	D. Coal Bds.	......	......
I Coal C.	55	......	Tor. Ry Bds	......	......
" pfd.	100	......	Int. Coal Bds	......	......
F Coal & C.	......	......	L Pulp Bds.	......	......
B. Mont.	260	258	D Steel Bds	88½	87⅝

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can. Pac. — 17 à 99½, 5 à 99½, 250 à 100.
War Eagle — 500 à 14.
Mchts Bk. — 1 à 160.
Roy. Elec. — 6 à 243, 20 à 240½, 25 à 240¼, 150 à 240.
Twin City — 125 à 74¾, 75 à 75.
Dom. Cotton — 100 à 76, 150 à 74¾, 10 à 74½, 275 à 75.
Mols. Bk. — 125 à 199, 20 à 199½.
Rich et Ont. xd. — 100 à 116, 100 à 115 7-8, 25 à 115¾.
Mont. St. Ry. — 25 à 282, 25 à 281¾.
Com. Cable — 68 à 178½, 75 à 178¾.
Mont. Tél. — 36 à 167.
Tor. Ry. — 50 à 110¾, 125 à 110¼, 10 à 110½.
Dom. Steel Com. — 50 à 37¾.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Can. Pac. — 100 à 100, 150 à 100, 25 à 100, 100 à 100, 75 à 100 1-8, 30 à 100, 10 à 100 1-8, 125 à 100¼, 25 à 100 3-8, 75 à 100¼, 25 à 100 3-8, 75 à 100½, 25 à 100 3-8.
North Star. — 1000 à 60, 500 à 60.
Wpg. Elec. Ry. — 25 à 106.
Com. Cable. — 50 à 179.
Twin City. — 100 à 75, 40 à 75, 75 à 75½, 25 à 75 1-8, 200 à 75½.
Rich. et Ont. — 25 à 115½, 25 à 115¾, 100 à 116, 25 à 116.
Tor. Ry. — 35 à 111, 25 à 111¼, 25 à 111¼.
Mo. Gas. — 125 à 242.
Roy. Elec. — 1 à 243.
Dom. Cotton — 75 à 75, 25 à 73 1-8.
Hal. Elec. Ry. — 25 à 94.
War Eagle — 1000 à 15.
Dom. Steel Pfd. — 25 à 85 3-8, 75 à 85¼, 10 à 86.
Dom. Steel Bonds — $10,000 à 88¼, 8,000 à 88½.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours reçus aujourd'hui, par cable privé, par M. Charles D. Monk, 14 rue St Sacrement, Montréal.

VALEURS	Ouv.	Clo.	VALEUR	Ouv.	Clo.
Am. T. Co.	128¾	128¾	Loui.&Nash	109¼	110⅜
" Pfd			Man. Elev.	128⅜	128⅜
Am.S.R.Co.	147	147⅞	Miss. Pac.	110	109⅜
" Pfd			Met. Trac.	173¾	173⅛
Ana. M.Co	51	51⅛	Natio. L.Co.		
A.T.&S.F.a.	78⅜	78	" Pfd		
" Pfd	103	102⅛	N.P.com. N.	114⅜	115
Am.S.&W.			" Pfd	101⅜	101¼
Bal. & Ohio.	104	109⅜	N.Y.C.&H.	153⅜	169⅜
" Pfd	93	91	N.Y.L.E.&W	42⅜	41
Bro. Rpd T.	86⅜	87⅛	" 1l pfd	59⅜	59
Can. Pac.	93	99⅛	" 2 pfd	71⅛	72
Can. South.	76⅛	78⅛	N.Y.O.& W.	38⅛	38⅛
Ches. & Ohio	49	48⅛	N.Y. A. B.Co		
Ch. B. & Q.	199	198⅛	Omaha. com		
Ch. Gas	117	118⅛	Pacific M.		40⅛
Ch.&N.-W.	210	211⅛	Pres. S.com.	46⅜	45⅜
Ch. R. Is.&P.	164⅛	163	" Pfd		77⅛
Ch. Mil.& St P	171	172⅛	P.&R. all pd	42⅛	44
Con.T.com.	46	46	Pullman		
" Pfd	104⅛		Sth. R.com.	37⅛	34
Con. G. N. Y.	226⅜	224	" Pfd	86	88⅛
Col. Fuel & I.	104	105	Sout. Pac.	58⅛	56⅜
C. C. C. & St.L.		85⅜	Ten. C.&I.	65	66
Del. L.& W.			Third Ave.		
Del. & Hud.	179	179⅛	Texas Pac.	49⅜	49
D. & R.G pfd.			Twin City.		
D.S.S.& At.	6⅜	6⅜	U.S.L.com.	14½	15⅜
" Pfd			" Pfd	78⅜	79
Federal St.			U.S.R.com.	21	21⅛
" Pfd			" Pfd		
Gen. Elec.	223	230	U.Pac. com.	118⅛	120⅛
Glucose com			" Pfd	97	98⅛
" Pfd			Wabash.	21⅛	22⅛
Ill. Central			" Pfd	42⅛	44⅛
Jersey Cent.		159⅜	West. U.T.	93⅜	96⅛
K. & Tex. p.			Great North	190⅜	
Lake E.&W			Whee.& L.E.		
L. E.& W. pfd			" Pfd		

VALEURS MINIERES

Cours officiel fourni par M. DeB[illegible], courtier de mines, édifice New-York Life, Téléphone Main [illegible].

	Vend.	Ach.		Vend.	Ach.
Payne	29	28	Ram. Carib.	30	15
War Eagle	15	13	Bullion	25	
Republic	19½	19	Morrison	6½	
North S.	75		Gold Star	7	
Virtue	14	10	Slocan Sov.	3½	2
M. & Lo.	3	2	Winnipeg		
Big 3 ar. s.	3	1½	D Trail No.	2¼	1
B. & C. G.	4		Dupont Mig	25	
California	4½	1	Stocks non inscrits		
C. G. F. S.	7½	4	Decca	1¼	
Cariboo Hy.		128	Dom. Cons.	3	1¼
Evenig Star	7	5	Oregon	7¼	6
Gold H.Dev.	2½		Granby Sm.	50	
Knob Hill	60	55	Majestic	6	
M. Christo	8		Fairview	3½	
Mont. & L.	3		Giant		
Noble Five.	10	3	White Bear	4	
Novelty	1	¾	Grey Eagle		
Old Ironsid.	85		Certainty	5½	3
Virginia	2½	1			

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Mtl. and Lon. — 500 à 2¼, 1000 à 2¼.
Republic. — 2500 à 19¼.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Republic — 1000 à 19.
War Eagle — 500 à 15.
Virtue — 500 à 11.

BOURSE DE CHICAGO

(Cours fourni par la maison Bartlett, Frasier & Cie, 39 rue St Sacrement.)

		Ouverture	Plus haut	Plus bas	Fermeture
Blé	Mai	72⅜	73⅜	71⅜	72⅜
	Juil.	73⅜	74⅛	73⅛	73⅜
Blé-d'Inde	Mai	45⅜	46	46⅜	46⅜
	Juil.	45⅜	46	45⅜	45⅞
Avoine	Mai	27⅛	28⅛	27⅛	28⅛
	Juil.	26	26	26	26
Lard	Mai	14 70	14 85	14 60	14 85
	Juil.	14 70	15 02	14 70	15 00
Saindoux	Mai	8 20	8 15	8 12	8 15
	Juil.	7 97	8 07	7 95	8 07
Côtes	Mai	8 20	8 30	8 20	8 30
	Juil	7 90	8 03	7 90	8 02

LE PILOTE PERRAULT

Il démissionne pour cause de maladie

Le pilote Liboire Perrault, qui avait charge du "Tiverton," a envoyé sa démission à la Commission du Port. M. Perrault se dit malade et incapable de faire son service. On ne sait si la Chambre des Pilotes fera une enquête, vu que les agents de la compagnie n'ont pas encore porté plainte.

NOUVELLES DE CHEMINS DE FER

Le 3 mai, les représentants de tous les chemins de fer, à l'est de Kingston, se rencontreront à l'hôtel Windsor, au sujet de l'exposition de Buffalo.

Les commis de chemins de fer, à Montréal, sont en pourparler pour former une association.

OU SONT LES OISEAUX !

On dit que le secrétaire-financier d'un des cercles les plus en vue de l'Alliance Nationale, s'est enfui avec la caisse du cercle, soit $500, et une jeune fille de 19 ans, enfant d'un ancien avocat de Montréal.

LA JUSTICE EN VOYAGE

M. le juge Choquet est allé à Chicago et à Jacksonville, Ill., au sujet d'une cause de fraude contre MM. Dignum et Jones, dans laquelle on fait actuellement une enquête en cette ville.

--TARIF--

Naissance—25c chaque insertion (suivant la formule) Parrain et Marraine, 25c extra.

Mariage—50c chaque insertion. (suivant la formule).

Décès—50c pour une fois — 25c pour les insertions supplémentaires.

Service Anniversaire 50c chaque fois.

Payable d'avance.

NAISSANCES

BERTHELET — A Montréal, le 28 avril, au No 290 rue Sanguinet, l'épouse de M. Joseph Berthelet, commis à l'hôtel des postes, un fils.

Parrain et marraine, M. et Madame Olivier Limoges, fils, comptable.

BOUCHER — A Montréal, le 30 avril, au No 283 rue Dufresne, l'épouse de M. Etienne Boucher, un fils.

Parrain et marraine, M . L. J. Pichette et son épouse.

MARIAGES

LAMARCHE - CORBEILLE — A Saint-Henri de Mascouche, le 30 avril, M. Joseph-Ernest Lamarche, cultivateur, fils de François Lamarche, à Mlle Rosa-Bernadette Corbeille.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé L. J. Lauzon, curé de la paroisse.

Pas de cartes.

DECES

COURSOL — A la ville Saint-Louis, le 30 avril, à l'âge de 74 ans, 6 mois et 10 jours, Adolphe Coursol, maître charretier.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, Henri Pelletier, No 1207 rue Cadieux, à 7 heures, pour se rendre à l'église de l'Enfant Jésus et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAROIS — En cette ville, le 30 avril, à l'âge de 2 ans et 3 mois, Joseph-Arthur-Benjamin, enfant de Benjamin Charois, No 798 rue Chaussé.

Funérailles privées.

CHAMBERLAND — A Lévis, le 28 avril, à l'âge de 41 ans, Marie-Louise-Christine-Malvine, fille de Charles Chamberland, bourgeois.

Elle était la soeur de C. G. H. Chamberland, entrepreneur-peintre de cette ville, et de A. W. T. Chamberland, assistant de l'assurance Métropolitaine, de cette ville.

DURETTE — En cette ville, le 1er courant, à l'âge de 9 mois et 21 jours, Irénée, enfant bien-aimé de E. Durette, comptable.

Funérailles privées.

DUCLOS — En cette ville, le 29 courant, à l'âge de 65 ans, Ignace Duclos.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 mai. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 294 Maisonneuve, à 8 heures, pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les membres de la Congrégation des hommes sont priés de se réunir mercredi soir, à 8 heures, pour la récitation de l'office. 2

GIROUX — En cette ville, le 30 courant, à l'âge de 67 ans, Adéline Fournier, épouse de André Giroux.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son fils, No 438 rue Plessis, à 7 heures a.m., pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFLEUR — A Oka, le 29 avril, à l'âge de 35 ans et 2 mois, Marie-Louise Bastien, épouse de J. Lafleur.

Les funérailles auront lieu à Oka, le 2 courant, à 7 heures a.m.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMER — En cette ville, le 30 avril, à l'âge de 77 ans, 6 mois, Philippe-Lamer.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No. 174 rue Dufferin, à 6 heures, pour se rendre à l'église paroissiale de Saint-Martin, comté de Laval, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE — En cette ville, le 1er mai courant, à l'âge de 61 ans, Elmire Fillion, épouse de Adam Lapierre.

Les funérailles auront lieu samedi, le 4 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son fils, Alphonse Lapierre, hôtelier, No 1297 rue Sainte-Catherine, à 8 heures, pour se rendre à l'église Sainte-Brigide et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 3

LANGLOIS dit LACHAPELLE — Une grand'messe sera chantée jeudi, le 2 mai, à l'église Saint-Henri, à 7½ heures, pour le repos de l'âme de Ovila Langlois dit Lachapelle, fils de M. Sylvestre Langlois dit Lachapelle.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MANTHA — A Saint-Henri de Montréal, le 1er mai, à l'âge de 72 ans, 4 mois, Christina Legault dit Deslauriers, épouse de feu Célestin Mantha, ex-maître boulanger, décédée subitement.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 3 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, Adolphe Lacroix, No 17 rue Sainte-Marguerite, à 7½ heures, pour se rendre à l'église Saint-Henri et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

MOUSSEAU — A Lavaltrie, le 29 courant, à l'âge de 75 ans, 9 mois et 14 jours, Joseph-Edouard Mousseau, rentier.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 2 mai, à 10 heures.

Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2

SAINT-DENIS — En cette ville, le 30 courant, à l'âge de 6 mois, Marie-Alice-Thérèse, enfant de J. A. Saint-Denis, médecin, 492 rue Amherst.

Funérailles privées.

SERVICE ANNIVERSAIRE

DIONNE — Un service anniversaire sera chanté jeudi, le 2 courant, à 7.30 heures, dans l'église du Sacré-Coeur, pour le repos de l'âme de Mlle Rosa Dionne, fille de Auguste Dionne, marchand.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GALAISE — Jeudi prochain, le 2 mai, à 7½ heures a.m., sera chanté à l'église St Pierre, rue Visitation, le service anniversaire de feu M. Cléophas Galaise.

Parents et amis sont priés d'y assister. 2

SERVICE

SAINT-CYR — Demain, le 2 mai, à 7 heures du matin, en l'église de Saint-Joseph, de Montréal, sera célébré le service d'Union de Prières de Frs Saint-Cyr, décédé à Saint-Henri de Montréal, le 20 avril dernier.

La famille Frs Saint-Cyr profite de la circonstance pour remercier tous ceux qui, de près ou de loin, lui ont témoigné quelque sympathie dans le deuil profond qui la frappe, en la personne de son chef bien-aimé.

BUREAU DE PLACEMENT MUNICIPAL GRATUIT, No 1544 rue Notre-Dame, vis-à-vis l'hôtel de ville. Les détenteurs des numéros suivants sont priés de passer au bureau : 90, 41, 105, 141, 118, 607, 120, 132, 129, 97, 148, 128, 46, 53, 8, 13, 17, 7, 2, 2062. — Urbain Lafontaine, gérant.